5.9.10.

Library of the Theological Seminary

PRINCETON, N. J.

JC 514 .S92
Stroehlin, Ernest, 1844-
1907.
L'Etat moderne et l'´eglise
catholique en Allemagne

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/letatmoderneetle00stro

L'ÉTAT MODERNE

ET

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN ALLEMAGNE

Les éditeurs se réservent le droit de traduction.

LIBRARY OF PRINCETON
MAY 9 1910
THEOLOGICAL SEMINARY

L'ÉTAT MODERNE

ET

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN

ALLEMAGNE

PAR

ERNEST STRŒHLIN
DOCTEUR EN THÉOLOGIE

PREMIER VOLUME

L'ALLEMAGNE SOUS LE RÉGIME DES CONCORDATS

1742-1870

BRUXELLES
C. MUQUARDT

GENÈVE ET BALE
H. GEORG

MILAN
DUMOLARD, FRÈRES

1875

GENÈVE, IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

PRÉFACE

Il semble qu'au temps où nous vivons, au milieu du déchaînement des passions religieuses provoqué par le Concile de 1870, il n'est pas besoin de préface pour inviter à la lecture d'une étude sur les débats ecclésiastiques, qui, depuis quelques années, remuent profondément l'Allemagne. Le nouvel Empire germanique combat aujourd'hui à l'avant-garde de la sainte croisade que Rome a mérité d'attirer sur elle; mais Italie, France, Angleterre, Suisse, Belgique, Espagne, toutes les nations sont solidaires pour maîtriser le feu que chacune d'elles porte en son

sein. A quelque parti qu'on ait voué son âme, il faut absolument savoir, au fur et à mesure, les événements de cette grande lutte de l'esprit humain contre les vieux ferments corrompus qui prétendent l'étouffer.

L'histoire, ici, n'est plus un simple enseignement : c'est un arsenal. Tout bon citoyen doit la lire. Et plus cette histoire est proche de nous, plus elle est contemporaine, plus aussi on a de peine à en rassembler les éléments épars, à la comprendre, à en dessiner les traits. C'est le désir, l'espoir d'être utile, surtout aux lecteurs de langue française, en plaçant sous leurs yeux des faits auxquels ils ne restent que trop souvent étrangers qui ont mis à l'auteur de ce livre la plume à la main.

Voici la série d'idées qu'il a suivie, le plan qu'il s'est tracé, les instruments dont il s'est servi.

Je désirais depuis longtemps exposer mes vues sur l'état religieux de l'Allemagne contemporaine. Le mouvement des *vieux-catholiques* me

donna l'impulsion définitive. Les circonstances ne me permirent pas, en 1870, de me rendre à Rome, d'assister au Concile qui décréta l'infaillibilité pontificale, mais si je ne pus contempler l'attaque, il me fut tout au moins donné de voir les premiers actes de la défense. J'assistai en septembre 1871 aux Congrès de Soleure, de Munich, je fus mis en relation avec quelques-uns de leurs plus illustres promoteurs : en Suisse avec le landamman Augustin Keller, en Bavière avec le président actuel de la Chambre des députés, le baron Schenck de Stauffenberg, les théologiens Huber, Dœllinger, Friederich. Le *Journal de Genève* m'ouvrit ses colonnes; ce fut pour moi, pour la cause à laquelle je m'intéressai, une bonne fortune que l'hospitalité d'un des organes de langue française les mieux renseignés sur les affaires étrangères, les plus répandus, les plus justement estimés. Les comptes rendus que j'envoyai des lieux mêmes furent accueillis avec assez de faveur pour m'engager à les développer, à les compléter, à les réunir en

un volume, mais à mesure que j'étudiai la question, j'acquis la conscience plus nette de ses faces multiples, de ses nombreuses difficultés.

La lutte actuelle ne peut être pleinement comprise que par l'écrivain qui sera remonté à ses origines, aura soumis à un impartial examen les conventions qui, au commencement de notre siècle, asservirent à la Cour de Rome la plupart des États allemands. L'émancipation politique a marché en effet de pair avec l'affranchissement des consciences, la révolte contre les décrets du Vatican coïncidé avec la proclamation de l'unité nationale. Berlin pèse aujourd'hui dans la balance d'un poids plus considérable que Munich.

Ces considérations m'avaient déjà frappé pendant mon séjour en Bavière. Après avoir assisté pendant le Congrès de Munich à la genèse du catholicisme libéral, il me parut opportun de parcourir l'Allemagne en sens divers, d'examiner la physionomie religieuse de ses différentes parties, de me convaincre par mes propres yeux du mouvement de l'opinion publique, de me ren-

seigner dans chaque ville auprès des juges compétents. Je m'arrêtai pendant plusieurs semaines à Berlin, où j'avais précédemment résidé deux hivers, je visitai tour à tour Heidelberg et Brême, Vienne et Cologne, Dresde et Munster ; je poussai même, pour me faire une idée des pays slaves, jusque sur les bords de la Vistule, au pied des ruines splendides de la Marienbourg.

Dans ce voyage, qui dura plus de trois mois, je nouai d'avantageuses relations ; j'eus avec quelques-uns des hommes engagés dans la lutte d'instructifs entretiens. Pendant mon séjour à Berlin, j'assistai à de nombreuses séances du Reichstag, je conversai longuement sur les matières qui y étaient débattues avec MM. Bancroft et Schultze-Delitzsch, Georges de Bunsen et Henri de Sybel, j'obtins même la faveur d'une entrevue avec le baron de Roggenbach et le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst. Qu'ils me permettent de leur témoigner ici ma reconnaissance pour l'honneur qu'ils m'ont fait, pour la bonté avec laquelle ils m'ont accueilli, le charme

et la cordialité de leur commerce, l'abondance et la précision des renseignements que je leur dois. Il m'a paru curieux de rechercher sur un conflit entre l'État moderne et la Curie romaine l'opinion d'Israélites éminents : M. de Bismarck ne compte pas pour sa politique ecclésiastique de plus chaleureux défenseurs que les députés Lasker et Bamberger, le philosophe Lazarus, le publiciste Oppenheim [1].

Aux rapports avec les acteurs s'est jointe la lecture des discours, des écrits. Le choix d'un sujet contemporain constitue toujours une entreprise hasardeuse par le manque de documents originaux, l'impossibilité de pénétrer dans les archives diplomatiques. Dans le cas actuel cette difficulté a été considérablement atténuée par la libéralité avec laquelle le prince de Bismarck a procédé à la publication des mémoires officiels, des pièces relatives au conflit. La plupart ont paru dans la *Gazette d'Augsbourg*; j'ai également

[1] Rédacteur en chef de la *National-Zeitung*.

consulté avec fruit les *Annales de l'Empire allemand*, publiées sous la direction de M. Georges Hirth, l'*Annuaire de l'Empire allemand*, rédigé par M. de Holtzendorff, les *Documents relatifs à la Législation ecclésiastique du XIX*me *siècle*, rassemblés par M. de Kremer-Auenrode. Le bureau sténographique du Reichstag, du Parlement prussien, a fait tirer à part le compte rendu des séances où ont été discutées les lois sur l'inspection scolaire, l'expulsion des jésuites, l'organisation des paroisses, le texte des principales harangues qui y ont été prononcées, le tableau détaillé des votations.

Sur le Concile de 1870, les ouvrages abondent. Pour établir leur bon droit aux yeux du grand public, dévoiler les fraudes de leurs adversaires, les théologiens de Munich ont déployé un zèle, une érudition, une persévérance admirables. Il n'est aucun Français, au courant de ces questions, qui ne connaisse au moins de nom : les *Lettres sur le Concile,* de Quirinus [1],

[1] Publiées dans la *Gazette d'Augsbourg* au fur et à mesure des

le *Pape et le Concile*, de Janus [1], les *Voix de l'Église catholique* [2], le *Journal* rédigé en 1870, pendant son séjour à Rome, par l'abbé Friederich, les *Documents pour servir à l'Histoire du Concile du Vatican*, rassemblés par le même théologien.

Pour la partie juridique de mon essai, je renvoie ceux de mes lecteurs qui désirent de plus amples détails aux ouvrages des maîtres spéciaux : Wasserschleben, Holtzendorff, Hinschius, Bluntschli, Friedberg. Le livre de ce dernier, intitulé : *Limites de l'État et de l'Église*, épuise la matière. Je mentionnerai aussi avec le respect qui est dû à toutes les productions d'un philosophe éminent, les « *Conférences sur l'État et l'Église* » de M. Edouard Zeller.

événements par divers auteurs : Döllinger, lord Acton, le cardinal Hohenlohe, l'abbé Friederich.

[1] Rédigé par Huber, avec le concours de Döllinger, traduit en français par M. Giraud-Teulon.

[2] Recueil de divers opuscules libéraux : *Le Pape et l'Etat, les libertés de l'Église Gallicane*, par Huber ; *le grand crime ecclésiastique de notre époque*, par Liano ; *l'Infaillibilité pontificale*, par Reinkens.

Pour la partie générale, les événements historiques proprement dits, j'ai eu recours aux travaux de Gervinus, de Hæusser, de Treitschke, je me suis servi à de fréquentes reprises des meilleurs articles publiés dans la collection des « *Annales prussiennes.* » La *Correspondance de Frédéric-Guillaume IV avec Bunsen*, éditée par M. de Ranke, la *Biographie de Bunsen*, rédigée par sa veuve, m'ont fourni sur le conflit des mariages mixtes, l'idéal ecclésiastique poursuivi par le monarque théosophe, les renseignements les plus nouveaux, les plus précieux.

Le présent volume ne traite point encore des faits contemporains : il est consacré tout entier à la période qui précéda le Concile de 1870. L'Église romaine, grâce à la faveur des circonstances, à la persévérante habileté de ses chefs, s'était peu à peu affranchie des liens qui l'unissaient à l'État, des lois qui restreignaient sa puissance. Les princes, pour asseoir leur despotisme, s'étaient fait les complices volontaires de ses usurpations, les peuples ne possédaient pas encore la claire

notion du danger qui les menaçait. Il importe de remonter assez haut dans le passé pour se rendre un compte exact de la situation actuelle, pour comprendre les sentiments qui animent aujourd'hui les hommes d'État germaniques dans leur lutte contre Rome, et pour apprécier avec équité des mesures qui, loin de revêtir un caractère agressif, sont au contraire dictées par la nécessité d'une légitime défense.

Pour l'Allemagne du Sud, j'ai choisi comme point de départ l'année 1801 : avec la sécularisation des principautés ecclésiastiques commença pour le catholicisme une ère nouvelle; la domination universelle du pape remplaça l'autorité locale des évêques. Napoléon donna l'investiture aux rois de Bavière et de Wurtemberg, au grand-duc de Baden; leurs États furent le produit des médiatisations opérées sur une vaste échelle dans les bureaux de M. de Talleyrand. La connaissance des phases diverses que traversa en chacun de ces pays la lutte avec l'Église romaine n'est pas moins nécessaire pour la com-

préhension du présent. Les tergiversations dans lesquelles, à propos du Concordat de 1817, se complut Maximilien-Joseph, se reproduisent aujourd'hui dans les demi-mesures de M. de Lutz contre les évêques infaillibilistes. Le grand-duché de Baden n'offrirait pas à l'émancipation religieuse un terrain aussi propice, l'évêque Reinkens n'aurait pas, au dernier synode, proposé pour les nombreuses communautés *vieilles-catholiques* l'érection d'un diocèse spécial, si, après le rejet du Concordat de 1859, MM. Lamey et de Roggenbach n'avaient opéré dans la législation ecclésiastique d'aussi fructueuses réformes.

Pour la Prusse, il convient de remonter plus haut encore, et d'atteindre à la seconde moitié du XVIIIme siècle. Avant la conquête de la Silésie, les Hohenzollern ne comptaient parmi leurs sujets presque point de catholiques; le grand Frédéric fut le premier parmi les souverains de sa race qui dut se garantir contre les usurpations de la Curie. Aujourd'hui encore les parties de la législation prussienne qui traitent des rapports

de l'Église et de l'État s'inspirent des principes du Landrecht : maladroitement appliqués sous Frédéric-Guillaume III pendant le conflit des mariages mixtes, condamnés à l'oubli sous Frédéric-Guillaume IV par la réaction orthodoxe, ils brillent d'un vif éclat depuis le réveil du patriotisme germanique et l'adoption d'une politique nationale à l'intérieur comme vis-à-vis des puissances étrangères. Loin d'innover en ce domaine, M. de Bismarck s'inspire des plus sages, des plus glorieuses traditions de la Prusse. Aucun homme d'État n'a mieux pénétré l'esprit de Frédéric II, ni travaillé avec un zèle plus intelligent à la réalisation de ses desseins.

Je renvoie au second volume l'exposition des événements qui se sont accomplis en Autriche depuis le Congrès de Vienne. Dans le domaine religieux comme dans toute autre sphère, les monarques de la maison de Habsbourg poursuivirent toujours des intérêts contraires à ceux du reste de l'Allemagne. Le traité de Prague, en les excluant de la Confédération du Nord, en leur

interdisant de former une nouvelle Confédération du Sud, ne fit que consacrer en droit une situation depuis longtemps réalisée dans les faits. Je me propose aussi, si le présent volume reçoit un accueil favorable, de raconter dans la suite les origines du *vieux-catholicisme* et son expansion croissante, d'apprécier depuis le Concile de 1870 les mesures contre l'ultramontanisme prises par M. de Bismarck et ses collègues du Conseil fédéral dans les divers États de l'Empire.

Les phases diverses qu'ont traversées en Allemagne depuis le commencement du XIXme siècle les rapports de l'Église et de l'État, n'ont pas seulement un intérêt historique : elles doivent servir aux libéraux de tout pays d'encouragement, de leçon. La Prusse s'est convaincue en 1848 par une cruelle expérience du danger des utopies constitutionnelles; l'idéal que nous proposent aujourd'hui les apôtres de l'indépendance absolue de l'Église a déjà été réalisé en 1850 sous Frédéric-Guillaume IV. Toutes les lois flé-

chirent devant l'arbitraire du Vatican; l'humiliation de l'État marcha de pair avec l'asservissement des individus, des communautés.

Les politiques à courte vue ont l'habitude de reculer devant toute mesure énergique. La tranquillité publique ne leur paraît assurée qu'au moyen d'artificieux compromis. Les hommes d'esprit et de cœur qui, après le rejet du Concordat badois, furent portés au pouvoir par la confiance de leurs concitoyens, entreprirent dans le domaine ecclésiastique de profondes réformes. La plaie était brûlante; ils usèrent des remèdes les plus vigoureux. L'avenir leur a donné raison. Après quelques années de crise, la paix confessionnelle s'est rétablie dans le grand-duché; les équitables fondements sur lesquels elle repose, en garantissent la durée.

Tous les biens sont solidaires. L'indépendance nationale, la tolérance religieuse, le progrès scientifique ne cesseront de courir des dangers, aussi longtemps que la puissance de l'ultramontanisme n'aura pas été contenue par de solides

barrières. Malgré les défaites qu'elle a subies coup sur coup, la Cour de Rome n'a renoncé à aucun de ses desseins : aujourd'hui encore elle prétend imposer à l'Europe entière les décrets du Syllabus. Il ne suffit pas aux libéraux, pour qu'ils remportent la victoire, de se confier dans l'excellence de leur cause, la force irrésistible de la vérité : ils doivent encore s'inspirer des vertus de leurs adversaires, les surpasser en abnégation, en discipline, en persévérance. Que ceux d'entre eux qui seraient tentés de fléchir, se rappellent dans leurs heures d'angoisse les belles paroles de Gœthe : « Nous ne devons pas nous lasser de combattre l'erreur, car elle agit toujours. »

Châtelaine, près Genève, 18 juin 1875.

LIVRE PREMIER

L'ÉGLISE CATHOLIQUE SOUS LE RÉGIME DES CONCORDATS

(1742-1870)

INTRODUCTION

Le 8 juillet 1870 les Pères du Concile, réunis pour la dernière fois dans la nef de Saint-Pierre, recevaient la bénédiction du souverain pontife après avoir proclamé son infaillibilité, jeté un audacieux défi aux peuples, aux princes. Non point, comme on l'a souvent affirmé que, par ce dogme, l'Église romaine rompît brusquement avec ses traditions et s'engageât dans des voies entièrement nouvelles : elle ne faisait, au contraire, que tirer des Encycliques de Grégoire XVI et et de Pie IX leurs plus extrêmes conséquences, mettre le couronnement à un édifice séculaire ; mais elle n'avait jamais encore formulé ses prétentions dans un aussi impérieux langage, jamais encore elle n'avait témoigné avec une aussi brutale franchise de son dé-

dain pour les lois, les idées modernes. Les chapitres III et IV de la Bulle *Pastor æternus* qui traitent des rapports du pape avec les évêques, du clergé avec le pouvoir civil ne semblent point avoir été écrits par un canoniste du XIXme siècle, mais par un contemporain de Grégoire VII ou d'Innocent IV.

Les jésuites de la *Civiltà Catholica*, instigateurs de ce manifeste, avaient compté pour son acceptation sur la faiblesse, l'indifférence générales, et s'étaient flattés de remporter un aussi facile triomphe que lors de l'Immaculée Conception ou du Syllabus; mais avant même qu'il eût été officiellement promulgué, il avait soulevé de graves objections de la part des théologiens les plus éminents et donné le signal d'une scission redoutable. L'infaillibilité de Pie IX ne rencontra en aucun pays une opposition aussi vive, aussi persistante qu'en Allemagne, où le vieil antagonisme contre l'esprit latin s'était maintenu dans toute sa force, où protestants et catholiques libéraux étaient unis par une haine commune contre le « prêtre d'au delà les monts. »

Du jour où le pape, par un décret solennel, se fut mis au-dessus de tous les traités et de toutes les lois, que les fidèles furent tenus, sous peine d'anathème, d'obéir aveuglément à ses ordres, à quelque sphère qu'ils appartinssent, tous les véritables patriotes oublièrent leurs différends confessionnels pour défendre

leurs droits menacés et protéger l'unité germanique renaissante. Des hommes d'État qui n'avaient attaché jusqu'alors qu'une médiocre importance aux controverses théologiques, qui avaient même montré vis-à-vis de l'Ultramontanisme une faiblesse regrettable, résistèrent désormais à ses empiétements avec toutes les armes que leur fournissaient les chartes nationales, et déployèrent dans la lutte une constance, une fermeté inespérées. Des publicistes qui n'avaient pas reculé devant l'apologie du Concordat autrichien[1] et s'étaient fait remarquer en toute circonstance par leur haine instinctive de l'hérésie, ne purent demeurer les muets témoins des falsifications suscitées par le nouveau dogme et apportèrent à la cause libérale le concours de leur honorabilité, de leurs lumières. Il se trouva même dans le bas clergé quelques prêtres assez courageux pour protester hautement contre d'insupportables abus et braver l'excommunication épiscopale[2]. Comme au temps de Luther, la question

[1] Entre autres, le plus illustre jurisconsulte du vieux-catholicisme, le président de tous ses congrès annuels, le Dr Frédéric de Schulte, autrefois professeur de droit ecclésiastique à l'Université de Prague, titulaire depuis 1872 de la même chaire à Bonn, membre du Reichstag et de la Chambre des députés prussiens pour le district de Duisbourg dans la province rhénane.

[2] Les curés Renftle de Mering, près d'Augsbourg, et Tangermann, d'Unna, dans la province rhénane, le chapelain Woltmann, de Braunsberg, dans la Prusse orientale.

religieuse prime aujourd'hui toutes les autres, et absorbe les forces spirituelles de tout un peuple.

Peut-être ne sera-t-il point inopportun, pour éclairer d'une pleine lumière d'aussi tragiques débats, de consulter les annales d'une précédente période, de soumettre à un impartial examen ces conventions qui scellèrent au commencement du siècle avec un aussi redoutable éclat la victoire de la Curie, ouvrirent pour les pays qui en furent les victimes, une ère de servitude intellectuelle, d'affaissement moral. Le lecteur le plus hostile ne pourra se défendre d'une involontaire admiration pour cette diplomatie romaine, si féconde en ressources, si habile dans le choix de ses agents, si tenace dans la poursuite de son but. Il comprendra également, à la vue de tant de coupables ou maladroits compromis, le dégoût qu'inspirait aux Allemands la politique de leurs petits princes, leur enthousiasme pour les énergiques procédés de M. de Bismarck.

PREMIÈRE PARTIE

LA BAVIÈRE

CHAPITRE I

Le Concordat de 1817. — Maximilien Joseph et le Comte de Montgelas.

Le cardinal Consalvi entreprenait une œuvre des plus difficiles lorsqu'il se rendait, en 1814, au Congrès de Vienne, pour défendre les intérêts du saint-siége et renouer sur de nouvelles bases ses relations avec les autres puissances. Plus qu'aucune autre l'Église germanique avait été la victime des bouleversements territoriaux amenés par les défaites de l'Autriche, la réalisation des principes de 1789. Les sécularisations dont elle avait été plusieurs fois menacée, pendant le cours du XVIIIme siècle, s'étaient accomplies sur une étendue que n'auraient jamais espérée ses plus implacables adversaires. Les principautés ecclésiastiques avaient été totalement supprimées. 1719 milles carrés de territoire, plus de 5 millions d'habitants assignés à des souverains laïques, le pro-

tecteur naturel de l'ancien ordre de choses, l'empereur d'Allemagne, contraint de signer sa propre déchéance. Une Église nationale, inspirée des maximes gallicanes, et susceptible d'une graduelle transformation, s'organisait sous la présidence du premier prélat du pays, Mgr de Dalberg[1]; tous les efforts des nonces Severoli et della Genga pour prévenir un aussi funeste événement étaient demeurés stériles. « De nombreuses Églises, autrefois comblées de richesses et d'honneurs, ont perdu tout ensemble leur éclat et leurs biens, » s'écriait le pape dans son allocution du 15 novembre 1817. « Elles manquent presque toutes de prêtres, leurs serviteurs et gardiens légitimes. Le pouvoir spirituel est captif, la discipline anéantie, les monastères les plus populeux changés en déserts. »

La verge d'Aaron refleurit; la torche déjà éteinte jeta d'ardentes flammes. Il ne s'agissait point, en effet, pour l'ambassadeur de Pie VII de réparer les brèches d'un édifice chancelant, mais d'en faire sortir un nouveau du chaos. Il exploita avec une si perfide habileté les terreurs des hommes d'État réactionnaires qui disposaient alors des destinées de l'Europe, déploya pendant le cours des négociations un tact si parfait, une souplesse si merveilleuse, qu'il lui suffit de trois mois pour ruiner les projets des catholiques

[1] Voir la note I à la fin du volume.

libéraux, signer d'avantageuses conventions avec leurs différents souverains.

Le pape répondit aux avances du Congrès en digne successeur d'Hildebrandt. Afin de témoigner hautement de son aversion pour le régime constitutionnel, d'ôter à ses sujets tout espoir de réforme, il annula, par un bref solennel, toutes les lois rendues dans les États romains sous la domination française, et réintégra par la bulle « Sollicitudo omnium ecclesiarum » l'ordre des Jésuites dans ses précédents priviléges. Afin d'établir en même temps que le saint-siége n'était point tenu au respect des traités et ne renonçait jamais à la revendication de ses droits, il protesta contre l'aliénation du comtat Venaissin au moment où lui étaient rendues ses provinces italiennes, et lança l'anathème contre les princes allemands qui s'étaient partagé les dépouilles de l'Église.

Il aurait semblé, au premier abord, que, parmi ces derniers, le roi de Bavière dût entretenir avec le Vatican les plus cordiales relations. Son peuple avait reçu du catholicisme une ineffaçable empreinte et s'était signalé dans tous les mouvements religieux par son âpre fanatisme. Chez aucun autre les couvents n'étaient aussi prospères, et le clergé n'exerçait, pour l'instruction publique, une influence aussi considérable; chez aucun autre, non plus, les mœurs n'étaient aussi rudes, les superstitions aussi grossiè-

res. En même temps que l'hérésie, avaient été extirpées toute culture, toute vie spirituelle.

Mieux que les plus longs développements, un simple épisode montrera la barbarie dans laquelle était retombée la nation sous la tutelle des Révérends Pères. L'Électeur Maximilien avait, par son opiniâtreté, pendant la guerre de Trente ans, amené sur la Bavière l'invasion suédoise, le démembrement, la ruine. Loin de lui reprocher sa funeste politique, son biographe, le jésuite Adelzreiter, le félicite du zèle avec lequel il a servi la cause de l'Église; quant aux souffrances de ses sujets, elles furent plus que compensées par les bénédictions que leur assura le règne d'un aussi pieux monarque. Pillée, incendiée, condamnée à l'impuissance, la Bavière n'en fut pas moins mise en possession des ossements des médecins et martyrs, Damien et Cosmas, qui étaient exposés dans une chapelle de Brême aux sarcasmes des infidèles, et que le duc, averti par une vision céleste, acquit contre une forte somme d'argent pour le trésor de sa cathédrale.

La Vierge a coutume de châtier ceux qu'elle aime. L'Autriche, après le Concordat du 18 août 1855, avait été placée par le jeune empereur François-Joseph sous sa protection spéciale. Solferino et Sadowa, la perte de la Vénétie et l'exclusion des Habsbourg de la Confédération germanique, voilà, pour ne

mentionner que les plus insignes, quelques-uns des témoignages de sa bienveillance.

Par une singulière anomalie, ceux des princes bavarois qui se montrèrent le plus hostiles au luthéranisme et soutinrent le plus énergiquement la politique pontificale, furent aussi ceux qui combattirent le plus opiniâtrement les usurpations de l'épiscopat et maintinrent leurs droits suzerains avec la plus jalouse sollicitude. Le duc Guillaume IV (1515-1550), qui fut au XVIme siècle un des plus actifs promoteurs de la politique espagnole et introduisit en 1541 les jésuites dans ses États, entreprit, contre son propre clergé, les réformes pour lesquelles il avait en vain réclamé son concours, et le soumit, sauf pour les actes purement religieux, à la juridiction laïque[1]. Son petit-fils Guillaume V (1579-1596), dont la dévotion n'était pas moins fervente, et qui abdiqua pour se retirer dans un monastère, maintint avec une égale fermeté le placet ducal et imposa, à ses chapitres diocésains, dans les articles organiques de 1583, des conditions singulièrement rigoureuses. Maximilien Ier (1596-1651), qui fonda aux débuts de la guerre de Trente ans la ligue catholique, et resta pendant toute sa durée l'un de

[1] Le duc institua entre autres des commissaires pour l'exercice des droits de patronage, la nomination aux bénéfices vacants, l'inspection régulière des cloîtres, la révision des sentences rendues par les tribunaux ecclésiastiques.

ses chefs les plus influents, exigea de ses prêtres, comme de ses soldats, une obéissance absolue et brisa leur mauvais vouloir par l'exil, la confiscation de leurs revenus.

Celui de tous les monarques bavarois qui se consacra avec le plus de zèle au relèvement spirituel, à la prospérité intérieure de son peuple, Maximilien-Joseph (1745-1777), s'inspira dans ses réformes des idées philosophiques de son siècle et procéda à la suppression des abus avec une logique inflexible. Le Conseil d'État fut, en 1768, reconstitué sur des bases nouvelles, les membres d'ordres religieux étrangers au pays exclus de l'enseignement, la législation matrimoniale formellement réservée à l'autorité civile, les arrêts épiscopaux soumis à une minutieuse censure, la correspondance avec Rome interdite sous les peines les plus sévères. On croirait, en parcourant les nombreuses ordonnances de Lori, de Krettmayer, de Pierre d'Osterwald et d'autres canonistes de la même école, lire le recueil des édits de Joseph II, dictés qu'ils sont les uns et les autres par un froid utilitarisme, une haine systématique de l'Église. Ces dispositions demeurèrent en pleine vigueur jusqu'à la chute de l'Empire germanique. Si dévoué aux jésuites que fut le successeur de Maximilien-Joseph, Charles-Théodore (1777-1799), il ne se permit d'y apporter que d'insignifiantes modifications.

Le protectorat de la France n'était point fait pour rendre au clergé son ancien crédit. La Bavière fut de tous les États de l'Allemagne celui pour lequel il fut le plus avantageux, qui obtint, par les sécularisations ecclésiastiques, les accroissements de territoire les plus considérables[1]. Maximilien Ier suivit à l'égard de la curie romaine la politique traditionnelle de la maison de Wittelsbach[1] et se conforma de bonne grâce aux ordres de Napoléon pendant la lutte du nouvel Empire avec le sacerdoce. C'était un prince tolérant, éclairé, qui accorda aux protestants le plein exercice de leur culte, rendit une réelle vie aux Universités de Wurtzbourg, de Landshut[2], d'Erlangen. Par lui Frédéric Thiersch, Schelling, Jacobi furent appelés au grand scandale du clergé pour faire de Munich un foyer de culture, unir les jeunes générations à la vie intellectuelle de l'Allemagne par de robustes liens. Son premier ministre, le comte de Montgelas[1], qui avait été, comme lui, formé à l'école des hommes d'État philosophes du XVIIIme siècle, s'efforça, par des mesures dictatoriales, de lancer la Bavière dans les voies du progrès. Les biens de main-morte furent confisqués au profit du trésor royal, les processions et les pèlerinages interdits, les couvents supprimés

[1] Voir les notes II, III et IV à la fin du volume.

[2] L'Université de Landshut fut, en 1826, transférée à Munich par l'ordre du roi Louis.

comme dangereux, l'enseignement en majeure partie confié aux laïques, l'autorité épiscopale renfermée dans d'étroites limites, les ouvertures du nonce della Genga, pour arriver à un compromis, dédaigneusement repoussées.

Une extrême attention était apportée dans la nomination aux évêchés vacants. M. de Montgelas s'appliquait à ne les confier qu'à des prêtres désagréables à la cour de Rome, avantageusement connus pour leur tolérance et leurs lumières. Parmi les élus se trouva le célèbre Michel Sailer[1] : ses ouvrages de morale jouissaient depuis longtemps d'une légitime réputation ; il fut élevé en 1829 au siége de Ratisbonne, malgré les sourdes menées des jésuites[2]. Toute condescendance envers le Vatican aurait paru au disciple du prince de Kaunitz, indigne de la majesté de l'État. En fait de concordats et de constitutions, il ne tenait pour valables que ceux octroyés aux peuples par le bon plaisir des princes.

Il ne suffit point du Congrès de Vienne pour changer la situation. Quoique l'Église catholique eût largement profité en Bavière de l'appui de la Sainte-Alliance, qu'elle y eût reconquis jusque dans les plus hautes régions un extrême ascendant, le roi était

[1] Voir la note V à la fin du volume.

[2] M. de Montgelas eut la plus large part à cette nomination, quoiqu'à cette époque il ne fût plus ministre.

décidé à ne lui faire le sacrifice d'aucun privilége et croyait opportun de ménager les provinces protestantes et libérales du Palatinat et de la Franconie. Aussi les négociations qui s'engagèrent à Rome le 16 août 1816 entre l'évêque von Hæffelin et Mgr Mazio, furent-elles singulièrement épineuses et menacèrent-elles plusieurs fois d'une brusque rupture. Le 7 septembre 1817, Maximilien-Joseph, fatigué de ces continuels délais, chargea un nouvel ambassadeur, le comte Xavier de Rechberg, d'un ultimatum qui repoussait les plus déraisonnables exigences de la curie et assignait aux débats une limite déterminée. Au dernier moment, Pie VII, dominé par le parti des Zelanti, refusa sa signature [1], sous le prétexte que la nouvelle Constitution bavaroise entravait les catholiques dans la manifestation de leurs croyances, à dire vrai, parce qu'elle établissait une complète égalité entre les membres des diverses confessions chrétiennes.

Le Concordat [2], qui devait concilier des prétentions aussi divergentes, offre une fidèle image de leur an-

[1] La convention ne fut solennellement promulguée que le 26 mai 1818.

[2] Il fut définitivement reconnu par le pape, dans son allocution du 24 octobre 1817 et inséré dans la Constitution bavaroise, le 26 mai 1818, sous le nom d'Édit sur les rapports juridiques extérieurs du Royaume avec la Religion et les Sociétés ecclésiastiques (Constitution-Appendice II, titre IV, paragraphe 9).

tagonisme et favorise les plus dangereuses équivoques. Comme son prédécesseur de 1801, qui lui avait servi de modèle, il était accompagné d'articles organiques destinés, dans l'intention de leurs auteurs, à maintenir la suprématie de l'État, à restreindre l'étendue de ses concessions. D'autre part, les nombreux privilèges politiques conférés au clergé, l'autorité souveraine qui lui était rendue en matière d'instruction publique, témoignaient de la force du courant rétrograde, du réveil religieux qui s'était opéré dans toute l'Europe après la chute de Napoléon. Froidement accueilli, lors de sa promulgation, par tous les partis, le Concordat de 1817 n'en a pas moins triomphé de toutes les attaques, soit des ultramontains, soit des progressistes: aujourd'hui encore il demeure la loi fondamentale du royaume. Par l'ambiguïté de sa rédaction comme par la connivence de la plupart des ministres qui se sont succédé à Munich depuis M. de Montgelas, il a fourni au Vatican de faciles échappatoires et ne l'a jamais arrêté dans la réalisation de ses ambitieux projets. M. de Lutz n'a pas actuellement d'autre barrière à opposer aux évêques infaillibilistes, mais il le commente avec une subtilité trop consommée pour recourir jamais à des moyens plus efficaces.

Les diplomates bavarois s'étaient, pendant toute la durée des tractations, montrés beaucoup plus soucieux de défendre les prérogatives de leur maître que

de fonder une Église nationale, de concourir à l'émancipation intellectuelle de leur patrie. Seules quelques-unes des plus néfastes institutions du moyen âge ne furent point remises en vigueur, malgré la demande expresse du Vatican, ou limitées à la sphère purement religieuse, comme les brefs pontificaux ou la juridiction épiscopale. Le *placet* et l'*appel comme d'abus* (*recursus ab abusu*), ces deux armes favorites des gouvernements autocratiques, furent soigneusement conservés et permirent aux monarques de la maison de Wittelsbach ces immixtions dans le domaine spirituel dont ils s'étaient de tout temps montrés si avides.

Si ces princes servirent parfois la cause de la tolérance et des lumières en sanctionnant les mariages mixtes ou en protégeant les protestants contre le fanatisme clérical, ils se rendirent, dans de plus nombreuses occasions, coupables d'un puéril despotisme, en réglant jusqu'à la couleur du vêtement des chanoines, en contestant sur des mandements du carême avec l'archevêque de Munich. Ils croyaient par ces décrets faire acte de libéralisme : quel autre remède se pouvait-il imaginer contre l'accroissement des couvents, l'insubordination des évêques?

Les ultramontains n'eurent garde, malgré leur apparent courroux, de laisser échapper des conditions aussi favorables. Leur plus redoutable adversaire, M. de Montgelas, venait d'être contraint de donner sa

démission (1817), victime moins de ses excès de pouvoir que de sa vigoureuse politique contre le clergé. Le Concordat de 1817 marque de tout point un recul considérable; il ouvre la série de ces conventions avec le saint-siége, qui ont eu pour l'Allemagne entière de si déplorables conséquences.

Dès ses premières lignes se révélait toute l'importance de la victoire remportée par la Curie. L'Église romaine qui, malgré les instances de Pie VII, n'avait pu être proclamée la seule légitime, était tout au moins reconnue « *avec les priviléges qui lui appartenaient selon le droit divin et les prescriptions canoniques* » (article Ier). Afin qu'il ne s'élevât aucun doute sur leur étendue, ils étaient successivement énumérés (articles 13 et suivants) en des termes qui rappellent ceux des Décrétales.

La réorganisation diocésaine, vainement demandée à la diète de Ratisbonne par le nonce della Genga, fut accomplie, sans résistance aucune, de la part de l'autorité civile. La Bavière se trouva désormais dotée de deux archevêchés et de six évêchés[1], chiffre excessif pour un pays de quatre millions d'habitants, et qui grevait son budget de lourds subsides. Leurs titulaires siégèrent à la Chambre haute et jouirent

[1] Les archevêchés sont Bamberg et Munich-Freysing. Les évêchés, Augsbourg, Passau, Ratisbonne, Wurtzbourg, Eichstedt, Spire. La bulle de circonscription porte pour date le 1er avril 1818.

bientôt d'une influence prépondérante sur une assemblée encline par sa composition à un aveugle conservatisme.

Instruits par les rudes expériences de la période napoléonienne, les prélats exigèrent des sources fixes de revenus *(bona fundia que stabilia)*, déclarèrent la propriété de l'Église indivisible et inaliénable, obtinrent la faculté d'acquérir de nouvelles possessions sans avoir besoin du consentement de l'État. L'administration leur en fut exclusivement réservée. Il n'est nulle part question dans la loi de ces inspecteurs laïques, si énergiquement maintenus au XVIIme siècle par les plus dévots électeurs. Aussi les biens de mainmorte ne tardèrent-ils pas à s'accroître avec une effrayante rapidité. Les bénéfices dont disposa le clergé bavarois par droit de libre collation, comptèrent parmi les plus riches de l'Europe.

Le placet n'investit le gouvernement que d'une puissance illusoire, et n'empêcha les hauts dignitaires ecclésiastiques ni de correspondre avec la cour de Rome, ni de tenir le clergé inférieur sous leur absolue dépendance. Les évêques, en apparence choisis par le roi, étaient confirmés par le pape, qui n'agréa que des serviteurs dociles et détruisit aisément les derniers vestiges du joséphisme.

Les couvents, si maltraités sous le ministère de M. de Montgelas, eurent une nouvelle période de splen-

deur. Ses successeurs ne se contentèrent pas de rétablir la plupart de ceux qu'il avait supprimés; ils en fondèrent d'autres pour l'enseignement, l'aumône, le soin des malades. Il s'en trouva même quelques-uns designés par les noms significatifs d'« *emeritoria* », de « *demeritoria*, » qui servirent de prison aux prêtres passibles d'un châtiment, d'après les ordonnances du Concile de Trente, et dans lesquels la juridiction ecclésiastique, quoique formellement proscrite par le Concordat, ne cessa de s'exercer en de certaines limites.

Il suffira d'ailleurs, pour donner une juste idée de la nouvelle Convention, d'en reproduire textuellement le 12me article : « Le roi s'engage, en considération des avantages que l'Église et l'École ont retiré jusqu'à ce jour et continueront de retirer, à l'avenir, de l'érection de couvents, afin de donner, en outre, un éclatant témoignage de son obéissance envers le saint-siége, à ce que de nouveaux établissements, aussi bien pour les moines que pour les nonnes, soient pourvus des subsides nécessaires, afin d'instruire la jeunesse dans la religion et les sciences profanes, de soulager le clergé séculier dans l'accomplissement de ses fonctions. »

Le domaine intellectuel était ainsi entièrement abandonné au clergé, qui s'empara de l'instruction publique et arrêta tout libre développement des es-

prits. Ses séminaires, dont il choisissait seul les professeurs, et qui étaient entièrement soustraits au contrôle de l'État, formèrent une génération de prêtres ignorants et fanatiques, aveugles exécuteurs des ordres du Vatican, hostiles à la civilisation moderne, étrangers à toute idée de famille, de patrie. Les écoles et les gymnases furent, pour toutes les branches de l'enseignement, soumis de la part de l'Église à une surveillance rigoureuse. Dans les provinces les moins riches, telles que celles de Passau et de Ratisbonne, ses membres en eurent la direction exclusive, comme l'attesta une infériorité notoire sur tous les autres districts du royaume.

Les Universités elles-mêmes reçurent un cachet monastique : depuis 1820, il ne se rencontra à Landshut, à Wurtzbourg, aucun théologien d'une réelle valeur. Le droit de censure fut enfin rendu aux évêques. Sous le prétexte de défendre la foi, la moralité *(fidei et morum doctrinæ invigilare)*, ils en profitèrent pour étouffer toute discussion, bannir toute recherche scientifique. Aussi, n'est-il point surprenant que, sous un pareil régime, les connaissances les plus élémentaires n'aient pu se répandre au sein des masses, que naguères encore le prince Hohenlohe ait appelé la Bavière le patrimoine germanique de saint Pierre.

Après le ministère de M. de Montgelas, les édits de Krettmayer et de Pierre d'Osterwald, l'influence

exercée par le joséphisme sur deux générations, on est en droit de rechercher les causes d'un aussi déplorable recul. Qu'on se souvienne du vieux proverbe : « Quelque chose ne saurait sortir du néant. » Excellente pour renverser, la négation seule est incapable de rien produire. Les philosophes du XVIIIme siècle, malgré la justesse de plusieurs de leurs vues, leur activité, leur éloquence, ne laissèrent de leur passage aucune trace durable, parce qu'ils ne songèrent qu'à rompre avec la tradition, à détruire les erreurs, à extirper les préjugés, au lieu de les remplacer par des croyances plus saines, des institutions mieux appropriées aux besoins des peuples. Aucune végétation ne germa sur les ruines qu'ils avaient faites. Lorsque, cinquante années plus tard, l'Église, favorisée par l'opinion, reprit le cours de ses conquêtes, elle ne trouva dans les esprits aucune conviction ferme, aucun rempart qui s'opposât à sa marche envahissante. La parabole de l'Évangile se vérifia avec une effrayante précision. L'humanité ne s'était affranchie du malin esprit qui la tourmentait que pour retomber sous le joug de sept autres plus vigoureux, plus cruels, plus tenaces.

CHAPITRE II

Louis I. — Maximilien II.

Une puissance qui ne varie jamais dans ses desseins supporte aisément une défaite passagère. La cour de Rome n'a jamais regardé une partie comme perdue, parce que, dans des circonstances difficiles, elle s'est résignée à des concessions temporaires. Elle sait, par une longue expérience, que les situations se modifient, que les hommes politiques disparaissent; grâce à sa persévérante habileté elle est toujours parvenue à son but. Le roi Max s'était flatté, dans un premier moment d'ivresse, d'avoir remporté une victoire signalée, parce qu'il avait maintenu, vis-à-vis de la Curie, son droit de placet, formé un épiscopat exclusivement bavarois, contourné avec succès deux écueils contraires mais qui lui paraissaient également redoutables : l'Église nationale allemande, la suzeraineté religieuse de l'Autriche. Son ambassadeur, le comte Rechberg, se vantait jusque dans les salons des *monsignori*, d'avoir subrepticement introduit dans le texte du Concordat les articles organiques. Consalvi n'eut garde de troubler leur joie naïve ; il lui suffit

d'un mot pour apaiser les scrupules de Pie VII, imposer silence aux *Zelanti*. « Nous tenons le principe, » leur dit-il, avec son fin sourire, « laissez-le porter en paix tous ses fruits. »

La Bavière, malgré toutes les réserves de ses plénipotentiaires, n'en était pas moins liée au saint-siége par un pacte indissoluble. Les funestes conséquences n'en furent pas très-sensibles sous le règne d'un prince aussi éclairé, aussi tolérant que Maximilien-Joseph ; elles ne se révélèrent dans toute leur plénitude que depuis l'avénement de son successeur.

Le roi Louis (13 octobre 1825 — 20 mars 1848) avait depuis ses pèlerinages en Italie conservé un trop vif souvenir des splendeurs du catholicisme pour ne pas en favoriser la domination, ne pas se constituer en Allemagne son ardent défenseur. Comme pour tous les adeptes de l'école romantique, son idéal était le moyen âge, son but une factice restauration du passé. ses maîtres favoris les coryphées d'une archaïque dévotion : Hess, Schraudolph, Cornelius. Overbeck. Munich, malgré la profusion de ses monuments, ne devint pas sous son règne l'Athènes du Nord, mais la capitale de l'ultramontanisme.

Louis Ier, lorsqu'il n'était encore que prince de Bavière, avait, à l'exemple de son émule et beau-frère Frédéric-Guillaume IV, prodigué aux partisans des idées nouvelles les témoignages de sa sympathie. Ses

inclinations libérales ne survécurent pas aux mouvements de 1830. A peine avaient-ils éclaté que le roi se rejetait brusquement en arrière et concluait une étroite alliance avec une Église qui se vantait d'inculquer aux peuples une obéissance aveugle envers leurs souverains légitimes. Les malédictions, la révolte de ses sujets mirent une fin violente à un règne qui avait commencé sous les plus brillants auspices, au milieu de l'allégresse générale.

Dans sa politique extérieure, le nouveau roi rechercha la faveur de l'Autriche, et se montra l'un des membres les plus fougueux de la Sainte-Alliance; à l'intérieur il se comporta en voluptueux despote et ruina le pays pour satisfaire ses caprices. Les ministres furent nommés et congédiés selon son bon plaisir, la seconde Chambre dissoute à la moindre velléité de résistance, la constitution violée sous les plus futiles prétextes. La Chambre haute approuvait les folles dépenses du souverain et repoussait systématiquement toute demande de réforme. La Cour suprême avait, par l'iniquité de ses arrêts, mérité le surnom de sanglante. Toute vie était suspendue, la presse indépendante réduite au mutisme, les membres les plus courageux de l'opposition forcés à l'exil ou condamnés sans procédure régulière à plusieurs années de forteresse [1]. Les débats théologiques auraient été

[1] Voir la note VI à la fin du volume.

insolites dans un pays dont les représentants ne pouvaient sans danger critiquer la gestion. Les dogmes n'avaient pas un moindre droit que les chapitres du budget à la protection gouvernementale.

Le roi était si jaloux de son pouvoir qu'il ne ménageait pas même le clergé et ne se faisait aucun scrupule, soit d'interdire la publication de l'Encyclique « *Summa jugiter*, » soit de blâmer l'évêque d'Augsbourg pour une excommunication illégale (24 octobre 1834). Ils avaient cependant trop d'intérêts communs pour que leurs griefs fussent jamais de longue durée. Un autocrate ne peut se passer de l'appui de l'Église, et celle-ci use toujours d'une extrême indulgence pour les princes qui entravent la libre pensée et rachètent par d'abondantes largesses leurs passagères infidélités.

Depuis les mouvements insurrectionnels de 1830, les ultramontains demeurèrent les maîtres incontestés de la situation. Leurs plus brillants écrivains, leurs plus doctes jurisconsultes Arndts et Philipps, Görrès et Windischmann dirigèrent l'opinion et remplirent les chaires de l'Université de Munich. De la ville même d'où aurait dû jaillir la lumière, se répandirent sur tout le pays les superstitions, les ténèbres.

L'organe officiel du parti, les *Feuilles historico-politiques*, » fut créé en ces sombres jours (1838),

sur l'invitation directe du monarque. Destinées, d'après leur programme, à se mouvoir dans le domaine de la science pure, elles n'en abordèrent pas moins les plus brûlants problèmes et imposèrent à tous les fidèles leur solution sous menace d'anathème. L'exaltation du moyen âge, le dénigrement de la Prusse et du protestantisme fournirent à leurs sophismes, à leur verve injurieuse un thème inépuisable. L'étude de l'histoire ne peut, en effet, être entreprise avec de loyales intentions par les adeptes de Rome. C'est pour mieux l'anéantir qu'ils lui adressent leurs hommages mensongers, qu'ils la couvrent de leurs perfides embrassements. Plus encore que l'ensemble des articles publiés dans leurs colonnes, le nom des rédacteurs des *Feuilles historico-politiques* décèle l'esprit qui les inspira. Le premier en date fut Joseph de Görrès; aujourd'hui sous la direction du Dr Jörg, elles n'ont point démérité de leur illustre fondateur.

Bientôt la camarilla rétrograde ne supporta plus aucun obstacle. Le premier ministre, le prince Œttingen-Wallerstein[1], qui, tout en servant leurs projets, apportait dans leur réalisation une prudente habileté, fit place, en 1837, à un agent plus docile, le baron d'Abel[1]. Une autorité infaillible présida à tous les actes de l'administration en la personne du cardinal-archevêque de Munich, Mgr de Reisach.

[1] Voir les notes VII et VIII à la fin du volume.

La Bavière offrit pendant cette période le parfait modèle d'un État théocratique : les couvents se multiplièrent dans une redoutable proportion (il s'en bâtit quarante-deux dans la seule année 1831), le calendrier s'enrichit de nouvelles fêtes, les cérémonies sacrées et les distributions d'indulgences s'accomplirent avec le concours empressé de la Couronne, les protestants furent, au mépris de la Constitution, en butte à de perpétuelles tracasseries.

Quelques exemples, choisis entre beaucoup d'autres, témoigneront du fanatisme qui régnait dans les régions officielles. En 1830, un édit du ministre de la justice déclara non valables les baptêmes d'enfants catholiques dont les parrains seraient entachés d'hérésie, puisqu'ils ne pourraient leur enseigner la vraie doctrine. En 1837, les jésuites furent rappelés par le baron d'Abel et fondèrent, à Altœtting[1], un séminaire où furent, désormais, élevés la plupart des ecclésiastiques bavarois. Cette dernière permission, il est vrai, avait dû être arrachée au monarque, de haute lutte, au mépris de ses secrètes inclinations. Si dévot qu'il fût, le roi Louis avait toujours refusé

[1] Petite ville de la Haute-Bavière, célèbre par la richesse de son église et les tombeaux des anciens ducs. Les jésuites durent prendre le nom de Pères ligoriens ; il leur fut interdit de se fixer dans la capitale, afin de ne pas braver trop ouvertement l'opinion publique.

de prendre un disciple de Loyola pour confesseur, et nourrissait, à l'égard de l'ambitieuse société, d'incurables défiances. « Autant vaudrait m'entourer d'une garde prétorienne, » avait-il coutume de répondre à leurs nobles patrons. « Les Révérends Pères ont tous les défauts de la soldatesque des Césars. Ils sont égoïstes, ne se préoccupent que de leurs intérêts particuliers, poursuivent l'exécution de leurs desseins avec une ténacité inflexible. »

De tous ces arrêts le plus vexatoire, celui qui souleva les plus légitimes murmures, fut relatif à l'adoration de l'hostie. En 1838, il prit fantaisie au ministre de la guerre de remettre en vigueur une ordonnance du XVIIme siècle, depuis longtemps tombée en désuétude, de contraindre les soldats réformés à s'agenouiller devant le saint sacrement. Ce barbare caprice reçut l'agrément du roi qui y persévéra pendant sept années, jusqu'au 12 décembre 1845, en dépit des instantes réclamations des Consistoires de Munich et de Baireuth, des votes hostiles de la seconde Chambre. Le clergé ranima avec un zèle si perfide les haines confessionnelles qu'elles égarèrent jusqu'aux meilleurs esprits, et que M. de Döllinger intervint dans les débats par un pamphlet des plus amers.

Il fallut le courroux d'une danseuse pour renverser des ministres dont tous les patriotes éclairés avaient

inutilement demandé le renvoi, qui entraînaient la Bavière à sa ruine. Maladroits courtisans, ils tombèrent en disgrâce pour avoir refusé une dotation, un titre de comtesse à Lola Montès.

Les émeutes de 1848, mirent fin à ce détestable régime. Le roi Louis, qui persistait à ne pas s'incliner devant le verdict national, et ne pouvait « *s'accommoder d'une ère nouvelle* » (ce sont les propres expressions dont il se servit dans le mémoire où il expose les motifs de sa résolution), quitta subitement Munich après avoir abdiqué en faveur de son fils Maximilien.

A un despotisme effréné succéda une politique de temporisation qui, sans rompre violemment avec le passé, remédia aux plus graves abus. Les articles organiques du Concordat furent remis en vigueur, la puissance du clergé ramenée à de plus équitables limites. Tenus au respect de la Constitution, les évêques ne décidèrent plus en dernier ressort de toute mesure importante. Les recherches scientifiques, désormais affranchies de fastidieuses entraves, prirent un brillant essor. L'Université de Munich, où avaient été appelés Bluntschli, Giesebrecht, Moritz Carrière, Henri de Sybel, devint, pour l'Allemagne entière, un phare dont l'éclat ne fut plus obscurci par aucune vapeur cléricale. Les jésuites, s'il faut en croire un adversaire bien renseigné, M. de Döllinger, perdirent

considérablement de leur crédit; depuis la chute de M. d'Abel, ils n'auraient plus même été tolérés sous leur véritable nom.

La cour de Rome, quoiqu'il ne fût procédé contre elle à aucun acte hostile, ne dissimulait pas son irritation. La crainte de nouveaux bouleversements avait, depuis 1848, opéré entre tous les intérêts conservateurs une si étroite alliance, les monarques protestants s'étaient, par amour du repos, résignés à de si exorbitantes concessions en faveur du saint-siége, que tout retour à la légalité, en pays catholique, semblait à ce dernier insupportable, qu'il s'insurgeait contre un Concordat ardemment désiré par lui trente années auparavant.

Maximilien II, lui-même, exerça par son impartialité et ses lumières l'influence la plus heureuse. Plus sérieux que son père dans ses goûts, plus constant dans ses projets, plus modéré dans ses appréciations, il voulut sincèrement le bonheur de ses sujets et s'inspira pour toute sa conduite d'une parole qu'il avait prononcée dans une heure de crise: « Je veux conserver la paix avec mon peuple. » Il s'efforça, pendant tout son règne, avec plus d'honnêteté que de succès, de concilier deux principes contradictoires. De même qu'il se flattait de remplir ses devoirs de monarque constitutionnel, tout en usant de ses prérogatives de Wittelsbach, il aurait voulu demeurer en

bonne intelligence avec Rome, tout en combattant les prétentions ultramontaines. Son conseiller favori en matière ecclésiastique était le chanoine de Döllinger, son idéal, la résurrection d'une Église nationale aussi instruite, aussi tolérante que celle du XVIIIme siècle.

Quelle netteté de plan, quelle hardiesse d'exécution n'aurait-il pas fallu pour mener à bien une aussi difficile entreprise? Maximilien, malgré la rectitude naturelle de son jugement, se laissait trop souvent égarer par sa foi implicite en des théories préconçues. Disciple enthousiaste de Schelling, il prétendait disposer des réalités avec la même aisance que son maître des abstractions pures. « L'Église libre dans l'État libre, » cette creuse formule qui séduisit tant de nobles esprits avant même que Cavour l'éclairât d'un rayon de son génie, le fascina pour le malheur de son peuple.

La Cour de Rome n'eut garde de le troubler dans ses rêves, quoique indépendance spirituelle demeurât pour elle synonyme de domination absolue. Les rusés diplomates qui président à ses résolutions savent, par expérience, que la partie n'est jamais pour eux plus belle qu'avec des antagonistes libéraux en principe, mais imbus de préjugés doctrinaires.

La sollicitude de Maximilien ne s'étendit jamais au delà des régions supérieures de la science. Dans

le vaste champ de l'enseignement primaire et secondaire il ne combattit aucun abus, n'opposa aux usurpations du clergé aucune barrière. Tout au plus, en de rares occasions, eut-il le courage de le rappeler au respect de la loi, en 1864, par exemple, lorsque l'évêque de Spire, de son autorité privée, créa un séminaire théologique pour les prêtres de son diocèse. Les autres prescriptions de la Charte restèrent à l'état de lettre morte. Aucun contrôle ne fut exercé, comme en Wurtemberg, sur les établissements où s'élevaient les futurs ecclésiastiques.

Somme toute, les immunités de l'Église ne reçurent, sous le règne de Maximilien, aucune atteinte. Autant que sous celui de ses prédécesseurs, les évêques continuèrent de distribuer au peuple sa nourriture spirituelle, de prononcer en dernier ressort sur la moralité et la capacité de ses pédagogues, de soumettre les manuels employés dans les écoles à une sévère censure. Afin même de soustraire plus efficacement leurs néophytes à la contagion des études profanes, ils les parquèrent dans des gymnases spéciaux qui, par le bon marché autant que par la pression exercée sur les familles pieuses, firent une redoutable concurrence à ceux de l'État et dans lesquels se perpétuèrent, dans toute leur virginité, les traditions scolastiques.

Le roi était trop ébloui du lustre jeté par l'Uni-

versité de Munich pour porter son attention sur de semblables bagatelles ; perdu dans la contemplation du faîte de l'édifice, il ne s'apercevait pas que les fondements en reposaient sur le sable, que de toute part il menaçait ruine. En matière d'instruction c'est par le bas et non par le haut, sur la population des campagnes et non sur les classes éclairées, qu'en notre siècle démocratique il convient de procéder à de vigoureuses réformes.

Quelques personnes seront peut-être surprises de ce qu'avec son savoir et sa haute position académique, M. de Döllinger ait exercé sur le jeune clergé une aussi faible influence. Aucun germe, fût-il le plus noble, n'est capable de fleurir sur un terrain couvert de cailloux et de ronces. Les leçons de l'illustre chanoine, malgré leur solidité et leur charme, ne sauraient triompher de puissants intérêts matériels, de préjugés soigneusement entretenus depuis l'enfance, d'une discipline rigoureuse.

Les jésuites, d'ailleurs, ont toujours rangé la fréquentation des universités nationales au nombre des péchés mortels. Dans le but de pétrir leurs sujets les plus distingués comme une cire molle, d'étouffer en eux tout instinct patriotique, toute velléité d'indépendance, de les remplir pour la politique de l'ordre d'un aveugle enthousiasme, ils les envoyent à Rome, sous la tutelle immédiate du général. Au

moment où ils quittent le Collegium Germanicum, leurs disciples s'engagent, au pied des autels, à détruire l'hérésie par un serment aussi redoutable que celui d'Annibal; puis ils franchissent une seconde fois les Alpes, ardents missionnaires, pleins de confiance en leurs propres forces, animés d'une sombre haine contre l'État moderne, la science, la liberté. Ils ne se rencontrent pas seulement sous la soutane du prêtre. Pour atteindre leur but, ils revêtent, avec une égale aisance, l'uniforme de l'officier, le frac du diplomate, la robe du magistrat, se glissent dans les palais et les assemblées populaires, possèdent en tout lieu de sûrs affidés de tout rang, de toute condition. Hier, en Bavière, ils s'appelaient le Dr de Görrès, le baron d'Abel, le cardinal de Reisach; aujourd'hui, dans le nouvel Empire, ils se nomment l'avocat Reichensperger et le Dr Windhorst, le comte de Ballestrem et le baron de Savigny. La Société de Jésus est éternelle comme le mal. Que ses adversaires, lorsqu'ils la croient à jamais terrassée, redoublent de vigilance !

Les espérances du cardinal Consalvi à l'endroit du concordat de 1817, avaient reçu des événements une prompte confirmation. Le pape, du moment qu'il était investi d'un droit de sanction, nommait en réalité les évêques. Maximilien, dans son désir d'assurer à l'Église une pleine indépendance, se dépouilla pour elle

de ses dernières prérogatives. A la mort de chaque prélat joséphiste, les ultramontains reconquéraient un diocèse; la Bavière tout entière se trouva bientôt prise dans les mailles de leur inextricable réseau.

Ratisbonne fut l'une des premières places dont ils entreprirent le siége : il leur importait de la purifier du souvenir de son docte et vertueux évêque. Jamais ils ne donnèrent de leur puissance un plus irrécusable témoignage que le jour où ils remplacèrent Michel Sailer par le jésuite Senestrey. Le nouvel élu leur prouva sa gratitude en leur élevant un magnifique collége tout à côté de sa résidence. Les maximes révolutionnaires des Rosseus, des Suarez, des Mariana avaient fait sur lui une profonde impression. Il fut l'un des plus actifs organisateurs des pèlerinages politiques, des casinos populaires, de la presse dévote, de toute cette redoutable jacquerie dont les ordres l'emportent, auprès des masses, sur ceux du roi lui-même. Un discours qu'il prononça dans une assemblée de paysans à Schwandorf déchira tous les voiles. « Si un roi, » s'écria-t-il, « ne gouverne plus selon les plans de Dieu, » traduisez, dans la bouche d'un jésuite selon les caprices du pape, « je serai le premier à réclamer sa destitution. » Devant un aussi audacieux défi, le gouvernement ne pouvait persister dans son attitude impassible. Le prélat rebelle fut traduit devant les tribunaux, mais, pour obtenir son acquitte-

ment, il lui suffit de déclarer que sa fidélité ne pouvait être mise en doute.

Il semblait tout au moins que le siége de Munich dût être réservé à un prélat connu pour sa tolérance, la largeur de ses vues. La cour de Rome ne l'entendit pas ainsi. Afin d'entretenir avec les théologiens libéraux de perpétuelles hostilités, elle confia ce poste à l'ancien abbé de Metten, Gregorius Scherr. Paresseux, ignorant, fanatique, un pareil évêque ne pouvait se soutenir que par l'appui du nonce. « On ne saurait trop se défier des érudits, » avait-il coutume de répéter à ses familiers. Döllinger, Haneberg, Frohschammer, les plus illustres professeurs de l'Université eurent tour à tour à souffrir de sa malveillance.

Cette funeste triade fut complétée par l'accession du curé Denlein au siége d'Augsbourg. Avec son prétendu désir d'impartialité, Maximilien n'avait réussi qu'à livrer les plus importants diocèses de son royaume à des obscurantistes, à de fervents apôtres de l'infaillibilité papale.

Sa conduite vis-à-vis de l'unité allemande fut entachée des mêmes équivoques. Ses inclinations particularistes, son désir de jouer un rôle dans la politique européenne en firent l'allié naturel de l'Autriche, le détournèrent de toute ample réforme. Sa terreur de l'inconnu, sa confiance dans une bureaucratie rétro-

grade l'engagèrent avec l'opposition libérale dans de mesquins et perpétuels conflits. Il aurait été puéril d'espérer pour la Bavière une féconde régénération aussi longtemps que la présidence du cabinet restait dévolue à des politiques routiniers et opiniâtres : à M. de Schrenkh, au comte de Regensberg, au baron von der Pfordten[1].

[1] Voir la note IX à la fin du volume.

CHAPITRE III

Louis II. — M. de Lutz et le prince Hohenlohe-Schillingsfürst.

L'excès de prudence aggrave quelquefois une situation déjà mauvaise en elle-même. L'âne du scolastique Buridan offre l'exacte image de la Bavière à la mort de Maximilien (10 mars 1864). Grâce aux savantes tergiversations de ses conducteurs, elle avait évité tous les écueils, mais ses forces se consumaient dans un équilibre stérile. Un orage était nécessaire pour balayer les miasmes qui, depuis 1815, s'étaient accumulés sur l'Allemagne entière. Ébranlée par le coup de foudre de Sadowa, l'atmosphère politique fut du même instant purifiée de toutes les influences cléricales et rétrogrades.

Avec l'expulsion des Habsbourg, l'ancien régime perdit toute raison d'être. Par un sûr instinct de la transformation qui venait de s'accomplir, Louis II appela, le 31 décembre 1866, à la présidence du Conseil, le prince de Hohenlohe-Schillingsfürst[1]. Son

[1] Voir la note X à la fin du volume.

choix ne pouvait tomber sur un homme d'État plus éclairé, plus sympathique aux partisans de l'unité nationale, d'un tact plus sûr, d'un jugement plus compréhensif. La politique de bascule, les cauteleuses négociations dans lesquelles s'étaient complu ses prédécesseurs, prirent aussitôt un terme. Une ligne de conduite aussi loyale qu'intelligente fut adoptée vis-à-vis, soit de Berlin, soit de Rome.

Le prince possédait depuis longtemps la claire notion du rôle auquel pouvaient aspirer les petits États sous l'hégémonie de la Prusse. Leur maintien dépendait de l'excellence de leur gestion, des services qu'ils pourraient rendre à la cause libérale dans des circonstances difficiles. Le projet d'un Concile universel offrait à la Bavière une occasion, unique peut-être dans ses annales, d'exercer en Europe une influence décisive. Elle était en Allemagne la seule contrée dont la population appartînt en majeure partie au catholicisme, où la famille régnante eût toujours fait preuve envers l'Église d'un invariable attachement. Son histoire, sa situation géographique, le nombre de ses habitants, tout concourait à lui assurer, dans ses relations avec la Curie, des allures plus libres, un ascendant plus considérable qu'au grand-duché de Baden ou au Wurtemberg. Elle pouvait, en s'appuyant sur l'opinion publique, en groupant l'opposition épiscopale autour d'un commun drapeau, déjouer

les intrigues des jésuites, empêcher la proclamation de l'infaillibilité pontificale. M. de Hohenlohe profita d'une situation aussi avantageuse pour dépeindre, dans une remarquable circulaire (9 avril 1869), les dangers politiques du Syllabus, convier les puissances catholiques à une vigoureuse résistance. La faiblesse du comte Daru, le mauvais vouloir de M. de Beust, l'arrêtèrent dans l'exécution de ce patriotique dessein. Il ne put qu'obtenir des facultés de théologie bavaroises la condamnation scientifique du nouveau dogme, donner au mouvement des vieux-catholiques sa première impulsion.

Cette ferme conduite à l'égard des ultramontains entraîna, comme sa conséquence naturelle, un rapprochement toujours plus étroit avec la confédération du Nord. Les traités militaires furent conclus, l'union douanière renouvelée, en dépit des intrigues particularistes, des mesures excellentes prises au sujet de la liberté d'établissement, de la législation matrimoniale, de la procédure civile. De fréquents voyages à Berlin amenèrent entre le prince et M. de Bismarck une entente politique toujours plus solide, des relations personnelles toujours plus cordiales. L'influence de M. de Hohenlohe sur les bords de la Spree s'accrut chaque jour davantage. La Cour et les députés libéraux le tenaient en égale estime, le prince et la princesse de Prusse l'honoraient de leur amitié, le roi

Guillaume recherchait volontiers ses conseils. Nommé vice-président du parlement douanier par tous les partis, il développa avec une éloquente clarté ses vœux pour l'unité nationale, le rétablissement de l'Empire germaniqne sous la dynastie des Hohenzollern. Il porta le toast au grand chancelier dans le banquet qui termina la session. C'était trop exiger d'oreilles cléricales; l'innocence du roi Louis devait être au plus tôt préservée de ces pernicieux discours. Dès les premiers actes de son administration, la chute du prince avait été résolue. La loi sur l'instruction primaire, rédigée par M. de Gresser, fournit à la camarilla ultramontaine une occasion propice pour satisfaire ses rancunes.

La sollicitude de Maximilien s'était bornée à l'enseignement supérieur. Comparées à celles du Wurtemberg ou du grand-duché de Bade, les écoles de la Bavière présentaient une infériorité déplorable. L'Église seule pourvoyait à la nourriture spirituelle des masses: ses élèves récitaient par cœur le catéchisme romain, mais étaient étrangers aux premiers éléments de la culture moderne. Le projet du 15 février 1865 visait à la suppression des plus choquants abus. L'École aurait gardé son caractère confessionnel, afin de ne pas rompre trop brusquement avec la tradition, de ne pas exciter le fanatisme des campagnes, mais l'inspection, au lieu d'appartenir de droit à l'évêque, aurait

été exercée par un délégué du gouvernement. L'instituteur aurait été affranchi de la tutelle cléricale pour les objets de son ressort, le choix des meilleurs manuels, des méthodes les plus appropriées à son but. Après quelques années de ce bienfaisant régime, le charme qui pesait sur la Bavière aurait été vaincu: les yeux des générations nouvelles n'auraient plus craint l'éclat du jour.

Les réformes de M. de Gresser, par leur sagesse même, soulevèrent les clameurs des ultramontains: la sainteté du but les rendit indifférents sur la valeur des armes. Aux partisans des mœurs patriarcales, ils dépeignirent les atteintes portées à la liberté de la famille; ils effrayèrent les chauvins par la perspective du joug de la Prusse, les dévots par la menace des progrès de l'hérésie. Leur tactique fut couronnée d'un plein succès. Malgré la fermeté déployée par M. de Gresser, de brillants discours de M. Marquard-Barth et du Dr Völkh, la loi ne passa, après une orageuse discussion à la Chambre basse, qu'avec des amendements qui en altéraient le caractère libéral. Elle succomba à la Chambre haute devant la coalition des ultramontains et des orthodoxes protestants. L'évêque d'Augsbourg, dans son ardeur pour la curie, sa haine de l'éducation laïque, fut dépassé par M. de Harless.

Que celui de ses frères en la foi qui est sans péché

jette au président du Consistoire de Munich la première pierre. M. Guizot, dans sa longue carrière, n'eut d'autre préoccupation que de maintenir à son profit le principe d'autorité dans toutes les sphères. Ses disciples ont soutenu, jusqu'à la dernière heure, le gouvernement de l'ordre moral, mendié, pour les illégalités de la Commission synodale, l'appui du duc de Broglie, de l'évêque Dupanloup. Le chef des vieux-luthériens, M. de Gerlach, combat à la tribune de Berlin, avec une véhémence insensée, les projets de M. Falk. En somme, les deux partis poursuivent le même but : l'asservissement de la libre pensée. Les orthodoxes ne sont séparés de Rome que par leur manque de logique.

Les princes de la maison de Wittelsbach donnèrent, le jour du vote, un éclatant témoignage de leur dévotion. Les oncles du roi combattaient depuis longtemps la politique du premier ministre; son frère et héritier présomptif, le prince Othon, qui, ce jour-là même, atteignait sa majorité, prit ostensiblement parti pour l'Église.

M. de Hohenlohe en appela aussitôt au peuple de la décision de ses représentants. Les villes lui demeurèrent fidèles, les campagnes donnèrent une forte majorité à ses adversaires. Assuré qu'il était des sympathies de son maître, le prince aurait pu se maintenir au pouvoir par d'habiles compromis; il pré-

féra se retirer (7 mars 1870) plutôt que de faillir à son programme. La hauteur de ses vues, son intégrité, son éloquence, lui avaient valu pendant son administration l'appui des libéraux ; sa loyauté pendant cette période de crise lui conquit l'estime universelle. Les événements se chargèrent du soin de le venger. Une année ne s'était pas écoulée qu'un parlement germanique se réunissait à Berlin et s'inspirait de ses principes dans la lutte de l'Allemagne contre Rome.

M. de Lutz[1], qui succéda à Munich au prince de Hohenlohe, et dirige encore aujourd'hui les destinées de la Bavière, revint aux errements de Maximilien II, et s'efforça de tenir une balance égale entre tous les partis. Il appartint, lors de ses débuts, à la fraction catholique avisée, et arriva rapidement aux plus hautes fonctions par son extrême facilité de travail, son indomptable persévérance.

Fils d'un pauvre maître d'école de la Franconie, d'abord simple employé du gouvernement, bientôt chef du cabinet royal, tout en ayant suivi les méandres de la hiérarchie administrative, le ministre actuel de l'instruction et des cultes peut passer pour un maître dans l'art de discerner les signes des temps et de ménager les transitions. En février 1870 il fit

[1] Voir la note XI à la fin du volume.

cause commune avec les ultramontains et usa de son crédit sur Louis II pour renverser le prince de Hohenlohe : en juillet, il profita de l'enthousiasme national pour rompre avec ses anciens acolytes et exécuter les conventions militaires avec la Prusse ; en décembre, il négocia les traités de Versailles et obtint de M. de Bismarck les concessions particularistes les plus étendues ; aujourd'hui il encourage les dangereux caprices de son souverain et s'oppose, comme membre du Conseil fédéral, aux plus urgentes réformes [1].

La conduite de M. de Lutz à l'égard du Vatican trahit les mêmes variations et amena d'aussi fâcheux résultats. Il ne suffisait point, pour dominer une situation aussi délicate, d'un éloquent et subtil jurisconsulte ; elle réclamait un homme d'État qui poursuivît un but déterminé et répondît, par la vigueur de ses actes, à la magnificence de ses promesses. Un appel à la nation, immédiatement après la proclamation de l'Empire ou les élections pour le Parlement germanique, aurait confirmé l'éclatant triomphe des libéraux et permis l'adoption de mesures décisives. Une efficace protection accordée aux vieux-catholiques après l'adresse du Musée (10 avril 1871) ou le

[1] L'unification du droit civil proposée par MM. Lasker, Miquel, etc., et deux fois votée par le Reichstag, avait échoué au sein du Conseil fédéral devant l'opposition de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg, du Mecklembourg. Elle n'a été adoptée sur les instances de la Prusse qu'en juin 1874.

Congrès de Munich aurait empêché l'apostasie de plusieurs évêques et hâté la victoire numérique d'un mouvement dont la sagesse prouve la vitalité. Tout au contraire, M. de Lutz s'obstine à gouverner avec une assemblée rétrograde, où, malgré son incontestable talent d'équilibriste, il ne possède qu'une majorité incertaine, et perd, par ses continuelles volte-face, la confiance de tous les partis. Les libéraux lui reprochent ses fallacieuses avances et ses équivoques compromis avec le clergé; les amis de M. de Döllinger une malveillance qui forme, avec ses précédentes déclarations, le plus étrange contraste; les infaillibilistes son refus de reconnaître leur dogme favori et de se soumettre aux prescriptions du Syllabus.

Il semble cependant que la Curie devrait se tenir pour satisfaite des complaisances d'un ministre, naguère célébré comme l'auxiliaire de M. de Bismarck. La loi sur les abus de la chaire dont on attendait les plus heureux résultats est demeurée lettre morte et n'a servi qu'à multiplier les diatribes. Les évêques ont impunément persisté dans leur révolte et entretenu, par leurs perfides manifestes, une constante agitation au sein des masses. Leurs traitements, au lieu d'être confisqués comme ceux de leurs collègues de Prusse, viennent par un vote de la seconde Chambre de recevoir une forte augmentation [1]. L'Université de

[1] Septembre 1873.

Wurtzbourg ne compte que des professeurs ultramontains; quatre coryphées du parti ont été appelés coup sur coup à Munich afin de compenser la nomination de l'hérétique abbé Friderich. Enfin, les vieux-catholiques n'ont pu obtenir une seconde église dans la capitale [1], quoiqu'ils aient la majorité dans la population et soient soutenus dans leur demande par le Conseil municipal. De ses innombrables projets M. de Lutz n'a réussi que dans un seul : conserver le pouvoir au prix des plus rudes sacrifices et en écarter le prince de Hohenlohe, son rival redouté et détesté.

Louis II n'a point encore jugé opportun de mettre un terme à une situation aussi dangereuse.

On serait tenté de croire que la loi d'atavisme se produise en Bavière avec une inflexible régularité. que le jeune monarque ait hérité de l'humeur altière et mobile de son aïeul, comme son père de la douceur et de la tolérance de Maximilien-Joseph. Aucun prince contemporain ne veille sur ses prérogatives avec une aussi jalouse sollicitude, et ne possède, en dépit de son apparente mollesse, un goût aussi effréné pour le pouvoir. Il ne lui suffit point de régler, jusque

[1] Les vieux-catholiques ne célèbrent, jusqu'à présent, leur culte que dans une chapelle située au delà de l'Isar, Sancta Maria im Gesteig. Il règne à Munich une si vive irritation contre les ultramontains que le Conseil municipal a choisi pour la première fois pour son président un israélite, le Dr Guggenheimer.

dans les moindres détails, la mise en scène des opéras de Richard Wagner, de maintenir à sa cour un cérémonial qui, par sa puérile solennité, aurait fait les délices de Saint-Simon. Il prétend intervenir à son gré dans les affaires les plus graves, trancher en maître absolu toute question importante. Les décisions de ses Chambres sont pour lui non avenues aussitôt qu'elles le gênent dans ses caprices. Il ne craint pas, au mépris de tous les usages parlementaires, de prescrire leur vote à de grands seigneurs récalcitrants [1]. Ses ministres n'exercent sur lui aucune influence. Il demeure souvent plusieurs mois sans les consulter et leur communique à l'improviste ses résolutions irrévocables. Malheureusement pour les imitateurs de Louis XIV, les rois ne peuvent plus gouverner aujourd'hui contre la volonté de leurs peuples et la prudence politique ne s'acquiert point au milieu des splendeurs solitaires de Hohenschwangau.

De naïfs publicistes se sont trop hâtés de conclure de la conduite de Louis II pendant la dernière guerre à son inviolable attachement pour la maison de Hohenzollern. Il ne lui avait point déplu, en juin 1870, de se montrer plus sage que son Parlement, de ceindre son front de lauriers cueillis par sa vaillante armée, mais ses dispositions étaient déjà tout autres lors des

[1] En janvier 1871, lors de la discussion par la Chambre haute des traités de Versailles.

traités de Versailles. Il n'insista si vivement pour leur adoption que parce qu'ils lui conféraient des priviléges inattendus, qu'il n'aurait pu au lendemain d'une rupture espérer des conditions aussi favorables. Il n'offrit également la couronne impériale au roi Guillaume que pour ravir cet honneur à son frère de Saxe et constater sa primauté sur les autres monarques allemands. Les ovations enthousiastes qui accueillirent partout sur son passage le prince de Prusse lors du retour triomphal des troupes à Munich (16 juin 1871) et de son dernier voyage en Souabe (septembre 1872), le blessèrent comme un muet reproche et le remplirent de jalousie contre le héros de Wœrth. Toute visite à Berlin lui répugne comme un acte de vasselage, toute entente avec M. de Bismarck sur la politique intérieure et la répression de l'ultramontanisme comme un abandon de ses droits souverains.

Une sincère reconnaissance des faits accomplis, un loyal concours apporté à l'œuvre nationale gagneraient à Louis II tous les cœurs et l'investiraient d'une autorité plus considérable que le roi de Saxe ou le grand-duc de Baden. Il préfère entraver par de mesquines intrigues les grands travaux législatifs du Reichstag, et compare avec une sourde irritation sa position isolée au milieu de son peuple aux sympathies croissantes pour le vieil empereur. M. de Ho-

henlohe qui aurait été le véritable ministre de la situation et dont tous les Bavarois éclairés ont longtemps désiré le rappel[1], lui déplaît à cause de sa ferme intelligence et de ses vastes projets de réforme. Le comte de Luxbourg, le baron de Stauffenberg, M. de Hörmann, d'autres libéraux éminents lui inspirent par leur indépendance de caractère, leur respect pour la charte, une égale aversion.

Louis II ne songe pas davantage à se jeter dans les bras d'une Église dont il redoute l'ambition, le fanatisme. Les anathèmes du Syllabus contre la culture moderne et la libre recherche l'ont blessé dans ses plus nobles affections, et en ont fait le chevaleresque défenseur de ses amis persécutés. Kaulbach a été protégé par lui contre les nouveaux inquisiteurs qu'avait irrités son carton de « *Pierre Arbues,* » Döllinger maintenu dans sa chaire professorale et comblé des distinctions les plus flatteuses.

Les mandements insurrectionnels des évêques infaillibilistes ont rempli le jeune roi d'un violent courroux. Un prince moins superbe n'aurait pu d'ailleurs tolérer de sang-froid la conduite des ultramontains depuis le Concile, l'insolent langage de leurs chefs

[1] Il est peu probable que le prince Hohenlohe consentît aujourd'hui à échanger, contre la présidence du cabinet de Munich, sa haute position dans la diplomatie impériale, des perspectives plus brillantes encore.

dans les Chambres et les Casinos religieux, les perfides insinuations de la presse dévote, la formidable jacquerie organisée par eux au sein des populations des campagnes. Toutes leurs tentatives pour ressaisir le pouvoir ont échoué devant la méfiance de Louis II, l'opposition des grandes villes. Le comte Bray (1871) dut donner sa démission pour avoir proposé contre les vieux-catholiques des mesures trop rigoureuses; M. de Gasser (1873), qui méditait une rupture de l'unité nationale, ne trouva aucun collègue pour une aussi périlleuse entreprise.

La victoire remportée par le clergé dans les dernières élections pour le Reichstag (10 janvier 1874) paraît avoir ouvert les yeux du monarque. La politique de M. de Lutz, toute composée de tergiversations, d'échappatoires, de subtiles compromis, s'est révélée dans toute son impuissance. Les jésuites, grâce aux demi-mesures du ministère, l'ont emporté non-seulement sur les partisans des Hohenzollern, mais sur ceux des Wittelsbach. Devant l'imminence du péril, Louis II s'est tourné vers le seul protecteur efficace. Le prince de Hohenlohe, avant de prendre possession de l'ambassade de Paris, a opéré la réconciliation de son ancien maître avec la cour de Berlin. Avec un souverain moins versatile, les honneurs dont a été comblé le prince de Bismarck pendant son séjour à Kissingen, l'entrevue de Nuremberg avec l'empereur

Guillaume, seraient de sûrs indices d'une phase nouvelle dans les destinées de la Bavière. Quelle importance leur assigner avec un prince qui ne suit que ses caprices, médite un changement de front à l'heure même où il accable un conseiller favori de ses prévenances? A meilleur droit que sur les fenêtres de Chambord, on pourrait inscrire sur celles de Hohenschwangau le distique de François Ier :

Souvent monarque varie,
Bien fol est qui s'y fie.

La Bavière demeure ainsi dans un état de stagnation aussi préjudiciable à ses intérêts qu'à sa bonne renommée. M. de Lutz n'a point encore réussi, malgré son habituelle fertilité d'expédients, à découvrir une solution et s'agite comme un pilote en détresse qui fuit des écueils connus sans se diriger vers la terre promise. Jamais, cependant, il n'aurait été plus besoin d'une politique franche, hardie, généreuse. Tous les voiles sont maintenant déchirés et Louis II n'a plus le choix qu'entre Berlin et Rome. La Curie a failli à sa proverbiale réputation d'habileté en révélant trop tôt ses desseins et s'est aliéné les sympathies de tous les vrais patriotes. Un ministre clérical, s'il voulait rester fidèle à son programme, ne pourrait poursuivre un autre but que la dénonciation des traités de Versailles. La Bavière ne recouvrerait une

prétendue indépendance que pour tomber sous la domination des jésuites. L'Empire germanique a relevé d'une main ferme le défi de Pie IX et persévérera dans une guerre légitime jusqu'à la complète victoire du droit moderne sur la théocratie du moyen âge. Les caprices d'un seul État ne peuvent plus, comme au temps de la diète de Francfort, paralyser la volonté de tout un peuple. Le cabinet de Munich n'aura abouti, par une opposition stérile, qu'à l'aveu de son impuissance et recevra du Conseil fédéral les réformes dont, plus qu'aucun autre, il aurait dû prendre l'initiative.

SECONDE PARTIE

LA PROVINCE DU RHIN SUPÉRIEUR

CHAPITRE I

L'Église nationale allemande. — Wessemberg et Wangenheim.

La Bavière était, en 1815, la seule contrée de l'Allemagne qui offrit un terrain favorable aux usurpations du saint-siége. Les circonstances étaient moins propices dans les autres États du Sud[1] ecclésiastiquement réunis en un seul faisceau sous le nom de province supérieure du Rhin. Le protectorat français entraîna avec lui la suppression de tout privilége. L'acte constitutif de la Confédération du Rhin[2] affranchit de toute réserve confessionnelle la participation aux droits civils. L'*æqualitas exacta mutuaque*, qui n'avait été réalisée par le traité de Westphalie qu'*in abstracto* pour les deux grandes

[1] Le Wurtemberg, les grands-duchés de Baden et de Hesse-Darmstadt, le duché de Nassau.

[2] Il fut signé à Paris le 12 juillet 1806 et communiqué le 1er août au Reichstag.

Églises rivales, le fut maintenant *in concreto* pour chaque individu. Quelques mois après, Napoléon entraîna les nouveaux souverains, ses vassaux, dans sa lutte avec la papauté, et mit brusquement un terme aux négociations commencées, en 1807, à Stuttgart, par le nonce della Genga.

Les perspectives d'un accord étaient tout aussi illusoires lors du Congrès de Vienne, malgré le crédit qu'avaient valu à la Cour de Rome ses récentes infortunes, le réveil religieux provoqué du bout de l'Europe à l'autre par la restauration de Pie VII. Les maximes joséphistes n'en demeurèrent pas moins dans toute l'Allemagne la base du droit canonique. De fidèles disciples du prince de Kaunitz, Wangenheim dans le Wurtemberg, Burg dans le grand-duché de Baden, Koch dans le Nassau, maintinrent avec une jalouse sollicitude les prérogatives de l'État.

La haine de l'ultramontanisme était à cette époque le seul lien qui unit des populations arbitrairement groupées en vue d'intérêts dynastiques, aussi différentes par la race que par la culture intellectuelle et les traditions locales. Si bons catholiques que fussent les montagnards de la Haute-Souabe ou du Brisgau, ils étaient plus attachés encore à leurs antiques franchises et les défendaient avec une égale vigueur contre toute agression, qu'elle provînt d'un pouvoir politique ou se couvrît d'un prétexte religieux. Quant

à la bourgeoisie des villes, elle suivait les impulsions libérales qui déterminèrent le soulèvement de 1813 et observait avec inquiétude les signes précurseurs d'une réaction.

Les écrivains de la période classique avaient réellement accompli l'*Éducation du genre humain* si éloquemment décrite par Lessing. Ils n'avaient pas seulement pénétré de leur esprit quelques cercles cultivés de Berlin ou de Weimar, mais l'ensemble de la nation. Le clergé romain lui-même n'avait pu se soustraire à leur influence. On insistait moins, en ce temps de fermentation et de métamorphose universelles, sur les dogmes distinctifs de chaque Église que sur les vérités philosophiques et morales, communes à tous les croyants. La religion était regardée comme un auxiliaire de l'ordre social, les prêtres comme des fonctionnaires salariés par l'État tenus de respecter les lois au même titre que les laïques.

De fréquents rapports entre les diverses sectes avaient adouci leurs vieilles haines et sanctionné par des résultats pratiques les idées de tolérance, si chères au XVIIIme siècle. Wessemberg comparait les protestants aux membres de la gauche dans un Concile œcuménique. D'autres prélats éminents, Dalberg, Jaumann, Werkmeister, ne travaillaient pas avec un zèle moins désintéressé à la diffusion des lumières et

s'inspiraient dans toute leur conduite des maximes de *Nathan le Sage*.

Les principautés ecclésiastiques elles-mêmes n'avaient pu échapper à la contagion. Le cardinal Pacca se plaignait pendant son séjour en Allemagne (1786-1787) du relâchement de la censure, de la facilité laissée par les prêtres pour les mariages mixtes, de la défaveur dans laquelle étaient tombés les couvents et les lieux de pèlerinage. Il n'était point rare que des savants réformés fussent honorés par les Académies catholiques de flatteuses distinctions et occupassent leurs chaires profanes. Nicolas Vogt fut nommé professeur d'histoire au séminaire de Mayence. Schelle lut au gymnase de Salzbourg un programme sur la liberté de penser (*de libertate cogitandi, scribendi, loquendi*).

Les dernières barrières tombèrent avec la dissolution de l'Empire germanique. Le principe territorial qui était à la base du traité de Westphalie : *cujus regio, cujus religio*, perdait désormais toute signification. Un souverain protestant ne pouvait, à l'avenir, ni imposer des croyances à un pays devenu en majorité catholique comme le grand-duché de Baden[1], ni

[1] Le margraviat de Baden se composait jusqu'en 1802 de districts en très-grande majorité protestants. Il reçut à cette époque, par le traité de Lunéville, l'ancien évêché de Constance, en 1805, par celui de Presbourg, le Brisgau, en 1806, la principauté de Leiningen, les comtés de Fürstemberg et de Klettgau, tous pays catholiques.

maintenir des priviléges confessionnels au sein de populations qui avaient été réunies sous son sceptre sans avoir été consultées, comme celles de la Hesse et du Wurtemberg[1].

Les Universités contribuèrent, dans une large mesure, à ce rapprochement des partis adverses. Une nouvelle vie les animait depuis que les jésuites en avaient été expulsés au milieu du XVIIIme siècle et que les argnties scolastiques du moyen âge avaient fait place à une méthode plus rigoureuse. Le droit joséphiste était en pleine vigueur, quoique Fébronius eût été contraint de se rétracter sur son lit de mort. Hedenheim, Spiegel, Gregel, Oberthur. continuaient de l'enseigner à Bonn et à Würtzbourg sans que leur nomination eût été agréée par la Curie et frappaient d'un blâme sévère les empiétements de la papauté sur l'épiscopat.

Les autres disciplines théologiques n'étaient pas cultivées dans un esprit moins libéral et comptaient

[1] Les districts catholiques du Wurtemberg lui furent pour la plupart donnés de 1802 à 1806 et se trouvent dans la Forêt-Noire et sur le Haut-Danube (Rottenburg-Ravensburg). Ceux de Hesse-Darmstadt ont également une origine napoléonienne. Le grand-duché, qui n'était auparavant qu'un simple landgraviat, fut agrandi en 1806 de la majeure partie de l'évêché de Mayence (Lorch-Gernsheim-Heppenheim), du canonicat de Worms de l'abbaye de Seligenstadt, en 1815 des villes de Mayence, de Bingen, d'Alzey, de plusieurs cantons appartenant à l'ex-département français de Mont-Tonnerre.

des représentants d'une incontestable valeur à Tubingen, à Fribourg en Brisgau, à Giessen. Sailer [1] continuait les pieuses traditions des Mystiques. Staudenmaier s'appuyait dans sa défense de la religion révélée, moins sur les preuves traditionnelles que sur des arguments philosophiques. Werkmeister combattait dans de hardies brochures le célibat des prêtres et le culte de la Vierge. Hug et Jahn enrichissaient la critique sacrée de travaux de premier ordre. Drey donnait aux études de Patristique une vigoureuse impulsion, et fondait dans la *Quartalschrift de Tubingen*, un des rares journaux catholiques qui fournissent encore aujourd'hui une honorable carrière. Tous les produits de cette école se distinguent par l'élévation des vues, l'étendue et la solidité des recherches, une réelle équité à l'égard des opinions contraires. Loin d'être étrangers au mouvement intellectuel de leur époque, ils s'en sont appropriés les meilleurs résultats et trahissent un commerce assidu avec Kant, Gellert, Herder.

Cette action de la science protestante demeura sensible longtemps après le retour des luttes confessionnelles. Möhler qui en donna le signal par la publication de sa Symbolique (1832), qui ne voyait dans la Réforme qu'une insurrection de l'individu

[1] Voir la note XII à la fin du volume.

contre l'ordre social, s'était préparé à son œuvre par une étude attentive de Hegel et de Schleiermacher. Un jeune professeur de Tubingen, Kuhn, fut parmi les adversaires de Strauss l'un de ceux dont les objections semblèrent le plus spécieuses au pénétrant critique.

Le moment paraissait donc opportun pour créer une Église catholique nationale et affranchir l'Allemagne du joug de la Curie. Il fut saisi avec empressement par deux hommes qui jouissaient d'un légitime crédit et poursuivaient le même but, l'un par des motifs politiques, l'autre dans un dessein religieux. Le baron de Wangenheim[1] espérait par le système épiscopal accroître le pouvoir des petits États et leur assurer au sein de la Diète une influence prépondérante. Wessemberg[2] désirait ramener l'Église à l'idéal apostolique et regardait la théocratie romaine comme un hybride mélange de judaïsme et de paganisme.

Ni l'un ni l'autre n'avaient attendu pour réaliser leurs projets l'ouverture des négociations avec le saint-siége. Wessemberg, qui défendait au Congrès de Vienne les intérêts de son ami le primat de Dalberg,

[1] Le baron de Wangenheim qui avait été en 1805 curateur de l'Université de Tubingen et en 1816 ministre des cultes, représentait, depuis le 11 novembre 1807, le Wurtemberg à la diète de Francfort.

[2] Voir la note XIII à la fin du volume.

avait exposé dans plusieurs mémoires l'urgence de traités communs à toute l'Allemagne, mais n'avait pu triompher du mauvais vouloir des puissances et de leurs discordes intestines. L'Autriche était hostile à tout changement et protégeait l'ultramontanisme comme son allié naturel : la Prusse se flattait de gagner, par l'étendue de ses concessions, ses nouveaux sujets des provinces Rhénanes; la Bavière repoussait toute entente comme incompatible avec ses droits souverains et préférait conclure l'équivoque concordat de 1817. Le cardinal Consalvi avait également rencontré d'actifs auxiliaires soit dans les *orateurs* ou chargés d'affaires des princes-évêques, soit dans les apostats luthériens qui servaient par leurs écrits la cause de la réaction : Frédéric de Gentz, Zacharias Werner, Frédéric Schlegel.

Le prince de Metternich avait coupé court aux sollicitations de Wessemberg en abandonnant au bon plaisir de chacun des membres de la Confédération la solution de ses différends avec le saint-siége. Les promoteurs d'une réforme ecclésiastique usèrent de cette latitude pour en tenter la réalisation dans la province du Rhin supérieur. Ils ouvrirent dans ce but, le 24 mars 1817, des conférences à Francfort-sur-le-Mein. Tous les petits États y envoyèrent des délégués quelle que fût la confession à laquelle ils appartinssent : le Wurtemberg, la Hesse Électorale, les

grands-duchés de Baden, d'Oldenbourg, de Mecklembourg-Schwerin, de Hesse-Darmstadt, les duchés Saxons, les Villes-Libres. Sur quoi M. de Niebuhr observait que jamais autant de diplomates protestants ne s'étaient occupés du sort d'un aussi petit nombre de catholiques.

M. de Wangenheim, qui présidait les séances, affecta dès le début une extrême hauteur vis-à-vis de la Curie et crut qu'il suffirait de quelques articles organiques pour rendre à l'Église son ancienne indépendance. Il était entretenu dans cette illusion par deux prélats joséphistes qui avaient vu la papauté dans ses jours d'humiliation et étaient animés envers elle des sentiments les plus hostiles : le doyen du chapitre de Rottenbourg, Jaumann et le chanoine wurtembergeois, comte de Schmitz-Grollenbourg. Un autre de ses collègues qui avait autrefois reçu les ordres, le conseiller Koch de Nassau se maria pendant le Congrès avec une protestante, comme pour rendre d'avance inacceptable l'œuvre à laquelle aurait collaboré un prêtre indigne.

Les négociateurs de Francfort s'inspirèrent dans leurs travaux des principes qu'avait formulés en 1763 M. de Hontheim dans son célèbre livre : *De statu Ecclesiæ et legitima potestate Romani pontificis*, mais les entendirent dans un sens à la fois plus autoritaire et plus démocratique.

Fébronius n'avait point demandé une réforme complète des abus, mais une simple extension de la puissance épiscopale. Les papes ne possédaient, selon lui, qu'une primauté purement honorifique et ne pouvaient prétendre à aucun des priviléges dont les avaient dotés les canonistes du moyen âge. Tout au contraire les métropolitains ne reconnaissaient aucun pouvoir qui leur fût supérieur. Ils avaient le droit de disposer des bénéfices de leur diocèse, d'interdire la lecture des brefs pontificaux, de repousser comme illégale toute immixtion d'une cour étrangère. Il appartenait à eux seuls de prononcer en dernier ressort sur toutes les affaires ecclésiastiques.

M. de Wangenheim repoussait également la suzeraineté de la Curie mais la remplaçait par celle de l'État. Il investissait ce dernier de tous les priviléges qui étaient réservés aux évêques dans le système de Febronius. Le placet et le recours comme d'abus n'étaient pas seulement affirmés, comme dans tous les concordats conclus pendant cette période, mais déterminés jusque dans les moindres détails et entourés des plus minutieuses garanties. Aucun bref de la chancellerie romaine ne pouvait être publié ou remis en vigueur avant d'avoir reçu la sanction ministérielle. Il suffisait en tout temps d'un simple décret pour lui ôter toute valeur légale. Quelques-uns des délégués proposèrent même la suppression des non-

ciatures, afin de ravir aux intrigues ultramontaines leur principal foyer et d'écarter tout prétexte de conflit.

La juridiction épiscopale était renfermée dans les plus étroites limites. Les couvents ne pouvaient désormais servir de prisons pour les délits ecclésiastiques. Le verdict d'un tribunal civil était nécessaire pour destituer ou suspendre un prêtre de ses fonctions. Le gouvernement jouissait enfin pour la nomination des évêques des prérogatives les plus étendues. Il choisissait, entre les trois candidats présentés par le Chapitre, celui qui lui plaisait davantage, après avoir préalablement rayé de la liste tous ceux qu'il tenait pour indignes *(personas minus gratas)*. Le siége demeurait vacant aussi longtemps que durait le désaccord. Il ne restait au pape que le droit de confirmation. Encore devait-il en user dans l'espace de quatre mois s'il ne voulait le laisser à l'archevêque du diocèse. L'État disposait donc, en dernier ressort, de tous les bénéfices ; des souverains protestants exerçaient sur l'Église catholique un véritable patronage.

Le rôle attribué au bas clergé tempérait un peu les conséquences de ce régime bureaucratique. Les curés devaient, à l'avenir, être consultés sur le choix de leurs supérieurs et compter au sein du Chapitre un nombre de représentants égal à celui des chanoines. Tout candidat devait, pour être éligible, avoir

rempli pendant trois ans les fonctions pastorales, ou enseigné dans un séminaire du diocèse. Quelques amis de Wessemberg allèrent plus loin encore dans cette voie, et demandèrent qu'on rendît aux paroisses la nomination de leurs conducteurs spirituels.

Le moment semblait, en effet, opportun pour rompre avec les traditions hiérarchiques et seconder les efforts d'un prélat éminent. Wessemberg avait déployé, pendant son vicariat à Constance, une remarquable activité et jeté les bases de sérieuses réformes. Le chant et la liturgie avaient été de nouveau célébrés dans la langue nationale, le culte purifié de ses plus grossières altérations, la confession abolie, le Nouveau Testament de van Espen[1] abondamment distribué dans les familles, des ouvrages excellents comme l'« *Histoire Biblique*, » de Schmidt et le « *Livre de la Mère*, » de Pestalozzi, introduits dans les écoles. Le jeune clergé recevait une solide instruction au gymnase de Mörsbourg. De fréquents colloques présidés par l'évêque du diocèse entretenaient le goût

[1] Van Espen, célèbre canoniste et professeur de Louvain, né dans cette ville le 9 juillet 1646. Il prit une part considérable aux controverses jansénistes et fut l'un des fondateurs de l'Église d'Utrecht. La Congrégation de l'Index mit au nombre des livres défendus, le 22 août 1704, son principal ouvrage le *Jus Ecclesiasticum Universum*, où il établissait contre les sophismes ultramontains la souveraineté de l'État.

des fortes études et fournissaient pour la cure d'âmes de salutaires directions.

Les monarques de la province du Rhin contribuèrent à ce réveil en soumettant tous les ecclésiastiques à un examen d'État, en couvrant de leur protection les théologiens les plus distingués. Giessen et Fribourg en Brisgau brillèrent d'un vif éclat pendant cette période; un nouvel esprit anima les prêtres wurtembergeois depuis que le séminaire d'Ellwangen eut été réuni, en 1827, à l'Université de Tubingen. Seul, l'évêque de Fulda réussit à empêcher la création d'une Faculté catholique à Marbourg, et à préserver ses novices de tout contact avec la science profane.

Wessemberg fut moins heureux pour une institution destinée dans sa pensée à introduire le principe représentatif au sein du catholicisme. Il avait été, de bonne heure, frappé du rôle qu'avaient joué les Conciles du IVme siècle et voyait dans le retour à ces grandes assemblées l'unique remède aux maux qui affligeaient la chrétienté. L'idée parut aussi dangereuse aux ministres rétrogrades de 1815 qu'aux prélats ultramontains. Peut-être Wessemberg, s'il avait atteint son but, aurait-il éprouvé une aussi amère déception que d'honorables protestants français qui ont passé une moitié de leur vie à désirer le Synode, l'autre à regretter ses conséquences. Tout

au moins les souvenirs du XVme siècle n'étaient-ils point faits pour exciter un vif enthousiasme. Un futur Concile, loin de réformer l'Église *in capite et membris*, ne pouvait que consacrer le despotisme pontifical.

Comme la jument de Roland, le projet de Constitution arrêté à Francfort possédait toutes les vertus, sauf la plus essentielle, la vie. Ouvertes le 24 mars 1817, les Conférences avaient été interrompues le 20 avril pour reprendre du 17 juillet au 14 octobre. Aussitôt après leur clôture, deux des plénipotentiaires, le baron de Turkheim et le comte de Schmitz-Grollenburg étaient partis pour Rome afin de communiquer leur résultat au saint-père et de lui soumettre une *Déclaration* plus respectueuse pour la forme que les Articles organiques, mais toute semblable pour le contenu.

La haine avec laquelle la Curie poursuivait Wessemberg était un sûr indice des sentiments avec lesquels elle accueillerait toute proposition de réforme. Le Fénelon badois n'avait jamais réussi, malgré sa piété et son zèle, à se faire pardonner son libéralisme, sa tolérance envers l'hérésie. La Cour de Rome avait déjà gardé, en 1813, un silence de mauvais augure lorsque Dalberg avait, avec l'agrément du grand-duc, nommé son ami coadjuteur de Constance. Les intrigues du nonce Testaferrata avaient

été l'année suivante couronnées d'un plein succès; le primat avait consenti, dans un instant de faiblesse, à séparer du diocèse les paroisses suisses malgré les protestations du cabinet de Carlsruhe et le mécontentement des principaux intéressés (décembre 1814).

Le conflit était entré deux ans après dans une phase plus aiguë encore, lorsque le Chapitre avait, d'une voix unanime, appelé son vénérable pasteur à la succession de M. de Dalberg (10 février 1817). Le pape, qui ne pouvait formuler aucune accusation précise, allégua, pour casser l'élection[1], des motifs généraux d'une extrême gravité *(gravissimæ causæ)*, mais il rencontra, de la part du gouvernement badois, une résistance inattendue. Le grand-duc Charles regardait la disposition des bénéfices vacants comme un de ses droits inaliénables, et repoussa dans les termes les plus dignes l'intervention du saint-siége. « Il convient aussi peu à l'autorité ecclésiastique qu'à l'autorité laïque, disait-il dans sa réponse au bref pontifical, de juger sans connaissance de cause, de condamner sans avoir entendu les deux parties. Qu'adviendrait-il de l'Église, de l'indépendance de l'Allemagne, de l'honneur de ses princes, de la sécurité de ses habitants, s'il suffisait d'une menace de la lointaine Rome pour frapper d'impuissance tous les

[1] Bref du 15 mars. Le langage en était d'une violence inouïe.

actes du pouvoir civil et jeter le trouble dans la vie des laïques les plus pieux, des prélats les plus éminents? » Le nonce, effrayé d'un aussi ferme langage, se rendit à Carlsruhe, mais tous ses efforts furent inutiles et il ne put empêcher le maintien de Wessemberg comme administrateur à Constance.

Après la mort du grand-duc Charles, la situation fut tout autre. Le prince Louis, son successeur, avait pour l'Autriche de trop vives sympathies pour ne pas prêter une oreille complaisante aux insinuations cléricales. La diète ne se départit pas, en cette circonstance, de sa politique de laisser aller habituelle, et n'engagea pas même une discussion sur le mémoire qui lui avait été transmis par le gouvernement badois. Wessemberg cependant ne perdit point courage. Il partit en juillet 1817 pour l'Italie et résolut de plaider lui-même sa cause auprès du saint-père comme devaient le faire, quatorze ans plus tard, trois autres pénitents non moins illustres, MM. de Montalembert, Lacordaire et de Lamennais. Les plus cruelles humiliations lui étaient réservées. Pie VII refusa de l'entendre. Consalvi ne désirait nullement être mieux renseigné et ne voulait obtenir de lui qu'une promesse de soumission absolue. Il quitta Rome le cœur brisé et ne revint dans sa patrie que pour assister à la ruine de ses plus chères espérances.

Les délégués du Congrès de Francfort avaient, en

effet, complétement échoué dans leur mission. Ils s'étaient risqués, sans préparation suffisante, sur un terrain des plus dangereux et avaient, dès les premières entrevues, blessé les prélats romains par l'orgueilleuse rudesse de leur langage. « Prennent-ils le pape pour un Turc? » s'était écrié dans un moment d'irritation le cardinal Consalvi.

Les articles du projet semblaient combinés pour produire sur Pie VII l'impression la plus fâcheuse. Il repoussa la juridiction civile comme une atteinte à son pouvoir souverain et revendiqua hautement pour les évêques le droit de correction et de censure, « *ad corrigendos laïcos admonitiones et ecclesiasticas censuras adhibere.* » L'obligation de la résidence et le rôle attribué aux curés dans l'élection de leurs supérieurs lui apparaissaient comme un déni de justice envers la noblesse allemande qu'il regardait avec raison comme un de ses plus fermes soutiens et qui aurait été privée, pour les cadets de famille, de la ressource des bénéfices ecclésiastiques. Après s'être longtemps renfermé dans un dédaigneux silence, il répondit, le 10 août 1819, par un mémoire intitulé « *Esposizione dei Sentimenti*, » où il se plaçait au point de vue strictement canonique et opposait une fin de non-recevoir absolue à toute demande de réforme.

Les négociations devenaient désormais inutiles et

la grande Charte[1], rêvée par Wangenheim pour l'Église germanique, s'évanouissait au premier contact de la réalité. Il ne restait aux membres de la province du Rhin d'autre ressource que celle de conventions séparées avec le saint-siége, comme le leur avait prédit dès le début M. de Niebuhr. Encore avaient-ils laissé échapper l'occasion favorable et ne pouvaient-ils, depuis les décrets de Karlsbad, qu'accepter les conditions de leur adversaire.

Wangenheim et ses amis songèrent un instant à revenir aux principes joséphistes. Ils jetèrent même les bases d'une Pragmatique ecclésiastique qui aurait sanctionné la rupture avec Rome et remis tous les points litigieux à la décision de l'État, mais aucun d'eux ne possédait le tact, l'autorité nécessaires pour mener à bien une aussi difficile entreprise. Ils se départirent peu à peu de leurs prétentions primitives et se contentèrent, au lieu des réformes projetées, d'une bulle de circonscription qui fixait les limites des nouveaux diocèses (18 août 1821, Bulle *Provida solersque*).

Pie VII y demeurait fidèle à la politique de ses prédécesseurs. La province du Rhin était, malgré sa faible étendue, fractionnée en autant de siéges épiscopaux que d'États souverains : Mayence, Limbourg,

[1] *Magna Charta libertatis*. L'expression revient souvent dans sa correspondance.

Fulda, Fribourg en Brisgau, Rottenburg. Les petits monarques allemands comprenaient au reste si peu la nécessité de l'union contre l'ennemi commun qu'ils ne se soumirent qu'avec une extrême répugnance au métropolitain de Fribourg et que Wangenheim regarda leur acceptation finale comme un de ses plus beaux triomphes. Si misérable qu'en fut le résultat, il avait suffi de cette simple tentative de rapprochement pour exciter le courroux du prince de Metternich.

La bulle « *ad dominici gregis custodiam*, » qui prononçait la suppression de l'évêché de Constance, consacra, en 1827, l'entière victoire du saint-siége. Il ne fut pas une seule fois question, dans les pourparlers avec la Diète helvétique, de l'évêché national, origine première du conflit. Tout au contraire, il ne fut pas créé moins de quatre diocèses aussi exigus, quant au territoire, qu'onéreux pour les budgets cantonaux : Genève-Lausanne, Sion, Coire, Bâle[1]. La Curie qui, dans sa haine pour Wessemberg, avait violemment rompu un groupement avantageux pour tous les fidèles, assigna, sans aucun scrupule, les paroisses du Tessin à deux juridictions étrangères, celles de Côme

[1] Le traité définitif pour l'évêché de Lausanne datait de 1820, celui pour l'évêché de Bâle fut signé avec Berne, Lucerne, Zug, Soleure, le 26 mai 1828, avec l'Argovie, le 28 décembre (Bulles *inter Præcipue*, *de Salute animarum*).

et de Milan. Une division aussi arbitraire ne tarda pas à porter les fruits que redoutaient les libéraux suisses. Les nouveaux titulaires se montrèrent aussi serviles envers Rome qu'arrogants à l'égard du pouvoir civil. Le nonce, désormais tout puissant rouvrit une période de luttes confessionnelles auxquelles il ne fut mis un terme que par la dissolution du Sonderbund.

Wangenheim méconnaissait trop gravement les tendances de son époque pour n'être pas condamné dans ses essais de réforme à une défaite inévitable. Comme tous les hommes politiques du XVIIIme siècle, il avait gardé des précédentes humiliations de l'Église un trop vif souvenir pour comprendre l'ascendant qu'elle exerçait sur une génération rendue dévote par l'infortune. Le souverain pontife n'était plus ce Pie VI dont les larmes n'avaient pu prévenir les rigueurs de Joseph II et qui était mort sur la terre de l'exil; c'était Pie VII dont les menaces de Napoléon n'avaient pu abattre la résistance et qui célébrait de nouveau la messe dans la capitale du catholicisme, sur l'autel d'Ignace de Loyola. Ses demandes n'avaient nulle part rencontré un accueil aussi favorable qu'auprès de puissances hérétiques ou schismatiques comme la Prusse et la Russie.

L'École romantique, dont l'influence était alors à son apogée, ne voyait pour la société d'autre voie de

salut qu'un brusque retour au moyen âge; seuls les jésuites pouvaient achever l'œuvre des soldats de la coalition. « Les idées de la Révolution ne doivent plus être combattues à main armée, » disait aux monarques de la Sainte-Alliance, le cardinal de Hohenlohe. « Il faut transformer l'éducation, ramener la jeunesse dans le sein de l'Église. » Les hommes les plus éclairés partageaient l'opinion du prélat thaumaturge. M. de Niebuhr, le critique diplomate était, dans la crainte de nouveaux bouleversements, mieux disposé envers les ultramontains qu'envers les joséphistes.

La médiatisation des biens ecclésiastiques apporta, dans les rapports du haut clergé avec Rome, les changements les plus regrettables. Il perdit avec son indépendance politique toute liberté de pensée, tout sentiment de sa nationalité. Wangenheim, qui croyait trouver parmi ses membres de sûrs auxiliaires, fut complétement déçu dans son espoir. Ce n'étaient plus les descendants des fiers prélats qui avaient adhéré malgré la bulle *in cœna Domini* au traité de Munster et défendu contre la Curie dans les articles d'Ems leurs droits séculaires, mais les dociles agents d'un souverain étranger. Ils n'attendirent pas le Concile de 1870 pour donner de leur faiblesse de caractère de significatifs témoignages.

Wessemberg fut l'une des premières victimes de cet affaissement général des esprits. Le Chapitre de

Fribourg l'avait, après la suppression du diocèse de Constance, choisi à l'unanimité pour son évêque, mais le grand-duc Louis, qui s'était laissé circonvenir par les intrigues des jésuites, refusa de confirmer l'élection. Son ministre, M. de Hagke, poussa même la perfidie jusqu'à interpréter dans le sens d'une renonciation formelle une lettre où Wessemberg protestait de ses intentions pacifiques, et se justifiait des calomnies de ses adversaires. Peu après, le nonce réussit à l'écarter du siége de Rottemburg où l'appelait M. de Wangenheim.

Découragé par ces incessantes tracasseries, Wessemberg se démit de fonctions que nul ne remplissait aussi dignement que lui, mais il poursuivit sur un autre terrain la réalisation des idées qui l'avaient guidé pendant son pastorat. Il défendit à la Chambre haute de Carlsruhe, pendant douze années de la plus sombre réaction (1819-1831), les principes libéraux qui étaient à la base de la Constitution badoise, et déploya, en particulier dans le domaine de l'instruction primaire, l'activité la plus heureuse. Le parti féodal ne voulut pas supporter plus longtemps la présence de cet honnête et courageux censeur. Wessemberg, contraint de renoncer à la tribune, se retira auprès de ses anciens paroissiens de Constance et remplit ses dernières années par l'exercice de la bienfaisance, la collection d'œuvres d'art, d'impor-

tantes recherches de théologie historique[1]. Une joie profonde était réservée à sa vieillesse. Il vécut assez longtemps[2] pour assister au rejet du Concordat (1859), à l'adoption des lois qui mirent dans le grand-duché de Baden un terme à la domination ultramontaine. Aucun signe ne pouvait être pour la nouvelle ère d'un plus favorable augure que la bénédiction de l'octogénaire qui avait travaillé de toutes ses forces à son avénement et n'avait jamais séparé dans sa pensée la religion de la liberté.

[1] Les grands conciles du XVme et du XVIme siècle.

[2] Wessemberg mourut le 6 août 1860.

CHAPITRE II

La réaction politico-ecclésiastique. — Le Parlement de Francfort.

La convention de 1817 était, malgré ses graves déficits, beaucoup moins avantageuse pour la cour de Rome que le concordat bavarois. Au moment où ils la concluaient, les gouvernements réunis opposaient une fin catégorique de non-recevoir à Léon XII qui réclamait d'eux, dans la première ivresse de sa victoire, le rétablissement de la juridiction épiscopale, une organisation des séminaires conforme aux décrets de Trente[1]. Sous le prétexte de couvrir l'Église de leur protection ils la tinrent, jusqu'en 1848, dans un état de dépendance aussi absolu que les rois de France à l'époque des servitudes gallicanes.

Le clergé demeura soumis au droit commun dans le Wurtemberg et le grand-duché de Baden. Tout curé s'engagea, au moment de sa nomination, à observer scrupuleusement les lois, à ne prendre part à

[1] Articles V et VI de la bulle *ad dominici gregis custodiam*.

aucun acte qui troublerait le repos public, à ne lire du haut de la chaire aucun bref de son évêque qui n'aurait pas reçu la sanction civile. Un tribunal, composé, pour les causes importantes, de membres du conseil ecclésiastique[1] et de délégués de l'évêque de Rottenbourg, pour les délits moins sérieux, du doyen, du bailli du district et de deux autres personnes compétentes, prononçait sur le coupable l'amende, l'emprisonnement, la suspension des ordres[2]. Les séminaires furent également l'objet d'une surveillance rigoureuse. Un commissaire laïque présida aux examens des candidats comme à la distribution des bénéfices, à l'élection épiscopale. L'appui que rencontrèrent auprès de l'État les professeurs de Fribourg et de Tubingue favorisa la liberté des recherches. M. de Reichlin-Meldegg fut maintenu dans sa chaire de philosophie malgré les sollicitations du nonce (1833); Schreiber encourut sa disgrâce moins pour ses hérésies que pour ses opinions démocratiques (1845).

Le plus grave conflit de cette période éclata, en 1841, à l'occasion des mariages mixtes. Plusieurs prêtres wurtembergeois, fanatisés par les événements

[1] Le Conseil ecclésiastique (Kirchenrath) était nommé par le souverain et composé en majeure partie de jurisconsultes de la couronne.

[2] Édits du 1er mars 1822, du 23 août 1825, du 5 janvier 1831, du 12 juillet 1844, etc.

de Cologne, violèrent la loi de 1806 qui établissait la parité des deux confessions, mais furent moins heureux dans leur tentative de révolte que Mgr de Droste-Vischering. Le roi Guillaume, plus habile, et aussi jaloux de son autorité que Frédéric-Guillaume III, les contraignit à l'obéissance et frappa d'une peine sévère le chanoine Mack qui avait écrit dans la *Quartalschrift de Tubingue* un article tout à la fois injurieux pour le gouvernement et l'Église évangélique. Le vieil évêque Keller de Rottenburg demanda vainement aux Chambres de rendre à l'Église catholique son autonomie, en transférant aux Chapitres les attributions du Kirchenrath, en autorisant, dans les cas de mariage mixte, le prêtre à la présence passive comme cela se pratiquait en Autriche et comme le cabinet de Berlin le réclamait de l'archevêque de Cologne. La majorité lui répondit qu'elle avait pleine confiance dans l'équité du monarque et passa à l'ordre du jour.

La Cour de Rome ne pouvait contempler avec indifférence une situation aussi dangereuse. Le 30 juin 1830, Pie VIII ordonnait aux dignitaires de la province supérieure du Rhin d'instruire des erreurs de leurs princes les fidèles de leurs diocèses. Le 5 octobre 1833, Grégoire XVI protestait contre toutes les lois rendues depuis la Bulle de Circonscription et sollicitait, dans son allocution du 29 novembre 1839,

les catholiques à la désobéissance. Ces appels trouvèrent peu d'écho même au sein du clergé. Condamnées en théorie, les maximes de Joseph II n'en demeurèrent pas moins à la base de la jurisprudence ecclésiastique dans toute l'Allemagne du sud.

Les ultramontains auraient perdu toute influence si un accord durable s'était établi entre les princes et le reste de la nation. Ils ne pouvaient être combattus avec des armes efficaces sous un régime qui bravait l'opinion publique et poursuivait de son inimitié les citoyens les plus éminents[1]. En raison même de la solidarité des intérêts un rapprochement était inévitable entre les élèves du prince de Metternich et les maîtres les plus experts dans l'énervement des âmes. De 1832 à 1848 le crédit des jésuites augmenta toujours davantage auprès des cours de Carlsruhe et de Darmstadt[1], en dépit d'orages passagers, de tiraillements avec les bureaucrates. Toute mesure arbitraire contre les libéraux était accompagnée de nouvelles concessions en faveur de l'Église romaine, de la mise en désuétude de lois gênantes, d'un redoublement de fanatisme dans la population des campagnes.

La transformation qu'avait subie le haut clergé depuis que Rome absorbait toutes les forces vives

[1] Voir les notes XIV et XV à la fin du volume.

du catholicisme était devenue manifeste pour les moins perspicaces. Wessemberg avait été contraint à la retraite, Dalberg et Hontheim ne rencontraient plus d'imitateurs. A leur place régnaient les prélats qui élaborèrent le concordat badois, firent de Mayence la cidatelle de l'Église militante, proclamèrent contre leur propre conviction le dogme de l'infaillibilité pontificale.

Les doctrinaires qui siégeaient alors sur les bancs de l'opposition suivaient une politique des plus dangereuses. La plupart se berçaient de l'espoir d'une réconciliation avec une Église qui ne peut admettre le progrès sans renier tout son passé. Ceux qui conservaient leurs vieilles haines contre elle la tenaient pour incapable de continuer la lutte devant la diffusion générale des lumières.

Il suffisait qu'à une époque où les formules abstraites exerçaient sur tous les esprits un magique empire, un parti réclamât la liberté absolue pour qu'on oubliât à son égard les règles de la plus simple prudence. Fort d'un appui inattendu, le clergé secoua toute contrainte et acquit une influence illimitée dans la période de troubles et d'angoisses qui précéda le cataclysme de 1848. Cinquante années de caresses n'avaient pu adoucir ses rancunes. La chute des petits souverains allemands lui parut une juste vengeance pour leurs rapts de 1802. Aucune conversion

ne fut plus brusque, dans un temps fertile en surprises. Les évêques se transformèrent en fougueux démocrates, les partisans du droit divin firent partie des clubs révolutionnaires et bénirent les symboles qu'ils avaient longtemps foudroyés de leurs anathèmes.

Le Parlement de Francfort offrait à leurs intrigues une arène favorable. Le Comité de constitution avait convenu de ne point aborder le domaine religieux, afin de ne pas jeter dans une assemblée désunie un nouveau brandon de discorde. Un paragraphe des droits fondamentaux qui annulait quelques arrêts de la Diète, attentatoires à la liberté de conscience, déjoua ces prudents calculs et fournit aux membres de la droite un prétexte pour traiter des rapports de l'Église et de l'État. Ouverts le 21 août 1848, poursuivis avec une amertume toujours croissante au travers de discussions d'un tout autre ordre, les débats duraient encore en septembre pendant que l'émeute grondait aux portes du palais, que les patriotes irrités demandaient satisfaction pour l'armistice de Malmoë[1].

Seuls au milieu de l'agitation et de l'incohérence générales, les ultramontains possédaient un plan de campagne mûrement délibéré dans toutes ses parties. Un mot d'ordre, conforme au vœu des masses

[1] Conclu avec le Danemark ou plutôt imposé par les grandes puissances le 26 août 1848.

et susceptible des interprétations les plus diverses. leur gagna, sur tous les bancs de la Chambre, de naïfs auxiliaires.

L'Église avait appris, par l'exemple de la Belgique, combien, dans de semblables conditions, la liberté lui était profitable. Grâce à ses vastes ressources pécuniaires, à sa forte organisation, à son autorité permanente sur les âmes, elle défiait toute rivalité, s'emparait de l'école, multipliait les biens de main-morte, exploitait le suffrage universel avec une habileté consommée. Des prédications extraordinaires, des pèlerinages, des miracles opérés au moment opportun entretenaient la ferveur de ses adeptes. Le confessionnal lui livrait les secrets de ses ennemis, le refus des sacrements à l'heure de la mort brisait les plus fermes résistances. En même temps elle était délivrée de tout contrôle de la part de l'État, de tout article organique, de toute loi qui aurait limité son empire.

A peine la révolution de 1848 avait-elle éclaté, que l'archevêque de Cologne appelait à une conférence le clergé de son diocèse et repoussait toute suprématie du pouvoir civil. « Qu'il nous conserve son appui mais ne nous gêne plus dans l'accomplissement de notre mission! Plus de placet, plus de recours comme d'abus, plus de nomination aux bénéfices et surtout plus d'école laïque! » Des pétitions rédigées

par le clergé, et bientôt couvertes de 300,000 signatures, demandèrent aux législateurs de Francfort d'affranchir l'Église de toute entrave bureaucratique, de la replacer, comme toute autre association, sous le droit commun. Son défenseur le plus instruit et le plus modéré, M. de Döllinger, développa la même thèse à la tribune avec une logique spécieuse, d'éloquents appels au témoignage de l'histoire.

Le parti radical persévéra dans les errements qui, sous le précédent régime, avaient été si avantageux pour ses adversaires. La liberté de l'Église lui paraissait équivalente à sa suppression, comme s'il suffisait du vote d'une assemblée pour arracher du cœur d'un peuple des souvenirs vieux de dix-neuf siècles. « L'Église, comme toute institution pétrifiée, est incompatible avec l'État, disait Théodore Vischer, l'esthéticien, auquel son panthéisme et son expulsion de Tubingue avaient valu la faveur des masses. Si jamais elle est pénétrée du ferment démocratique, on la cherchera et on trouvera à sa place la religion. » Son collègue de Giessen, M. Karl Vogt, intervint, avec son cynisme habituel, dans un débat dont le bon goût lui aurait commandé de s'abstenir. « Toute Église, quel que soit son nom, sur quelque principe qu'elle repose, doit être anéantie parce que toute Église est un cachot pour l'intelligence, une barrière pour la

civilisation. Toute Église, puisqu'elle impose des dogmes, réclame une foi quelconque, s'oppose au libre développement de l'humanité. »

Quant aux doctrinaires du tiers parti qui avaient entrepris de rédiger la nouvelle Constitution, ils étaient trop convaincus de l'excellence de leurs théories pour se placer un seul instant sur le terrain des faits. Ils se contentèrent de proclamer en principe l'indépendance absolue de l'Église, en abandonnant l'exécution aux incertitudes de l'avenir. Toute délimitation plus précise fut repoussée comme une atteinte à la liberté de conscience par le rapporteur, le savant jurisconsulte Beseler. L'exemple des États-Unis, les embarras dans lesquels s'était jetée la Convention de 1791, en voulant imposer une organisation démocratique au clergé, lui semblaient une réponse péremptoire à toutes les demandes de réforme. Kuenzer, l'ami de Wessemberg et le député catholique libéral de Constance, proposa vainement la création d'une Église nationale allemande, la suppression des concordats, l'élection par les paroisses de leurs conducteurs spirituels. Dahlmann lui-même ne put obtenir de ses amis de sérieuses garanties pour les droits de l'État sur la nomination des évêques, la surveillance des séminaires, la gestion des biens ecclésiastiques. L'assemblée alla si loin dans la voie de l'indifférence

qu'elle revint sur un de ses meilleurs votes et se prononça contre l'expulsion des jésuites.

Deux hommes firent seuls entendre la voix de l'expérience au sein de cette réunion d'idéologues. L'un était le martyr hessois de la libre tribune, Sylvestre Jordan[1], l'autre le ministre des cultes de Bavière, M. de Beisler. « La séparation de l'Église et de l'État, disait le premier, n'amènera aucun progrès aussi longtemps que les Églises conserveront leur forme actuelle. Elle sera pratiquement stérile, voire même dangereuse, puisqu'elle donnera à la Curie de nouvelles facultés pour ses machinations antinationales. »

M. de Beisler, qui avait infructueusement lutté, à Munich, contre les empiétements du clergé, s'exprima avec une énergie plus grande encore. « Si vous séparez l'Église de l'État en n'opérant aucun changement dans son organisation, si pour satisfaire à des réclamations nombreuses vous lui livrez l'école sans contrôle, si, comme on vous le demande encore, vous adoptez une loi électorale qui repose sur la base démocratique la plus large, et investit du suffrage les classes les plus infimes de la population, si vous concédez en outre la liberté d'association et le système d'une Chambre unique, vous aurez achevé de vos propres mains l'édifice clérical, mais vous aurez fait

[1] Voir la note XVI à la fin du volume.

au christianisme la blessure la plus grave qu'il ait reçue depuis dix-huit siècles. »

Le Parlement ne crut point à cette prédiction trop tôt confirmée par les événements. Il se trouva dans son sein une majorité de 397 voix pour le paragraphe des « *Droits fondamentaux* » qui décrétait l'absolue liberté de l'Église. Les fractions les plus opposées s'étaient réunies pour introduire le cheval des Grecs dans les murs d'Ilion. Döllinger avait voté avec Karl Vogt, le piétiste Hoffmann de Ludwigsbourg, avec le républicain Vénédey.

Les conquêtes des ultramontains furent les seules qui survécurent à l'œuvre éphémère de 1848. La Diète qui, à peine réintégrée dans ses fonctions, avait aboli les « *Droits fondamentaux*[1],» récompensa leur félonie par de nouveaux priviléges. Comme le roc auquel elle aime à se comparer, l'Église romaine semblait défier toutes les attaques, se dresser plus superbe au sortir de la tempête. Jamais, cependant, masse plus imposante n'avait reposé sur des bases

[1] Le paragraphe 14 des Droits fondamentaux était conçu en ces termes : « Chaque Église s'organise et s'administre elle-même avec une entière indépendance vis-à-vis de l'État, bien qu'elle demeure soumise, comme toute autre association, aux lois civiles. De nouvelles sociétés religieuses peuvent se former sans qu'elles aient besoin, pour leur confession de foi, de l'approbation gouvernementale. Aucune association religieuse ne jouit en matière civile d'un privilége quelconque. Il n'y a plus à l'avenir aucune Église d'État. »

plus fragiles. Une révolution maladroite avait pu lui rendre, auprès des esprits timorés, une partie de son ancien prestige; les idées modernes la minent aussi sûrement que l'eau de mer triomphe du granit le plus tenace.

CHAPITRE III

La destruction du Joséphisme. — Le Congrès de Wurtzbourg.

Les libéraux de Francfort ne réussirent point à gagner le clergé, malgré l'étendue de leurs concessions. Il les tint pour non avenues du moment que le mariage civil eut été déclaré obligatoire, que toute influence ecclésiastique eut été bannie de l'école. L'épiscopat ne pouvait souffrir en silence une aussi grave atteinte à ses priviléges ; il convoqua, le 22 octobre 1848, ses adhérents à Wurtzbourg, sur la secrète incitation de M. de Schmedding, confident de Frédéric-Guillaume IV, et conseiller à la division catholique du ministère des cultes. Quelques semaines auparavant les députés ultramontains l'avaient, par une adresse collective, assuré de leur entière obéissance.

La Bavière, où les excès de la démagogie, grossis par une presse dévote, avaient soulevé l'indignation générale et dont le nouveau monarque [1] éprouvait en matière religieuse d'extrêmes scrupules, parut une terre propice à la cour de Rome, certaine, avant

[1] Maximilien II.

d'engager la lutte, d'une complète victoire. Les principaux orateurs du Congrès furent M. de Döllinger, favorable, par haine du radicalisme, à toute tentative de restauration, si violente qu'elle pût être, l'évêque d'Augsbourg Reichartz, les archevêques de Cologne et de Munich : M. de Geissel et le comte Reisach. Les résolutions adoptées par cette première conférence ont été suivies, depuis un quart de siècle, avec une exactitude inflexible. Aujourd'hui encore elles sont maintenues dans toute leur rigueur par le clergé prussien malgré les décrets du Dr Falk, les votes contraires des Chambres.

Le placet fut unanimement condamné, sur la motion de l'évêque de Limbourg, après un éloquent discours de M. de Döllinger. Les prélats revendiquèrent, dans leur allocution aux fidèles, « leur droit de correspondre avec le saint-siége, le clergé, le peuple, de publier, sans l'autorisation préalable d'un ministre, toutes les lettres, tous les mandements diocésains et pontificaux. »

Une autre arme favorite des hommes d'État gallicans, le recours comme d'abus, fut également proscrite comme attentatoire aux libertés ecclésiastiques, sur la proposition du chanoine Lennig. « Une pareille doctrine, disait-il, était en contradiction formelle avec le droit imprescriptible de l'Église catholique d'ordonner ses affaires propres, de les juger avec

une souveraine indépendance. Aucun de ses serviteurs ne pourrait procéder à un semblable appel avec une bonne conscience, sans rompre les engagements, pris solennellement par lui d'obédience et de révérence canoniques. »

La séparation de l'Église et de l'État, dont il avait été fait à Francfort un si adroit usage, continua d'être acceptée en théorie bien qu'on en réservât l'exécution à des temps moins agités, qu'on prétendît, jusqu'à la dernière heure, à la protection du pouvoir civil.

Il ne surgit quelques divisions que pour le « *recursus ad principem.* » MM. de Geissel et de Reisach n'y voyaient qu'une arbitraire et diabolique invention du XIXme siècle, mais les circonstances semblèrent assez graves à la dévote assemblée pour qu'elle crût pouvoir s'affranchir des prescriptions de la bulle « *in cœna Domini.* » Il aurait été inopportun, dans une période de démocratie et de suffrage universel, de protester publiquement contre des franchises dont on se promettait en secret la rapide et totale suppression.

La cour de Rome était enfin parvenue à former en Allemagne un clergé qui lui fût aveuglement soumis. Aux ecclésiastiques de la période joséphiste, instruits, généreux, tolérants, aussi attachés à leur nationalité que jaloux de leurs droits, avait succédé une race de

prêtres grossiers, superstitieux, façonnés dans les écoles des jésuites à une obéissance servile envers leurs supérieurs, qui ne connaissaient d'autres lois que celles de leur ordre, d'autre patrie que le Vatican. L'antique et glorieux foyer de la science catholique, l'université de Tubingue, avait été paralysée dans son rayonnement par la nomination d'un prélat fanatique au siége de Rottenbourg. Il avait été facile, dans un pays aussi détestablement administré que la Hesse, de livrer le diocèse de Limbourg à un ultramontain qui rachetât par ses complaisances envers le pouvoir l'illégalité de son origine.

L'apostasie de l'archevêque de Fribourg, Mgr de Vicari, fut peut-être le signe le plus manifeste du changement qui s'était opéré dans les esprits. Il avait été autrefois un des plus chauds partisans de Wessemberg et s'était associé, en sa qualité de chanoine, à la protestation du Chapitre de Constance contre les intrigues du légat. Pendant tout le règne du grand-duc Louis il avait combattu l'action prépondérante de l'Autriche et s'était fait fort de dire au prince de Metternich lui-même : « De quel droit le cabinet de Vienne s'oppose-t-il à mon élévation à l'épiscopat? » — Il s'était enfin conformé, dans les débuts de son pastorat[1], aux prudentes traditions de

[1] Monseigneur de Vicari était devenu titulaire du siége de Fribourg, en 1842. Il était déjà vicaire général depuis 1832.

ses prédécesseurs et n'avait pas tardé à dissiper les inquiétudes que son humeur turbulente avait d'abord inspirées au gouvernement badois. Les événements de 1848 opérèrent en lui une brusque et complète transformation. Il abjura dans le même temps que Pie IX les erreurs de sa jeunesse et mit à les combattre la fougue propre aux convertis. Il n'avait pas fallu une génération pour qu'une province, autrefois célèbre par la fermeté de son libéralisme, fut devenue l'humble vassale du saint-siége.

En même temps que l'Église bénéficiait des folies révolutionnaires et apparaissait aux honnêtes gens comme la seule gardienne de l'ordre moral, elle acquérait un chef résolu à tirer de ses victoires leurs plus hardies conséquences. Comme les chevaliers Porte-Glaives, ses ancêtres, Mgr de Ketteler se croyait appelé à l'apostolat parmi les infidèles, mais tandis que les grands maîtres de Riga et de Marienbourg avaient apporté à des populations barbares les lumières de l'Évangile, le baron Wilhelm-Emmanuel fut, au XIXme siècle, l'un des plus actifs fauteurs des superstitions cléricales.

Son caractère et ses relations de famille lui assignaient, au sein de l'Église militante, une place de premier ordre. Né le 25 décembre 1811, dans la vieille cité épiscopale de Munster, élevé au collége de Brigue en Valais par les jésuites qui reconnurent

aussitôt en lui un précieux sujet pour l'Ordre, tour à tour officier de dragons et auditeur auprès de la cour de Westphalie, M. de Ketteler observait déjà comme laïque les maximes qui le dirigèrent pendant toute sa carrière. Il profita des troubles occasionnés par l'arrestation de Mgr de Droste-Vischering pour se délier de son serment envers un monarque persécuteur. Son entrée dans le clergé ouvrit à son ambition des perspectives qui lui étaient interdites avec une organisation civile rigoureuse. Le district de Lengerich le choisit pour son représentant à l'Assemblée de Francfort, lorsqu'il n'était encore que simple curé de village à Hopster. Il jouit aussitôt sur la Droite d'une influence incontestée, réclama pour l'Église romaine l'indépendance absolue qui lui était nécessaire pour l'accomplissement de sa divine mission, obtint d'un parlement démocratique des concessions qu'il n'aurait jamais demandées sous l'ancien régime, prononça au lendemain de l'émeute (15 septembre 1848) sur les tombes du prince Lichtnowsky et du général Auerswald une pathétique harangue fort applaudie de ses collègues ultramontains. Ses manières impérieuses, son langage véhément, son activité fébrile formèrent, avec l'attitude réservée et la grave éloquence du chanoine de Döllinger, un frappant contraste.

La réaction était à peine victorieuse qu'elle le ré-

compensait de son zèle en l'élevant au siége épiscopal de Mayence (15 mars 1850) bien que les voix du Chapitre se fussent déjà portées sur un ecclésiastique hessois des plus dignes, le Dr Léopold Schmidt [1]. Le cabinet de Darmstadt, qui redoutait toute influence libérale, ne protesta que pour sauvegarder les apparences contre l'usurpation de la Curie. M. de Dalwigk inaugura son ministère par une convention qui faisait d'un haut dignitaire catholique le véritable souverain d'un pays en majeure partie réformé.

Mgr de Ketteler appartient à la race des prélats qui disposaient autrefois des destinées de l'Europe et devant la crosse desquels se courbaient les plus puissants empires. Il n'aspire à rien moins, dans ses vastes projets, qu'au rétablissement en Allemagne de l'hégémonie des Habsbourg, à la destruction de l'œuvre de Luther. Sa haute supériorité intellectuelle, la promptitude de son coup d'œil, son indomptable énergie en firent, dès son entrée en scène, le chef reconnu des croyants. Diplomate consommé, orateur captieux et disert, écrivain rompu à toutes les manœuvres de la polémique, il exerce dans la presse et les casinos populaires, comme à la tribune et dans les négociations politiques, un irrésistible ascendant sur ceux qui l'entourent. Toute alliance lui paraît justifiée

[1] Voir la note XVII à la fin du volume.

pourvu qu'elle profite à la bonne cause. Il tend la main avec une égale bienveillance au socialiste Lassalle et au ministre de l'ex-roi de Hanovre, le docteur Windthorst. Son humeur altière n'a fait que s'accroître avec l'âge. Jeune prêtre il choisissait M. de Dalwigk pour exécuteur de ses plans et imposait ses conseils aux monarques hantés par le spectre de la révolution; évêque expert dans la lutte, il voudrait traiter d'égal à égal avec le prince de Bismarck et travaille en secret au renversement de l'empire auquel il a été contraint de jurer une passagère obédience.

La Curie pouvait, en 1850, donner sans crainte le signal du combat. Ses plans étaient habiles, ses ressources abondantes, ses soldats habitués à une sévère discipline et certains, sous le drapeau de l'évêque de Mayence, d'une complète victoire.

Le 15 mars 1851 les prélats de la province du Rhin supérieur, réunis à Fribourg, réclamèrent de souverains absolus l'exécution des promesses que leur avaient faites les doctrinaires de 1848. Leur mémoire, rédigé dans le style hautain habituel aux représentants de l'Église infaillible, reproduisait les exigences dont Mgr de Ketteler s'était fait l'interprète à la tribune de Francfort et auxquelles le concordat autrichien devait, quelques mois après, donner une entière satisfaction.

L'évêque, désormais affranchi de tout contrôle de la part du pouvoir civil, n'était responsable de ses actes que devant la cour de Rome, correspondait librement avec elle, publiait ou faisait lire du haut des chaires de son diocèse les brefs pontificaux, ses propres allocutions, tous les documents qu'il jugeait opportuns. Il disposait également selon son bon plaisir de la fortune ecclésiastique, des prébendes des chanoines, des nominations aux cures vacantes, de tous les bénéfices qui ne relevaient pas d'un patronage spécial. Le bas clergé tombait dans une complète servitude. Le placet, l'appel au souverain, le recours comme d'abus, tous les autres articles encore survivants du Code joséphiste étaient abolis comme incompatibles avec la liberté d'association. L'Église exerçait, en matière religieuse, une juridiction sans limites. L'autorité laïque était tenue d'exécuter ses sentences, quelque graves que fussent les peines prononcées : l'excommunication, la flétrissure, l'interdit.

L'école, soumise à un régime draconien, perdait toute importance, toute dignité. Aucun prêtre, qu'il fût professeur de théologie, chapelain de gymnase ou instituteur primaire, ne pouvait, sans la permission de l'évêque, faire partie du corps enseignant; aucun manuel, aucun programme académique être dépourvu de sa signature. Tout maître suspect d'hérésie était révoqué sans enquête préalable. Les futurs

ecclésiastiques, au lieu de se rendre à l'Université, étudiaient au séminaire sous la direction exclusive de leurs supérieurs afin d'être soustraits, dès leur jeunesse, au contact de la vie, de la science profanes. La suppression de l'examen final privait l'État de toute influence sur des fonctionnaires dont le traitement ne cessait de figurer au budget. Enfin, les ordres religieux, délivrés de toute entrave, devaient couvrir le pays de leurs fondations, entretenir par les missions et les exercices dévots les basses classes dans leur fanatisme, constituer une armée toujours prête pour l'agitation et le désordre.

Quant aux réformes inscrites dans la Charte de 1848 : l'école laïque, le mariage civil, la séparation de l'Église et de l'État, il n'était plus besoin d'élever la voix contre elles. Spectres passagers, elles semblaient n'avoir surgi en un moment de trouble que pour fournir une arme commode à leurs adversaires.

Il convient, pour l'équitable appréciation des manifestes qui remplissent aujourd'hui encore les colonnes de la presse ultramontaine, de citer textuellement le paragraphe relatif au recours comme d'abus :

« La juridiction spirituelle, l'une des charges les plus importantes de l'épiscopat, a déterminé, d'après une norme rigoureuse, les peines qui atteignent les clercs infidèles dans l'accomplissement de leurs fonctions, depuis la simple remontrance jusqu'à la confis-

cation du bénéfice. Elles ont également fixé, pour les cas dans lesquels un appel est licite, les diverses instances, depuis le tribunal diocésain jusqu'à la cour pontificale, prévenu, par conséquent, de la part de l'évêque, tout abus de pouvoir. Toute tentative de recours à un prince étranger, tout appel comme d'abus ne peuvent donc être regardés que comme une insurrection contre l'autorité légitime de l'Église. Le saint-siége frappe de l'« *excommunicatio latæ sententiæ* » tout acte semblable. Le pouvoir civil, ne fût-ce que dans son intérêt bien entendu, ne saurait lui être favorable. Il choisirait, en effet, pour obvier aux conséquences d'un acte nuisible ou tenu pour tel, un remède pire que le mal. Les évêques de la province du Rhin supérieur ont donc pleine confiance dans la sagesse de leurs monarques. Ils s'appuyent sur l'expérience des troubles qu'ont provoqués de précédentes séditions. Loin de mettre des obstacles à la juridiction ecclésiastique et de prendre sous leur protection des prêtres récalcitrants, les souverains ne refuseront pas aux évêques, le cas échéant, l'aide du bras séculier garantie à tout pouvoir légitime contre des sujets rebelles. »

Les prétentions des prélats étaient d'autant plus surprenantes qu'elles ne reposaient sur aucun texte précis, sur aucune garantie légale. C'était de leur part un audacieux sophisme que de les présenter

comme la conséquence nécessaire du self-government. A quel titre d'ailleurs revendiquer pour soi une liberté absolue lorsqu'on se faisait en toute circonstance le complaisant avocat du despotisme? Pourquoi maintenir dans un de ses chapitres les plus ambigus, une Charte dont on répudiait les idées fondamentales avec une si pieuse indignation?

Le régime contre lequel les ultramontains élevaient de si amers griefs avait été sanctionné, en 1821, par la bulle « *Provida solersque,* » au sortir des laborieuses négociations qui réglèrent, dans la province du Rhin, les rapports de l'Église et de l'État. Pie VII et Léon X avaient pu se plaindre dans leurs consistoires secrets et leurs allocutions confidentielles de l'oppression du pouvoir civil; aucun des prélats élus pendant cette période n'avait ouvertement protesté contre les articles organiques. Le serment exigé d'eux, au moment de leur installation, les gênait si peu que le principal instigateur des troubles de Baden, Mgr de Vicari, disait au commissaire ducal : « Je jure d'autant plus volontiers obéissance à la Constitution qu'elle ne renferme aucun article contraire aux dogmes et aux intérêts de l'Église catholique. » Les évêques avaient-ils été les victimes de soudaines vexations pour qu'ils rejetassent comme insupportable un fardeau qui, jusqu'alors, leur avait paru léger? N'abusaient-ils pas plutôt d'une situation difficile

pour arracher à leurs souverains d'exorbitantes concessions?

Les petits monarques du Sud recueillaient le fruit des tergiversations dans lesquelles ils s'étaient complu depuis le Congrès de Vienne. Au lieu d'adopter une politique franchement libérale, ils avaient, tantôt aigri le clergé par d'inutiles rigueurs, tantôt toléré ses plus audacieux empiétements. Leurs allures louvoyantes, leur despotisme tracassier, leur incurable défiance du progrès leur avaient depuis longtemps aliéné l'affection de la bourgeoisie. Ils avaient été emportés par la tourmente de 1848, sans que leur chute provoquât le moindre regret, sans qu'ils tentassent la plus légère résistance.

A peine avaient-ils été rétablis sur leurs trônes, par les hussards du prince de Schwarzemberg, qu'ils étaient retombés dans leurs anciens errements. Des princes soucieux de leur dignité auraient répondu par des mesures énergiques à un manifeste qui partait de la suzeraineté de l'Église, comme d'une base reconnue de tous, auquel un catholique ne pouvait souscrire sans abdiquer entre les mains de son confesseur, un protestant, sans forfaire à ses plus impérieux devoirs.

Les clients de l'Autriche ne songèrent qu'à renouer d'étroits rapports avec une alliée qui les avait trahis à l'heure du péril. L'Église leur apparaissait comme

la seule puissance capable de vaincre la Révolution, d'assurer l'ordre matériel, d'entretenir les âmes dans un état de servile indifférence. Toute manifestation nationale les remplissait d'une si haineuse terreur que, devant un ennemi qui recourait aux expédients les plus illégaux, ils ne firent appel au patriotisme ni des citoyens, ni de la presse, ni des Chambres. Le plus modéré d'entre eux, le grand-duc de Baden, repoussa au plus fort du conflit avec l'archevêque de Fribourg, la main que lui tendaient les députés libéraux les plus éminents, Mittermaier, Mathy, Bassermann. Les ultramontains, s'ils avaient apporté quelque mesure dans leurs demandes, auraient obtenu les plus larges concessions de la part de ministres bornés, pusillanimes, ignorants des aspirations populaires comme de la véritable politique allemande. Contraints à la lutte, les gouvernements de la province du Rhin étaient d'avance résignés, pour aboutir à un compromis, aux plus honteux sacrifices.

Leur première conférence eut lieu le 7 février 1852, à Carlsruhe. Frédéric-Guillaume IV, qui y avait été convié comme souverain de la principauté de Hohenzollern, refusa d'y prendre part afin de ne pas troubler la bonne entente qui régnait en Prusse entre les défenseurs du trône et ceux de l'autel. Son chargé d'affaires, M. de Sydow, insista vivement auprès du grand-duc sur la solidarité des intérêts conserva-

teurs, l'inconvenance de brusques réformes, la stérilité de tentatives semblables à celle de M. de Wangenheim. La cour de Darmstadt, circonvenue dès cette époque par Mgr de Ketteler, n'envoya un délégué que pour prévenir toute action énergique.

Pareil danger n'était point à craindre de la part des plénipotentiaires de la réaction. Ils s'étaient d'abord excusés auprès des évêques du retard qu'ils avaient mis à leur répondre, les questions soulevées ne pouvant être résolues que d'un commun accord. Ils avaient ensuite procédé à la minutieuse discussion d'un des points en litige.

La juridiction spirituelle, bien qu'admise en principe, devait être exercée sous le contrôle de l'État. Un commissaire civil présidait de droit le tribunal ecclésiastique, réglait la marche des débats, surveillait et revisait l'enquête, fixait les cas passibles de l'emprisonnement, de la suspension, d'une amende supérieure à 30 florins. La loi du 30 janvier 1830 qui interdisait aux catholiques de porter leurs différends devant une autorité étrangère, demeurait en pleine vigueur. Des avantages considérables étaient garantis au clergé s'il acceptait ces conditions. Le placet, entre autres, recevait dans la pratique des adoucissements qui lui ôtaient toute efficacité.

Les évêques avaient la conscience trop nette de leur force pour se prêter à aucune transaction. Ils

publièrent coup sur coup, le 12 avril et le 18 juin 1853, deux mémoires dans lesquels ils maintenaient dans leur intégrité leurs prétentions primitives, et protestaient d'avance contre toutes les lois que pourraient rendre contre eux d'impies monarques. Le vicaire du Christ était désormais le seul chef, le droit canonique, la seule jurisprudence reconnus par eux.

Les membres de la Conférence crurent avoir suffisamment sauvegardé les intérêts de leurs mandataires en renvoyant avec dédain ces pièces aux archives *ad acta ;* aucune autre mesure ne fut prise par eux contre des rebelles cent fois plus dangereux que les démagogues de 1848.

CHAPITRE IV

Le Concordat badois de 1855.

Le grand-duché de Baden avait paru à Mgr de Ketteler l'arène la plus propice pour la lutte. Théâtre de la féconde activité d'un Winter, d'un Beck, d'un Nebenius, principale forteresse depuis 1815 des libéraux du Sud, asile des démocrates qui préludèrent dans les assemblées d'Heppenheim et d'Heidelberg aux séances de l'église St-Paul, il était, moins que toute autre contrée de l'Allemagne, disposé à une passive obéissance. La haine des partis, les maux de la guerre civile et de l'occupation prussienne, les brutales innovations des radicaux, détruites avec une égale violence par leurs vainqueurs, y avaient accumulé des matières combustibles qui n'attendaient qu'une étincelle pour se déchaîner en un redoutable incendie. Le clergé, qui bénéficiait de cette triste situation, l'entretenait avec une perfide sollicitude. Son chef, Mgr de Vicari, prêchait ouvertement la révolte contre les lois et s'efforçait, par l'amertume de son zèle, de racheter les erreurs de sa jeunesse.

Les hostilités commencèrent par un outrage direct à la famille régnante. Le grand-duc Léopold était mort le 24 avril 1853, un service solennel avait été ordonné pour le lundi 10 mai dans toutes les églises catholiques et protestantes. L'archevêque ne craignit pas de rompre l'accord qui n'avait cessé, depuis 1815, de régner entre les deux confessions, en prononçant, le dimanche 9 mai, du haut de la chaire, un discours des plus injurieux, en interdisant à son clergé toute prière en faveur d'un prince hérétique. La cérémonie projetée n'eut lieu qu'au travers de graves désordres, avec de choquantes disparates. Il ne se trouva que quelques prêtres assez courageux pour accomplir leurs devoirs malgré les menaces de leur supérieur. La plupart exécutèrent ponctuellement ses ordres, certains qu'ils étaient, sous un gouvernement dévot, d'une complète impunité.

L'épisode des funérailles n'était point un acte de vengeance isolée; il faisait partie, chez le prélat, d'un plan caressé depuis de longues années, poursuivi jusque dans ses moindres détails avec une indomptable persévérance. Quelques semaines plus tard Mgr de Vicari procéda à l'examen des séminaires, en l'absence d'un commissaire civil, contrairement à l'édit du 1er mars 1853. Il pourvut également, de sa propre autorité, au poste vacant de Constance, bien que la collation des paroisses fût soumise, depuis le

7 décembre 1837, à des règles sévères[1]. En toute chose il affectait de ne suivre que les ordres directs de Rome, s'arrogeait un droit de censure sur tous les livres employés dans l'enseignement, prétendait disposer en maître absolu de biens légués en vue d'usages déterminés, qui s'élevaient à plus de soixante millions.

Un corps, cependant, s'opposait aux usurpations de l'archevêque. Investi par la Constitution d'un contrôle général sur l'Église catholique, le Consistoire supérieur s'acquittait fidèlement de son mandat. Tous les bons citoyens s'en réjouissaient, quelle que fût la confession à laquelle ils appartinssent. Seul Mgr de Vicari tenait son respect pour des lois solennellement condamnées, en 1848, par le concile de Wurtzbourg, pour un crime irrémissible. Le 28 octobre le président reçut de l'official, par l'intermédiaire du curé de Carlsruhe, l'ordre de se rétracter. « Puisque les

[1] La collation des paroisses avait été réglée par un pacte, conclu le 7 décembre 1837, entre le gouvernement badois et Mgr Démètre. L'archevêque de Fribourg disposait selon son bon plaisir des bénéfices devenus vacants pendant les mois de juin et de décembre par le décès des titulaires, ainsi que de ceux auxquels il était pourvu par une fondation ecclésiastique. Il ne jouissait pour tous les autres que d'un simple droit de présentation. Le grand-duc lui accordait en outre le patronat de vingt-quatre paroisses, mais pour sa personne seulement, et sans créer aucun privilége de succession, Mgr Démètre, est-il ajouté dans l'acte original, avait accepté cette faveur avec une profonde reconnaissance.

membres du Consistoire supérieur, était-il dit dans la sommation épiscopale, persévèrent dans une conduite qui suppose l'entière négation des dogmes orthodoxes, travaillent au schisme, ébranlent l'autorité de l'Église autant qu'il est en leur pouvoir, il leur est accordé un délai de quatorze jours pour leur conversion. Si, pendant cet intervalle, ils n'envoient pas à leur souverain pasteur une profession d'obéissance absolue et n'exécutent pas ses ordres dans la mesure de leurs forces, il se verra dans la triste nécessité de prononcer sur eux l'anathème. Que celui qui n'écoute pas l'Église soit traité comme un chien, comme un pécheur endurci ! »

L'archevêque tint parole. Le 15 novembre l'excommunication majeure fut lancée du haut de la chaire métropolitaine contre tous les membres du Consistoire supérieur, le commissaire civil, qui venait d'être chargé en vertu d'une ordonnance toute récente (7 novembre 1853) de contre-signer les actes de l'official, les prêtres qui reconnaîtraient leurs décrets, les fidèles qui conserveraient des relations avec eux. Le dimanche suivant la sentence était lue dans toutes les églises du diocèse. Des prédications, composées sur un canevas choisi par l'archevêque, racontaient son martyre et tenaient le pays dans un état permanent d'agitation. Les quelques prêtres qui essayèrent de résister tombèrent sous l'interdit, parmi eux les

derniers disciples de Wessemberg. Mgr de Vicari, dans son béat orgueil, se croyait l'interprète des volontés divines. « Je ne puis, disait-il à ceux qui lui conseillaient la modération, j'ai la conscience trop nette de ma terrible responsabilité devant le tribunal suprême. Aucun monarque humain n'est capable de me faire fléchir. L'Éternel n'abandonne jamais les siens dans leurs détresses! »

Le cabinet badois ne releva qu'avec hésitation le cartel qui lui était si fièrement jeté. Unis par leur haine commune du libéralisme, ses membres étaient divisés sur l'attitude qu'ils devaient prendre vis-à-vis de l'archevêque comme sur les moyens de terminer le conflit. Leur chef, M. de Stengel, avait appartenu dans le temps à l'école joséphiste. Il désirait le maintien des lois organiques mais reculait devant toute décision qui aurait troublé le *statu quo*, rouvert les blessures encore mal cicatrisées de la révolution. Son collègue de l'instruction et des cultes, M. de Wechmar, n'était qu'un obscur séide de M. de Raumer, entièrement dévoué à la camarilla piétiste. Toute autonomie pour les Universités comme pour l'Église protestante lui paraissait dangereuse; ses projets d'asservissement ne pouvaient se réaliser qu'avec le concours des ultramontains. Enfin le ministre des affaires étrangères, le comte de Meysenbourg, qui en toute occasion grave prenait les ordres de la chancellerie

aulique, conseillait des négociations directes avec le Vatican.

La conduite du gouvernement souffrit de sa composition hétérogène. Sa faiblesse habituelle rendit ses violences passagères plus odieuses encore.

Les amis d'une politique vigoureuse semblèrent l'emporter au premier abord. Un manifeste du président du Conseil assura de sa protection tous les fonctionnaires qui braveraient les foudres de l'Église. « La responsabilité de la lutte devait retomber sur ceux qui violaient les articles les plus nets de la Constitution, sous le prétexte de défendre des droits imaginaires. » M. de Stengel tint également pour non avenus les examens des séminaires auxquels avait procédé l'archevêque de sa seule autorité, et refusa tout subside aux prêtres illégalement nommés par lui. En même temps, comme s'il eût été effrayé de son audace, il fit secrètement proposer à Mgr de Vicari une réconciliation par l'intermédiaire de Mgr de Ketteler et envoya un de ses collègues au palais de Fribourg lui offrir le rameau d'olivier. L'excommunication des membres du Consistoire supérieur fut la seule réponse que reçurent d'aussi honteuses avances.

Malgré ce nouveau défi, le ministère n'osa pas encore sévir contre le principal coupable. Il se contenta de jeter en prison le curé de Carlsruhe qui avait

transmis le monitoire, le vicaire de Fribourg qui avait lu le premier la sentence. Quelques autres prêtres, par leur zèle maladroit, s'attirèrent de légères amendes; encore les désordres qui éclatèrent dans plusieurs paroisses de campagne empêchèrent-ils de sévir contre tous les délinquants.

Les ecclésiastiques badois n'avaient pas longtemps hésité entre la soumission qu'ils avaient jurée à leur évêque et leurs devoirs de citoyens. La cour de Rome était désormais la seule autorité reconnue par le clergé allemand.

Enhardi par la pusillanimité de ses adversaires, Mgr de Vicari n'observa plus dans ses empiétements aucune limite. Il frappa de nullité tous les décrets rendus depuis le 2 mars 1853, rouvrit le séminaire de Fribourg, accusa le gouvernement d'employer à des buts infâmes les fonds ecclésiastiques dont il s'était emparé par violence. Cette dernière injure fit déborder la coupe. M. de Stengel, après deux années de tergiversations et de compromis, ordonna, le 22 mai, l'arrestation de l'archevêque. Prise à l'origine du conflit, cette mesure en aurait peut-être imposé aux plus audacieux. Elle ne pouvait, en ce moment, qu'exaspérer des fanatiques enfiévrés par la lutte, fournir de nouveaux aliments à la calomnie. Mgr de Vicari[1], « heureux de ceindre ses cheveux

[1] Mgr Hermann de Vicari était né le 13 mai 1773 à Aulendorf, dans la haute Souabe.

blancs des palmes du martyre, » délia ses adhérents de toute obligation envers un pouvoir persécuteur. « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes!» s'écria-t-il devant la foule indignée, lorsqu'il abandonna sa demeure. Dieu, signifiait depuis longtemps, dans l'exégèse des jésuites, le général de l'Ordre. La réponse des apôtres au Sanhédrin avait été transformée, par leurs prétendus successeurs, en un appel à la révolte, mieux encore en un commode échappatoire pour les engagements les plus solennels.

L'opinion publique avait pendant longtemps contemplé avec indifférence cette querelle entre des prêtres et des bureaucrates. Elle ne s'émut que le jour où l'archevêque tint toutes les fondations pieuses pour des biens de main-morte et revendiqua le choix exclusif de leurs gérants. Les communes, atteintes dans leurs intérêts matériels, repoussèrent avec énergie toute immixtion cléricale. Les libéraux de la seconde Chambre sortirent de la torpeur où les avait plongés leur défaite, et donnèrent au gouvernement un vote de confiance sur la question ecclésiastique. L'arrestation de Mgr de Vicari, quoique jugée par la plupart inopportune, n'entraîna aucun désordre, sauf dans quelques districts reculés de l'Odenwald où il suffit, au reste, d'un bataillon de landwehr pour le rétablissement de la tranquillité. Comme il arrive fréquemment aux dignitaires romains, l'intrigant prélat s'était

trompé dans ses calculs s'il avait espéré que sa captivité serait suivie d'un soulèvement général. Les catholiques préférèrent le régime de la loi aux douceurs de l'administration paternelle.

Les sympathies de l'étranger consolèrent Mgr de Vicari de l'ingratitude de ses compatriotes. Son collègue de Ketteler, qui lui dictait chacune de ses démarches, donna, dans toute la catholicité, le signal d'une croisade contre le pouvoir civil. Sur son ordre, les évêques d'Allemagne, de France, de Belgique provoquèrent des adresses, des collectes, des pèlerinages, des ovations de tout genre en faveur de l'auguste victime. Pie IX lui envoya sa bénédiction en l'accompagnant d'un de ces manifestes dithyrambiques qu'il affectionne depuis son retour de Gaëte. Les principaux meneurs se soucièrent si peu du décorum que les mandements du prisonnier ne furent pas seulement rédigés mais imprimés à Mayence.

Les journaux ultramontains entretinrent par leurs récits l'indignation des fidèles. La *Gazette de la Croix* rivalisa avec l'*Univers* de duplicité et de véhémence. M. de Montalembert traça de l'Église opprimée un pathétique tableau et plaida sa cause avec la sophistique éloquence à laquelle les conservateurs de toute nation avaient si vivement applaudi lors du Sonderbund. Les jésuites, qui avaient été illégalement réintroduits dans le grand-duché, s'efforcè-

rent, par leurs casinos et leurs discours incendiaires, de susciter une révolte parmi les paysans de la Forêt-Noire. François-Joseph, en sa qualité de monarque apostolique, paya les subsides nécessaires pour cette œuvre sainte. Les budgets de l'Autriche étaient trop habilement combinés pour qu'aucune dépense pût en troubler l'équilibre.

Cette fois encore les violents l'emportèrent, quoiqu'il ne s'agît point du royaume de Dieu Le gouvernement badois permit par sa faiblesse l'accomplissement des prophéties papales. M. de Stengel, qui n'avait pu, malgré ses ménagements, détourner la crise, avait perdu toute autorité. M. de Meysenbourg, incapable, malgré sa dévotion, de mener à bien une entreprise délicate, ne présidait plus que pour la forme les affaires étrangères, et suivait docilement les conseils de son secrétaire, un jésuite de robe courte, le baron d'Uriah Sacharagah. M. de Vicari avait été relâché après dix jours d'une captivité des plus bénignes (22-30 mai 1854). Il avait aussitôt repris le cours de ses fureurs et publié, coup sur coup, plusieurs pamphlets d'une virulence inouïe (3 juin, 13 juin, 17 juillet).

Le 14 novembre fut signé, avec le nonce du pape, par les soins du baron d'Uriah, un intérim qui n'était que le prélude du traité définitif, mais qui ouvrait, par sa déférence envers la Curie, de sombres perspectives sur l'avenir. Toute action juridique contre l'archevê-

que et ses principaux complices était abandonnée. La question des paroisses n'était pas résolue, bien qu'elles demeurassent provisoirement confiées aux administrateurs illégalement nommés par Mgr de Vicari. Les membres de l'Oberkirchenrath et les plus fidèles serviteurs du gouvernement n'étaient pas relevés de l'excommunication qui pesait sur eux. Quelques semaines après, le comte Leiningen partait pour Rome, afin d'obtenir pour le grand-duché de Baden le pardon du saint-père, de rapporter un concordat qui mît fin à tous les différends.

L'accord semblait facile entre deux parties également désireuses du triomphe de l'Église sur la société moderne. Le Vatican découragea un ultramontain aussi ardent que le comte de Meysenbourg par le nombre et la hauteur de ses prétentions. Les plénipotentiaires badois étaient sans cesse rebutés par de nouveaux délais. Un tenace et subtil jurisconsulte qui défendait l'excellence du droit canonique à l'Université d'Heidelberg et aux Chambres, le Dr Rosshirt, avait été vainement adjoint au comte Leiningen. Les négociations se poursuivirent pendant cinq années, bien qu'elles menaçassent à chaque instant d'une nouvelle rupture. Le traité ne fut définitivement conclu que le 28 juin 1859, quatre jours après la bataille de Solférino. A force d'exigences la Curie avait

laissé échapper l'heure opportune pour la réalisation de ses conquêtes.

Un puissant réveil de l'esprit public venait, en effet, de s'opérer en Allemagne à la suite des défaites de l'Autriche, de la proclamation de l'unité italienne. Le prince Guillaume, en prenant possession de la Régence, avait appelé dans ses conseils des hommes prudents, éclairés, soucieux des véritables intérêts de la Prusse[1]. Les rapports de subordination envers la Chancellerie aulique, si anxieusement maintenus par Frédéric-Guillaume IV, avaient pris fin; une politique plus conforme aux traditions du grand Frédéric venait d'être adoptée vis-à-vis soit de l'étranger soit de la Diète.

Les premiers parmi les Allemands du Sud, les libéraux badois se rallièrent au mouvement national et comprirent la haute mission des Hohenzollern. Un instant ils espérèrent que la convention conclue par leur souverain avec Pie IX serait abandonnée. Les plus riches provinces du saint-siége avaient secoué son joug, il ne conservait quelques sujets que grâce aux baïonnettes françaises. M. d'Uriah triompha des scrupules de ses collègues. Jusqu'au dernier moment les jésuites se flattèrent de tenir leur proie en dépit de toutes les vicissitudes.

[1] Les comtes de Bernstorff et Schwerin, MM. de Bernuth, d'Auerswald, de Patow.

Le gouvernement avait gardé, pendant toute la durée des tractations, un silence de mauvais augure. Il ne le rompit après l'échange des signatures que par un bref paragraphe du discours du Trône : « Les négociations engagées avec le saint-siége ont abouti au résultat désiré. Les actes en seront communiqués aux Chambres. »

Le texte de la convention ne fut publié que le 16 décembre dans le *Moniteur de Carlsruhe*. Il était accompagné d'une bulle de Pie IX qui témoignait du degré de créance que méritaient les documents officiels. Le grand-duc aurait imploré, pour le règlement des affaires ecclésiastiques, le secours de Pie IX qui, non-seulement le lui aurait accordé avec une extrême bienveillance, mais aurait satisfait, par le don du concordat, à ses vœux les plus chers (*Enixe efflagitavit*, etc.). Le pacte avait désormais force de loi sans qu'il fût besoin du consentement des Chambres. « Il n'est permis à personne, disait le manifeste pontifical, d'en affaiblir la portée ou de lui opposer une criminelle résistance. Si quelqu'un était assez hardi pour l'entreprendre, il attirerait sur lui la colère du Dieu tout-puissant, celle des saints apôtres Pierre et Paul. »

Ces malédictions convenaient à une œuvre tout entière inspirée par la haine. Le concordat badois ne formait qu'un anneau dans la chaîne des usur-

pations, commencées le 22 octobre 1848, à Würtzbourg, par la revendication pour le clergé d'une indépendance absolue, achevées le 7 juillet 1870, à Rome, par la proclamation de l'infaillibilité pontificale. La suprématie du saint-siége y était affirmée dans un aussi superbe langage qu'au temps de Grégoire VII et de Boniface VIII. Leur successeur proscrivait comme blasphématoire la distinction entre le spirituel et le temporel sur laquelle, depuis le traité de Westphalie, reposait tout le droit européen. L'ordre ne serait rétabli que le jour où la chrétienté prendrait pour norme politique la bulle *Unam sanctam*. Les royaumes profanes se mouvaient autour de la papauté comme les planètes autour du soleil. L'Église catholique n'était plus une association religieuse soumise aux mêmes lois que ses sœurs, mais l'état idéal auquel tout pouvoir avait été donné sur le monde, et qui le transformait selon le plan divin.

La maison de Zæhringen avait mis jusqu'alors sa gloire dans la pratique d'une sincère tolérance, dans le paisible développement, sous son sceptre, des deux confessions rivales. D'un seul trait de plume elle reniait tout son passé. Les hérétiques n'étaient soufferts qu'en raison de la dureté des temps, *ratione difficilium temporum habita*.

L'archevêque de Fribourg, désormais affranchi de tout contrôle, administrait la province du Rhin supé-

rieur sur les ordres directs du Vatican. Tandis qu'il prenait envers le pape les engagements les plus solennels, il n'était lié que par des promesses illusoires envers son monarque légitime. Il jurait fidélité à sa personne, non à une charte qui contredisait la loi divine. Encore ne le faisait-il que sous certaines réserves *tamquam convenit episcopo*. Ses différends avec le pouvoir civil se réglaient par voie amiable, comme s'il se fût agi de relations diplomatiques entre deux puissances étrangères. Le grand-duc faisait un si complet abandon de ses droits de souveraineté, qu'en cas d'un désaccord permanent, le pape prononçait comme suprême arbitre entre les évêques et les princes.

La juridiction ecclésiastique était rétablie avec tous ses priviléges. L'archevêque usait du bras séculier pour contraindre à une amende les bourgeois hostiles à la messe et aux jeûnes, retenir dans leurs cellules les moines et les nonnes rebelles, expulser les prêtres qui n'avaient commis d'autres crimes que celui de garder leur serment. L'inquisition reparaissait dans la patrie des Réformateurs, le grand-duc abdiquait entre les mains du saint-office.

Une entière latitude était laissée à Mgr de Vicari pour l'érection de couvents, la conversion de toute la contrée en une terre de main-morte, la réintégration d'ordres légalement proscrits. Il aurait été obligé, d'après un des articles du concordat, de requérir dans

chaque cas l'agrément du monarque *in quolibet casu cum gubernii consiliis*, mais il se voyait, quelques lignes plus loin, dégagé de toute entrave en considération des services rendus par les Révérends Pères à l'instruction, à la moralité publiques. La mendicité, interdite par un vote des Chambres, aurait été à l'avenir remise en honneur par les Franciscains. Les Rédemptoristes auraient poursuivi, avec la connivence du ministère, les intrigues nouées sous les auspices de Mgr de Fribourg.

M. d'Uriah prétendait, avec la bonne foi d'un jésuite de robe courte, que le concordat n'altérait aucunement l'esprit de la constitution, qu'il ne faisait qu'amender un système ecclésiastique dont les défectuosités étaient reconnues de tous. Si jamais de pareilles institutions étaient entrées en vigueur, l'ordre et la prospérité auraient pour toujours disparu du pays de Baden.

Le concordat de 1859 se distinguait de ses prédécesseurs par l'omnipotence qu'il attribuait à l'Église en matière d'enseignement. Les ultramontains comprenaient que leur empire ne serait solide que du jour où ils façonneraient comme une pâte molle l'esprit des jeunes générations. Toute vie intellectuelle devrait être comprimée chez un peuple justement célèbre pour sa tolérance et ses lumières. Le pape ne se bornait pas à soumettre tous les produits de la

presse à une rigoureuse censure, à livrer au clergé les écoles et les gymnases, à tuer toute concurrence par les priviléges accordés aux corporations monastiques, à sanctionner les manuels les plus rétrogrades : il portait sur les Universités une main sacrilége.

Respectés pendant les plus mauvais jours de la réaction, ces antiques asiles de la science et de la libre recherche avaient été, à partir de 1806, des sanctuaires de patriotisme, de moralité, de foi en l'idéal. L'Allemagne honorait au premier rang de ses libérateurs Fichte, Wilhelm de Humboldt, Schleiermacher.

Malgré sa petitesse le pays de Baden avait pris une large part à l'œuvre de la régénération commune. Heidelberg et Fribourg, restaurés par les soins intelligents de Charles-Frédéric (1809), avaient entretenu dans la jeunesse le culte des nobles études, de l'érudition desintéressée. Leurs maîtres comptaient parmi les plus vaillants défenseurs de la constitution. Naguère ils avaient lutté contre la Sainte-Alliance, sous la conduite de Schlosser, de Welcker, de Rotteck; aujourd'hui ils opposaient aux ultramontains et aux démagogues la virile éloquence de Hæusser, de Mittermaier, de Gervinus. La théologie catholique elle-même n'avait pu se soustraire à leur fructueux contact. Les travaux de Jahn et Hug seront toujours consultés avec fruit par les exégèses des deux con-

fessions, quoiqu'ils n'aient jamais obtenu l'agrément de la congrégation de l'index.

La Curie résolut de mettre fin à cette propagande délétère. L'éducation nationale lui sembla faire courir à la religion de sérieux dangers. A l'avenir elle réclama pour ses novices la création de séminaires qui fussent dirigés suivant les prescriptions du concile de Trente.

L'archevêque était investi sur l'Université de Fribourg d'une autorité redoutable. Tous les cours qui lui paraissaient irrespectueux envers l'Église, offensants pour la morale, impies selon la dogmatique orthodoxe, étaient immédiatement suspendus. Il aurait été plus loyal d'ordonner la complète suppression des Universités. La destitution menaçait comme une épée de Damoclès l'astronome qui préférait aux hypothèses de Ptolémée les lois de Copernic, le philosophe qui s'insurgeait contre l'autorité de St. Thomas, le jurisconsulte qui démontrait les falsifications des Décrétales, l'historien qui jugeait équitablement la Réformation. Méphistophélès avait indiqué le plus sûr moyen d'abêtir les âmes.

> Verachte nur Vernunft und Wissenschaft
> Des Menschen allerhöchste Kraft [1].

A peine le texte de cette honteuse convention fut-

[1] Méprise la raison et la science, — forces suprêmes de l'humanité.

il connu, que de toute part s'organisa la résistance. La riche bourgeoisie apparut en cette heure critique sous sa plus noble face. Tandis que les habitants des campagnes subissaient encore la pression du clergé, que les démocrates d'Offenburg et de Mannheim dédaignaient, dans l'espoir d'un prochain bouleversement, toute sage réforme, elle comprit la gravité de la situation et déploya contre l'ultramontanisme une énergie inattendue. Elle s'était jusqu'alors trop facilement résignée à une réaction, moins brutale dans ses procédés que dans le reste de l'Allemagne, mais tout aussi pernicieuse pour ses effets. Le douloureux souvenir que lui avaient laissé les excès de 1848, son attachement pour la maison de Zæhringen, sa crainte de nouveaux troubles, l'avaient engagée à pousser le support jusqu'aux dernières limites. Elle déploya une hardiesse, une persévérance inattendues aussitôt qu'il s'agit pour elle de sauver ses biens les plus chers : la souveraineté de l'État, l'indépendance intellectuelle, la liberté religieuse. Pendant toute la durée de la lutte, sa fermeté égala sa modération. Elle ne se départit jamais d'une opposition légale au pouvoir et résuma son programme dans cette belle devise : Fidélité au prince — Obéissance à la constitution.

L'iniquité des prétentions romaines était manifeste

dans un pays où le protestantisme[1] comprenait plus d'un tiers de la population et recrutait ses adeptes dans les classes les plus éclairées. Catholiques et réformés, depuis leur réunion sous un même sceptre, avaient joui d'une complète égalité politique et entretenu des rapports toujours plus intimes. On aurait dit les habitants d'une même demeure. Tout d'un coup la scène changeait. Le plus fort, sans prévenir son voisin, disposait brusquement de la maison commune; tout au plus supportait-il pour quelque temps encore sa présence.

Les protestants étaient menacés au sein de leur propre confession d'une tyrannie tout aussi odieuse. Plusieurs membres influents du consistoire supérieur n'avaient fermé les yeux sur les usurpations de la Curie que dans l'espérance d'obtenir sur leurs coreligionnaires un pouvoir tout aussi absolu que celui de l'archevêque de Fribourg sur ses ouailles. Le gouvernement badois, par la tolérance dont il usait à l'égard des opinions diverses, comme par la faveur qu'il témoignait à des théologiens suspects d'hérésie, était une pierre de scandale pour un parti qui détruisait, sous le prétexte de la continuer, l'œuvre de Luther, et remplissait de ses encycliques la *Gazette de la Croix*. Les mesures scolaires de M. de Wechmar, l'*Agende*

[1] Le grand-duché de Baden comptait $^{34}/_{100}$ protestants soit 491,000 sur 1,462,000 (recensement de 1871).

catholicisante patronnée par MM. Ullmann et Beer, de sourdes et incessantes menées contre l'union furent le significatif présage des destinées qui attendaient l'Église évangélique. L'Université d'Heidelberg aurait été transformée en un obscur séminaire, un rôle anomal attribué dans le culte aux rites et aux liturgies, toute indépendance ôtée aux paroisses pour leur propre administration et le choix de leurs conducteurs spirituels. Le bon sens du peuple badois, l'énergie de quelques députés libéraux au premier rang desquels figuraient Bluntschli et Hæusser, avaient jusqu'alors détourné la catastrophe. Elle devenait inévitable aussitôt que le concordat aurait été adopté.

Une réunion convoquée par divers professeurs d'Heidelberg: Welcker, Pagenstecher, Schenkel, Zittel, Bluntschli, fut tenue le 29 novembre 1859 à Durlach. Plus de quatre cents personnes, l'élite de l'opposition y assistèrent : avocats, députés, hauts fonctionnaires, membres de la riche bourgeoisie. La tribune fut occupée par l'un des hommes les plus distingués et les plus justement populaires de l'Allemagne entière : Louis Hæusser[1].

Orateur entraînant et disert, loyal et sagace journaliste, profond et lucide historien, maître écouté de la jeunesse. Hæusser avait mis au service de la cause

[1] Voir la note XVIII à la fin du volume.

nationale, ses remarquables facultés et réveillé les classes moyennes de leur indolence. Qu'il s'agit des symboles luthériens ou du concordat, du despotisme des petits princes ou des intrigues de la cour de Vienne, des plus graves problèmes politiques ou de questions d'un intérêt purement local, il apporta dans la défense des principes qui lui étaient chers une égale sollicitude, un aussi noble patriotisme, un amour aussi intelligent de la liberté. Une place d'honneur lui appartient parmi les champions de l'unité germanique. S'il n'en vit pas l'entière réalisation et ne put contempler dans sa splendeur l'empire qu'il avait appelé de ses vœux, il accomplit tout au moins dans le pays de Baden une œuvre excellente, et fraya les voies à un meilleur avenir. Ses paroles, son exemple, sa foi inébranlable dans le succès consolèrent ses amis pendant les heures douloureuses qui s'écoulèrent depuis les traités de Nikolsburg jusqu'à ceux de Versailles. Aussi le premier ministre de Baden, le Dr Jolly, ne fit-il que s'acquitter d'une dette sacrée lorsque, le 13 décembre 1870, il associa le nom de Hæusser à la suppression de la ligne du Main, à la reconstitution de l'Allemagne une sous l'hégémonie des Hohenzollern.

Le discours de Durlach compte parmi les plus beaux qu'ait prononcés Hæusser.

« Le gouvernement badois, dit-il, a signé un con-

cordat avec une puissance qui, dans les cas douteux, se réserve toujours de recourir au droit canonique et n'accepte dans ce nouveau traité certains articles que conditionnellement, *en considération des circonstances présentes*, pour employer son langage. Le saint-siége a pris une attitude négative, hostile vis-à-vis des principes sur lesquels repose l'État moderne. Il n'a reconnu ni les conventions religieuses du XVIme siècle, ni la paix de Westphalie. Il n'a cessé au contraire de protester contre elles. Les réformés ne sont encore aujourd'hui à ses yeux que des hérétiques endurcis. Il n'a jamais admis la parité des confessions sur laquelle repose notre droit politique. Je le sais : La liberté de l'Église est le mot d'ordre séducteur sous lequel se dissimule l'audacieuse tentative de ramener l'État à sa précédente servitude. Ne nous faisons aucune illusion sur le sens de cette prétendue liberté. Quand elle est demandée par nous, protestants, nous réclamons en son nom la libre organisation de toutes les communautés religieuses au sein des limites fixées par la loi. Nous ne voulons fonder ni un État de l'Église ni une Église de l'État. Nous désirons seulement une complète liberté dans le domaine religieux, la liberté pour tous, mais une liberté conforme aux immuables prescriptions de la justice, aux lois nationales. La liberté ultramontaine est tout autre : ce n'est pas la liberté dans l'État mais la

subordination de l'État à l'Église. Elle aspire à délivrer l'Église romaine du joug des lois civiles, à réduire l'État au rôle de serviteur qu'il avait accepté pendant des siècles. Il ne s'agit point de liberté mais de domination. Selon les ultramontains une seule Église peut prétendre à l'égalité et à l'indépendance vis-à-vis de l'État, lui être même supérieure en plus d'une circonstance. L'État, lorsque les ressources de cette Église, devenue libre, se trouveraient insuffisantes, serait tenu de lui accorder protection, de remplir pour elle l'office de bras séculier. Toute autre association est regardée par elle comme nulle et non avenue. « Puissance arbitraire pour nous — esclavage pour tous les autres, » telle est en pratique comme en théorie la signification de la liberté cléricale.

« Le gouvernement badois commettrait une grave imprudence en renonçant au droit de *placet*. Ne peut-il pas arriver que l'archevêque de Fribourg condamne dans une série de mandements pastoraux l'État moderne, rejette, comme contraires au droit canonique, les lois existantes, proscrive les principes et les coutumes sur lesquels repose la société civile et qui garantissent la paix entre les diverses confessions, combatte avec les armes de la puissance spirituelle les personnes et les institutions qu'il considère comme dangereuses? — De semblables événements sont-ils en dehors du domaine de la possibilité? — Jamais ils

ne l'ont été et ils le sont aujourd'hui moins que jamais.

« Le concordat met en péril toutes les réformes que nous avons accomplies pendant les dernières sessions : la législation matrimoniale, la laïcité de l'école, la liberté universitaire. Le gouvernement ne s'est pas contenté d'investir l'archevêque de Fribourg d'un pouvoir absolu sur la faculté de théologie; il lui a promis de tenir compte, dans la limite du possible, de ses censures lorsque l'enseignement des autres facultés lui paraîtrait contraire à la foi et à la morale de l'Église catholique. « La foi et la morale de l'Église catholique! » c'est, selon moi, une disposition assez élastique pour ouvrir la porte toute large à l'arbitraire, à la chicane, à la destitution de tout professeur suspect.

« La restauration des couvents et des ordres religieux n'est que le prélude du rappel des jésuites. Il a plu au gouvernement de déclarer en termes exprès que l'existence de ces corporations était nécessaire pour le salut des âmes. J'ignore les faits sur lesquels se fonde une semblable assertion. Je connais pour les avoir visitées moi-même plusieurs contrées dans lesquelles les institutions cléricales fleurissent de nouveau ou subsistent dans une étendue, avec une puissance que n'ont point diminuées les siècles, mais je n'ai pu voir les avantages qui en sont résultés pour

leur bien-être, leur moralité, leur culture intellectuelle. Je suis au contraire convaincu que notre patrie n'a point à craindre la comparaison avec les pays où prospèrent les couvents et les ordres monastiques. »

Les résolutions de Durlach ne furent pas adoptées avec enthousiasme par les seuls protestants ; elles rencontrèrent auprès d'une forte minorité de catholiques un chaleureux accueil. A peine furent-elles publiées que des pétitions pour le rejet du concordat surgirent de toute part à Constance, à Offenbourg, à Mannheim sous les auspices de personnes connues jusqu'alors par leur attachement à l'Église.

Fribourg, naguère encore tenu pour le quartier général des ultramontains, qui organisait *ex officio* des démonstrations en leur faveur, refusa, malgré les instances de Mgr de Vicari de célébrer, dans une requête au grand-duc, « les mystiques liens qui unissaient l'Allemagne au successeur de Saint-Pierre » (8 décembre 1859). Quelques semaines après, le 11 janvier 1860, son conseil municipal réclama l'entière liberté de l'enseignement, dans une adresse aux Chambres, votée par l'assemblée des bourgeois, à la majorité de soixante-dix voix contre une. Les professeurs de son Université, qui redoutaient le traitement infligé par Mgr de Ketteler aux théologiens de Giessen, protestèrent de leur côté contre toute immixtion de l'archevêque dans le domaine académique (1er dé-

cembre 1859)[1]. Ceux d'entre eux qui appartenaient à la confession évangélique et dont la carrière aurait été brisée par le futur pacte avec Rome, rédigèrent un mémoire spécial afin qu'une complète parité de droits leur fût garantie vis-à-vis de leurs collègues de la religion dominante.

Les cléricaux ne pouvaient espérer que dans la complicité du ministère et l'indifférence des masses. Quelques pamphlétaires, toujours avides de combats, tels que le docteur Zell et le professeur Alban Stolz, quelques gentilshommes inféodés à l'Autriche, comme les barons d'Edelsheim et d'Andlaw, tentèrent en vain d'égarer l'opinion publique. Les casinos provoqués par eux échouèrent misérablement, même dans les districts écartés de la Forêt-Noire. La Curie avait depuis longtemps blessé les plus pieux par ses insatiables exigences. Le concordat n'était que la goutte d'eau qui faisait déborder une coupe déjà pleine de déceptions et d'amertumes.

Ces marques non équivoques de répulsion n'arrêtèrent point dans leur néfaste entreprise MM. de Meysenbourg et de Stengel. Liés par leurs promesses envers le cardinal Antonelli, sollicités aux mesures les plus extrêmes par le jésuite de robe courte dont

[1] Le mémoire fut signé par 28 professeurs ordinaires et 2 extraordinaires. Fribourg compte aujourd'hui 31 professeurs dont 7 appartenant à la faculté de théologie.

ils suivaient aveuglément les conseils, ils usèrent sans scrupule des armes que leur offrait le pouvoir, supprimant les journaux, exerçant sur les fonctionnaires de tout ordre une pression inquisitoriale, détruisant la loi par leurs interprétations arbitraires, faisant preuve en toute circonstance d'une odieuse partialité. M. d'Uriah songea un instant à citer devant la cour suprême les organisateurs du meeting de Durlach comme coupables de haute trahison. Il se souvint en temps opportun pour la dignité du ministère que le droit de réunion était garanti à tout citoyen badois par la charte, qu'il y avait encore des juges à Carlsruhe.

La tranquillité publique ne lui avait point cependant paru menacée lorsque l'année précédente toutes les sections du Pius-Verein avaient tenu à Fribourg leurs assises solennelles, que des prières publiques en faveur de Pie IX avaient été organisées dans toutes les paroisses, que de toutes les chaires avait retenti le cri : « La religion est en danger! »

Le concordat, d'après ses défenseurs, n'avait aucun caractère politique. Du moment que les vrais catholiques en étaient satisfaits, ni l'État ni l'Église protestante n'avaient à intervenir dans un domaine qui leur était étranger.

Si intime que fût le nouveau pacte, il devait cependant, pour être validé, obtenir la sanction des

Chambres. Ni la première, formée d'éléments en majorité conservateurs, ni la seconde qui avait été élue sous l'influence directe du ministère et l'avait jusque-là fidèlement servi par ses votes, ne semblaient au premier abord disposées à la résistance. Elles changèrent de sentiment lorsque les adresses contre Rome s'accumulèrent sur leurs bureaux, que l'indignation nationale se manifesta avec une vivacité toujours croissante.

M. de Meysenbourg ne comptait soumettre à leurs délibérations que les quelques articles du traité qui nécessitaient un virement du budget ou une modification dans le texte de la charte. Elles réclamèrent l'entière communication des documents, « afin de procéder à un minutieux examen, de juger en connaissance de cause. »

Les députés choisirent pour leur rapporteur Hildebrandt, un catholique de naissance, connu pour la fermeté de son libéralisme. Il proposa en séance publique, au nom de la presque unanimité de ses collègues (huit sur neuf dont se composait la commission), le rejet du concordat comme contraire à l'histoire, aux lois, au bien-être, à l'indépendance du pays de Baden. La plupart des orateurs qui lui succédèrent, Schaaff, Nusslin, Achenbach s'exprimèrent dans le même sens en des termes tout aussi énergiques. De tous, celui qui fit la plus profonde impression fut un

professeur de droit de Fribourg, considéré à juste titre comme l'un des hommes d'État les plus remarquables de la jeune génération, le docteur Lamey.

« La situation n'est plus intacte, » dit-il. « Nous avons le choix entre deux maux : accepter le concordat ou nous résigner à une rupture avec l'Église. Le concordat ne nous assure point la paix avec elle. Il n'est besoin, dans le cas d'un conflit, que de montrer du patriotisme et de tracer nettement notre ligne de conduite pour surmonter victorieusement tous les obstacles. Suivant l'esprit dans lequel nous les aborderons, ils perdront leur importance ou s'aggraveront toujours davantage. »

Dans une splendide péroraison, M. Lamey invoquait le souvenir des ministres de l'ancien régime qui avaient su rester catholiques sans devenir ultramontains. « Si je pouvais, s'écriait-il, faire appel au témoignage des hommes qui ne siégèrent pas seulement ici comme députés mais prirent place dans le conseil de nos princes : Beck, Winter, Nébénius, si je leur présentais la nouvelle convention, quelle serait, croyez-vous, leur réponse ? Ils se demanderaient s'il est possible de méconnaître plus complétement les principes qui les dirigèrent pendant toute leur carrière. »

Les débats de la Chambre haute, malgré leur calme relatif, ne furent pas moins défavorables pour

le ministère. Le chef de l'opposition, le Dr Stabel, repoussa le concordat par des motifs tout juridiques. « Il s'agit moins de lui, dit-il, que de la constitution. Elle reçoit les plus graves atteintes, quoiqu'elle ne puisse être modifiée sans le consentement des Chambres. » La convention fut définitivement rejetée le 15 mars, à la Chambre haute, par treize voix contre huit, le 30, à la Chambre basse, par quarante-cinq contre quinze[1].

M. de Meysenbourg persévéra, malgré ce double échec, dans l'attitude hautaine qu'il avait prise depuis le commencement des négociations. Son dernier discours se terminait par un *Non Possumus* tout semblable à ceux du Vatican. « Efforcez-vous de faire prévaloir vos vues; nous maintenons les nôtres. » Il ne craignit pas, dans une circulaire demeurée célèbre, de découvrir contre tous les usages parlementaires la personne du souverain et de jeter sur sa droiture les plus graves soupçons. « Son Altesse, écrivait-il le 31 mars à tous les directeurs de cercles (sous-préfets), a

[1] La première Chambre badoise se compose des princes du sang, de la noblesse médiatisée (7 princes, 3 comtes), de 8 seigneurs comme représentants de la grande propriété, élus par leurs pairs, de l'archevêque de Fribourg, du prélat de l'Église évangélique, d'un délégué de chacune des deux Universités, de 8 membres choisis par le grand-duc selon son bon plaisir. La seconde Chambre compte 63 membres nommés pour une période de huit ans au moyen du suffrage à deux degrés, dont 22 pour les villes, 41 pour les districts ruraux.

résolu de mettre le concordat en vigueur selon les engagements qu'elle a pris envers le saint-siége, tout en respectant scrupuleusement les droits des Chambres. On répand le bruit que ses intentions ont changé, qu'elle hésite à remplir ses promesses. Démentez dans les termes les plus formels ces rumeurs calomnieuses, tranquillisez les populations, exécutez la loi dans toute sa sévérité. »

Le grand-duc Frédéric [1], malgré son inexpérience, sut résister à d'aussi perfides conseils. Il accomplit de bonne grâce le plus noble devoir d'un monarque constitutionnel, celui de rétablir l'accord entre la nation et ses mandataires en sanctionnant les décisions de la majorité, en appelant au pouvoir ses chefs les plus éminents. Le 9 avril 1860, M. Lamey [2] prit le portefeuille de l'intérieur, M. Stabel celui de la justice. Un jeune diplomate, affranchi des traditions de la chancellerie aulique, le baron de Roggenbach [2], imprima aux affaires étrangères une direction favorable à la cause unitaire. Le pays de Baden venait de montrer qu'il était mûr pour la liberté en triomphant d'une crise aiguë, sans illégalité, sans secousse, par le loyal concours de ses représentants, d'une bourgeoisie aussi ferme qu'éclairée.

[1] Il était né à Carlsruhe, le 9 septembre 1826, et avait succédé à son père Léopold le 5 septembre 1856.

[2] Voir les notes XIX et XX à la fin du volume.

CHAPITRE V

Le grand-duché de Baden. — Le ministère Lamey-Roggenbach (1860-1865).

Avec ces changements mémorables s'ouvrit une ère nouvelle, ère de lutte, de progrès, d'épanouissement matériel et spirituel. Tandis que, dans le reste de l'Allemagne, une bureaucratie jalouse comprimait toute aspiration patriotique comme toute réforme civile, qu'en Prusse la vie politique était paralysée par un conflit insoluble entre le gouvernement et la seconde Chambre, qu'en Autriche les défenseurs de l'ordre acceptaient volontairement la suzeraineté du saint-siége, le duché de Baden présentait le rare spectacle d'un peuple attaché à sa dynastie, d'un prince fidèle à ses serments, d'un ministère soutenu par l'opinion publique, d'une opposition ultramontaine.

Les hommes de talent et de cœur qu'avait investis du pouvoir la confiance de leur souverain ne s'en servirent ni dans leur intérêt personnel, ni dans celui de leur parti. Il s'efforcèrent de guérir au moyen de

la liberté les blessures causées par l'arbitraire et le fanatisme. Un parfait bon sens présida à cette œuvre de régénération. Ses auteurs ne se laissèrent guider par aucune sympathie doctrinaire, aucune abstraction ingénieuse, aucune idée préconçue. Ils ne songèrent ni à proclamer du haut de la tribune les Droits fondamentaux de Francfort, ni à détruire une charte qui avait suffi, malgré ses lacunes, à empêcher l'adoption du concordat. Tout au contraire, ils se souvinrent de la maxime de Daunou : « La meilleure constitution est celle que l'on a, pourvu que l'on en fasse usage. » Il leur sembla plus important de trouver des remèdes pratiques aux abus, d'enraciner dans les mœurs l'amour de la liberté.

La guerre de 1866 elle-même ne put les arrêter dans leur bienfaisante mission. Un instant égarée par les menaces du parti féodal et la violence déployée par le prince de Bismarck, dans ses démêlés avec la seconde Chambre, l'opinion publique s'était, à l'ouverture des hostilités, nettement prononcée en faveur de l'Autriche. Quelques hommes d'État, connus par la fermeté de leur libéralisme, Eckhard, Kiefer, le Dr Lamey lui-même, avaient à la tribune exprimé leurs regrets des procédés hautains de la Prusse, de la dissolution de la Diète, de la rupture du faisceau national. Autant que par les sympathies de ses sujets le grand-duc avait été contraint, par la situation géo-

graphique de son pays, d'envoyer ses troupes grossir l'armée du prince Alexandre de Hesse.

Les conséquences de ce recul politique ne furent point cependant aussi fâcheuses qu'on aurait pu le craindre au premier abord. La rapidité des opérations militaires empêcha les ultramontains de profiter de leurs avantages pour expulser les hommes, abolir les lois de l'ère nouvelle. Seul, M. de Roggenbach dut céder le ministère des affaires étrangères à un de leurs chefs, l'ancien ambassadeur à Vienne, baron d'Edelsheim; ses collègues demeurèrent à leur poste pour continuer leur œuvre réparatrice.

Le canon de Sadowa n'avait pas encore rendu un arrêt décisif que déjà un revirement s'était accompli dans les classes éclairées. Il n'était pas, en effet, besoin d'une grande perspicacité pour comprendre qu'après une victoire de l'Autriche les jésuites, ses fidèles alliés, recouvreraient en tout lieu leurs priviléges. Le régime constitutionnel serait supprimé dans toute l'étendue de la Confédération germanique, le concordat de 1859 deviendrait une réalité pour le pays de Baden. Aussi, tandis que les évêques de Bavière prêchaient du haut des chaires la guerre sainte, qu'aveuglés par leur particularisme les démocrates wurtembergeois faisaient cause commune avec les coryphées de la réaction, les patriotes de Carlsruhe attendaient avec anxiété l'issue de la

lutte et se prenaient à faire des vœux pour le triomphe de leurs ennemis officiels. Au risque même de perdre leur popularité, il ne manqua jamais, dans le grand-duché, d'hommes d'une intelligence supérieure pour indiquer à leurs concitoyens la vraie ligne de conduite. Mieux valait, après tout, l'hégémonie de la Prusse protestante, malgré la domination passagère de M. de Mühler et des hobereaux de la Croix, que celle de l'Autriche absolutiste et cléricale. Un sapin débordant de séve, malgré la rudesse de son écorce, offre un plus solide appui qu'un chêne vermoulu.

Après le 3 juillet 1866 le grand-duc Frédéric se soumit de bonne grâce à un dénouement qui répondait à ses secrets désirs. Ses sympathies pour la Prusse provenaient moins de ses relations de parenté que d'une saine intelligence de la situation. Le ministère fut reconstitué sous la présidence d'un des libéraux les plus estimés pour l'élévation de son caractère, sa puissance de travail : Karl Mathy [1]. Il prit pour programme la suppression de la ligne du Main,

[1] Les autres membres du ministère furent : à l'intérieur le Dr Julius Jolly, au commerce M. de Dusch, aux finances l'israélite Elstætter, à la justice le catholique libéral Obkircher, aux affaires étrangères le baron de Freydorf. M. Jolly, qui prit le 5 février 1868 la succession de Mathy et préside encore aujourd'hui le Conseil, jouit d'une légitime réputation comme administrateur et défend avec une réelle éloquence sa politique devant les Chambres.

l'union avec le Nord par les moyens les plus prompts, les plus efficaces.

« Mon opinion est fermement arrêtée, » s'écriait, le 1er octobre, le président du Conseil devant les Chambres. « Il nous faut arriver à Berlin, que ce soit par la ligne droite ou par des détours, peu importe ! »

Le premier dans l'Allemagne du Sud, le cabinet de Carlsruhe acquit la vue nette d'une transformation qu'il acceptait avec une parfaite sincérité. Le rôle qui désormais incombait à la Prusse venait d'être mis par les événements en pleine lumière. Il aurait été puéril de se raidir contre la nécessité. Tandis que la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Hesse-Darmstadt hésitaient encore, célébraient les avantages du particularisme, cherchaient à se soustraire à leurs obligations, le grand-duché de Baden se préparait à entrer dans un empire national dont la naissance, quoique différée par les vicissitudes politiques, ne pouvait manquer d'être prochaine. Soutenu qu'il était par cet espoir, aucun sacrifice ne lui parut trop rude : ni l'adoption des lois décrétées par le Parlement du Nord, ni la réforme du système militaire, ni l'accroissement des impôts.

« L'union avec le Nord est pour le Sud une condition vitale, disait, le 6 septembre, le ministre de Freydorf. La Prusse peut exister sans nous ; peut-

être sera-t-elle plus forte avant qu'après notre accession si elle garde une position défensive. Si nos conditions sont inacceptables elles seront repoussées, ou bien, quand le moment sera venu, on nous incorporera contre notre gré, comme cela vient tout récemment d'arriver à quelques autres États allemands. »

Le parti libéral confirma par tous ses actes ces remarquables paroles; il apporta dans l'accomplissement d'une tâche délicate une énergie, une sagesse, une constance admirables. Avec la paix de Prague s'ouvrit pour le grand-duché une ère de prospérité matérielle et intellectuelle, de réformes aussi largement conçues que vigoureusement exécutées. Cette marche ascensionnelle ne put être interrompue par la mort des hommes politiques les plus éminents, de Mathy, le 5 février 1865, d'Hæusser, le 14 mars 1867. Tout au contraire, les députés prirent pour devise les dernières paroles qu'avait prononcées leur illustre chef : « Nous ferons jusqu'au bout notre devoir. »

Pendant quinze ans l'accord entre le ministère et la majorité des Chambres n'a reçu qu'une seule atteinte. Encore ce différend, connu sous le nom de « schisme d'Offenburg, » portait-il moins sur des questions essentielles que sur de légères divergences dans l'exécution du programme commun : les rivalités person-

nelles y jouaient le rôle principal. La joie qu'en montrèrent les ultramontains suffit pour amener entre les deux frères ennemis une réconciliation cordiale et durable (8 novembre, 27 décembre 1868)[1].

La nation, toutes les fois qu'elle fut consultée, donna à ses mandataires un éclatant témoignage d'approbation. Les libéraux l'emportèrent à de fortes majorités, soit avec les élections indirectes pour le renouvellement partiel de la Chambre basse (15 avril 1865, août 1869, 12 octobre 1871), soit avec le suffrage universel pour la nomination du premier Parlement germanique (3 mars 1871)[2].

Aux marques de sympathie muettes se joignirent

[1] Les membres les plus influents de l'opposition étaient Lamey, Eckhard, Kiefer, Bluntschli. Ils reprochaient au ministère son apparente tiédeur pour le cabinet de Berlin, et craignaient que, dans l'administration des Universités, il ne se laissât circonvenir par les intrigues orthodoxes. La nomination du Dr Pierson à une des chaires théologiques de Heidelberg, plusieurs discours du comte de Bismarck au Reichstag démontrèrent l'inanité de ce double grief. Il aurait suffi pour le dissiper de la bienveillance témoignée par le grand-duc au Dr Schenkel, lors de la publication de sa *Vie de Jésus* (17 août 1864).

[2] Huit est le chiffre de députés le plus considérable qu'ait jamais obtenu la Curie. Ils sont actuellement quatre : MM. Baumstark, Bissing, Lender, Lindau. A Berlin elle ne compte que deux représentants : MM. Lindau, puis le doyen Lender pour le district de Baden-Baden. Mgr de Ketteler, M. Schutz, enfin M. de Buss pour celui de Taubenkirchen. Aux élections pour le parlement douanier (18 février 1868), qui s'accomplirent dans les conditions les plus favorables pour les ultramontains, le ministère n'en conquit pas moins 8 siéges sur 14.

de plus bruyantes manifestations provoquées par l'impudence cléricale. « Vous voulez enfoncer sur ma tête une couronne d'épines, prenez garde qu'elle ne se transforme en une couronne de lauriers ! » s'était écrié le 6 mai 1865 le Dr Lamey à la Chambre haute. Ses adversaires, malgré cet avertissement, n'en demandèrent pas moins sa mise en accusation parce qu'il avait exécuté la loi sur les conseils scolaires. Bluntschli, indigné, proposa aussitôt l'ordre du jour suivant : « Le ministère possède la pleine confiance du souverain, des Chambres, de la nation. En prenant les mesures que lui a reprochées le baron d'Andlaw, il n'a fait que remplir un impérieux devoir. » La Chambre tout entière se leva en signe d'assentiment.

Le même soir, les citoyens de Carlsruhe organisèrent devant la maison de Lamey une procession aux flambeaux. — Des adresses en son honneur furent signées à Mannheim, à Fribourg, à Pforzheim, dans toutes les villes de Baden, dans les moindres bourgs. Sa prophétie elle-même reçut des faits une prompte confirmation. Les habitants d'Heidelberg lui envoyèrent une couronne de laurier en argent sur chaque feuille de laquelle étaient gravées la mention d'un de ses actes patriotiques, une de ses paroles mémorables.

Le 22 août 1868 fut célébré le vingt-cinquième anniversaire de la Constitution badoise. L'allégresse

générale ne fut point troublée par le refus du clergé catholique de tenir ce jour-là un service divin. Les haineux procédés de la Curie ne réussirent qu'à donner plus de relief aux démonstrations populaires. M. de Freydorf, dans le banquet de Durlach, porta son toast à l'Allemagne une, à l'entrée de Baden dans la grande famille germanique. Les applaudissements qui éclatèrent de toutes parts, l'approbation unanime des classes éclairées, montrèrent au ministre qu'il avait été le véritable interprète du sentiment national.

Au grand-duc Frédéric appartient, pour une large part, l'honneur de ce pacifique et fécond développement. Par la loyauté de son caractère, la rectitude de son esprit, la noblesse de ses aspirations, il inspire à ses sujets un affectueux respect, imprime à la politique nationale une marche sagement progressive, maintient un constant accord entre ses ministres et les Chambres. Jamais, lorsque ses sympathies individuelles se sont trouvées en conflit avec l'opinion publique, il n'a hésité dans l'accomplissement des devoirs que lui imposait la Constitution. Le Parlement de Carlsruhe ne fit que payer à son souverain un dette légitime de reconnaissance lorsqu'après la ratification des traités de Versailles il le proclama le plus éclairé des patriotes badois.

Peu de princes ont, à notre époque, favorisé les lettres avec une plus intelligente libéralité. Recteur

de l'Université Ruprechts Carolina, il a successivement attiré sur les bords du Neckar, Hæusser et Treitschke, Kirchhoff et Robert Bunsen, Bluntschli et Vangerow. Plusieurs d'entre eux, élevés par lui à la pairie, ont apporté dans les discussions de la Chambre haute le poids de leur autorité, le concours de leurs lumières. Frédéric, quoique très-instruit lui-même, ne dédaigne pas en toute matière grave de s'entourer des conseils d'hommes compétents. En 1860, la réussite des projets de réforme doit, pour une forte part, être attribuée à Hæusser qui usa en leur faveur de sa vaste et discrète influence. Édouard Zeller, l'austère philosophe, rendait naguère à son souverain le plus délicat des hommages. « Le grand-duc, » me disait-il, « aime la vérité. »

Jamais, en aucun autre pays, avec une population aux deux tiers catholique, les ultramontains n'ont éprouvé une série aussi continue de défaites. Nulle part non plus ils n'ont lutté avec plus de hardiesse, déployé de plus abondantes ressources. Le régime constitutionnel leur a fourni pour une agitation incessante de commodes prétextes. Aux approches de chaque élection l'archevêque de Fribourg rédige un mandement dans les termes les plus propres à échauffer les esprits. Tantôt les chrétiens sont invités à se rendre aux catacombes, tantôt le grand-duc est comparé à Julien l'Apostat. Plusieurs familles ont été assez

crédules pour admettre qu'à l'avenir il leur serait impossible de donner une éducation catholique à leurs enfants. Sous la législation la plus tolérante qu'ait jamais eue le grand-duché, on a réussi à les convaincre que leur foi courait de sérieux périls.

Sous le nom de conférence diocésaine siége, dans le palais métropolitain, un comité permanent pour la direction des consciences. Il est fait un usage qui souvent touche au délit, de tous les moyens offerts pour la propagation des idées par la religion, la liberté : assemblées populaires, gazettes, pamphlets, sermons, entretiens du confessionnal. Des casinos itinérants renouvellent les exploits des congrégations de 1815. Les jésuites, les capucins n'organisent leurs missions que pour exciter leurs auditeurs à la révolte.

En 1863, au lendemain de la promulgation de la loi scolaire, le clergé chercha, par la présentation d'adresses couvertes de signatures, à tromper le grand-duc sur les véritables sentiments de son peuple. Chaque jour des députations de paysans, conduites par leurs curés, assiégèrent sa résidence et s'imaginèrent le fléchir à force d'importunités. Jamais n'avait été pratiquée sur une aussi vaste échelle la vieille maxime : *Gutta cavat lapidem sæpe cadendo.*

Frédéric triompha du piége par sa parfaite franchise. « Jamais, écrivit-il à son ministre Lamey,

pour satisfaire à des requêtes passionnées, je ne me permettrai un acte arbitraire. Mon devoir est de favoriser le jeu normal de la constitution, non de l'entraver. » Afin de prévenir le retour de semblables indiscrétions, les pétitions durent, à l'avenir, être remises au président du Conseil. Pie IX prit occasion de cet arrêt pour canoniser avant leur mort ces martyrs d'un nouveau genre, célébrer dans son encyclique du 2 décembre 1863, le zèle, la constance du clergé badois vis-à-vis de ses oppresseurs.

« Tout est pur pour les purs. » « La fin justifie les moyens. » Aujourd'hui la cour de Rome, par une étrange exégèse, confond dans un même sens les paroles de saint Paul, celles d'Ignace de Loyola. Pour affermir sa domination menacée elle ne craint pas de faire appel aux plus mauvaises passions : l'avidité, l'ignorance, le fanatisme. Tantôt elle avive les rancunes, les préjugés du Sud contre le Nord ; tantôt elle exploite contre le ministère Jolly la transformation du système militaire, l'accroissement des impôts. Le clergé badois s'est laissé entraîner par sa haine contre la Prusse jusqu'à la trahison envers la patrie commune. L'intervention armée de Napoléon III devint, depuis Sadowa, le principal facteur dans ses calculs. Au moment des élections pour le parlement douanier, il reprochait au parti national-libéral de justifier par sa conduite une agression de la France ;

à la veille des scènes d'Ems, il déclarait dans ses journaux que le Sud n'était point tenu de respecter les traités conclus avec le Nord.

Dans sa politique intérieure, par le choix de ses alliés, la Curie trahit la même absence des scrupules. Pour renverser un ministère libéral elle tend à la fois la main aux démocrates de 1848, aux admirateurs de l'Autriche. Au lendemain du programme d'Offenburg la réconciliation fut scellée, le 7 mai 1869, sous les auspices de Mgr Kubel entre le baron d'Edelsheim et le républicain Vénédey.

La promesse du suffrage universel parut aux députés ultramontains le levier le plus capable de soulever les masses. Le 1er octobre 1869, ils en réclamèrent à la seconde Chambre l'introduction comme la panacée de tous les maux.

« Qu'on n'objecte plus l'ignorance des campagnes, » s'écria le jurisconsulte Bissing. « Le peuple tout entier est mûr pour l'exercice de ses droits. » « Un plus long retard serait un incompréhensible témoignage de méfiance, » ajoutait le chanoine Lender. « Les besoins du siècle concordent avec les vues de la Providence, » déclarait gravement l'apostat Baumstark. « La société sera sauvée par l'alliance du christianisme avec la démocratie. »

Les libéraux badois eurent la sagesse de repousser les présents d'Artaxerce. Ils avaient, sous le régime

censitaire, accompli les plus heureuses réformes; l'expérience d'autres contrées n'était point faite pour les disposer à un changement. Aujourd'hui, l'autorité du clergé sur les populations rurales n'est déjà que trop considérable; avec une extension du vote, elle ne connaîtrait plus de limites. Jacob Lindau, son dévoué défenseur, reprocha au ministère, dans le cours de la discussion, d'exercer sur les électeurs une pression illégale. « Il est une autre classe dont l'action est bien plus étendue, » répondit le catholique libéral Eckhardt. « Que l'on éloigne les prêtres des urnes si l'on veut que la paix se rétablisse entre les citoyens. » Les arguments des démocrates furent réfutés par le Dr Jolly dans un discours d'une solide éloquence. « Si le suffrage universel, dit-il, donne le pouvoir aux masses, seul le cens assure dans l'État aux classes éclairées l'influence qui leur appartient. »

Malgré des prodiges de vigueur, d'habileté, de persévérance, les ultramontains n'ont jamais recouvré le crédit qui leur avait échappé sur les champs de bataille de la Bohême. La haute bourgeoisie s'est depuis longtemps familiarisée avec la culture moderne; la science sous sa forme la plus élémentaire commence à pénétrer jusque dans les plus sauvages districts de l'Odenwald, de la Forêt-Noire.

Grâce à la rectitude naturelle de leur jugement, à leurs rapports quotidiens avec les réformés, les ca-

tholiques badois dans leur immense majorité se sont affranchis de la domination de la Curie. Sur ce peuple habitué au self-government les sortiléges qui en imposent avec une si déplorable facilité au paysan de la Bavière, à l'ouvrier des provinces rhénanes ont perdu tout attrait. Les doctrines du Syllabus, loin de produire un schisme, ont soulevé la réprobation générale. En aucun autre pays les différences confessionnelles ne se sont aussi complétement effacées dans un sincère et commun amour de la liberté. Qui devinerait à leurs paroles, à leurs actes que le baron de Roggenbach, MM. Eckhard, Fauler, Tritscheller appartiennent par les hasards de leur naissance à l'Église romaine?

Le rejet du concordat n'avait été, en 1860, pour le parti libéral qu'une victoire négative. Il fallait, pour qu'elle portât des fruits durables, couper court à l'influence ultramontaine dans la famille, dans l'école. M. Lamey et ses collègues ne crurent pas en avoir trouvé le moyen dans la séparation radicale de l'Église avec l'État, mais dans l'exacte délimitation des deux pouvoirs.

Sous l'ancien régime, l'État exerçait en théorie, sur les établissements d'instruction publique, un droit général de surveillance. En réalité, le prêtre jouissait dans chaque commune d'une autorité absolue. Il prononçait sur tous les cas disciplinaires, choisissait

les manuels, fixait le plan d'études, déterminait le mode d'enseignement. De laïque qu'elle était en apparence, l'école était devenue une institution cléricale au grand désavantage de la culture, de la tolérance, de la moralité. Il suffit, pour être édifié sur les résultats d'un pareil système, de porter ses regards sur la Westphalie, la Basse-Bavière, le Palatinat de Ratisbonne.

La situation était plus délicate encore dans un pays aux deux tiers catholique, avec un primat aussi superbe que Mgr de Vicari, des prêtres aveuglément soumis à sa volonté. La loi du 27 juillet 1864 remédia aux plus funestes abus. La direction de l'enseignement primaire fut remise dans chaque commune à un conseil composé du bourguemestre, du pasteur ou du curé, d'un délégué du gouvernement, de trois à cinq membres laïques, suivant le chiffre de la population, élus par les pères de famille. Le président était choisi dans le sein du conseil par le ministre de l'intérieur.

Dans chaque arrondissement la surveillance des écoles appartint à un conseil de onze membres formé par les délégués communaux. L'inspecteur du cercle fut également pris dans son sein. Carlsruhe, Mosbach, Heidelberg, Lœrrach, désignèrent au début quatre protestants; les autres districts des catholiques hostiles à la Curie.

Enfin au sommet de la pyramide figura un conseil supérieur de neuf membres, dont les présidents remplirent tour à tour les fonctions de véritables ministres de l'instruction publique. Le premier fut un économiste célèbre, versé dans toutes les questions de pédagogie, le docteur Knies.

Il était impossible de donner aux difficultés pendantes une solution plus équitable. Le clergé n'était point exclu de la nouvelle organisation, mais il pouvait, suivant l'opinion des communes, se trouver en minorité. Son rôle pour l'enseignement religieux demeurait intact. Au régime de la contrainte succédait celui de la libre discussion; chacun, pour faire prévaloir ses vues, devait recourir à des arguments substantiels.

Le projet de loi fut présenté à la Chambre basse, le 28 juin 1864. Les déclarations du Dr Lamey, par leur netteté et leur énergie, eurent dans toute l'Allemagne libérale un profond retentissement.

« L'archevêque de Fribourg, dit-il, est le principal fauteur des troubles. Le gouvernement a, jusqu'à présent, fermé les yeux sur ses menées; aujourd'hui son audace ne connaît plus de limites. Son clergé ne craint pas de rouvrir l'ère des luttes confessionnelles, d'affirmer que le gouvernement poursuit la ruine du catholicisme, d'exciter les populations à la révolte. Si l'Église continue à faire des libertés

qui lui sont octroyées un pareil abus, nous nous verrons forcés de suspendre sur elle l'état de siége. Nous rechercherons si, devant le refus obstiné de plusieurs prêtres de vaquer aux offices auxquels ils se sont engagés par serment, il convient que nous leur accordions encore des subsides auxquels ils n'ont droit que par l'accomplissement régulier de leurs fonctions. L'Église ne pouvait choisir un meilleur moyen pour se dépouiller par sa propre faute de toute influence. Pour nous, nous mènerons à bonne fin l'œuvre commencée, nous triompherons par notre persévérance des obstacles qui s'opposent encore à notre réussite. »

Les conclusions du ministre furent adoptées à la seconde Chambre par cinquante-trois voix contre celles de deux ultramontains : Fischler et le jurisconsulte Rosshirt; à la première, le 16 juillet, par l'unanimité de ses membres sauf deux, outre quelques abstentions.

Mgr de Vicari n'avait pas attendu les débats parlementaires pour ouvrir les hostilités. Le 21 avril, un conseil de guerre auquel avaient assisté des délégués de toutes les paroisses, avait été tenu à Fribourg pour s'entendre sur le plan de campagne. Il y fut décidé que l'abstention serait recommandée aux électeurs, qu'aucun prêtre ne sanctionnerait par sa présence des assemblées illégales.

On s'efforça d'abord, par un pétitionnement gigantesque, de donner le change à l'opinion publique; après que la loi eut été votée on recourut aux plus mesquines tracasseries pour en retarder l'exécution. La jouissance des fonds scolaires fut contestée à l'État sous le prétexte qu'ils avaient une origine ecclésiastique. Les instituteurs qui entrèrent dans le nouvel organisme perdirent leur traitement de sacristains. Aucun moyen d'intimidation ne parut trop violent, aucune calomnie trop grossière pour éloigner des urnes les fidèles. Mgr de Vicari, dans une fougueuse pastorale, menaça des supplices de l'enfer les catholiques qui renieraient la foi de leurs ancêtres; ses satellites se déchaînèrent, du haut des chaires ou dans l'intimité du confessionnal, contre « une loi de mensonge. »

Tout ce déploiement d'activité ne servit qu'à rendre leur confusion plus complète. Les élections du 15 septembre s'accomplirent avec le plus grand calme et donnèrent, dans tous les districts, une forte majorité aux candidats libéraux. Le gouvernement n'eut besoin de nommer des commissions provisoires que dans un petit nombre de paroisses.

M. Lamey usa avec modération de sa victoire. L'expulsion ne fut réclamée que contre les ecclésiastiques qui se rendraient coupables de graves délits dans l'exercice de leur mandat, encore pour-

raient-ils en appeler auparavant au Conseil supérieur. Les présidents des nouveaux conseils furent, dans chaque commune protestante, le pasteur, dans chaque commune catholique, le bourguemestre. Une augmentation de traitement fut votée aux instituteurs par les Chambres afin de les affranchir vis-à-vis du clergé, d'une humiliante sujétion. Une commission mixte décida dans chaque cas particulier si la fondation avait un but religieux ou pédagogique.

L'archevêque de Fribourg après l'imposante manifestation du 15 septembre jugea plus sage de ne pas pousser le conflit jusqu'à ses dernières extrémités. Il aurait dû pour être conséquent avec ses premières déclarations rompre tout rapport avec un gouvernement impie, interdire à ses subordonnés l'enseignement religieux, lancer sur tout le pays l'anathème. Il chercha au contraire à recouvrer le terrain perdu, à rentrer dans l'école par une voie détournée. Les leçons continuèrent à être données avec une extrême sollicitude. Les chapelains avaient, il est vrai, pour mission secrète de surveiller les instituteurs laïques, de dénoncer les déficits de leur méthode, de gagner par des flatteries la confiance des élèves, d'exercer sur les parents faibles une constante pression. Les moindres sujets de mécontentement furent exploités avec une perfide habileté. En même temps, afin de revêtir la lutte d'un caractère dramatique, les curés ne

livrèrent dans chaque paroisse les fonds que devant l'emploi de la force, les registres qu'après une protestation solennelle.

La liberté absolue de l'enseignement avait eu pour le clergé, en Belgique, de trop avantageux résultats pour qu'il ne cherchât pas à la conquérir dans le grand-duché de Baden. Le 6 mai 1865 elle fut demandée à la Chambre haute dans un mémoire signé par les ultramontains les plus influents. Les pétitionnaires réclamaient également pour l'Église un droit général de surveillance sur tous les établissements d'instruction publique.

La thèse opposée fut soutenue, au nom du gouvernement, par le ministre de la justice, M. Stabel. « Le grand-duc ne pouvait accorder à une puissance hostile des priviléges qui supprimeraient sa propre autorité ou la rendraient illusoire. » Des deux opinions en présence ce fut la dernière qui prévalut après un long débat à la majorité de 21 voix contre 5, celles du prince Lowenstein-Wertheim, des comtes Hennin et Hageneck, des barons Stotzingen et de Turkheim.

Les allégations mensongères de la minorité inspirèrent à Hæusser une de ses plus vigoureuses répliques. « Le grand-duché de Baden occupe un poste avancé dans le combat que se livrent aujourd'hui dans toute l'Europe les amis du progrès, les partisans de la réaction. Que l'ultramontanisme triomphe

au milieu de nous, il recueillera dans toute l'Allemagne les fruits de sa victoire comme le radicalisme en 1847. Aucune paix ne peut être conclue avec lui si ce n'est aux dépens des principes, de l'honneur, de l'avenir national. »

Repoussé dans toutes ses attaques, l'archevêque se décida en désespoir de cause au parti qui de tous s'offrait le plus naturellement à lui : une transaction avec le cabinet de Carlsruhe. M. Lamey se rendit exprès à Fribourg pour en discuter les termes avec le vicaire général, Lothaire Kübel, mais il s'aperçut bientôt que tout accord était impossible. Le plénipotentiaire de son Éminence exigeait que, dans tout conseil scolaire la présidence fût dévolue au curé de la paroisse, qu'à l'exemple de ce qui se passait en Prusse, une section catholique fût créée au ministère des cultes, que pour toutes les places de maître de religion, de professeur de théologie, l'archevêque fût investi d'un droit de nomination exclusif. Il suffisait de cet exposé pour couper court aux négociations.

La campagne contre le ministère libéral si pompeusement annoncée se termina par une ridicule escarmouche. Le clergé badois sollicita de son chef l'intervention de la diète germanique. Il fallait que celui-ci se hâtât pour obtempérer aux vœux de ses ouailles, car à la vénérable assemblée s'appliquaient en ce moment les paroles de la ballade : « les

morts vont vite. » Par une amère ironie du sort, son fossoyeur officiel fut le baron Charles-Frédéric de Savigny[1], aujourd'hui député de Coblentz, président de la fraction ultramontaine du Reichstag.

Un peu auparavant avait été réglée, par les soins du Dr Lamey, la collation des paroisses. Sur un chiffre total de 599, la loi du 20 novembre 1861 accordait au gouvernement le droit de présentation pour 304, à l'archevêque la libre disposition de 163. Quant aux 132 qui restaient, les postulants s'inscrivaient au ministère de l'intérieur qui transmettait à l'ordinaire la liste complète. Sur les trois candidats qu'y prenait ce dernier le grand-duc faisait un choix définitif; il jouissait également, si tous trois lui étaient désagréables, d'un droit de radiation. En fait il n'en a jamais usé qu'avec une extrême réserve.

[1] Voir la note XXI à la fin du volume.

CHAPITRE VI

Le grand-duché de Baden. — Le ministère Mathy-Jolly (1865—1870)

On s'était un instant flatté à Carlsruhe que la leçon de Sadowa serait comprise par les ultramontains. La trêve entre les deux partis n'eut qu'une courte durée. La cour de Rome n'abandonne jamais les desseins qu'elle a une fois conçus : lorsque la fortune lui est contraire elle essaie d'endormir la vigilance de ses adversaires par une apparente inertie, afin de profiter du premier moment favorable.

La lutte, pendant quelques mois suspendue, se ralluma avec une nouvelle vigueur à l'occasion des examens ecclésiastiques. Le neuvième paragraphe de la loi du 9 novembre 1860 était conçu en ces termes : « Nul ne peut être admis à un emploi s'il ne justifie devant des personnes qualifiées d'une culture scientifique suffisante. Le degré de connaissances exigé ainsi que le mode d'enquête seront déterminés par une ordonnance subséquente. »

Le grand-duc n'entendait nullement, par ce moyen, exercer une pression sur son clergé, favoriser tel

système théologique, à l'exclusion de tel autre, mais soutenir la cause des fortes études, élever au niveau de l'enseignement des Universités celui des Séminaires. La tentative était opportune. A la génération instruite et tolérante des Jahn, des Hug, des Wessemberg, avait succédé une race de prêtres grossiers, ignorants, fanatiques. De plus en plus le citoyen badois s'effaçait en eux devant le serviteur de la Curie.

Jusqu'en 1867 cet article de la charte était demeuré lettre morte. Les intrigues de Mgr de Vicari réveillèrent enfin le ministère de sa fausse sécurité. Une commission laïque fut désormais chargée de s'enquérir des connaissances des séminaristes sur les langues classiques, l'histoire, la philosophie. La même procédure était depuis longtemps suivie à l'égard des candidats évangéliques sans qu'elle eût jamais soulevé aucune difficulté.

L'archevêque de Fribourg, aussitôt qu'il fut prévenu de cette mesure, lui opposa son *veto,* protesta contre elle au nom du droit divin et de la liberté d'enseignement, prétendit qu'elle abaissait l'Église au rang d'une institution politique. Dans son mandement du 18 septembre 1867, il défendit la comparution devant un corps illégal à tout prêtre qui voulait rester fidèle à ses engagements. Le cabinet de Carlsruhe ne se laissa point effrayer par de semblables menaces; l'ordonnance du 5 octobre fit du diplôme une condition

indispensable pour tout ecclésiastique qui désirait recevoir un traitement officiel, une cure, une prébende.

M. Lamey avait déjà suivi en 1864 une ligne de conduite tout aussi ferme dans la question des couvents. Il s'était appuyé dans le passé sur une base sûre, l'édit du 16 septembre 1811, qui contenait sur les établissements d'instruction fondés par l'Église romaine les prescriptions les plus explicites. Le but du législateur avait été la transformation en écoles des couvents de femmes qui gardaient leur apparence extérieure, mais étaient placés désormais sous le contrôle de l'État. L'ordinaire n'avait plus aucune part à leur gestion, si ce n'est pour accroître leur crédit, contribuer au progrès des bonnes mœurs. Pour le choix des manuels, la nomination des supérieurs, l'emploi des revenus, le grand-duc décidait en maître souverain. Ces dispositions inspirées par le plus pur esprit joséphiste ne rencontrèrent de la part de l'Église catholique aucune résistance, à une époque où celle-ci ne songeait qu'à réparer ses désastres. Wessemberg, en sa qualité de grand-vicaire du diocèse de Constance, leur donna son approbation formelle.

Le changement s'était opéré sans bruit; personne pendant un demi-siècle, n'avait songé à s'en plaindre. Les premiers symptômes de mécontentement ne se manifestèrent qu'en 1859, lorsque le Vatican crut, par le concordat, tenir dans ses griffes le grand-du-

ché de Baden. L'archevêque de Fribourg s'efforça de ramener subrepticement, dans les monastères sécularisés le régime claustral, d'éluder les articles de la loi de 1811 qui étaient les plus gênants pour ses desseins. Il commença, dans sa résidence même, par l'institution de Ste-Ursule. Les exercices spirituels de St-Ignace y furent réintroduits en septembre 1861; la prière dite de Marie régulièrement célébrée, un confesseur jésuite imposé aux dames patronesses, aucun visiteur étranger admis sauf au parloir. Le bourgmestre Fauler, aussitôt qu'il en fut prévenu, coupa court à ces violations de la loi. Mgr de Vicari, loin de se tenir pour battu, fit dans l'établissement d'Adelhausen un nouvel essai dont l'issue lui fut fatale.

La forme bizarre de ce genre d'institutions ne pouvait, en effet, se maintenir que par le constant accord de l'ordinaire avec le cabinet de Carlsruhe. Du moment que Mgr de Vicari s'insurgeait contre la constitution, il appartenait au grand-duc de décider lequel il sacrifierait, du but pédagogique ou de l'enveloppe monacale.

Le choix d'une supérieure mit le feu aux poudres. Le gouvernement se prononça pour la personne qui lui paraissait le mieux qualifiée sous le rapport scolaire, animée envers lui des intentions les plus pacifiques. L'archevêque, sans en tenir aucun compte, fit solennellement installer sa rivale par un commissaire

spécial. La lutte, ainsi engagée, se poursuivit à travers des phases toujours plus aiguës : nomination de maîtres, vêture de nonnes, application des règles monastiques. Les usurpations se succédèrent du côté de la Curie avec une offensante rapidité. Le gouvernement n'en remporta pas moins la victoire. Le 14 novembre 1865, la seconde Chambre, sur la proposition du ministre de l'intérieur, le Dr Jolly vota la conversion du couvent d'Adelhausen en une école laïque, la remise des fonds et des bâtiments à la municipalité de Fribourg.

Le conflit du Lindenberg qui éclata vers la même époque se termina par une décision tout aussi défavorable pour la Curie. Quelques dames catholiques s'étaient réunies sur cette colline, dans une maison achetée par l'une d'elles, pour y vivre en commun, soi-disant sans constitution régulière. Leur nombre s'était bientôt élevé à 46. Canoniquement installées par le doyen Lender, elles avaient adopté les règles de St-François pour le 3me ordre, reçu des novices, acquis au moyen de dons et de legs des terres considérables. Il n'avait été omis pour l'érection de ce nouveau couvent qu'une seule formalité : l'autorisation du grand-duc. M. Jolly, qui depuis longtemps avait l'œil ouvert sur les machinations épiscopales, fit procéder, le 28 décembre 1868, à une enquête. Son commissaire n'eut pas de peine à prouver que l'établissement

du Lindenberg avait tous les caractères d'un cloître ; la dissolution en fut aussitôt prononcée, ratifiée à l'unanimité par les Chambres.

La nouvelle loi scolaire, cependant, avait répondu aux plus hardies espérances de ses promoteurs. Les ecclésiastiques romains, en refusant de siéger dans les Conseils, s'étaient volontairement dépouillés de la meilleure part de leur crédit. Leur absence, loin d'être regrettée, avait contribué au relèvement des études, à la pacification des esprits. Plusieurs de leurs plus zélés adhérents commençaient à se réconcilier avec une organisation qui amenait de si heureux résultats. L'agitation religieuse diminuait : Mgr de Vicari transforma un honnête manuel en un nouveau brandon de discorde.

Un pédagogue distingué, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, le Dr Pfluger, venait, en 1867, de rédiger pour les établissements primaires un livre de lecture qui comblait une réelle lacune. Maîtres et parents lui avaient fait le meilleur accueil; la pratique en avait confirmé l'excellence. Aux yeux même de la Curie, il n'avait qu'un seul défaut mais irrémissible : son entière laïcité. Or l'Église, selon les docteurs ultramontains, restait comme au moyen âge la mère, la tutrice de l'école. Les évêques conservaient un droit de préavis sur les matières de l'enseignement, ses sources, ses méthodes. S'ils

n'approuvaient les livres de lecture, il devenait impossible d'élever la jeunesse dans la vraie foi. La grammaire, l'arithmétique, la géographie ne revêtent-elles pas pour une âme bien née une couleur confessionnelle? L'ouvrage du Dr Pfluger était dangereux pour la morale par le seul fait qu'il convenait également aux orthodoxes, aux hérétiques. De ces ambitieuses prémisses il était facile de tirer les conséquences. Le théâtre, la presse, la littérature, afin d'être purifiés de leur venin, auraient dû, en tout pays, traverser les alambics d'une congrégation de l'index. Le concordat de 1859 avait prouvé que ce n'était pas calomnier le clergé que de lui imputer de semblables desseins.

Au signal de l'archevêque, la tempête s'était de nouveau déchaînée sur toutes les communes badoises. Le clergé n'avait pas eu de repos qu'il n'eût fait disparaître de toutes les maisons pieuses le volume maudit. Dans chaque district plusieurs enfants persistaient dans l'emploi des anciens manuels ou avaient été retirés des écoles.

La destitution était suspendue sur la tête de tous les maîtres qui montraient quelque indépendance vis-à-vis de la Curie. Le désordre aurait gagné des cercles toujours plus vastes si M. Jolly n'était intervenu avec autant de tact que de fermeté. Provoqué à la seconde Chambre par la petite fraction ultra-

montaine, il déclara que le gouvernement conserverait dans le choix des livres scolaires une stricte neutralité, mais que les décisions des conseils municipaux seraient respectées et que l'ouvrage de Pfluger aurait force de loi dans toutes les communes qui en auraient voté l'introduction. La majorité libérale alla plus loin dans ses désirs : elle réclama l'adoption d'un livre de lecture commun pour toutes les écoles badoises. Les recherches de la commission ne furent pas de longue durée : l'ouvrage de Pfluger n'avait pas besoin des anathèmes cléricaux pour obtenir les suffrages de tous les juges compétents.

L'archevêque de Fribourg, quoique son nom eût figuré au premier rang, n'avait joué, à vrai dire, dans ces querelles qu'un rôle passif. L'âge avait amorti sa fougue sans rectifier son jugement. Il continuait à maudire par habitude, pour satisfaire d'anciennes vengeances, obéir aux injonctions de Mgr de Ketteler. Pareil à l'archange des ténèbres, l'évêque de Mayence étendait sur le pays de Baden l'extrémité d'une de ses ailes tandis qu'il couvrait de l'autre les campagnes de la Westphalie. La vallée du Rhin, sous sa crosse altière, était redevenue la grande voie des clercs comme au moyen âge.

Mgr de Vicari était mort le 14 avril 1868 aussi hostile qu'au lendemain du concordat à toute idée de réconciliation. La vacance du siége métropolitain pla-

çait le cabinet de Carlsruhe dans une situation délicate. Il ne pouvait, sans se préparer à lui-même les plus graves embarras, souffrir une nomination ultramontaine; les prêtres libéraux devenaient chaque jour plus rares.

La bulle *Provida solersque* qui, à partir du 11 avril 1827, n'avait cessé de régir la province du Rhin supérieur, renfermait, à l'égard de l'élection épiscopale, des instructions précises. Le Chapitre était tenu, dans le délai d'un mois, de dresser une liste de candidats pris dans le clergé diocésain; le grand-duc rayait tous ceux qui lui déplaisaient, les chanoines faisaient, entre les restants, un choix définitif. Leurs votes ne pouvaient, en aucun cas, se porter sur une *persona minus grata;* la liste leur était renvoyée aussi longtemps qu'il ne s'y trouvait pas deux noms au moins qui pussent être acceptés.

Le gouvernement badois observa, pour l'élection du successeur de Mgr de Vicari, les prescriptions canoniques avec une scrupuleuse exactitude. Aux offres conciliantes qui lui furent transmises par le président du district de Fribourg, M. Prestinari, le Chapitre répondit par une véritable déclaration de guerre. Le 6 mai il envoya à Carlsruhe une liste sur laquelle se trouvaient quatre des chefs les plus hardis de l'Église militante : Mgrs Ketteler, de Mayence, Eberhardt, de Trèves, Martin, de Paderborn, le vicaire Baudri,

de Cologne; quatre chanoines dont l'un avait été le principal instigateur des troubles d'Adelhausen, qui tous appartenaient à l'ultramontanisme rigide: MM. Weickum, Orbin, Kübel, Miller de Krotzingen. Les prélats furent, le 24 mai, rayés par M. Jolly en leur qualité d'étrangers, les chanoines comme adversaires déclarés de la constitution, à l'exception d'un seul, M. Orbin, qui malgré sa ferveur religieuse avait toujours montré dans les luttes politiques une certaine retenue. La présentation, par conséquent, n'était pas valable.

Au lieu de s'en tenir au texte de la bulle, le Chapitre, pour gagner du temps, demanda à la cour de Rome de plus amples instructions. Les premiers préparatifs étaient faits dans la Ville Éternelle pour la grande révolution dogmatique du 13 juillet 1870. Pie IX viola les décrets de l'un de ses prédécesseurs immédiats, afin de se donner un avant-goût de sa propre infaillibilité.

Les chanoines de Fribourg, pour l'attitude obséquieuse à laquelle ils se résignèrent, auraient mérité de siéger au concile. La plupart, dans le secret de leur cœur, auraient désiré une entente avec le grand-duc; à la première parole du pape ils persistèrent dans leur première liste, s'engagèrent, tête baissée, dans les voies de la rébellion.

Le gouvernement badois, de son côté, usa des pré-

rogatives que lui conférait la législation ecclésiastique. Plutôt que de consacrer de ses propres mains un perturbateur de l'ordre civil, il laissa le siége métropolitain de Fribourg vacant à la réelle satisfaction de tous les catholiques éclairés. L'administration provisoire du diocèse fut confiée par le Chapitre à l'ancien vicaire général, Lothaire Kübel. Aujourd'hui encore la situation est la même entre deux adversaires d'une égale opiniâtreté.

M. Kübel, qui avait joui dans sa jeunesse d'une brillante réputation de libéralisme, prouva par sa conduite au pouvoir, combien elle était usurpée. De même que pour son prédécesseur l'anathème lui parut le moyen de gouvernement le plus efficace. Ses premiers actes donnèrent la mesure de son fanatisme.

Les biens, autrefois possédés par l'Église qui, dans la pensée de leurs fondateurs, avaient été destinés à un but charitable, avaient, en vertu de la loi du 9 octobre 1860, passé à des commissions mixtes présidées par le bourguemestre de la commune, qui chaque année rendait au ministère de l'intérieur un compte détaillé de sa gestion. Le Conseil supérieur de Carlsruhe avait été investi de pleins pouvoirs pour tous les revenus affectés à l'instruction publique. Malgré le mauvais vouloir de la Curie, il avait été partout satisfait à la demande des municipalités. La fortune de l'orphelinat de Bruchsal, celles des hôpitaux de

Pfullendorf et de Constance avaient été remises entre les mains de leurs légitimes possesseurs.

Parmi les catholiques qui avaient le plus activement coopéré à cette transformation se trouvait le bourgmestre de cette dernière ville, M. Max Stromayer. Un discours prononcé à l'occasion du centenaire de Jean Huss, où il avait réclamé pour l'Église une réforme *in capite et membris*, avait achevé de le brouiller avec l'ordinaire de Fribourg. Le 26 novembre 1868, il reçut de M. Kübel une lettre par laquelle il était exclu des commissions de l'hôpital, du gymnase.

« Le catholique Max Stromayer. » y était-il dit, entre autres passages, « agit depuis plusieurs années en véritable ennemi de l'Église; il combat les arrêts du Conseil épiscopal, travaille à lui enlever la direction des établissements d'éducation, de bienfaisance. Comme il n'a tenu aucun compte des premiers avertissements qui lui ont été adressés, je le déclare dès aujourd'hui déchu de ses droits religieux, de la participation aux sacrements, jusqu'à ce qu'il ait fait amende honorable et rempli ses devoirs de fidèle. Le plus ancien membre catholique des commissions sera chargé à l'avenir de convoquer ses collègues; M. Stromayer devra également lui remettre les clefs dans le plus bref délai. »

Afin de terrifier davantage la population de Con-

stance, le curé Burger fit afficher le jugement aux portes de l'église Saint-Étienne.

M. Jolly vint immédiatement au secours de son subordonné. Le coup, à vrai dire, visait moins le bourgmestre que le ministre de l'intérieur. M. Kübel aurait profité du moindre symptôme de faiblesse pour exclure des commissions de bienfaisance tous les membres qui auraient résisté à ses ordres. Le 28 janvier 1869, une instruction fut ouverte, soit contre lui, soit contre M. Burger, pour avoir violé l'article 618 du Code pénal, excommunié un citoyen badois sans motif valable. Le bref ne parlait pas en effet des erreurs religieuses de M. Stromayer, mais de son activité politique.

Les bourgeois de Constance manifestèrent à leur tour leurs sentiments avec une netteté qui ne permettait pas d'équivoque. M. Stromayer jouissait depuis longtemps de l'estime générale pour ses talents administratifs, son aménité, sa droiture. L'assemblée qui fut tenue, le 24 janvier 1869, le vengea amplement des anathèmes de la Curie.

« Nous déplorons, était-il dit dans les résolutions qui y furent votées, la résurrection de pratiques néfastes, déjà répudiées dans le passé, qu'on aurait crues à jamais mortes dans un siècle de tolérance et de lumières. Nous voulons la paix, non le schisme,

le progrès non le recul vers un temps de barbarie, de superstition et de fanatisme. »

De toutes les parties du grand-duché arrivèrent à M. Stromayer des adresses d'encouragement, de sympathie.

L'ordinaire de Fribourg eut beau multiplier les menaces, les prêtres catholiques se retirer des commissions de bienfaisance, M. Stromayer n'en fut pas moins maintenu dans tous ses emplois. Découragé par le piteux résultat de cette campagne, M. Kübel ne tenta même pas d'inquiéter le bourguemestre de Fribourg, M. Fauler, qui s'était rendu, envers l'Église romaine, coupable des mêmes crimes de lèse-majesté que son collègue. Devant le bon sens, le courage d'une population en totalité catholique, son essai d'interdit venait de subir un ridicule échec.

Le cabinet de Carlsruhe mit le sceau à son œuvre de progrès par l'introduction du mariage civil. Dans l'esprit d'un lecteur français la chose ne souffre aucune difficulté; en Allemagne, de la part des ministres d'un petit État, elle exigeait un réel courage. Aujourd'hui encore le projet du Conseil fédéral rencontre une violente opposition, non-seulement parmi les paysans de la Bavière, mais dans les cercles aristocratiques de Dresde, de Hanovre, de Berlin. Dans le Sud lui-même, qui avait vécu pendant plusieurs années sous le régime du Code Napoléon, les préjugés n'a-

vaient, en 1867, rien perdu de leur ténacité. Jamais, sans les pratiques intolérantes de l'Église romaine, le grand-duc Frédéric n'aurait consenti à une réforme qui prévenait cependant tous les conflits.

Les tentatives du gouvernement pour aboutir à un accord, la limitation du mariage civil aux cas d'absolue nécessité, furent repoussées avec un hautain mépris par l'ordinaire de Fribourg qui croyait avoir enfin trouvé pour la lutte un terrain favorable. « Le mariage, » déclarait-il dans un mémoire du 14 décembre 1867, « est, tout aussi peu que la naissance ou la mort, un acte politique. En le dépouillant de tout caractère religieux, l'État viole un des principes du droit naturel, renverse la base de l'ordre moral, commet envers ses sujets catholiques un acte d'hostilité direct, les froisse dans leurs croyances les plus intimes. »

Les mêmes idées furent développées dans un plus grossier langage par un professeur de Fribourg, le docteur en théologie Alban Stolz. Dans une brochure qui fourmillait d'inexactitudes matérielles et qui fut répandue à profusion dans les basses classes, il donnait à la maison de jeu de Baden-Baden la préférence sur la loi actuellement soumise aux Chambres. « Les maux causés par la roulette ne sont rien si on les compare à ceux dont nous sommes menacés par le

mariage civil ; quelques chenilles font dans un jardin moins de ravages qu'une troupe de sangliers. »

Il était besoin de semblables excès pour convaincre les députés libéraux de l'urgence d'une réforme. Le faisceau avait eu quelque peine à se former, mais aucune attaque ne put le rompre. Les derniers nuages furent dissipés par les débats du 16 et du 27 novembre 1869. M. Jolly les conduisit avec un tact, une précision remarquables.

« Le mariage civil, » dit-il, « nous est imposé par l'insubordination du clergé, sa soif inextinguible de conflits. L'Église impose ses usages aux fidèles qui recourent à ses bons offices; toute concession serait de la part de l'État une lâcheté. Le mariage civil n'a porté nulle part atteinte à la moralité, à la liberté de conscience; le traiter de concubinage est une indigne calomnie. »

Les vastes connaissances juridiques de M. Lamey lui permirent de tracer du passé un tableau aussi exact qu'imprévu. Loin d'avoir, comme l'affirmaient aujourd'hui les ultramontains, une origine divine, le mariage religieux n'était pas même fondé dans la tradition ecclésiastique. Seules les unions des nobles étaient, avant le concile de Trente, bénies par un prêtre. Les troubles de Cologne et de Posen, le refus de tous les évêques prussiens d'obéir à la loi qui en avait été la conséquence, le fanatisme dont, depuis

le Congrès de Vienne, l'Église romaine avait fait preuve dans ses relations avec les princes protestants, bref tout le dossier fourni par l'histoire contemporaine, furent rappelés avec un extrême à-propos par le député Kiefer.

Écrasés par ces arguments de tout ordre, les cléricaux n'apportèrent pas dans la lutte leur fougue accoutumée. Le chanoine Lender, qui avait perdu tout espoir, essaya de sauver sa retraite par un ridicule expédient. Il demanda à ce que le mariage ecclésiastique précédât le mariage civil pourvu que tous deux s'accomplissent le même jour. Sur quoi le Dr Jolly lui répondit, avec une parfaite justesse, qu'en ce cas, l'officier du gouvernement ne célébrerait plus le mariage, mais se bornerait à le constater.

Plus logique dans le développement de sa thèse, M. Kübel revendiqua la législation matrimoniale pour l'Église seule et s'éleva contre toute ingérence laïque.

La loi n'en fut pas moins adoptée par la seconde Chambre, à l'unanimité moins six voix; elle réunit également à la Chambre haute une majorité considérable. L'ordinaire de Fribourg s'efforça vainement d'en retarder l'exécution. Il ne servit de rien aux curés dans plusieurs villages de refuser les registres aux bourgmestres. L'opinion publique s'était nettement prononcée en faveur du ministère. Plus, avant

la discussion, les craintes avaient été grandes, plus, après la votation, la victoire fut complète.

Ainsi fut menée à bien par le cabinet de Carlsruhe cette longue et délicate série de réformes. Les hommes d'État qui se succédèrent à la présidence : MM. Lamey, Mathy, Jolly poursuivirent tous le même but, net, précis, pratique, sans s'en laisser écarter par aucun idéal doctrinaire, aucune théorie préconçue. Ils se laissèrent plutôt instruire par les événements et se souvinrent constamment de la maxime : « A chaque jour suffit sa tâche. » A chaque nouvelle difficulté qui surgissait, ils s'efforcèrent de donner la meilleure solution.

« L'Église libre dans l'État libre, » cette magique formule qui a de nos jours séduit tant de nobles cœurs, leur parut creuse dans l'application, pleine de piéges et de dangers. Ils regardèrent comme plus avantageux de tracer clairement la limite entre le domaine civil et le domaine ecclésiastique, de garantir à l'État, sur toutes les sectes, une prédominance incontestée.

Le 1er octobre 1865, M. Jolly défendit vis-à-vis de M. Kübel cette ligne de conduite dans un discours d'une remarquable éloquence. « L'administrateur du diocèse de Fribourg, dit-il entre autres, revendique pour l'Église des droits tout semblables à ceux de l'État. Au point de vue juridique c'est une grave er-

reur et je proteste contre ses conséquences immédiates dans les termes les plus formels. L'État exerce en tout domaine une autorité absolue ; il ne dépend de personne ; tous les autres pouvoirs, y compris l'Église, lui doivent obéissance. L'Église, au contraire, même dans sa sphère particulière, ne peut prétendre à l'autonomie que sous la réserve de la suzeraineté de l'État. La suzeraineté, d'après son essence, ne comporte aucune restriction; en vertu même de son principe, l'autonomie est limitée par tout pouvoir qui se trouve au-dessus d'elle. Comment donc serait-il question, entre l'État et l'Église, d'une parité complète?

— « Il m'est également impossible d'admettre que leurs relations, dans tous les cas imaginables, ne puissent être changées qu'avec leur agrément réciproque. J'ai toujours, depuis que je préside le ministère, consulté l'ordinaire de Fribourg sur les projets qui relèvent de sa compétence : il a toujours pour l'expression de ses vues, de ses désirs joui d'une entière liberté. Je ne me départirai point, malgré ses attaques, de ce que je considère comme un devoir, mais le libre développement de l'État dans toutes les sphères ne saurait être entravé par les anathèmes de l'Église. »

Grâce à l'intelligente fermeté de ses conducteurs, le grand-duché de Baden traversa, sans de trop vives souffrances, la période de transition qui s'étendit

du traité de Prague à celui de Versailles. Le régime constitutionnel y fut pratiqué avec une parfaite franchise. L'opinion publique ne cessa d'exercer sur tous les actes du ministère un vigilant contrôle. Une direction sagement progressive fut imprimée au pays par le constant accord du prince et des Chambres. Depuis 1859 le jeu régulier des institutions n'a jamais été altéré par des violences semblables à celles dont usa, en 1867, M. de Bismarck à l'égard des députés prussiens, de perfides tergiversations telles que celles dans lesquelles se complaît M. de Lutz vis-à-vis d'une majorité ultramontaine.

La crise religieuse a été prévenue dans l'une et l'autre Églises par d'opportunes réformes. Le protestantisme libéral qui, depuis 1861, possède la majorité dans les Conseils, contribua dans une large mesure, au développement de la vie religieuse et fit d'Heidelberg un des plus brillants foyers de la théologie germanique. Les lois à l'exposition desquelles nous venons de consacrer deux longs chapitres brisèrent, avant la proclamation de l'infaillibilité pontificale, le dogme des ultramontains et garantirent l'État contre toute surprise.

Le pays, à dire vrai, était dans sa majorité vieux-catholique avant le Congrès de Munich et Mgr Reinkens. Il était de même allemand avant la proclamation de l'unité nationale dans les galeries de Versailles. Il

aurait, au lendemain de Sadowa, voulu s'élancer, en dépit de la barrière du Main, sur la terre promise pour y cueillir le rameau d'or. M. de Bismarck préféra exercer par son moyen une pacifique pression sur les autres États du Sud, s'en servir comme d'un missionnaire au milieu des infidèles. Après que, sur les champs de bataille de la France, se fut opérée la résurrection de l'empire germanique, les libéraux badois cueillirent le fruit de leurs honnêtes et patients efforts. Ils contemplèrent la réalisation d'idées qui leur étaient chères, lorsqu'en Bavière elles avaient encore à lutter contre la sourde malveillance du clergé, en Wurtemberg contre les préventions particularistes. Pour accommoder au nouvel ordre de choses les institutions existantes, il ne fut besoin d'aucune modification; sanctionnées qu'elles étaient par l'expérience, les législateurs de Berlin les prirent plutôt comme modèle.

Baden avait choisi le meilleur moyen pour sauvegarder son indépendance. Il ne suffit plus aujourd'hui aux petits États, pour justifier leur raison d'être de produire d'antiques parchemins, des traités auxquels les faits ont donné de nombreux et sanglants démentis; il faut encore qu'ils se légitiment devant l'opinion publique par leur sagesse, leur bon ordre, leurs lumières. Ils jouent dans la politique actuelle le rôle de laboratoires dans lesquels les théo-

ries, avant d'être appliquées sur une vaste échelle, traversent le creuset de l'épreuve, de pépinières où s'élèvent les hommes d'État, les orateurs, les publicistes avant d'apparaître sur un théâtre plus considérable. Honneur au pays de Baden pour avoir sitôt compris, si noblement exécuté sa véritable mission! De 1859 à 1870, il fut en Allemagne le morceau de levain qui souleva toute la pâte.

CHAPITRE VII

Le Wurtemberg. — Le concordat de 1867. — La Faculté de Tübingue et Mgr Hefele.

L'Église romaine bénéficia dans l'Allemagne entière des fautes commises par le Parlement de Francfort. Qu'ils fussent catholiques ou évangéliques, tous les souverains, à peine rétablis sur leurs trônes, lui prodiguèrent leurs faveurs comme à la seule puissance capable de garantir l'ordre dans la rue, dans les esprits.

Le Sud, depuis la restauration de la Diète, ne jouissait que d'une indépendance nominale. Le joug de l'Autriche pesait, en réalité, plus lourdement que jamais, sur les cours de Munich, de Carlsruhe, de Stuttgart. Comme dans les provinces héréditaires des Habsbourg, la camarilla féodale et jésuitique qui se groupait autour de l'archiduchesse Sophie travaillait à y étouffer toute divergence d'opinion, toute liberté de recherche, toute vie scientifique. Le concordat, qu'en guise de don de joyeux avénement le jeune empereur François-Joseph avait octroyé à ses peu-

ples, devait partout servir de norme pour le règlement des questions religieuses.

Cette néfaste convention rencontra jusque parmi les protestants de chauds admirateurs. Aucun ne témoigna de ses sympathies avec plus d'éclat que le roi Guillaume de Wurtemberg. Ce monarque, si jaloux de son autorité, qui se refusait à reconnaître la constitution souabe, le « bon vieux droit » chanté par Uhland, avait fait, le 6 novembre 1850, à Bregenz, acte formel de vasselage envers son suzerain. « Sire, s'était-il écrié avec une franchise toute militaire, je suis un soldat, vous n'avez qu'à commander ! » Ce n'était point dans sa bouche de simples paroles de courtoisie. Les négociations qu'il engagea peu après avec la cour de Rome n'en prouvèrent que trop la sincérité.

Jamais souverain ne renonça de meilleure grâce à des prérogatives plus considérables. Les relations de la couronne de Wurtemberg avec le diocèse de Rottenbourg avaient été fixées en 1817 d'après les maximes du joséphisme le plus pur. Les bulles de 1821 et de 1827, l'édit de 1830, n'avaient apporté à ce pacte fondamental que d'insignifiantes modifications. Suivant le principe territorial qui était à sa base, le roi gouvernait l'Église en maître absolu. En sa qualité d'évangélique il déléguait ses pouvoirs à un conseil nommé par lui, composé de jurisconsultes et de fonc-

tionnaires. Des deux bases sur lesquelles reposait au XVIIIme siècle toute législation absolutiste, le recours comme d'abus était exercé par lui sans aucune restriction; le placet était nécessaire, non-seulement pour les bulles futures du saint-siége, mais pour les anciennes, s'il désirait leur rendre leur vigueur première.

Le roi nommait l'évêque sur une liste qui lui était présentée par le Chapitre, dont il rayait les personnes désagréables. Avant son installation le nouvel élu prêtait entre ses mains serment d'obéissance et de fidélité. Du moment où arrivait la confirmation pontificale, l'administration de la chancellerie de Rottenbourg était confiée à un employé du gouvernement sans le *vidit* duquel aucun arrêt n'était valable.

Le Conseil supérieur disposait de toutes les paroisses sur lesquelles n'existait pas un droit de patronage spécial, les curés étaient tenus de lui rendre chaque année un compte exact de leur gestion des biens ecclésiastiques. Aucun prêtre ne pouvait être consacré, aucune peine disciplinaire exécutée sans son assentiment.

La meilleure partie de ces ordonnances concernait le recrutement du clergé. Toutes les précautions étaient prises pour qu'il reçût une éducation solide, nationale, empreinte de tolérance et de sagesse. Ses membres ne pouvaient être élevés dans d'autres éta-

blissements que ceux de l'État : les gymnases de Tübingue, de Rottweil, d'Ettlingen, l'Université de Tübingue, le séminaire de Rottenbourg. Le Conseil de Stuttgart en nommait les maîtres, les directeurs, en déterminait les programmes, en surveillait l'exécution.

Les professeurs de la Faculté de théologie catholique de Tübingue jouissaient des mêmes prérogatives que leurs collègues, comme ils étaient astreints aux mêmes devoirs. Tout vicaire, avant d'obtenir une cure, d'exercer les fonctions pastorales, subissait un examen devant une commission désignée d'un commun accord par le conseil, par l'évêque.

Il résulte de cet exposé que pour toutes les questions administratives et juridiques la couronne de Wurtemberg était investie, vis-à-vis de l'Église catholique, d'une souveraineté absolue, qu'elle empiétait même dans plusieurs cas sur le domaine purement religieux. Ce furent ces usurpations partielles qui fournirent, en 1852, à Mgr Lipp le prétexte de sa levée de boucliers.

La liberté illimitée de l'Église fut, de la constitution ébauchée à Francfort, le seul fragment qui survécut à ses promoteurs. Les cléricaux entretinrent dans leurs illusions les républicains doctrinaires avec une perfide sollicitude, à l'heure même où ils sondaient secrètement le parti féodal et lui promettaient leur appui contre l'abandon des principes joséphistes.

L'Église catholique, selon eux, avait traversé depuis 1830 une période d'oppression. L'équité exigeait un complet changement dans ses rapports avec l'État. Suppression du placet et du patronat royal, possession exclusive de l'enseignement religieux, surveillance de l'enseignement laïque dans les écoles et les gymnases, libre élection de l'évêque et des chanoines, libre administration de la fortune ecclésiastique, libre fondation des couvents et libre entrée des moines de tout ordre, avec quelle insolente franchise ne furent pas énumérés au congrès de Wurtzbourg tous ces articles d'un nouveau code !

Les petits monarques du Sud étaient trop engagés à cette époque dans les voies rétrogrades, ils éprouvaient de l'alliance avec Rome un trop pressant besoin pour opposer à ces prétentions une résistance efficace. Les conférences de Carlsruhe ne servirent qu'à rendre leur pusillanimité plus manifeste. Conscients de leur force, les évêques de la province du Rhin supérieur tinrent à leurs souverains le plus altier langage : « Vos propositions, » leur dirent-ils dans un mémoire du 18 juin 1853, « ne contiennent aucun article qui soit nouveau ; ce que vous nous offrez aujourd'hui comme une grâce, les traités naguère conclus avec vous nous le reconnaissent comme un droit imprescriptible. »

Toute négociation commune devenait désormais

inutile. Au grand-duc de Baden qui, malgré son désir d'un accord, conservait quelque dignité, Mgr de Vicari dénonça l'obéissance; avant même d'entrer en pourparlers avec son souverain, l'évêque de Rottenbourg était sûr de la victoire.

Mgr Lipp ne s'était rendu que sous la réserve de l'approbation papale aux conférences qui s'ouvrirent à Stuttgart, le 12 janvier 1854. Le projet qui en sortit renferme déjà, dans ses traits essentiels, le concordat du 8 avril 1857. Le gouvernement renonça, sans hésitation aucune, à toutes ses prérogatives, à celles même dont il avait fait le meilleur usage pour l'école, la gestion des biens ecclésiastiques. Si avantageux que fussent ces résultats, la Curie se flatta, par un refus, d'en obtenir de plus considérables encore. Pie IX venait, avec la signature du concordat autrichien, d'atteindre l'apogée de sa puissance. L'archiduchesse Sophie se faisait forte d'en étendre les principales dispositions à tous les autres États de l'Allemagne.

Toute garantie constitutionnelle avait été suspendue dans le Wurtemberg depuis la restauration de la Diète. Un catholique, le baron de Linden, exécutait en sa qualité de président du conseil les ordres de la Burg. Le ministère de l'instruction et des cultes n'avait pu, dans un pays aux trois quarts évangélique, être livré à un familier de la Curie, tout au moins

son titulaire, le baron de Rumelin, appartenait-il à cette catégorie de protestants orthodoxes qui aspirent pour leur communion aux bienfaits de l'uniformité romaine.

Le roi Guillaume fit litière des droits, des croyances de son peuple, pour accomplir ses devoirs de vassal avec une plus scrupuleuse fidélité. Un de ses chambellans, le baron Adolphe d'Ow, partit pour la Ville Éternelle afin de lever les derniers obstacles qui s'opposaient à la conclusion d'un traité. — Pie IX ne céda que lorsque le câble trop tendu menaça de se rompre. Encore sa bulle du 8 avril 1857 *Cum sublimi principis apostolorum cathedra* ne parlait-elle point d'un concordat, mais d'une simple convention obligatoire pour le Wurtemberg, révocable par le Vatican lorsqu'il jugerait le moment opportun. Jamais le chef de la chrétienté ne s'est regardé comme lié par des engagements pris avec les hérétiques.

Le pacte du 8 avril 1857 offre de singulières ressemblances avec celui qui fut imposé, le 28 juin 1859, au gouvernement badois. Si fastidieuse que soit l'étude de semblables factums, il convient de s'y arrêter avec quelques détails, ne fût-ce que pour convaincre d'erreur les libéraux doctrinaires qui accusent de tyrannie le prince de Bismarck, regrettent pour l'Allemagne l'hégémonie de l'Autriche.

La plupart des articles du nouveau concordat

avaient pour but d'assurer à l'évêque de Rottenbourg une complète autonomie vis-à-vis du pouvoir civil. Son seul suzerain aurait été, à l'avenir, non le roi de Wurtemberg mais le métropolitain de Fribourg. Rien, en apparence, n'était changé pour son élection aux règles fixées par la bulle *Provida Solersque*, sauf que la présidence n'aurait plus appartenu à un commissaire laïque. En réalité le droit d'exclusion accordé au souverain devenait illusoire par le fait qu'il ne s'étendait qu'à un nombre limité de candidats, que la composition de la liste était laissée à l'arbitraire des chanoines.

Comme on pouvait s'y attendre, dans une période de réaction, l'évêque ne prêtait pas serment d'obéissance et de fidélité aux lois, mais au monarque; encore l'addition *sicut decet episcopo* ouvrait-elle la porte à toutes les réticences, à toutes les subtilités casuistiques. Le vicaire général, les doyens, les membres du Chapitre étaient nommés par lui sans que le gouvernement se fût réservé même un droit de confirmation. Il disposait également de toutes les paroisses sur lesquelles n'existait pas un patronat spécial. De 521 bénéfices qui relevaient naguère de la couronne, 184, plus du tiers, passaient entre ses mains. Les doyens, les curés devenaient ses mandataires, au lieu, comme auparavant, de rendre au ministère des finances un compte annuel de leur gestion.

La juridiction épiscopale ne s'étendait pas seulement sur toutes les matières ecclésiastiques; dans plusieurs cas elle empiétait sur le domaine civil autant qu'au moyen âge. Les catholiques qui, dans leur activité politique, contrevenaient à ses ordres, étaient soumis à ses censures. Le prélat évoquait devant son tribunal les délits de droit commun commis par son clergé au même titre que les contestations sur la dîme, les revenus de l'ordinaire, les charges ecclésiastiques. Jamais la séparation des pouvoirs, ce principe fondamental de la jurisprudence moderne, n'avait subi au XIXme siècle une plus flagrante violation.

La Curie se proposait également de remettre en vigueur, dans la protestante Souabe, toutes les prescriptions canoniques relatives aux Synodes diocésains, aux conciles provinciaux, aux fêtes, aux pèlerinages. Pendant que les associations laïques, même celles vouées à la pure recherche, étaient dissoutes comme autant de clubs révolutionnaires, les ordres religieux de toute nuance, y compris les jésuites, auraient librement déployé leur activité pour la plus grande édification des fidèles, les couvents auraient fleuri comme avant le salubre orage de la réformation. La correspondance enfin, de l'évêque avec ses collègues, les ministres de Stuttgart, le pape, les cardinaux, aurait été affranchie de toute entrave. Pendant que

livres et journaux succombaient sous les coups de la censure, ses mandements, par une grâce providentielle, auraient été dispensés de l'autorisation préalable. Le placet, l'appel comme d'abus, le consistoire supérieur, auraient disparu comme autant de vestiges d'un odieux passé.

Depuis longtemps l'école était, dans l'Allemagne du Sud, l'épine qui offensait les yeux vigilants de la Curie, l'ivraie qu'elle désirait arracher à tout prix du champ du Seigneur. Le concordat wurtembergeois, sans lui donner une entière satisfaction à cet égard, exança cependant quelques-uns de ses vœux les plus chers. L'enseignement religieux était désormais livré à sa direction absolue, soit dans les institutions privées, soit dans les établissements de l'État. Partout, comme le seul manuel agréable aux jésuites, fonctionnait le catéchisme romain. L'évêque nommait ou cassait les chapelains sans que ceux-ci pussent appeler de ses décisions au Conseil scolaire.

Quant à l'enseignement profane, la Couronne avait en apparence mieux sauvegardé ses prérogatives. Elle ne s'était engagée, vis-à-vis de l'évêque, qu'à faire droit à ses demandes dans la mesure du possible, à travailler d'un commun accord aux progrès de la foi, à l'amélioration des mœurs. En pratique, avec le vent de réaction qui soufflait alors sur toute l'Allemagne, les intrigues de l'ordinaire, la connivence

d'un ministre tel que M. de Runelin, l'éducation de la jeunesse n'aurait pas tardé à être empreinte, dans toutes ses parties, d'un cachet confessionnel.

Ce fut contre l'Université de Tubingue, contre les gymnases (convicts) de Rottweil et d'Ehingen que les ultramontains portèrent tous leurs efforts.

Grâce à l'excellent esprit qui régnait dans ces établissements, le Wurtemberg possédait depuis deux générations un clergé sérieux, honnête, ami de la tolérance et des lumières. Les prélats de la province du Rhin, malgré leur haine pour toutes les institutions qui avaient une origine joséphiste, avaient été obligés, au congrès de Wurtzbourg, de reconnaître leur heureuse influence. Le pape n'en avait pas moins décidé leur remplacement par des séminaires placés sous la direction exclusive du Chapitre, organisés suivant les prescriptions du concile de Trente. Aucune garantie scientifique n'aurait été réclamée des élèves avant leur admission, aucun examen ne les aurait attendus à leur sortie. A la commission mixte, qui avait fonctionné jusqu'alors pour le plus grand avantage des fortes études, aurait succédé une congrégation de prêtres présidée par l'évêque. Devant un pareil aréopage, la ruse, la servilité, le fanatisme seraient bientôt devenues des recommandations plus efficaces que la fermeté du caractère, la hauteur des vues, la variété des connaissances. Les

bases auraient été jetées pour la formation d'un clergé agréable à la cour de Rome, docile aux inspirations des jésuites.

La Faculté catholique nationale ne comptait pas, au delà des Alpes, de moins acharnés détracteurs. Stimulés par le contact de leurs collègues évangéliques, ses maîtres s'étaient, depuis sa création, distingués par leur amour de la science, l'étendue de leurs perspectives, l'assiduité de leurs recherches. Sous l'intelligente direction de Drey, de Hirscher, de Gratz, de Feilmoser, l'exégèse, la philosophie, la patristique avaient repris une nouvelle vie. Leurs mémoires, consignés dans la *Gazette trimestrielle* de Tubingue, leur avaient acquis l'estime des juges compétents. Il n'en avait pas fallu davantage pour les perdre auprès des rédacteurs de la *Civiltà Cattolica*.

Möhler lui-même, dont on célébrait bruyamment les victoires sur le protestantisme, qu'on glorifiait en public comme le docteur irréfragable, excitait les secrètes inquiétudes de la Congrégation de l'index par la hardiesse de sa méthode, son inextinguible curiosité. Un hérésiarque plus dangereux encore menaçait de surgir en la personne de M. Hefele qui rassemblait à cette époque les matériaux de son histoire des conciles et portait sur l'édifice de légendes et de fraudes spécieusement élevé par la tradition, une main sacrilége. Le nouveau professeur de dogmatique, Kuhn, s'inspirait

également des sages maximes de ses prédécesseurs. Il devenait urgent d'étouffer ce foyer d'incendie dans son germe avant qu'il amenât une conflagration générale.

Le roi Guillaume livra sans remords à d'implacables adversaires une corporation qui brillait, dans toute l'Allemagne, de la plus vive, de la plus bienfaisante lumière. Désormais les membres en auraient été choisis par l'évêque de Rottenbourg qui les aurait également cassés selon son bon plaisir. Afin d'avoir la certitude qu'ils ne s'écarteraient en aucun temps de l'orthodoxie romaine, le prélat les aurait soumis à des interrogatoires mensuels; leurs cahiers, leurs cours seraient devenus l'objet d'une surveillance rigoureuse. Aucun érudit sérieux, aucun homme de cœur n'aurait accepté une chaire en de si humiliantes conditions.

Les yeux les moins clairvoyants avaient été dessillés par le système d'espionnage et de violence au moyen duquel on avait arraché à Grégoire XVI la condamnation d'Hermès. Sous le prétexte de garantir à l'Église sa liberté première, l'indépendance de l'enseignement, ce palladium des Universités germaniques, aurait reçu une mortelle atteinte. Il aurait été plus franc, de la part de la Couronne, du moment qu'elle prêtait les mains à ce suicide intellectuel, de détacher entièrement la Faculté de théologie de l'or-

ganisme académique, de la convertir en un séminaire épiscopal. L'État n'use pas seulement d'un droit légitime lorsqu'il couvre de sa protection les établissements d'instruction supérieure. En exigeant du clergé de solides garanties scientifiques, il s'acquitte envers la société d'un impérieux devoir.

Jamais nation protestante n'avait été menacée d'un régime qui la blessât davantage dans son for intérieur. Si grande, cependant, était l'atonie qui avait succédé aux convulsions de 1848, qu'elle l'aurait subi sans murmure si on n'avait laissé à ses mandataires le temps de la réflexion. Guillaume de Wurtemberg, dans sa haine de tout contrôle, résolut de se passer du consentement des Chambres.

Le gouvernement ne pouvait s'en dispenser pour la suppression du placet, les changements dans l'organisation scolaire, mais il l'aurait aisément obtenu d'une assemblée d'employés, de gentilshommes campagnards, agréables aux ministres, élus sous la pression administrative. Dociles admirateurs du pouvoir, les députés de la majorité affectaient une suprême indifférence pour une affaire qui ne regardait, suivant eux, que l'Église catholique, ne faisait courir à leur propre communion aucun danger. Le roi n'en dédaigna pas moins leurs suffrages. Aussitôt que la signature de Pie IX eut été apposée au bas de la convention du 8 avril, il s'appliqua à en introduire

dans ses États les principales dispositions avec la prudente habileté, l'inflexible énergie qui distinguèrent tous ses actes.

Ce fut dans les cercles académiques que se manifestèrent les premiers symptômes de résistance. A un professeur de droit de Tubingue, le Dr Reyscher, appartient la gloire d'avoir ouvert le feu. Son exemple fut bientôt suivi par un de ses collègues catholiques, le Dr Warnkönig, par un des magistrats les plus considérés du Wurtemberg, le président de la cour de cassation Hofacker. Ce dernier, dans une vigoureuse série d'articles publiés dans le *Mercure Souabe*, n'eut pas de peine à établir que le nouveau pacte était incompatible avec la charte fondamentale du royaume, les droits essentiels de l'Église protestante. Il suffisait d'ailleurs, pour le ruiner dans l'esprit de tous les vrais patriotes, de montrer avec le concordat autrichien ses étroites et perpétuelles ressemblances.

Dans la masse de brochures qui s'accumulèrent avec une rapidité croissante, il en est deux qui méritent une mention spéciale, soit à cause de leur valeur intrinsèque, soit à cause du nom de leur auteur : *Le Droit et le Concordat dans le Wurtemberg*, *Rome et le Wurtemberg, il y a trois siècles*. Fils de l'illustre jurisconsulte et professeur de Leipzig, avocat distingué lui-même, M. Oscar Wächter était, à Stuttgart, le chef reconnu du parti piétiste, et avait jusqu'alors appuyé

un gouvernement rétrograde. Son évolution entraîna celle de ses nombreux amis, de cercles influents qui seraient, sans lui, demeurés hostiles à toute idée de réforme.

Les orthodoxes wurtembergeois, dans la crise de 1859, se souvinrent de leurs origines ; ils ressentirent dans leurs cœurs cette haine sainte contre Rome, lien commun de tous les protestants qu'en d'autres pays ils ont trop souvent sacrifié à leurs mesquines rancunes, à leurs projets liberticides. Le sénat de l'Université de Tubingue, en cette période néfaste, se distingua par son respect de la science, sa perspicacité, son énergie : il contesta à la Faculté catholique, du moment qu'elle était placée sous la surveillance immédiate de l'évêque, la parité avec ses sœurs et exclut ses membres des délibérations communes.

En notre siècle de télégraphes et de railways aucun peuple ne saurait longtemps se soustraire à l'influence de ses voisins. Il suffit d'un événement imprévu, qui s'accomplit en de lointaines régions, pour déjouer les intrigues les mieux ourdies. Les batailles de Magenta, de Solferino n'ont pas seulement mis fin en Lombardie au joug des Habsbourg, mais provoqué dans tout l'équilibre européen une transformation dont personne ne fut plus surpris que son premier promoteur. L'existence de l'Italie une fut la consécration formelle du principe des nationalités ; avec le dé-

membrement matériel du patrimoine de St-Pierre commence la défaite spirituelle de l'ultramontanisme.

En Allemagne même s'opéra un changement dont les fruits, pour être moins hâtifs, n'en furent que plus féconds. La camarilla orthodoxe féodale qui, depuis vingt ans, était le mauvais génie de la Prusse, perdit tout pouvoir, lorsque le 23 octobre 1857 le sceptre échappa des mains vacillantes de Frédéric-Guillaume IV. Elle célébra ses propres funérailles avant même d'avoir conduit sa victime au champ des morts. L'idéal politique des Hohenzollern, après une trop longue éclipse, rencontra un homme de sens et de vigueur pour travailler à sa complète et glorieuse réalisation. Avant même que les vues du prince régent se fussent dessinées dans toute leur netteté, le succès avec lequel les Chambres de Baden avaient repoussé l'agression de la Curie avait produit de l'autre côté de la Forêt-Noire une profonde impression. Le Wurtemberg protestant subirait-il un joug auquel avait refusé de se plier une population moins nombreuse, aux trois cinquièmes catholique?

Lent à s'émouvoir, le peuple Souabe est parfois saisi d'indignations généreuses aussi fortes que tenaces, dont les effets sont tout pareils à ceux des torrents alpestres. Près de leur source ils ne se composent encore que d'un mince filet d'eau; à quelques lieues de distance ils entraînent dans leurs flots tu-

multueux arbres, troupeaux, habitations. De Tubingue, le glorieux sanctuaire de la foi et de la pensée nationales, la résistance contre la convention du 8 avril se propagea dans toute la vallée du Neckar et convertit en une forteresse chaque presbytère.

Les sectes mystiques comptent dans les campagnes du Wurtemberg de nombreux adeptes qui unissent à leurs espérances millénaires une inébranlable loyauté envers la famille de leurs princes, un attachement passionné pour leurs antiques franchises. Pasteur et fidèles, dans chaque communauté, repoussèrent avec horreur le rapport de vasselage auquel s'était engagé leur roi vis-à-vis d'un prêtre, par eux tenu pour le prophète de mensonge, la bête de l'Apocalyse. Malgré la défense du consistoire supérieur, du ministère des cultes, la pétition organisée à Stuttgart, par le docteur Wächter, se couvrit en quelques jours de plusieurs milliers de signatures; des adresses analogues furent envoyées au monarque par tous les synodes diocésains, tous les conseils de paroisse.

Devant la marée montante de l'opinion publique toutes les digues, toutes les barrières se montrèrent inefficaces. Les plus timides, sous peine de renoncer à toute considération, furent obligés de prendre un parti. Circonvenus par des intrigues de cour, quelques prélats de l'Église évangélique avaient d'abord essayé d'une neutralité apparente. Toute équivoque devint

bientôt dangereuse. Un de ces hauts dignitaires avouait naïvement que s'il ne s'était pas prononcé contre le concordat il n'aurait pu, devant le courroux général, garder ses fonctions.

Le roi Guillaume se flatta de remporter la victoire de haute lutte en descendant lui-même dans l'arène. Dans un édit que, le dimanche avant la convocation des Chambres, les pasteurs durent lire du haut de toutes les chaires, il déclara que la convention du 8 avril avait un caractère exclusivement politique et ne portait aucune atteinte aux droits de l'Église protestante. Ceux qui prétendaient le contraire ignoraient le réel état des choses et les véritables sentiments de leur monarque.

Si redoutée que fût d'ordinaire l'intervention du roi, elle demeura cette fois stérile; elle ne réussit qu'à compromettre sa personne sans aucun profit pour la cause qui lui était chère. Soutenus, comme ils l'étaient, par les sympathies unanimes de leurs paroisses, les ecclésiastiques réformés déployèrent dans la lutte une énergie inaccoutumée. L'un d'eux, après la lecture du rescrit royal, ajouta qu'il lui était impossible d'en approuver le contenu et qu'il priait Dieu d'éclairer les représentants de la nation. Malgré le régime de plomb qui pesait alors sur le Wurtemberg, ce vaillant serviteur du Christ ne fut la victime d'aucune mesure disciplinaire. Autant aurait valu, après

avoir destitué ses collègues, fermer tous les lieux de culte.

L'évêque de Rottenbourg avait, au premier moment, songé à suivre l'exemple de ses frères de Baden à tromper, par un pétitionnement gigantesque, l'opinion publique dans le reste de l'Allemagne. L'expérience ne tarda pas à le convaincre que l'abstention était pour les ultramontains la plus sûre des tactiques. Peu avant l'ouverture des débats la députation se trouva vacante dans un district qui passait pour leur être entièrement dévoué. En dépit des vigoureux efforts du gouvernement et du clergé, les électeurs portèrent leurs suffrages sur un catholique libéral hostile à tout arrangement avec Rome.

En même temps que ce réveil religieux, s'accomplit une transformation dans le groupement des partis politiques.

Les Souabes sont, de toutes les races de l'Allemagne du Sud, celle qui a ressenti pour la Prusse la plus forte aversion, malgré la conformité des croyances, quoique le manoir héréditaire des Hohenzollern domine la vallée du Neckar. A ce résultat concourent les traits du caractère national en apparence les plus contradictoires : les aspirations démocratiques et la fidélité aux coutumes locales, le loyalisme envers le souverain et le respect de la tradition.

Depuis 1848 cette haine a éclaté en toute circon-

stance importante : le Parlement d'Erfurt, les négociations pour l'union douanière, la création du National-Verein, plus récemment, les élections pour le premier Parlement commercial. En aucune autre partie de la Confédération la guerre en faveur de l'Autriche ne fut accueillie avec un aussi bruyant enthousiasme. Démocrates et conservateurs, dans l'attente de leur prochaine victoire, oublièrent leurs anciennes querelles. Le rédacteur du *Beobachter*, le tribun député Karl Mayer fut investi par l'opinion de 1866 à 1870 d'une véritable dictature dont il n'usa que pour fanatiser les masses contre la Prusse. « *Va victis!* » s'écriait, à la veille de Sadowa, dans une heure d'oubli, le ministre de Varnbühler, « nous n'hésiterons pas, si la fortune seconde nos armes, à démembrer la monarchie du grand Frédéric. »

Avec de semblables antécédents il ne fallut pas moins que le sang versé en commun, aux environs de Paris, ou sur le plateau de Gravelotte, pour opérer entre le Nord et le Sud une solide et féconde alliance. Les bases en avaient déjà été jetées en 1857. Les hommes les plus intelligents du parti libéral, les Hölder, les Römer, les Von Weber, avaient compris qu'ils ne pourraient triompher des agressions de la Curie que s'ils s'appuyaient sur la grande puissance du Nord, s'ils travaillaient à l'Allemagne une, sous l'hégémonie de la Prusse. Ils disposent aujourd'hui

de la majorité en Souabe et jouissent, au sein du Reichstag, d'une légitime influence. Ce fut dans la lutte contre Rome qu'ils conquirent leurs premiers, leurs plus glorieux éperons.

Le pacte du 8 avril, malgré la multiplication illégale des délais, ne pouvait être perpétuellement soustrait au contrôle parlementaire. M. Reyscher, qu'en récompense de sa brochure les habitants de Stuttgart avaient choisi pour leur délégué à la seconde Chambre, obtint le 12 octobre 1858 la nomination d'une commission spéciale. La majorité de ses membres accepta dans son ensemble les propositions qui leur étaient soumises par le gouvernement ; elle choisit pour son rapporteur M. Probst, un éloquent apologète de la Curie dont les convictions démocratiques n'avaient pu être altérées par une foi implicite aux décrets du Syllabus. Un député, connu jusqu'alors pour sa fidélité ministérielle, le conseiller de Sarwey, demanda au nom de la minorité, un examen approfondi de la convention dans toutes ses parties.

Peut-être M. de Linden, s'il eût engagé immédiatement le combat, aurait-il, avec une légère pression, remporté la victoire. Il crut plus sage de surseoir aux débats jusqu'à ce que d'autres projets se fussent emparés de l'attention publique. Loin de pacifier les esprits, ce nouveau délai donna aux plus timides le courage de la résistance.

Les préavis de la commission demeurèrent ensevelis sous la poussière des bureaux pendant trois années consécutives. Le gouvernement recula jusqu'au 12 mars 1861 l'ouverture des débats. M. Probst développa, dans un discours des plus habiles, les conclusions de son rapport, mais, en séance plénière, les perspectives de succès étaient tout autres. La Curie, depuis les dernières encycliques de Pie IX, avait jeté le gant au libéralisme européen. Aucun monarque soucieux de sa dignité, surtout s'il appartenait à la communion évangélique, ne pouvait conclure un accord, entrer en transaction avec une puissance qui niait les bases primordiales de l'État moderne.

M. Hölder et ses amis ne négligèrent aucun des avantages que leur offrait la lutte sur un terrain aussi propice. Après avoir repoussé avec vigueur les usurpations du saint-siége, ils réclamèrent la mise en pratique d'une constitution qui répondait à tous les besoins du peuple souabe, mais que le roi Guillaume s'était toujours refusé à prendre au sérieux.

Sur les bancs ministériels, au contraire, les forces étaient paralysées par le pressentiment d'une défaite inévitable. M. de Rümelin montra, vis-à-vis de l'opposition nationale, la même faiblesse dont il avait, dans ses négociations avec Rome. donné des preuves si regrettables. Il prétendit que le roi s'était borné

à régulariser une situation équivoque, à rendre à l'Église catholique son autonomie sans que les droits des protestants courussent aucun danger. M. de Linden, par un appel aux passions confessionnelles, crut opérer une adroite diversion. Dans la bouche d'un séide du prince de Metternich, l'éloge de la tolérance parut suspect.

Les déplorables errements de Frédéric-Guillaume IV, l'impunité dont les jésuites avaient joui en Prusse sous son règne, avaient laissé une trace profonde dans les esprits. Les libéraux s'étaient convaincus par une cruelle expérience de la signification qu'attachaient à l'indépendance de l'Église les champions du droit divin, de l'orthodoxie piétiste. Parmi les catholiques, les prêtres les plus instruits, les membres les plus éclairés de la classe moyenne saluèrent avec joie le rejet d'une convention qui les aurait livrés sans garantie aucune à l'arbitraire épiscopal.

Les débats ne durèrent pas moins de cinq jours; leur résultat dépassa les plus vives espérances de l'opposition. Le projet fut repoussé par 63 voix contre 27. Avec la majorité votèrent deux catholiques libéraux, parmi la minorité quatre protestants autoritaires dont deux parlèrent en faveur du pacte avec Rome. La journée du 16 mars inaugura pour le Wurtemberg une ère nouvelle. Dans les annales parle-

mentaires des petits États j'en connais peu d'aussi honorables.

Le roi Guillaume était un homme d'esprit malgré son humeur altière. « Plier plutôt que rompre » était sa maxime favorite. Il s'en était bien trouvé, le 9 mars 1847, lorsqu'à la veille de la tourmente révolutionnaire il avait octroyé à ses sujets une constitution. Sa conduite, après le rejet du concordat, témoigne d'une égale perspicacité. D'opportuns sacrifices comblèrent l'abîme qui menaçait de le séparer de son peuple; la bonne entente une seconde fois restaurée dura jusqu'à sa mort. Il garda, il est vrai, son principal ministre, M. de Linden, pour ne pas suivre l'exemple de Baden, ne pas s'incliner devant les traditions parlementaires, mais il congédia le malencontreux signataire du pacte avec le saint-siége, M. de Rumelin, et le remplaça par un ministre de talent et d'avenir, M. de Golther[1].

Le 21 septembre 1861, le nouveau ministre des cultes soumit aux Chambres un programme qui réglait dans leur ensemble les rapports de l'Église catholique avec la Couronne, d'après les principes fondamentaux de la charte, sans immixtion aucune de la Curie. Le 30 janvier 1862 ce projet fut élevé à l'état

[1] M. de Golther dirigea le ministère de l'instruction et des cultes d'avril 1861 au 31 mars 1870. Nous avons emprunté à son récent volume : « *L'État et l'Église catholique dans le Wurtemberg*, Stuttgard, 1874. » la plus grande partie des matériaux de ce chapitre.

de loi après de minutieuses délibérations. Il n'était, dans ses parties essentielles, que la reproduction de la bulle *Provida solersque,* de l'ordonnance du 30 janvier 1830, qui théoriquement n'avaient jamais cessé d'être en vigueur. Seules avaient été supprimées quelques dispositions blessantes pour le sentiment religieux, empreintes au suprême degré de l'absolutisme joséphiste. La suprématie de l'État continuait à être affirmée dans toute sa plénitude.

Peut-être convient-il d'esquisser dans ses grands traits une législation qui satisfait également la Couronne et le Chapitre de Rottenbourg, à laquelle aujourd'hui encore le Wurtemberg est redevable d'une parfaite tranquillité. Des mesures tout analogues présentées par M. Falk ont soulevé l'indignation du clergé prussien. Il semble que, depuis le concile, les évêques allemands s'appliquent à parodier le mot de Louis XIV. Du Rhin à la Vistule ils ne voient que Pyrénées. La moindre taupinière se change devant leurs regards effarés en une montagne infranchissable.

La loi du 30 janvier maintenait l'obligation du placet pour tous les décrets qui touchaient, de près ou de loin, à la jurisprudence ecclésiastique et civile : bulles des papes, canons des conciles généraux ou provinciaux, brefs des évêques. Les mandements mêmes qui traitaient de matières purement reli-

gieuses devaient avant leur publication être soumis à l'examen du ministère.

Le patronat était supprimé comme reposant sur une fiction depuis longtemps démentie par les faits : la nomination par la Couronne à toutes les paroisses vacantes. Le roi, en revanche, conservait la libre disposition des bénéfices qui avaient été fondés par ses ancêtres, qui lui afféraient par un pacte spécial. Aucun prêtre n'était éligible à une charge quelconque s'il ne possédait la nationalité wurtembergeoise, n'avait subi d'une manière satisfaisante ses examens devant les commissaires. L'État jouissait en outre du droit de veto contre tous les candidats qui lui étaient désagréables, pourvu qu'il justifiât devant la Cour supérieure de la légitimité de ses griefs.

La puissance disciplinaire de l'Église n'était reconnue que dans la sphère religieuse; encore y était-elle soumise à un rigoureux contrôle. Toute plainte de l'évêque contre un clerc devait suivre le cours ordinaire de la procédure avant de recevoir son exécution. Aucune atteinte ne pouvait être portée à la liberté individuelle, aucun séjour dans une maison de pénitence ecclésiastique dépasser six semaines, aucune amende s'élever au-dessus de 40 florins. Les arrêts rendus contre la personne, la fortune de l'inculpé, avaient besoin, pour être valides, du consentement de l'autorité laïque qui n'accordait son concours

qu'après avoir examiné de ses propres yeux toutes les pièces du litige. Le « recours comme d'abus » sous un autre nom subsistait dans toute sa force.

Ce fut sur le terrain scolaire que la victoire des libéraux porta ses fruits les plus savoureux. Tous les articles du concordat relatifs à la formation spirituelle du clergé disparurent de la nouvelle organisation. Les séminaires où étaient élevés les futurs candidats à la prêtrise demeurèrent sous la surveillance immédiate de l'État. Il ne prononça pas seulement en dernier ressort sur le choix des directeurs, l'admission des boursiers, la composition des programmes; il eut encore le droit, sans consulter l'ordinaire, de suspendre les maîtres qui se rendraient coupables d'une infraction aux lois ecclésiastiques.

L'Université de Tubingue conserva également son caractère national. L'indépendance des professeurs de théologie fut pleinement sauvegardée. Lors même que l'évêque trouvait leurs cours dangereux, sous le rapport de la morale ou du dogme, ils n'étaient justiciables que devant leurs pairs. Le sénat seul décidait de la réalité de leurs hérésies.

Une digne solide fut enfin opposée aux envahissements des ordres monastiques. Les vœux, moyennant un arrêt des tribunaux, furent toujours révocables. Instruits par la triste expérience du concordat, les députés libéraux ne crurent pouvoir prendre à l'ave-

nir contre les jésuites de trop amples garanties; si jamais ils s'établissaient en Souabe, les membres de la Société auraient besoin non-seulement de l'autorisation du ministère mais d'un vote formel des Chambres.

La majorité se rangea à cet amendement malgré un discours de M. de Golther qui taxa ses craintes de chimériques. « Jamais, » s'écria-t-il, « un homme d'État wurtembergeois ne nourrira une aussi coupable pensée. » Sans remonter très-haut dans le passé, son prédécesseur immédiat, M. de Rumelin, aurait, en sa qualité de protestant orthodoxe, accueilli les Révérends Pères sans un trop vif déplaisir. Pour nous, Suisses, qui nous souvenons du Sonderbund, et regardons l'expulsion des disciples de Loyola comme un des plus grands bienfaits des constitutions fédérales de 1848, de 1874, nous applaudissons à toute diminution de leur influence comme à un progrès de la moralité, des lumières.

Enclins, comme ils le sont, à se glorifier de leurs propres œuvres, les hommes d'État souabes ne perdent aucune occasion de célébrer les heureux effets de la loi de 1862. A la tranquillité religieuse dont jouit leur patrie, ils opposent avec complaisance l'ouragan qui s'est déchaîné sur les provinces catholiques de la Prusse, la fièvre continue qui mine en Bavière les forces vives de la nation.

Les faits, au premier abord, paraissent confirmer

ce panégyrique. Les meilleurs rapports n'ont cessé en apparence de régner entre la Couronne et le Chapitre de Rottenbourg. Les questions confessionnelles demeurent absentes du programme parlementaire. L'opinion publique suit, d'un œil distrait, leurs péripéties dans le reste de l'Allemagne. Volontiers à la taverne les bons bourgeois de Stuttgart répètent chaque soir, comme leurs ancêtres du temps de Faust: « Je ne connais rien de plus agréable les dimanches et les jours de fête qu'un entretien sur la guerre et les bruits de guerre pendant que loin, bien loin derrière nous, en Turquie, les peuples se chamaillent entre eux. Debout devant sa fenêtre, on savoure le vin de sa coupe, on contemple les vaisseaux bigarrés qui descendent la rivière; le soir on regagne joyeusement sa demeure et on bénit la paix, les années de paix. » Puis, au milieu d'un épais nuage de fumée ils vident gravement leurs chopes. Pour le philosophe dégoûté de controverse le Wurtemberg surgit du sein d'une mer houleuse, comme l'île de Prospero.

Pour entretenir de cordiales relations avec l'Église romaine, les divers cabinets qui se sont succédé à Stuttgart n'ont reculé devant aucun sacrifice; souvent même l'opposition leur a reproché à bon droit de fermer les yeux sur ses intrigues. Aujourd'hui encore, malgré la proclamation de l'infaillibilité pontificale, il demeure admis à la Cour, comme un axiome, que les

catholiques sont les meilleurs sujets de Sa Majesté. Élevée dans les traditions autocratiques de Saint-Pétersbourg, la reine Olga rencontre en eux de souples agents de ses caprices. Le roi Charles, à l'installation de chaque prélat évangélique, ne manque jamais de rappeler que la paix confessionnelle est le plus ardent de ses vœux. Vis-à-vis des chanoines du Chapitre il s'abstient de toute recommandation, comme s'il ne s'était jamais rencontré parmi eux des fauteurs de discorde.

Dans tous les autres domaines de la vie civile les catholiques jouissent d'une égale faveur. Quoiqu'ils ne forment que le tiers de la population, une anxieuse sollicitude de la parité préside à la distribution des emplois. M. de Golther, comme s'il eût voulu se faire pardonner le rejet du Concordat, ne s'est montré généreux de subsides qu'envers les jeunes savants qui rassemblaient des matériaux pour l'édifice ultramontain dans les archives des Universités étrangères. Dès l'instant que du côté de Rome sembla se dissiper le péril, l'instinct conservateur l'emporta dans les hautes régions sur l'esprit du protestantisme.

L'habile et prudent ministre qui préside aujourd'hui aux destinées du Wurtemberg, M. de Mittnacht, emploie tout son art à prévenir un conflit en quelque sphère que ce soit, religieuse, industrielle, politique. Les conservateurs, pour se maintenir avec

lui au pouvoir, se sont résignés de bonne grâce à des réformes combattues avec acharnement par leurs amis en Saxe, en Prusse, en Bavière, entre autres le mariage civil. Satisfaits des avantages partiels qu'ils ont obtenus, les libéraux, pour ne lui susciter aucun embarras, ont ajourné la réalisation de leurs plus ambitieuses espérances. Il n'est pas jusqu'à la cour de Rome qui n'ait subi le charme de son génie fertile en expédients, de sa parole persuasive.

La défaite des ultramontains lors du concordat a porté ses fruits. Renonçant à une politique d'aventures, ils ont compris que la modération était la meilleure des conseillères. Leur presse qui, dans toute l'Europe, lance contre les institutions civiles le sarcasme, l'anathème, ne s'est plus départie dans le Wurtemberg d'un louable respect pour la charte. Leurs associations pieuses qui, partout ailleurs, se groupent en une milice toujours prête pour le combat, ne franchissent pas l'enceinte du sanctuaire. Leurs adeptes, dans la lutte électorale, obéissent à une discipline sévère, mais ils ne descendent dans l'arène qu'abrités sous la bannière démocratique. Les districts du Sud[1] qui, jusqu'en 1806, faisaient partie

[1] Ravensburg, Biberach, Aalen, Ellwangen. Cette dernière circonscription a été conquise par eux aux élections de 1873; mais le député actuel, le Dr Bayrhammer, ne saurait être pour le Conseil fédéral un adversaire plus désagréable que le particulariste Moritz Mohl.

des possessions des Habsbourg, leur sont entièrement dévoués : ils ne procèdent qu'avec circonspection à de nouvelles conquêtes. Dans la Chambre ils sont remarquables par leur tact, la dignité de leur attitude, la courtoisie de leur langage. Quel contraste pour le mode de discussion n'offre pas le Dr Probst[1], leur chef, avec les autres coryphées du centre : MM. Jörg, Windhorst, Reichensperger ?

Les dispositions conciliantes du parti n'ont été troublées par aucun bref épiscopal. M. Hefele, tout au contraire, s'est appliqué avec une délicate sollicitude à les faire naître, à les amener à leur plein développement. Supposez à sa place Mgr de Ketteler : quelques semaines auraient suffi pour que le diocèse fût la proie d'une conflagration générale.

Par le bon accord qui règne entre ses sujets des deux confessions, le gouvernement wurtembergeois a été récompensé de l'importance qu'il a toujours attachée à la nomination des hauts fonctionnaires ecclésiastiques. Il s'est efforcé de n'appeler au siége de Rottenbourg que des prêtres instruits, tolérants, d'un commerce facile, d'une piété éclairée.

Les jésuites, qui en 1869 mettaient la dernière main à leurs préparatifs pour le concile, voulaient, à la mort de Mgr Lipp, enlacer la Souabe dans leur

[1] M. Probst n'a pas accepté une réélection au Reichstag, peut-être pour ne pas compromettre sa position à Stuttgart.

réseau. Le prélat qui, en 1857, avait été le principal instigateur de la convention avec le saint-siége, leur était devenu suspect depuis qu'il avait conclu sa paix avec la Couronne. Ses dernières années avaient été empoisonnées par leurs dénonciations, leurs intrigues. En 1868 ils l'avaient accusé d'hérésie à cause de la liberté scientifique qu'il laissait aux professeurs de Tubingue. Quelques mois après, le nonce du pape à Munich essayait de lui imposer un coadjuteur. Ils se flattaient de lui donner pour successeur un membre fanatique du jeune clergé, élevé au séminaire, étranger à toute culture, disciple aveugle de Mgrs de Ketteler et de Senestrey. Après avoir voté à Rome leur dogme favori, il n'aurait reculé, pour l'introduire dans son diocèse, devant aucune violence.

Le ministère des cultes de Stuttgart, le Chapitre de Rottenbourg comprirent le danger. Leur choix tomba sur un ecclésiastique qui, par l'élévation de ses vues autant que par son vaste savoir, illustrait l'Université de Tubingue, mais dont la personne, les écrits étaient par cela même odieux aux ultramontains : Joseph Hefele. Si le nouvel élu obtint l'unanimité parmi les chanoines, sa préconisation du côté de Rome se fit longtemps attendre. M. de Golther eut besoin de déployer, vis-à-vis de la Curie, une vigueur inaccoutumée. Pie IX ne céda que devant la certitude d'une complète rupture.

Indépendamment de sa supériorité intellectuelle, Mgr Hefele, par sa seule origine, jouissait d'un immense crédit sur ses compatriotes. Né le 15 mars 1809, à Unterkochern, dans la Souabe du Sud, il avait reçu au gymnase d'Ellwangen la forte éducation à laquelle la loi de 1830 avait astreint les candidats à la prêtrise. L'histoire, à partir de l'Université, était devenue son étude de prédilection.

Du banc de l'élève le jeune théologien passa presque immédiatement dans la chaire du professeur. Son enseignement vif, limpide, substantiel, groupa bientôt autour de lui un nombreux auditoire. Depuis 1836 la *Gazette trimestrielle de Tubingue* le compta parmi ses collaborateurs les plus assidus. Ses travaux sur les Pères, ses recherches archéologiques et liturgiques ont été consultés avec fruit par plus d'un auteur protestant. Son Histoire des conciles, dont le premier volume parut en 1855, et qui établit sa réputation dans le monde scientifique, repose sur une étude originale des sources. Sa méthode, si quelquefois elle aboutit à des résultats par trop conservateurs, n'en demeure pas moins toujours celle de l'école critique. La largeur des vues, l'abondance des matériaux, l'exactitude des investigations forment, avec les procédés habituels aux théologiens catholiques, un honorable contraste.

Il y a cinq ans environ, pendant un séjour que je

faisais à Tubingue, j'eus moi-même la bonne fortune d'assister à quelques-unes des leçons de M. Hefele. C'étaient des entretiens nets, solides, familiers, marqués au coin d'une spirituelle bonhomie. L'orateur mettait une visible coquetterie à rendre hommage aux travaux de ses émules protestants, à raconter avec une sympathique impartialité l'histoire de la Réforme. Afin de donner au tableau toute sa lumière, il criblait les jésuites d'épigrammes.

L'extérieur de M. Hefele décelait ses origines. C'était un joyeux et robuste montagnard de l'Alpe souabe, aux traits nobles et bienveillants, au fin sourire, au regard scrutateur. La maison qu'il habitait, l'une des plus belles de Tubingue, ouvrait sur un vaste jardin d'où la vue s'étendait sur toute la vallée du Neckar. Installé dans une spacieuse bibliothèque, au milieu des livres, des gravures, des manuscrits, l'aimable chanoine continuait les traditions de ces bénédictins chez lesquels une haute intelligence s'unissait à une piété sincère, qui cherchaient dans les jouissances artistiques un tempérament à la gravité ordinaire de leurs pensées. La courtoisie de son accueil gagnait tout d'abord le visiteur qu'achevaient de séduire sa verve, son aisance, la richesse de sa conversation. Plusieurs professeurs d'outre-Rhin, par leur taciturnité et leur gaucherie, jettent une douche d'eau glaciale sur l'enthousiasme d'admira-

teurs qui ne les connaissent que par leurs écrits. Mgr Hefele, par son tact et l'agrément de son commerce, témoignait qu'il était habitué au meilleur monde. Il ne déployait toutes ses ressources avec personne autre davantage qu'avec ses interlocuteurs protestants; il se plaisait à les interroger sur le mouvement théologique qui s'accomplissait au sein de leur confession, à s'entretenir avec eux d'histoire et d'archéologie sans qu'il s'y glissât aucune arrière-pensée de prosélytisme. Ses rapports avec ses collègues évangéliques étaient fréquents, affectueux, dégagés de toute contrainte.

Le dogme de l'infaillibilité ne compta pas d'adversaire plus ardent, plus redoutable. Les vastes recherches dans les archives par lesquelles il avait préludé à son ouvrage sur les conciles, son exacte connaissance des textes et des documents originaux l'avaient, depuis longtemps, initié aux fraudes auxquelles les papes avaient eu recours pour asseoir l'édifice de leur puissance.

Le bruit avait un instant couru, aux approches du concile, que la cour de Rome avait recherché les avis de théologiens célèbres pour leur érudition, leur indépendance dogmatique : Döllinger, Haneberg, Hefele. Mal renseigné comme il l'était sur les affaires allemandes, Pie IX avait, en effet, introduit dans la commission préparatoire l'évêque de Rottenbourg,

l'abbé de Saint-Boniface, dans l'espoir de trouver en eux de dociles agents de ses volontés. Il les avait exclus de toute participation aux travaux aussitôt qu'il avait été éclairé sur leurs véritables sentiments. M. Haneberg avait été chargé de recherches sur les couvents orientaux. M. Hefele d'un mémoire sur le cérémonial suivi pendant le concile de Trente. La rédaction du « schema de la Foi » avait été confiée à une plume moins pénétrante mais plus sûre, celle du jésuite Schrader.

Du moment qu'eurent commencé les séances publiques, Mgr Hefele prit rang, parmi les prélats de la minorité, auprès de Mgrs Rauscher, Kenrick, Strossmayer, Dupanloup. Le 18 décembre 1869, les jésuites lui fermèrent les portes de la Congrégation de la Foi, quoique, de tous les membres de l'Assemblée, il fût certainement le plus familier avec les décrets conciliaires. Cette distinction ne fut accordée qu'aux apôtres du nouveau dogme : Mgrs Deschamps, Manning, Senestrey.

Les brigues, les mensonges, les procédés d'intimidation qu'employa le Vatican pour assurer la réussite de ses projets ne servirent qu'à enhardir l'évêque de Rottenbourg dans sa résistance. Dans les réunions secrètes qui furent tenues par la minorité, il insista pour que l'infaillibilité ne fût pas seulement combattue au nom de l'opportunité, de la prudence,

comme blessante pour l'opinion, dangereuse pour la paix publiques. Il démontra avec force, par des arguments empruntés à la Bible, à l'histoire de l'Église, qu'elle sapait les bases mêmes du catholicisme. Pendant les premiers mois de la session, sa logique, sa piété, son éloquence l'emportèrent sur les intrigues habilement ourdies de Mgr de Ketteler. L'évêque de Rottenbourg était un politique trop perspicace pour ne pas prévoir les troubles qu'amènerait dans toute l'Europe la promulgation du nouveau dogme, la position délicate qui lui serait faite à lui-même dans le Wurtemberg, par le triomphe de l'ultramontanisme. Dans une lutte essentiellement religieuse, il ne voulût cependant se servir que d'armes nobles, pures de tout alliage terrestre.

Son mémoire sur Honorius mit le comble à sa réputation de savoir, d'hérésie. Ce pape (625-638) s'était signalé dans les controverses christologiques du VIIme siècle par l'appui malencontreux qu'il avait prêté aux monothélites. De son vivant il avait déjà été combattu par plusieurs théologiens considérables ; après sa mort il avait été frappé d'anathème par le VIme concile œcuménique (680) sans qu'aucun de ses successeurs ait jamais songé à protester contre cet arrêt. Tout au contraire, sa condamnation fut insérée avec celle d'autres hérésiarques dans le serment que

prêtait chaque pontife immédiatement après son élection.

Ce ne fut qu'au XVIIme siècle que le Vatican éprouva le besoin de rectifier l'histoire au profit du dogme. Le jésuite Robert Bellarmin prétendit que les actes du concile de Constantinople avaient été falsifiés par les controversistes grecs, pour établir la suprématie de leur Église sur celle des Latins, que les écrits d'Honorius, ses lettres, celles de Léon II, son successeur, n'étaient qu'une perfide invention de leur part. Lorsqu'en 1659 Lucas Holstein publia le *Liber Diurnus*, qu'avec la formule du serment chacun put lire la condamnation du pontife incriminé, les ultramontains modifièrent leurs batteries. Tantôt ils affirmèrent que les opinions d'Honorius étaient parfaitement correctes, tantôt qu'il n'avait pas été excommunié pour ses erreurs théologiques, mais pour la négligence qu'il apportait dans l'exercice de ses fonctions.

D'aussi monstrueuses contradictions ne pouvaient éternellement rester impunies. Mgr Hefele les dévoila avec l'autorité que lui donnaient ses précédents travaux, l'indignation qu'inspire à tout cœur droit l'audace dans le mensonge Armé du flambeau de la vérité historique, il dissipa les ténèbres artificieusement accumulées par les avocats de l'infaillibilité pontificale. Après son lumineux exposé, deux

résultats demeuraient acquis au-dessus de toute contestation : un pape avait été convaincu d'hérésie, les conciles avaient, jusqu'au XVIme siècle, été investis en matière dogmatique d'une autorité supérieure à celle des évêques de Rome. Comme pour le colosse aux pieds d'argile dont parle le prophète, il avait suffi d'une seule pierre adroitement lancée, d'un seul fait appuyé sur des preuves solides, pour ébranler le nouveau dogme jusque dans ses fondements.

La brochure de l'évêque de Rottenbourg produisit dans toute l'Europe une sensation extraordinaire. Pie IX s'efforça de l'atténuer, en chargeant de sa réfutation deux prêtres italiens célèbres pour leur faconde : le professeur au collége de la Sapienza Delegati, le jésuite Liberatore. Peines inutiles! Les démonstrations les plus ingénieuses ne sauraient prévaloir contre la brutalité des faits. De toutes les choses du monde ils sont la plus obstinée, s'il faut en croire Shakespeare.

Depuis cet acte de courageuse franchise il devint impossible à Mgr Hefele d'aborder la tribune. Toutes les fois qu'il essaya d'en prendre possession il en fut empêché par les trépignements, les vociférations des prélats fidèles, des mameluks du Vatican. Leur intolérance ne lui permit pas même de répondre après le que le cardinal Cullen l'eut apostrophé dans une séance publique avec une scandaleuse véhémence que

Pie IX, dans une allocution prononcée devant quelques chanoines Francs-Comtois, l'eut accusé, ainsi que Mgrs Rauscher, Kenrick, Dupanloup, de rééditer d'anciens sophismes, des mensonges contraires aux prérogatives du saint-siége.

La vanité de la discussion devenait chaque jour plus évidente. L'un des premiers, l'évêque de Rottenbourg conseilla à ses collègues de la minorité de quitter en masse la basilique de Saint-Pierre, de protester par leur silence contre les décisions d'une assemblée qui avait perdu jusqu'à l'apparence de la liberté. Avec quatre-vingt-cinq de ses amis il repoussa, dans la votation sur le « schema de l'Église, » l'article qui investissait le pape d'une puissance absolue dans les matières qui concernaient la discipline et le gouvernement ecclésiastiques, comme dans celles qui se rapportaient à la foi et aux mœurs. De même que la plupart d'entre eux il quitta avant la clôture des débats une ville où ils avaient éprouvé d'indignes vexations, où s'étaient évanouies leurs dernières espérances de réforme.

Lorsque l'évêque de Rottenbourg fut rentré dans son diocèse, chacun s'attendait à ce qu'il poursuivrait l'œuvre par lui si vaillamment commencée, qu'il unirait ses efforts à ceux de M. de Döllinger pour rapprocher l'Église de l'idéal apostolique, rendre aux laïques une large part dans sa direction, conserver

aux Universités leur antique indépendance. Il aurait même, suivant l'avis de bons juges, possédé un crédit assez solide pour entraîner l'adhésion de quelques-uns de ses collègues encore indécis[1], prévenir un schisme national, maintenir dans son intégrité la chaîne des traditions.

Les scrupules du prêtre l'emportèrent chez lui sur la curiosité du théologien. Esprit essentiellement modéré, judicieux, pratique, il se demanda de prime abord jusqu'à quelles extrémités se porterait le mouvement de réforme, de quelle autorité seraient investis ses chefs pour le contenir dans de sages limites. Plus les rapports se tendirent, plus les nuages s'accumulèrent à l'horizon et plus le port salutaire auquel devaient aboutir les navigateurs se transforma devant ses regards anxieux en l'écueil sur lequel se briserait le vaisseau de l'unité catholique.

Au reste, lorsqu'il chercha des auxiliaires, il ne trouva personne qui l'engageât à braver l'orage. Le gouvernement de Stuttgart ne désirait rien tant que la prolongation du *statu quo* sans concession nouvelle à la Curie, mais aussi sans agitation superflue. La fière attitude que venaient de prendre en Bavière les vieux-catholiques n'avait rencontré aucune sympathie chez un peuple dépourvu d'enthousiasme, borné

[1] Mgrs Eberhardt, de Trèves, Forster, de Breslau, Denlein, de Bamberg, Haneberg, de Spire.

dans ses perspectives, hostile à tout changement. Mgr Hefele lui-même, dans sa défiance peut-être excessive, ne sentait point en lui les forces nécessaires pour mener à bien une entreprise aussi considérable. A la gloire incertaine de rendre à l'Église sa pureté première, il préféra celle plus sûre d'entretenir de cordiales relations avec la couronne de Wurtemberg. Les difficultés actuelles, les seules dont il se soit préoccupé, ont été résolues par lui avec une prudence consommée; peut-être n'a-t-il pas eu de l'avenir une vue aussi nette, aussi perspicace.

Il lui était impossible en sa qualité d'évêque de se soustraire à la proclamation du dogme du 18 juillet. La crise fut longue, douloureuse. De prime abord, pour obéir aux injonctions de sa conscience, il songea à se démettre de sa charge. Il n'y renonça que sur la prière expresse du roi, afin de n'être pas remplacé sur le siége de Rottenbourg par un ultramontain fanatique, de ne pas détruire de ses propres mains l'œuvre à laquelle il avait consacré sa vie entière.

Après même que Mgr Hefele se fut décidé au sacrifice, il l'entoura de toutes les réserves qui pouvaient encore sauver sa dignité. Il ne rétracta aucun de ses actes antérieurs, ni la part qu'il avait prise aux lois de 1862, ni sa brochure sur Honorius, ni ses déclarations libérales, avant, pendant le concile. Son adhésion formelle, contredite par ses réticences

intérieures ressemble à celle de Fénelon qui, lui aussi, lut en 1697, dans la cathédrale de Cambray, le bref d'Innocent XII par lequel étaient condamnées les *Maximes des saints*. L'infaillibilité papale ne fut proclamée dans le Wurtemberg qu'à la dernière heure, accompagnée d'un mandement de l'évêque qui en atténuait les conséquences politiques et sociales. Le même jour paraissait dans la *Gazette officielle* un rescrit de M. de Mittnacht qui, vis-à-vis des prétentions exorbitantes de la Curie, revendiquait pour son maître les droits de suzeraineté sur l'Église catholique que lui garantissait la constitution. Les termes mêmes en furent choisis par le président du Conseil de concert avec l'évêque de Rottenbourg.

Grande fut l'indignation parmi les apôtres du vieux-catholicisme, lorsqu'ils furent informés de la démarche de leur ancien protecteur. L'un d'eux, M. Michaelis, flétrit en termes véhéments, dans une séance publique du congrès de Munich (23 septembre 1870), ce qu'il appelait la trahison de Mgr Hefele. Les ultramontains se montrèrent tout aussi peu disposés à une réconciliation. Les haines dévotes sont vivaces, celles surtout que fomente la compagnie de Jésus. L'évêque de Rottenbourg, en prévenant un schisme par sa soumission opportune, leur avait ravi en Souabe toute influence.

Les attentions de la Cour de Stuttgart ont consolé

le prélat des anathèmes que lui ont prodigué ses adversaires ecclésiastiques. M. de Mittnacht ne prend aucune décision importante sans avoir recherché son avis. Mgr Hefele exerce les fonctions d'un véritable ministre du culte catholique sans en avoir les désagréments inséparables du titre officiel. Heureux prélat, qui, sans avoir rompu avec Rome, jouit de l'entière confiance de son prince, dont la barque, habilement dirigée, glisse à travers tous les écueils. Moins que jamais il est aujourd'hui facile à ses collègues de servir tout ensemble Dieu, César.

Grâce aux continuels ménagements que se sont imposés les uns vis-à-vis des autres les divers partis, la paix religieuse n'a reçu dans le Wurtemberg aucune blessure. La presse s'est abstenue de tout commentaire sur la proclamation du dogme du 18 juillet, la conduite de l'évêque de Rottenbourg. Plusieurs prêtres qui n'avaient pu se résoudre à une adhésion formelle n'en sont pas moins restés dans la tranquille possession de leurs cures, à la condition de garder sur leurs scrupules un discret silence.

Aucune entrave n'a été apportée à la liberté scientifique des théologiens de Tubingue. Comme avant le concile, MM. Kuhn, Himpel, Aberle, continuent à professer des opinions tenues à Rome pour hérétiques, à développer chez leurs élèves le goût des recherches indépendantes. Mgr Hefele, malgré un

instant de faiblesse, est demeuré un trop galant homme pour prendre modèle sur l'évêque de Breslau, recouvrer la faveur du Vatican par la persécution de ses anciens collègues. Pour maintenir la concorde dans son diocèse, il s'est résigné à un douloureux sacrifice; il n'a point entendu l'accomplir aux dépens de la loi. Malgré la reconnaissance de l'infaillibilité, les ordonnances de 1862, les priviléges de la Couronne, les coutumes universitaires n'ont rien perdu de leur efficace. L'amour de la patrie, le sentiment du droit, ont jeté en Souabe de si profondes racines que dans une heure de crise ils s'imposent à tous, même aux prêtres.

Si avantageuse que paraisse, au premier aspect, la situation du Wurtemberg, elle n'offre aucune garantie de durée. Le maintien des bonnes relations entre l'État et l'Église ne saurait dépendre de l'existence de deux personnes: il ne se rencontrera pas toujours pour prévenir de futurs conflits d'aussi adroits diplomates que M. de Mittnacht, des prélats aussi tolérants que Mgr Hefele.

L'histoire poursuit son cours avec une logique inflexible. Chaque jour, les événements déjouent nos combinaisons les plus ingénieuses, nos volontés les mieux arrêtées. Malgré leur ferme dessein d'opposer une digue aux torrents contraires, l'évêque de Rottenbourg s'est associé, en 1872, à la manifestation

ultramontaine de Fulda, le plénipotentiaire du Wurtemberg a pris une part active aux mesures du Conseil fédéral contre les jésuites. Tous deux, quoiqu'ils en aient, s'engageront toujours plus avant dans une lutte qui ne peut se terminer que par un complet anéantissement de l'État moderne ou de la théocratie du moyen âge.

Grâce au perpétuel échange des idées, à la prodigieuse rapidité des communications, tous les pays sont, en effet, solidaires. Il n'est loisible à aucun d'imiter la conduite pusillanime de l'autruche, de cacher sa tête sous ses ailes pour se soustraire aux agitations qui le menacent. Si attaché que soit le Wurtemberg à ses coutumes locales, il ne saurait refuser son concours à l'œuvre commune. Peut-être au temps de la Diète de Francfort, sous le régime de division et d'impuissance auquel l'Allemagne avait été condamnée par le congrès de Vienne, aurait-il eu le droit de persévérer dans sa politique particulariste, de s'entendre sur l'administration de l'Église catholique souabe avec le seul évêque de Rottenbourg, d'éluder la lutte avec Rome à force d'expédients, de compromis. Membre d'un vaste empire, il est actuellement tenu de subordonner ses décisions à celles de l'ensemble.

Cette nécessité avait depuis longtemps été prévue par les politiques les plus perspicaces. Déjà avant

Sadowa, MM. Hölder, Römer, von Weber s'efforcèrent de conclure une étroite alliance avec ce parti national-libéral auquel l'Allemagne était naguère redevable de son unité, qui travaille aujourd'hui à l'intelligente réforme de ses institutions. Une nouvelle ère a commencé pour l'Europe avec l'hégémonie de la Prusse. Une évolution religieuse, qui ne le cède ni pour l'intensité ni pour la grandeur au mouvement du XVIme siècle, s'accomplit au sein du catholicisme, du protestantisme. Les frivoles rivalités, les mesquines rancunes entre Prussiens et Souabes, Allemands du Nord et Allemands du Sud, s'effacent devant le devoir de repousser l'ennemi commun. Sous des noms un peu différents la guerre est partout allumée entre les champions de la libre recherche et les esclaves de la tradition, entre les fils de Luther et de Lessing, ceux de Loyola et de Louis XIV. Malheur aux princes qui en ce combat suprême se seront montrés infidèles à leur mission, aux peuples qui ne se seront pas confiés en leurs propres forces !

CHAPITRE VII

Le grand-duché de Hesse-Darmstadt. — M. de Dalwigk et Mgr de Ketteler.

Quelques libéraux doctrinaires affectent aujourd'hui de regretter pour l'Allemagne l'époque de ses petits princes : avec le morcellement, s'il fallait les croire, aurait disparu pour elle l'âge d'or. Les thèses les plus paradoxales peuvent se soutenir moyennant deux conditions : demeurer sourd à la voix des principaux intéressés, méconnaître les enseignements de l'histoire. Envisagée sous son véritable jour, la prétendue indépendance dont auraient joui les États secondaires dans l'ancien ordre de choses, se convertit en une odieuse servitude. Le règne de la loi ne commença pour eux qu'avec l'hégémonie de la Prusse. Auparavant, qu'ils s'appelassent Saxons ou Hanovriens, Hessois ou Meklembourgeois, leurs habitants ne portaient en réalité qu'un seul et même nom : sujets de leurs tyrans locaux, esclaves de l'Autriche.

En cette période de souffrance et d'humiliation nationales le grand-duché de Darmstadt fut un des plus maltraités. Par l'industrie de sa population, la ri-

chesse de son sol, les avantages de sa situation géographique, il semblait destiné à ce paisible bonheur qui, depuis 1815, aurait été le commun apanage des petits États, que dépeignent encore aujourd'hui avec de si fraîches couleurs les publicistes français[1], la presse dévouée à la Cour de Vienne. A vrai dire, la main de la réaction ne s'appesantit sur aucun aussi longtemps, avec une cruauté aussi raffinée.

Henri de Gagern, avant de présider le Parlement de Francfort, avait, pendant son trop court ministère, opéré quelques timides réformes. A peine Charles III eut-il été rétabli sur son trône par les escadrons autrichiens, qu'il supprima toute garantie constitutionnelle. Le pays, par tous ses intérêts matériels et spirituels, était tourné vers le Nord; le grand-duc s'efforça de le transformer en un fief des Habsbourg. Cette tâche inique lui fut facilitée par la

[1] Voir, entre autres, M. Victor Cherbuliez : L'Allemagne politique depuis la paix de Prague. — Saint-René Taillandier : Frédéric-Guillaume IV et Bunsen. Histoire du Parlement de Francfort (Revue des Deux-Mondes, 1er juin, 1er juillet, 1er août, 1er octobre 1849). La Prusse et la législation allemande (1er juillet 1859). Études sur l'Allemagne nouvelle (15 octobre 1866, 15 déc. 1866, 1er août 1859, 15 nov. 1872). — Julian Klaczko : L'agitation unitaire en Allemagne et le régime constitutionnel en Prusse (1er déc. 1862, 15 janv. 1863. Pologne et Danemark (15 sept., 1er octobre 1er janv., 1er avril, 15 juillet, 15 août 1865). La crise en Allemagne (1er mai 1866). Les préliminaires de Sadowa (15 septembre, 1er octobre 1868).

dextérité du satrape auquel le prince de Schwarzenberg avait livré la Hesse, le baron Reinhardt de Dalwigk.

La révolution de 1848 n'avait été dans la vie des petits princes allemands qu'un désagréable épisode. Aussitôt après l'orage les traditions de l'ancien régime avaient été reprises dans leur intégrité. Nulle part ailleurs les émigrés de 1789 n'avaient exercé une influence aussi malsaine, aussi tenace. Sur leur modèle s'était formée une génération d'hommes politiques brillants, frivoles, ingénieux à satisfaire les caprices de leurs princes, rompus à toutes les intrigues. Depuis 1815, chaque duché, chaque landgraviat avait eu son Polignac, son Calonne. Leur profession de foi se résumait en cette unique maxime : « Use et abuse du pouvoir. Les peuples n'ont aucun droit, ils sont taillables et corvéables à merci. » Pourquoi, en effet, auraient-ils mis un frein à leur despotisme? — La servilité avec laquelle ils exécutaient les ordres de la Chancellerie aulique leur garantissait l'impunité. De ces joueurs, groupés autour du tapis vert de la diplomatie, le plus habile fut le comte de Beust, celui auquel la fortune demeura le plus longtemps fidèle, le baron de Dalwigk.

Le 21 mai 1850, la réaction l'avait emporté à Darmstadt. Pour en consolider le triomphe, le ministre de Charles III ne recula devant aucune illégalité,

aucune violence, aucun mensonge. Une main sacrilége fut par lui portée sur les franchises communales, ce palladium de l'indépendance germanique, plus cher encore à tout cœur patriote que les droits parlementaires, respecté en Prusse jusque dans les plus sombres jours du ministère Manteuffel. Une autorisation du pouvoir central fut nécessaire pour l'emploi des fonds affectés à des dépenses locales, à l'entretien d'œuvres de bienfaisance, à l'amélioration des écoles. Les bourguemestres purent être choisis en dehors des conseils municipaux par le souverain qui usa de ses nouveaux priviléges avec une ampleur qu'auraient enviée les hommes d'État du second empire ou de l'Ordre moral. Devant son arbitraire les sentences de la justice perdirent toute vigueur. La vénalité qui présida à la distribution des charges dépouilla la magistrature de son antique crédit.

Pour asseoir sa puissance, M. de Dalwigk recourut tour à tour à la corruption, à la terreur. Du poste le plus élevé jusqu'au plus infime, tous les fonctionnaires suspects d'opinions libérales, de sympathies pour les Hohenzollern reçurent immédiatement leur démission. Ceux qui leur succédèrent, malgré les gages qu'ils avaient donnés de leur complaisance, n'en furent pas moins espionnés par une police mystérieuse. Sous ce régime inquisitorial les occasions ne manquèrent pas aux délateurs pour exercer leur art. Une

hypocrite obéissance fut la seule vertu requise des candidats. Peu leur servirent leur intégrité, leurs connaissances, leurs relations de famille lorsqu'ils témoignèrent de quelque noblesse de caractère.

Bientôt la prostration fut assez universelle pour que M. de Dalwigk couvrît ses violences d'un voile de légalité. Certain de la docilité de la seconde Chambre depuis qu'il avait élevé le cens, séparé les électeurs en trois classes, découpé les circonscriptions selon son bon plaisir, il rechercha volontiers son approbation pour toute mesure importante. Au début, il est vrai, elle se composait presque uniquement de fonctionnaires. Si, par extraordinaire, ils avaient fait mine de résister, le ministre se serait tourné vers leurs collègues de la Chambre haute dont la nomination appartenait directement au grand-duc, et qui, par leurs votes, ne démentirent jamais leur origine. Jusqu'en 1862 le remède ne trouva pas son application.

Une assez lourde responsabilité pèse sur M. de Dalwigk, sans qu'à l'énumération de ses torts patents il soit nécessaire d'ajouter de nouveaux griefs. Je ne lui reprocherai point, au lendemain de la révolution hessoise, d'avoir fermé des clubs, suspendu des journaux. En aucune contrée de l'Allemagne, pendant les neuf années qui suivirent le triomphe de la réaction (1850-1859), les libéraux modérés n'eurent

le droit de se faire entendre. Le président du Cabinet de Darmstadt est coupable d'avoir prolongé à plaisir cette situation malsaine, de s'être complu dans de mesquines persécutions lorsqu'à Carlsruhe fleurissait de nouveau le régime parlementaire, qu'à Berlin la presse opposante critiquait, avec une singulière amertume, les procédés de M. de Bismark vis-à-vis de la seconde Chambre. Tout publiciste qui hasardait sur M. de Dalwigk une parole de blâme, une appréciation sincère, devait prendre le chemin de l'exil ou se résigner à une lourde amende, à plusieurs mois de forteresse. *Noli me tangere* avait-on coutume de répondre lorsqu'il s'agissait des affaires hessoises. Par leur laideur elles écartaient jusqu'aux plus intrépides.

Un mot sur la politique étrangère complétera le tableau de la Hesse pendant cette sombre période. M. de Dalwigk ne se contenta pas d'exécuter servilement les ordres de la Chancellerie aulique; il s'efforça par ses bassesses de capter la bienveillance de Napoléon III. Tous ses efforts tendirent, jusqu'au traité de Prague, à l'extension de l'influence française, à une résurrection de la confédération du Rhin. Il fut, avec les ministres d'Isabelle II, le seul homme d'État qui consentit à siéger dans ce Congrès si énergiquement dénoncé par lord John Russell, abandonné par son auteur devant la méfiance générale. Il est regrettable que Gervinus, l'écrivain doctrinaire, l'austère patrio-

te, n'ait pas continué jusqu'en 1850 son histoire du XIXme siècle. Les souffrances de Darmstadt, sa ville natale, sous le règne de Charles III auraient infligé à ses théories particularistes un éloquent démenti.

L'unité allemande demeure en effet incompréhensible pour tous ceux qui n'ont pas suivi avec une extrême attention les vicissitudes des petits États pendant les années qui s'écoulèrent de la dispersion du Parlement de Francfort à la régence du prince Guillaume. Les souverains aujourd'hui médiatisés ou dépossédés avaient lassé la patience de leurs sujets par leur détestable gestion. Dans la mesure où le mal faisait des progrès, les libéraux intelligents tournaient leurs regards vers la Prusse comme vers la seule puissance capable d'y porter remède. En dépit des fautes commises sous Frédéric-Guillaume IV, l'avenir lui appartenait encore. Il lui suffisait pour ressaisir l'hégémonie de s'inspirer des traditions du grand Frédéric.

Quel secours des politiques clairvoyants auraient-ils pu attendre de l'Autriche ? — Elle couvrait de sa protection tous les abus. Aussitôt qu'elle aurait élevé la voix ils lui auraient opposé la vieille maxime : « Médecin, guéris toi toi-même. » — Le nouvel empire germanique ne repose sur des bases aussi solides que parce qu'il a été préparé par soixante années d'humiliations, de misères.

Au premier abord il paraît étrange que la domination de M. de Dalwigk ait été endurée aussi longtemps dans un pays aussi éclairé, aussi généreux que la Hesse ?

Une complète prostration succéda dans toute l'Allemagne à la fiévreuse activité de 1848. Les hommes d'État rétrogrades ne rencontrèrent, dans l'accomplissement de leurs desseins, aucun obstacle.

Dépouillée de la liberté de la presse et du droit de réunion, exclue des parlements, bannie de tous les emplois, la bourgeoisie des grandes villes contemplait avec une douloureuse résignation la marche des événements. Sur le frontispice de ses municipalités, son dernier refuge, elle aurait pu inscrire les lugubres paroles du poète florentin : « Vous qui entrez ici, laissez toute espérance ! »

La noblesse, le clergé des deux Églises n'éprouvaient à soutenir la politique du président du Conseil aucun scrupule. La famille de Habsbourg était restée, malgré la suppression du saint empire germanique, l'aimant vers lequel se tournaient les regards de tous les hobereaux. En elle se perpétuaient les derniers vestiges du passé ; grâce à sa protection, ils gardaient encore, en mainte contrée, les rênes du pouvoir. Après la tourmente de 1848 leur étoile, un instant obscurcie, brilla du plus vif éclat. Des uns le prince de Schwarzemberg fit ses satrapes dans les lieux où

ils avaient élu résidence, à d'autres il distribua des charges dans l'armée, la diplomatie impériales; à d'autres encore des offices d'apparat au sein d'une petite cour, de riches sinécures. M. de Manteuffel avait beau lancer la Prusse dans les voies de l'arbitraire, elle restait l'État moderne aux yeux de tout vrai conservateur. Comme sur la main de lady Macbeth, aucune ablution ne pouvait laver la tache que lui avait imprimée le Grand Électeur. Depuis 1815, les descendants des barons féodaux se consolaient par l'oppression des classes moyennes de la perte de leurs priviléges.

Des motifs du même ordre engagèrent les ultra-luthériens à soutenir un régime démoralisateur. Profondément indifférent en matière religieuse, M. de Dalwigk n'en favorisait pas moins les partis qui comprimaient la libre pensée, arboraient dans une sphère quelconque le principe de l'autorité. Les ultramontains lui étaient de tous les plus chers; les orthodoxes protestants, quoiqu'à un degré moindre, reçurent des témoignages significatifs de sa bienveillance. Pendant toute son administration la signature implicite des confessions de foi fut le seul moyen d'obtenir une paroisse. En dépit du voisinage d'Heidelberg, la ligne du Neckar se montra, pour la prohibition des nouveautés théologiques, d'une singulière efficacité. Si l'ignorance, l'immoralité, le scepticisme, multiplié-

rent en Hesse leurs conquêtes, tout au moins la quiétude des prélats ne fut-elle pas troublée par les maximes subversives du Protestantenverein.

A l'hérésie comme à la révolution Mgr de Ketteler avait crié : « Tu n'iras pas plus loin. » Sa parole l'emporta dans les limites du grand-duché sur le courant du siècle.

Dans cet ex-officier de dragons les ultramontains avaient rencontré un général capable de les conduire à la victoire. D'un œil aussi prompt que celui de l'aigle il avait embrassé la situation de la Hesse et s'était abattu sur sa proie avec une rapidité, une vigueur sans égales. Une bourgeoisie pusillanime, un ministre frivole, un souverain hanté par une folle terreur de l'émeute ne lui avaient opposé aucune résistance.

Aussitôt qu'il se fut emparé du pouvoir, Mgr de Ketteler témoigna, par l'audace de ses desseins, de la noblesse de son origine. Loin de refroidir son zèle, les souvenirs ecclésiastiques qui se rattachaient à son siége ne réussirent qu'à exalter son ambition. Comme St. Boniface, le plus grand de ses prédécesseurs, il rêvait de ramener sous la primauté de St. Pierre, de courber sous le joug de la croix, l'Allemagne incrédule et schismatique. Dans cet empire catholique réédifié sur la foi des peuples, il aurait hérité des fonctions des anciens archevêques, joui en sa qualité de chancelier d'une autorité supérieure à celle des

monarques nominaux. La néfaste division introduite en politique depuis la Réforme aurait pris fin; le temporel et le spirituel se seraient vus de nouveau réunis.

En ces années si douloureuses pour la liberté, les projets de l'orgueilleux prélat marchèrent vers leur prompt accomplissement. Mayence, sous son énergique impulsion, devint une forteresse inexpugnable, tant au point de vue religieux que sous le rapport stratégique. De cette résidence centrale, Mgr de Ketteler poursuivit le cours de ses conquêtes et serra dans les plis de son manteau tout le pays qui s'étend de Bâle à Emmerich. La vallée du Rhin, comme au moyen âge, mérita d'être appelée la grande route des prêtres.

Assuré qu'il était de son crédit sur la cour de Darmstadt, l'évêque de Mayence dédaigna dans les premières années qui suivirent la réaction de conclure avec elle un pacte analogue aux concordats badois et autrichien. D'aussi faciles triomphes répugnaient à son âme altière; si simples d'ailleurs qu'ils parussent dans le présent, ils cachaient de réels dangers pour l'avenir. Aujourd'hui, une convention avec le saint-siége est imposée au pays de haute lutte par un ministre rétrograde; demain l'horizon s'assombrit et elle offre aux attaques de la presse, de l'opposition parlementaire, un thème iné-

puisable. Mieux vaut ne pas courir la chance de débats publics, éviter tout prétexte d'agitation, jouir, sans leur imprimer un caractère officiel, de tous les bénéfices d'un traité.

On prétend que le prince Gortschakoff donne pour seul conseil aux jeunes attachés qui entrent dans la diplomatie russe : « N'écrivez rien, le cas sera toujours niable. » Mgr de Ketteler a mis depuis longtemps en pratique cette maxime. Un arrangement intime avec M. de Dalwigk dont on n'a jamais connu la teneur exacte, qui n'a jamais fait partie intégrante de la Constitution, lui livra la Hesse pieds et poings liés.

Le secret en fut si bien gardé qu'à l'origine les libéraux s'étonnaient de l'apparente inaction de leur adversaire. La faveur dont il était l'objet à la Cour leur inspirait, il est vrai, quelques inquiétudes ; jamais cependant ils n'auraient soupçonné que les rapports de l'Église et de l'État eussent été réglés à sa complète satisfaction, le 23 août 1854, une année avant que le cardinal Rauscher eût obtenu de François-Joseph, son impérial élève, un témoignage aussi manifeste de gratitude [1]. Les événements qui se succédèrent coup sur coup dans le grand-duché finirent par dessiller les yeux des moins perspicaces.

[1] Le concordat autrichien ne fut signé que le 18 août 1855.

Dès son entrée en fonctions, Mgr de Ketteler avait donné la mesure de son audace. Il s'était emparé du siége de Mayence sur un simple bref de Rome, malgré l'élection canonique du Dr Léopold Schmidt, son rival. Lorsqu'il avait adressé à son clergé sa première pastorale, il n'avait pas daigné demander au grand-duc son placet. Ces procédés insolites, au lieu d'amener leur auteur devant la Cour suprême, avaient rempli de crainte M. de Dalwigk qui s'était promis à l'avenir de ménager un aussi superbe prélat. A partir de ce moment le placet, l'appel comme d'abus, le *recursus ad principem*, toutes les anciennes prérogatives souveraines, quoiqu'elles ne fussent pas formellement abrogées, tombèrent de fait en désuétude. Afin qu'un évêque ne fût gêné dans l'exercice de son pouvoir disciplinaire par aucune entrave, un monarque protestant se résigna, de gaieté de cœur, aux plus humiliants sacrifices!

A peine Mgr de Ketteler eut-il obtenu de la Cour de Darmstadt des gages solides de sa complaisance, qu'il exigea de ses subordonnés une soumission absolue. Les prêtres hessois se convainquirent à leurs dépens de la vérité de cette parole de Joseph de Maistre: « La pratique des vertus chrétiennes, si elle n'est accompagnée d'une obéissance implicite aux ordres du pape, est tenue par l'Église catholique pour dangereuse. »

Les plus pieux et les plus éclairés d'entre eux, tous ceux qui, élevés dans les traditions joséphistes, avaient conservé quelque largeur dans la pensée, quelque indépendance dans l'action, furent exposés à de perpétuelles tracasseries, condamnés à plusieurs mois de retraite dans un monastère, destitués sans enquête préalable. Toutes les paroisses, tous les bénéfices vacants, sans exception aucune, échurent à des affidés de la compagnie de Jésus. Une épuration fut d'abord accomplie sur une vaste échelle. Il suffit ensuite de quelques années de ce vigoureux régime pour rétablir l'uniformité dogmatique au sein du clergé, grouper les forces naguère discordantes en un commun faisceau.

Les abondantes ressources matérielles dont disposait Mgr de Ketteler l'aidèrent singulièrement dans la réalisation de son œuvre. Le Chapitre du diocèse possédait une fortune considérable, de nouveaux couvents s'élevaient sur tous les points du territoire, les biens de mainmorte, depuis que M. de Dalwigk fermait les yeux sur la violation continue de la loi, s'accroissaient avec une effrayante rapidité.

Les ultramontains seuls jouissaient de la liberté d'association sous un régime arbitraire. Les frères et les sœurs de tout ordre n'en profitèrent pas seulement pour multiplier leurs missions, enlacer le pays tout entier dans les mailles d'un vaste réseau. Pour

chaque branche de l'activité matérielle et spirituelle fut créée une congrégation tierce, à la fois composée de clercs et de laïques.

Celle de St-Vincent s'inspira, pour la mission intérieure, des préceptes des jésuites et se fit remarquer par sa propagande indiscrète; celle de St-Boniface fut organisée par le comte Stolberg sur le modèle de la Société évangélique de Gustave-Adolphe, et soutint les fidèles disséminés dans les districts de l'Allemagne et de la Suisse qui professent la foi réformée. Les bibliothèques populaires, les livres édifiants furent placés sous la protection de St-Charles Borromée. Pie IX fut regardé comme un assez puissant intercesseur pour opérer la réconciliation de la démocratie et du catholicisme. Chacune de ces confréries fut divisée à son tour en autant de groupes que l'exigeaient les convenances sociales : nobles et paysans, lettrés et industriels purent travailler sans se confondre aux progrès du Royaume de Dieu.

Des congrès annuels, dont l'action fut plus efficace que celle de la diplomatie, imprimèrent un caractère harmonique aux différentes parties de l'œuvre. Le premier fut tenu le 1er avril 1848, à Mayence, sous la présidence de Mgr de Ketteler, qui n'a pas cessé depuis lors de fixer leurs programmes, de dicter leurs résolutions. En apparence ils s'inspiraient pour leurs débats des besoins du jour. Tantôt il importait de

protester contre la spoliation du saint-siége, tantôt de soutenir quelque vaillant évêque dans sa lutte contre le pouvoir civil, tantôt d'opposer une digue aux ravages de la mauvaise presse, aux conquêtes de l'incrédulité. En réalité le même but : l'asservissement de l'État à l'Église infaillible, fut poursuivi pendant vingt-cinq années avec une indomptable ténacité.

Pour y parvenir trois ennemis restaient à vaincre : la Prusse, la science laïque, le protestantisme fidèle à l'esprit de la Réforme. La guerre de 1866, entreprise par la Cour de Vienne, à la sollicitation directe des ultramontains, parut un instant exaucer leurs plus ambitieuses espérances. Ni Sadowa, ni Sedan n'ont réussi à abattre leur chef qui, vaincu sur les champs de bataille étrangers, n'a pas craint de déchaîner sur l'Allemagne la guerre civile, de convier, pour nous servir de son langage, les fidèles à une sainte lutte contre l'hérésie. *Sint ut sunt aut non sint*, s'écriait le dernier général des jésuites, Lorenzo Ricci, au moment de la suppression de son ordre. « Périsse l'Épiscopat plutôt qu'il se courbe sous le sceptre de Hohenzollern! » répond à son tour Mgr de Ketteler à toutes les lois de M. Falk, à tous les votes du Reichstag.

Pour deviner l'influence qui prédomina pendant tout le ministère de M. de Dalwigk, il n'était besoin que de jeter un regard sur la situation intellectuelle

du grand-duché. Il semblait que tout fût calculé pour entraver la diffusion des lumières, consolider par l'ignorance populaire le despotisme du souverain.

Déjà mauvais en eux-mêmes les établissements primaires, les gymnases, lorsqu'on les comparait à ceux de la Prusse ou du grand-duché de Baden, présentaient une choquante infériorité. Si la décence l'avait permis, ils auraient été complétement supprimés : tout au moins pour en écarter les maîtres capables, pour servir la concurrence du clergé, le gouvernement ne recula-t-il devant aucune tracasserie.

La routine, le manque d'argent conduisaient à une rapide décadence le séminaire de Friedberg où étaient élevés les futurs instituteurs. Si l'un d'eux obtenait une place, il ne pouvait s'y maintenir qu'avec l'agrément du curé. Ses moindres actes, ses plus insignifiantes paroles étaient, de la part de l'official de Mayence, des bureaux de Darmstadt, l'objet d'un incessant espionnage. A l'exception des bibliothèques patronnées par la confrérie de St-Boniface, il ne disposait pour son instruction d'aucune ressource. Toute recherche indépendante, toute velléité de libéralisme, si timides qu'elles fussent, entraînaient sa destitution immédiate.

Si honorable qu'il fût, tout héritage de la période révolutionnaire répugnait si fort aux hobereaux de la première Chambre, qu'ils se refusèrent à plusieurs reprises d'augmenter le traitement des instituteurs.

— « Il n'y a pas urgence, » répondait à chaque interpellation qui lui était adressée à ce sujet M. de Dalwigk avec un indolent dédain. Il semblait en vérité que, par sa parcimonie sur le budget de l'instruction publique, il s'efforçât de racheter ses prodigalités pour les autres services administratifs.

Les plus rudes coups furent portés par Mgr de Ketteler à l'Université de Giessen. Il entreprit d'en détruire tout au moins la faculté de théologie, puisqu'il ne pouvait la renverser dans son ensemble.

Les manœuvres par lesquelles avait été préparée la convention du 23 août 1854 furent de nouveau employées avec un égal succès. Aucun désagrément ne fut suscité aux professeurs joséphistes, aucune plainte ne s'éleva contre leurs doctrines. L'évêque, qui se piquait de favoriser les hautes études, aurait rougi d'être confondu avec les obscurantistes qui persécutaient, à Munich, Döllinger, à Tubingue, Hefele. Il se contenta d'interdire aux candidats à la prêtrise la fréquentation de cours qui ne purent avoir lieu, faute d'auditeurs, mais n'en continuèrent pas moins de figurer sur le programme officiel. Quelle objection les politiques doctrinaires pourraient-ils formuler contre une semblable manière d'agir? — La liberté des deux côtés ne demeurait-elle pas entière? Pour les professeurs hérétiques celle d'exposer leurs vues, pour les étudiants orthodoxes celle de n'en-

tendre aucune parole qui froissât leurs croyances. Avec une parfaite correction dans le procédé, l'ultramontanisme, comme une pieuvre, avait sucé jusqu'à la dernière goutte le sang de sa victime.

Chaque année la même comédie universitaire se joua avec une odieuse régularité. Lorsqu'elle parut fastidieuse à M. de Dalwigk, il déclara dans un court article de son *Moniteur* que, pour des raisons graves, les cours de la Faculté de théologie catholique de Giessen étaient provisoirement interrompus. Aujourd'hui la suspension dure encore.

Dans l'intervalle Mgr de Ketteler avait construit auprès de son palais un magnifique séminaire où étaient élevés, sous son aile paternelle, les futurs serviteurs de l'Église. Les disciplines théologiques y étaient cultivées selon les méthodes chères aux jésuites; aucun commissaire gouvernemental ne portait dans le sanctuaire un regard indiscret, aucune voix discordante ne s'y faisait entendre. Ainsi triomphe de ses adversaires ce puissant prélat qui, dans sa lutte contre l'État moderne, néglige les petits moyens, vise toujours droit et haut.

Une seule faute fut commise dans cette campagne en faveur du Vatican, aussi habilement conçue que vigoureusement exécutée. Mgr de Ketteler estima trop haut la faculté de résignation du peuple hessois. Ses projets, pour aboutir, avaient besoin de rester

enveloppés dans une trompeuse pénombre; aussitôt qu'ils se dessinèrent avec quelque netteté ils se heurtèrent contre la suspicion générale.

Lorsqu'avait été signée la convention de 1854, M. de Dalwigk disposait encore de la majorité dans les deux Chambres. Sans les débats religieux dont les Parlements de Stuttgart et de Carlsruhe furent depuis 1859 le théâtre, jamais un député hessois n'aurait eu le courage de lui adresser une interpellation.

Ce ne fut qu'en août 1860 qu'enhardi par la victoire de ses amis du Wurtemberg et de Baden, un des membres les plus éminents du parti national-libéral, le Dr Metz posa le doigt sur la plaie ecclésiastique et réclama du gouvernement quelques détails précis sur le pacte de Mayence. Le président du Conseil répondit, séance tenante : « Aucun concordat semblable à ceux dont avaient été naguère menacés les autres États du Sud n'était négocié en ce moment avec le saint-siége; il n'avait été pris, avec l'évêque de Mayence, sur des points secondaires, que quelques mesures provisoires dont l'examen d'ailleurs n'appartenait point à cette assemblée. » « En voulez-vous prendre connaissance? s'écria-t-il d'une voix hautaine; je n'en conserverai pas moins ma liberté d'action. »

Les fonctionnaires dont se composait la majorité restèrent muets sur leurs siéges. M. Metz et ses

amis, devant leur mauvais vouloir, ne purent que formuler une demande d'enquête trop vague pour ne pas demeurer stérile.

Le ministre, devant un vote négatif, remit dans sa poche le néfaste document après avoir éprouvé une fois de plus l'excellence de son système électoral. La même scène, à quelques jours d'intervalle, se reproduisit devant la première Chambre. Sûr de la docilité des pairs, M. de Dalwigk déposa sur le bureau, avant d'y être invité, le texte de la convention. Jamais confiance ne fut mieux justifiée. Les pairs apprirent avec satisfaction que leur souverain, dans sa munificence pour l'Église romaine, avait prévenu François-Joseph lui-même ; après quoi ils passèrent à l'ordre du jour.

La Hesse, malgré le régime despotique auquel elle était condamnée, ne pouvait se soustraire à la transformation qui, depuis 1859, s'accomplissait dans le reste de l'Allemagne. Le réveil de l'esprit national, pour y avoir été plus tardif, n'en fut que plus durable. L'arbitraire avec lequel étaient taillées les circonscriptions électorales, la pression exercée par la bureaucratie, les entraves de tout genre apportées à la liberté de la presse et au droit de réunion, ne purent empêcher, en 1862, le parti national d'obtenir la majorité à la seconde Chambre. Rendu plus compacte par les dénis de justice dont il était la victime, il s'ac-

crut à chaque renouvellement parlementaire pour le nombre, l'autorité morale.

L'entrée du grand-duché dans la Confédération du Nord devint pour tout patriote éclairé le seul remède à d'intolérables abus, mieux encore, l'unique moyen de mettre un terme à une vivisection douloureuse. Le pays, en effet, était divisé, depuis le traité de Prague, en deux tronçons dont l'un avait été placé sous la tutelle du Conseil fédéral, l'autre continuait à être gouverné selon le bon plaisir de son souverain. Seul, M. de Dalwigk persistait à ne pas tenir compte de la réalité. En dépit des manifestations populaires, il affichait avec une impudence toujours croissante ses sympathies pour l'Autriche, les Bonapartes, le Vatican.

Chaque jour rendait plus aigu le divorce entre le ministère et les représentants de la nation. Les élections pour le Parlement douanier tournèrent en faveur de l'unité germanique à Darmstadt, au moment même où elle subissait un échec relatif dans un milieu qui lui était tout dévoué, à Carlsruhe.

Quatre ans plus tard, lors de la convocation du premier Parlement national, la victoire fut plus complète encore. Aucune créature de M. de Dalwigk, aucun démocrate particulariste, aucun ultramontain ne trouva grâce devant le suffrage universel. Les membres les plus distingués de l'opposition, M. Metz,

M. Dernburg, le baron Nordeck de Rabenau, représentèrent leur malheureux pays à Berlin. Un Israélite, le Dr Bamberger, fut nommé par l'épiscopale Mayence. Certain, dans son diocèse, d'une humiliante défaite, Mgr de Ketteler n'était entré dans la haute assemblée que grâce au dévouement d'un district écarté de la Forêt-Noire.

Du jour où l'opposition disposa de la majorité dans la seconde Chambre, elle engagea la lutte sur le terrain ecclésiastique. A plusieurs reprises furent réclamées une enquête sévère sur la convention de 1854, des réformes analogues à celles qu'avait entreprises M. Lamey dans le grand-duché de Baden. Poussés à bout les députés allèrent jusqu'à mettre le ministère en accusation.

Efforts inutiles! Les pairs rejetaient sans les discuter toutes les propositions qui leur étaient transmises par leurs collègues. L'ultramontanisme ne comptait pas seulement sur les bancs seigneuriaux de zélés défenseurs. Les dignitaires de l'Église évangélique le soutinrent constamment de leurs votes dans la crainte que leurs propres priviléges ne sombrassent dans la catastrophe commune. Du moment que le principe d'autorité est en jeu, toutes les orthodoxies sont solidaires.

M. de Dalwigk profitait de cet antagonisme entre les deux Chambres pour affirmer qu'il gouvernait

selon l'esprit de la charte. Fussent-elles par hasard tombées d'accord, il n'en aurait pas été embarrassé. Charles III, son maître, n'avait jamais admis la légitimité du régime constitutionnel. Aux nombreux témoignages de défiance des députés, à la prière de congédier son favori qui lui avait été adressée par les personnes les plus considérables, il avait toujours répondu par un haussement d'épaules, un dédaigneux silence.

Grande avait donc été la surprise, parmi les chefs de la bourgeoisie, lorsque, le 6 octobre 1866, ils avaient appris par un article du journal officiel que M. de Dalwigk avait dénoncé la convention de 1854. Leurs illusions furent de courte durée, Mgr de Ketteler avait déchiré de bonne grâce un morceau de parchemin, du moment que rien n'était changé dans les rapports réels, que ses affidés demeuraient en possession de tous les emplois. A en juger par les événements qui suivirent, son influence se serait même accrue depuis cet apparent sacrifice.

Livrée à ses seules forces, la Hesse ne se serait jamais affranchie d'un joug aussi funeste à sa santé morale qu'humiliant pour sa dignité. M. de Dalwigk paraissait avoir conclu avec la fortune un pacte indestructible. Le canon de Sadowa, qui produisit dans les petites chancelleries de si terribles ravages, renversa à Dresde M. de Beust, à Munich M. von

der Pfordten, ne put ébranler son crédit auprès de son maître. Sa confiance dans ses talents d'équilibriste était si haute qu'après Sedan il se flattait d'occuper un siége dans les conseils du nouvel empire. Lors même que les uhlans ne se seraient pas emparés, dans le château de Cercey, de sa correspondance avec M. Rouher, le prince de Bismarck aurait congédié un intriguant de second ordre. Une lettre affectueuse de son souverain, une riche pension ont embelli les loisirs forcés de l'ex-ministre de Hesse (avril 1871).

En dépit de cette leçon, Charles III essaya une dernière fois de remonter le courant, de garder auprès de lui son favori en donnant sa succession nominale au baron de Bechtold, en laissant à la direction des cultes le jésuite de robe courte qu'y avait installé Mgr de Ketteler, le Dr Franck. Les beaux jours du despotisme ont à jamais disparu. La majorité de la seconde Chambre imposa au grand-duc un nouveau ministre dans la personne du Dr Hoffmann, un actif et intelligent administrateur qui avait déjà participé aux travaux du Conseil fédéral et possédait la confiance de la Prusse. Les espérances des libéraux n'ont point été déçues : Mgr de Ketteler a trouvé son maître dans l'homme d'État qui applique à la Hesse les lois de M. Falk.

Dans cette révolution bienfaisante il n'est point té-

méraire d'attribuer à des influences intimes le principal rôle. Digne fille du prince Albert pour la culture intellectuelle, la princesse Alice ne le cède point, pour le sens politique, à sa sœur, la princesse de Prusse. L'ère nouvelle ne pouvait commencer sous de plus favorables auspices que sous ceux de la femme d'esprit et de cœur qui a éclairé d'un chaud rayon les dernières années de David-Frédéric Strauss.

TROISIÈME PARTIE

LA PRUSSE

CHAPITRE I

Frédéric II. — L'Église catholique en Silésie et dans les provinces polonaises.

Frédéric de Hohenzollern ne cédait pas à un vain caprice lorsque, le 18 janvier 1701, il se couronnait de sa propre main dans la cathédrale de Kœnigsberg et transformait en royaume de Prusse son électorat héréditaire : il obéissait à une grande loi de l'histoire. Il lui était réservé d'accomplir l'œuvre qu'avait répudiée la maison de Saxe depuis sa conduite perfide pendant la guerre de Trente ans, l'élévation des Auguste sur le trône de Pologne. A des monarques légers, voluptueux, magnifiques, succédèrent, dans l'hégémonie de l'Allemagne protestante, des princes habiles, laborieux, économes, durs pour leurs sujets comme pour eux-mêmes, aussi hardis dans la conception de leurs desseins que persévérants dans leur réalisation. Dans les dernières années du XVIIme siècle,

avec la politique inaugurée par le Grand-Électeur fut scellée, entre la nation et la dynastie, l'alliance féconde, consolidée par les revers non moins que par les victoires, qui aboutit, le 18 janvier 1871, à la proclamation du nouvel empire germanique dans la galerie du château de Versailles.

La Réforme imprima son cachet à un royaume dont les habitants avaient embrassé avec ferveur les doctrines et lui étaient redevables de leurs meilleures qualités : la simplicité dans les mœurs, l'énergie dans le travail, la ténacité dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. L'instruction donnée dans de nombreuses écoles, des finances sagement aménagées, un système administratif aussi ferme qu'équitable vinrent en aide à leur vaillance naturelle pour triompher des obstacles du sol. L'agriculture convertit en forêts, en domaines fertiles, les steppes et les marais du Brandebourg, de la Prusse orientale, de la Poméranie. Des capitaux favorisèrent le développement du commerce, des routes relièrent entre elles les villes les plus importantes. Les ordonnances économiques du Grand-Électeur (1640-1688) furent dictées par le même libéralisme pratique qui inspira les législateurs du Zollverein (1827-36).

La tolérance en matière religieuse obtint de bonne heure dans les Conseils de Hohenzollern une voix prépondérante. L'édit de Jean Sigismond qui accor-

dait la parité des droits aux calvinistes et aux luthériens, divisés dans le reste de l'Allemagne par une haine aveugle, ne fut point un acte isolé. Depuis la fin du XVIIme siècle ses successeurs travaillèrent avec une patiente habileté à l'union, entre les différentes confessions protestantes qu'eut la joie de conclure Frédéric-Guillaume III (1817). L'Université de Halle, fondée en 1697 par Frédéric Ier, fut, à son origine, un foyer d'activité scientifique et de libre recherche, une rivale pour la théologie et la philosophie de l'orthodoxe Wittemberg.

Dans une période de despotisme et de persécution, le nouveau royaume devint la terre promise de tous ceux qui souffraient pour leurs croyances. Le généreux accueil que reçurent les émigrés de la France, de la Bavière, du Tyrol, du pays de Saltzbourg, suscita l'établissement de riches et industrieuses colonies. Il suffit de jeter un rapide coup d'œil dans les annales de la Prusse pour se convaincre du rôle décisif joué par les huguenots, du nombre considérable d'artistes, de savants, de généraux, d'hommes d'État, dont eux ou leurs descendants dotèrent leur patrie adoptive. Les sablonneuses avenues de Berlin ne produisirent pas seulement le laurier cher au prince de Ligne, mais l'olivier de Minerve.

Peut-être la Prusse, parvenue à l'apogée de son pouvoir, aurait-elle moins fidèlement rempli son man-

dat si, pendant sa période de formation, elle n'avait été une monarchie exclusivement protestante. Les catholiques, dispersés sur toute l'étendue de son territoire, pratiquaient en toute sécurité une religion que leur garantissaient le traité de Westphalie, le libéralisme éclairé des Hohenzollern; politiquement ils n'avaient aucune importance. Leur faiblesse même ajoutait à leurs priviléges. Ils entretenaient, avec les évêques étrangers, une correspondance tacitement autorisée, réglaient toutes leurs affaires intérieures d'après les prescriptions du droit canonique. L'État n'avait point jugé nécessaire de promulguer une législation *circa sacra* : il laissait aux autorités provinciales le soin de maintenir l'ordre suivant des coutumes qui variaient pour chaque district. Tout au plus prit-il, à de rares intervalles, quelques mesures pour restreindre l'activité d'un prosélytisme envahisseur.

La situation changea, en 1742, avec la conquête de la Silésie[1]. Convertis en grande majorité au protestantisme pendant le cours du XVIme siècle, les habitants de cette province avaient, depuis 1648, été

[1] Les doctrines évangéliques se répandirent de bonne heure en Silésie, à cause du voisinage de la Bohême. Jean Huss y compta de nombreux adhérents. L'expansion en fut favorisée par les ducs nationaux de la dynastie des Piast. Après leur extinction, le pays passa à la maison de Habsbourg. A cette époque (1675), le protestantisme dominait dans la Basse-Silésie (Liegnitz, Glogau, Sagan, Jauer, Schweidnitz, Oels, Brieg, Carolath, Wartenberg), le catholi-

ramenés par la tyrannie des Habsbourg dans le giron de l'Église. Ceux d'entre eux qui refusèrent d'apostasier furent condamnés à l'exil, à l'emprisonnement, à la confiscation de leurs biens, exposés à tout un système de rigueurs qui ne le cédait en rien à celles de Louis XIV contre ses sujets huguenots. Charles XII obtint de Joseph Ier, dans le traité d'Altranstædt (1707), quelques adoucissements pour ses coreligionnaires, leur éligibilité à tous les emplois, la réouverture d'un certain nombre de leurs églises[1]; mais les jésuites étaient trop puissants, la Cour de Vienne trop partiale pour que ces articles ne demeurassent pas lettre morte. Les protestants de Silésie ne connurent en réalité des jours meilleurs que depuis les victoires de Frédéric II.

Obligé par les circonstances politiques à une extrême prudence, fidèle à sa maxime favorite : « Chacun est libre dans mes États de travailler à son salut comme il l'entend, » le nouveau roi s'abstint de tout acte qui aurait pu donner à ses différends avec Marie-

cisme dans la Haute-Silésie (Neiss, Oppeln, Ratibor, Falkenburg, Pless, Beuthen). Aujourd'hui encore, les proportions sont les mêmes : le premier a la majorité dans les gouvernements de Breslau et de Liegnitz; le second dans celui d'Oppeln, l'une des forteresses ultramontaines pour la députation au Reichstag.

[1] 121 environ. Ils reçurent, en outre, la permission d'en construire 6 nouvelles, désignées par le nom significatif d'églises de la grâce « Gnadenkirchen. »

Thérèse un caractère confessionnel. Dès le commencement des hostilités, le pape Benoît XIV avait sollicité tous les princes du Saint-Empire à une croisade contre l'*hérétique margrave de Brandebourg*. Son appel ne fut pas écouté, mais, afin de dissiper tous les doutes, le plénipotentiaire prussien transmit à la diète de Ratisbonne les déclarations les plus rassurantes sur les projets de son maître. Elles furent confirmées, quelques semaines après, dans un mémoire ministériel qui garantissait aux catholiques silésiens le libre exercice de leur religion [1].

Les promesses royales furent scrupuleusement tenues : l'Église romaine n'eut à souffrir sous la domination des hérétiques aucune violence, aucune contrainte. Il était dans l'intérêt de la Prusse d'introduire dans la population des éléments nouveaux, afin d'asseoir sa puissance sur une base solide, de réparer les désastres causés par une guerre de sept années. Frédéric n'accorda au protestantisme aucun privilége qui pût faciliter l'accomplissement de ses desseins. Il se contenta de rendre les ordonnances nécessaires pour le préserver d'une ruine imminente, le placer avec son rival sur le pied d'une égalité absolue. Ce n'était point de sa part se livrer à une

[1] *Catholica Religio in tuto vicinia in tuto regni Poloniæ vindicatis Silesiæ ducatibus adversis austriacam vim.* Voir Preuss, « Frédéric le Grand. » Berlin, 1832.

propagande illicite que de mettre un terme à des injustices séculaires.

Peut-on l'accuser d'avoir violé ses engagements parce qu'il affranchit ses coreligionnaires pendant leur vie de la dîme envers les curés, de la juridiction épiscopale, qu'il leur donna une tombe dans le cimetière commun après leur mort? (Circulaires du 8 mars, du 20 septembre 1742.) En agissant autrement il se serait aliéné les sympathies de tous les Silésiens éclairés.

Les préliminaires de paix du 11 juin 1742 sont explicites à cet égard. « Le *statu quo* sera maintenu pour la religion catholique; le roi réserve cependant pour lui l'exercice des droits afférents à la souveraineté, pour ses sujets évangéliques la pleine liberté de conscience. » L'article est reproduit dans le traité définitif du 28 juillet avec cette addition : « Le roi n'a pas l'intention d'user de ses droits pour changer en un point quelconque le *statu quo* relatif à la religion catholique romaine en Silésie[1].

La presse ultramontaine célèbre aujourd'hui les louanges de Frédéric. Il lui paraît habile d'opposer son impartialité envers l'Église romaine au despotisme du prince de Bismarck. Naguère encore, dans la séance du 2 juillet 1872, l'astucieux avocat des

[1] Von Léopold de Ranke, « Neuf livres d'histoire prussienne, » tome II, p. 486.

jésuites au sein du Reichstag, M. Peter Reichensperger, invoquait le témoignage du philosophe de Sans-Souci en faveur de ses clients.

Si Frédéric accueillit dans la Silésie et la Prusse polonaise les membres de l'Ordre supprimé par la bulle *Dominus ac Redemptor Noster*, ce fut moins pour réparer une soi-disant injustice que pour braver l'opinion publique, pour établir, par un acte éclatant, combien il croyait peu au pouvoir de la superstition dans une époque de lumières. Sceptique en religion comme tous les fils du XVIIIme siècle, il continua en politique les grandes traditions des Hohenzollern. Ses maximes sur l'autorité royale, développées par son chancelier Samuel de Cocceji dans des ouvrages qui sont demeurés classiques [1], obtinrent l'assentiment de tous les publicistes, de tous les hommes d'État contemporains. Le prince-évêque de Breslau lui-même, le cardinal de Sinzendorf, ne songea point à protester contre leur application.

Frédéric prenait au sérieux le rôle d'évêque que lui conférait le traité de Munster, soit dans l'Église catholique, soit dans l'Église luthérienne. Il lui aurait

[1] Le *Codex Fredericianus* (Berlin 1747-50) traite de l'organisation des tribunaux ; le *Corpus juris Fredericianum* contient les principes du droit civil (Berlin, 1740-52) Coccejius publia, en outre, le *Novum systema jurisprudentiæ, naturalis et Romanæ*, qui servait d'introduction à l'ouvrage de son père, le *Grotius illustratus*, le *Jus civile controversum*, édité par Emminghaus (1791-98).

paru de mauvais goût d'empêcher la promulgation d'un dogme purement théologique, mais s'il s'abstint de toute intervention dans les controverses de cet ordre, il n'en repoussa qu'avec plus d'énergie la prétention de l'Église romaine de trancher en dernier ressort les questions séculières, de prononcer comme arbitre suprême sur les *externa* aussi bien que sur les *interna*. L'empereur Guillaume, dans la position qu'il a prise vis-à-vis du Vatican, a fidèlement suivi les préceptes de son aïeul.

La connaissance approfondie que possédait Frédéric des arrêts du Parlement de Paris, ne pouvait que le confirmer dans sa prédilection pour les théories gallicanes. Les articles de 1682 lui semblaient trop avantageux pour les monarques pour qu'il n'en désirât pas dans son royaume la rigoureuse exécution.

Jamais peut-être ses principes, en matière de jurisprudence ecclésiastique, n'ont été plus nettement exposés que dans la réponse qu'il opposa, le 30 décembre 1761, aux *Gravamina* du Chapitre de Breslau.

« Aucune des dispositions énumérées ci-dessus ne porte le moindre préjudice ni à l'Église catholique romaine ni au *statu quo* d'après la teneur duquel toutes les cérémonies religieuses doivent s'accomplir avec une pleine liberté. Mais pour tout ce qui concerne le bien commun et la promulgation des lois,

personne ne contestera à Sa Majesté le droit de prendre les arrêts qui lui paraissent nécessaires et opportuns. Elle reconnaît volontiers au Chapitre ses prérogatives, pourvu qu'il se borne au maintien de l'ordre établi et ne sorte pas de sa sphère. Le royaume de l'Église n'est pas en effet de ce monde: ses fonctions sont toutes spirituelles. Il résulte de cet exposé de motifs que Sa Majesté verra avec plaisir le Chapitre de Breslau, de même que le clergé catholique de la province, s'abstenir de toute ingérence dans la politique et l'administration. Qu'il donne l'exemple de l'obéissance comme il convient à de loyaux et fidèles sujets [1]. »

Les sentiments du clergé pour son nouveau maître ajoutèrent à la rigueur des mesures prises à son égard. La Cour de Rome avait tout aussi peu reconnu, en 1745, le traité de Dresde et la cession de la Silésie à la Prusse, qu'en 1648 celui de Munster et la parité des confessions dans l'empire germanique. L'archevêque de Breslau, le comte de Schaffgotsch, entretenait de Vienne, dans son ancien diocèse, une sourde agitation qui se serait transformée en révolte ouverte au premier instant propice.

Déjà pendant toute la durée de la guerre, les curés prussiens n'avaient éprouvé aucun scrupule de pous-

[1] Voir l'Acte extrait des Archives secrètes de Berlin, dans la *Gazette de Dove*, pour le Droit ecclésiastique, t. VI, p. 589.

ser les soldats catholiques à la désertion sous le prétexte qu'un serment imposé n'est jamais valable. En 1758 le pape autorisa, par une indulte, le don de leurs revenus à Marie-Thérèse afin de lui permettre la continuation de la lutte contre les hérétiques. Le 12 mai 1764, le vicaire général de Strachwitz était encore obligé de leur rappeler leurs engagements solennels vis-à-vis de leur souverain légitime. Un ultramontain n'hésite jamais entre les arrêts du Vatican et les devoirs que lui imposerait son patriotisme. Mgr de Ketteler n'a-t-il pas condamné dans une de ses dernières pastorales la célébration en Allemagne de l'anniversaire de Sedan ?

Devant des intrigues aussi persistantes, une duplicité aussi manifeste[1], la conduite de Frédéric était toute tracée. Il devait à tout prix interrompre les rapports entre la nonciature de Vienne et le clergé silésien. Il déploya pour atteindre ce but une sévérité qui a été souvent taxée d'excessive, mais qui était réclamée par les plus hauts intérêts de l'État. Toute cure, toute prébende, tout bénéfice quelconque[2] ap-

[1] Le ministre dirigeant de Silésie, le comte Schlabrendorff, écrivait en 1758 : « Les sentiments exprimés en toute occasion par le clergé catholique témoignent, avec une clarté éclatante, de son désir de voir la province soustraite, par la suite de la guerre, à la domination royale et de nouveau soumise à un monarque de leur confession » (Extrait des Archives secrètes de Berlin).

[2] Ordonnances du 9 juillet 1757, du 8 mars 1773.

partirent de droit au roi qui ne les conféra qu'à des sujets prussiens. Aucun séminariste ne put étudier dans une Université étrangère[1], aucun prêtre voyager sans une autorisation spéciale du gouvernement[2]. Les pèlerinages à des sanctuaires situés en dehors de la province furent interdits[3], la correspondance avec Rome soumise à une surveillance rigoureuse.

La situation aurait été sans aucun doute moins tendue si toutes les paroisses de la Silésie avaient été groupées en un seul diocèse[4]. Frédéric travailla de toutes ses forces à une réunion qui, en concentrant l'autorité ecclésiastique dans les mêmes mains que l'autorité civile, aurait coupé court à toute ingérence du pape ou des évêques autrichiens. Il ne craignit pas, pour parvenir à un résultat aussi avantageux, de promettre au futur prélat les prérogatives les plus étendues et gagna complétement à ses vues l'archevêque de Breslau, le cardinal Sinzendorf, mais la Cour de Rome se refusa à tout compromis. Fidèle à la maxime patricienne: *Divide ut imperes*, elle s'est

[1] Édits du 24 décembre 1745, du 27 octobre 1751, du 22 mars 1756.

[2] Rescrit du 6 septembre 1738. « Toute visite à l'ex-archevêque parjure de Schaffgotsch fut défendue aux membres du clergé, sous peine de perdre leur bénéfice. »

[3] Ordonnances du 26 octobre 1762, du 15 et du 25 juin 1764.

[4] Le comté de Glatz faisait partie du diocèse de Prague, la principauté de Jägerndorff de celui d'Olmütz, les seigneuries de Pless et de Beuthen de celui de Cracovie.

toujours opposée à l'érection de vastes diocèses qui auraient favorisé le développement de l'esprit national.

Benoit XIV fut cependant un des ecclésiastiques les plus éclairés du XVIIIme siècle, mais il craignait, par une condescendance trop marquée envers un monarque hérétique, de diminuer le pouvoir qu'il avait reçu de ses prédécesseurs, et cela seul suffisait pour étouffer chez lui toute velléité libérale. Nulle part autant qu'à Rome ne s'est maintenu dans son intégrité l'empire de la tradition.

Du moment que toute perspective d'accord se fut évanouie, Frédéric entreprit de régler seul les rapports de l'Église et de l'État. Il le fit d'après les principes du territorialisme qui, depuis les travaux de Puffendorff et de Thomasius jouissaient dans toute l'Europe d'un crédit incontesté. Son tact politique, sa réelle tolérance le préservèrent de toute exagération, de toute tentative de césaropapisme. Il ne prétendit jamais contraindre la foi de ses sujets, déterminer selon son bon plaisir le dogme ou la liturgie. Il poussa même la bonne grâce jusqu'à consulter le pape sur la réduction des jours fériés [1], mais il n'en affirma qu'avec plus d'énergie ses droits dans l'ordre civil.

L'application en fut inflexible aux corporations

[1] Ordonnance du 22 avril 1747. *Acta historiæ ecclesiasticæ.*

monastiques soupçonnées d'une active connivence avec le nonce. Il leur fut désormais interdit d'obéir à des supérieurs étrangers[1]. Le droit d'asile fut supprimé[2], l'entrée au couvent subordonnée à une limite d'âge et à l'agrément du gouverneur de la province. Une forte taxe sur les revenus ecclésiastiques, une loi sévère sur les biens de mainmorte[3], punirent tout ensemble le clergé de ses sympathies antinationales et adoucirent pour les populations les désastres amenés par la guerre de Sept ans. Bref, les prêtres ne furent plus, comme sous la domination des Habsbourg, une caste privilégiée, mais, au même titre que les autres habitants de la Prusse, des sujets, des serviteurs de l'État.

Sur les deux points qui suscitèrent au XVIIIme siècle les débats les plus passionnés, le placet et la juridiction ecclésiastique, Frédéric se montra le digne descendant des Hohenzollern. Benoît XIII avait, dans la bulle qui fixait le nombre des fêtes religieuses, dépeint sous les couleurs les plus sombres la situation du clergé silésien. Le roi écrivit aussitôt à l'ex-

[1] Édit du 18 février 1743. Le grand-maître de Malte dut renoncer à l'exercice de ses droits sur les maisons de l'Ordre qui se trouvaient en Silésie. Voir Theiner : « État de l'Église catholique en Silésie, de 1740 à 1758. »

[2] Édit du 7 février 1743.

[3] Édit du 21 juin 1753. Déclaration du 12 mars 1754.

archevêque de Breslau, comte de Schaffgotsch (26 avril 1754):

« Je vous déclare, une fois pour toutes, en vertu du présent écrit, que de pareils abus de pouvoir de votre part doivent prendre fin; c'est le terme le moins blessant dont je puisse me servir. Lorsque vous jugerez nécessaire de communiquer de semblables mandements à votre clergé, donnez-en connaissance, avant de les livrer à l'impression, à mon ministre dirigeant, M. de Massow, afin qu'il les purge de toute expression nuisible au bien public, à mes intérêts. Aucune publication ne peut avoir lieu sans cet examen préalable. En outre, je crois bon de vous informer que si d'autres bulles, d'autres brefs pontificaux, vous parviennent à l'avenir, vous en fassiez également part à mon ministre, sinon dans l'original, tout au moins dans une copie authentique et reconnue pour telle. Il recevra mon autorisation et se chargera de vous la transmettre [1]. »

Le clergé avait, pendant la période autrichienne, joui, vis-à-vis des tribunaux, d'immunités excessives. Frédéric le fit rentrer dans le droit commun. Les attributions judiciaires du vicariat général de Breslau

[1] Ordonnance du 27 mars 1735. Par un caprice étrange chez un libre penseur, Frédéric n'accorda le placet à la bulle *Dominus ac Redemptor Noster* qu'après être tombé d'accord avec Clément XIV sur les futures destinées des jésuites.

furent confirmées par l'édit du 15 janvier 1742, mais restreintes en même temps aux cas purement ecclésiastiques. Le patronat, la dîme, toutes les affaires civiles, y compris le testament des prêtres, passèrent dans le domaine laïque. Comme, en dépit de toutes les ordonnances, l'official franchissait sans cesse la limite de ses pouvoirs, le roi déclara nuls et non avenus tous ses verdicts, à moins qu'ils ne fussent conformes à la loi, approuvés par le gouverneur. L'évêque ne put condamner ses subordonnés qu'à des peines spirituelles ; pour l'amende, la prison, les châtiments corporels, il dut recourir au magistrat séculier.

La précaution n'était pas superflue. Comme à la bienheureuse époque des Ferdinand et des Léopold, Mgr de Breslau possédait ses propres cachots où il enfermait non-seulement les ecclésiastiques coupables de réels délits, mais ceux de ses sujets qui s'étaient convertis au protestantisme. Un franciscain de Glogau, qui avait changé de religion pour épouser une luthérienne, fut arrêté par ordre de l'official, en 1743, une année après le traité de Berlin, et ne dut sa délivrance qu'à la force armée.

Chacun, sous la domination prussienne, fut tenu au respect de la loi, même Mgr de Sinzendorf, qui fut cité, en 1754, devant la Cour suprême, pour avoir, par la promesse d'une forte somme d'argent, poussé une jeune fille à l'apostasie. Un aussi auda-

cieux attentat contre l'oint du Seigneur indigna tellement Benoit XIV qu'il écrivit de suite au nouveau martyr : « Aucun iota de la loi (lisez des décrets pontificaux) ne sera retranché; les portes de l'enfer (du gouvernement prussien, pour employer le style de la Chancellerie romaine), ne prévaudront point contre elle. » « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil et les méchants poursuivent le cours de leurs iniquités, » aurait pu ajouter Pie IX, lorsqu'il apprit les arrestations successives du comte Ledochowski, de l'évêque de Trèves, de Mgr Melchers.

Le légendaire meunier de Sans-Souci n'est point le seul qui, sous le règne de Frédéric, ait rendu hommage à l'impartialité de la Cour de Berlin. Chacun avait le droit d'exposer ses griefs au monarque. L'édit du 15 janvier 1747 témoigne, dans un noble langage, de l'équité qui présidait à tous les rapports sous le gouvernement d'un prétendu despote. « Nous invitons tout opprimé à s'adresser immédiatement à nous, lorsqu'il ne peut obtenir réparation d'un tort. Il lui sera rendu prompte et bonne justice. »

Les catholiques eux-mêmes, malgré les efforts de leur clergé, ne furent point exclus de cette intelligente sollicitude pour le bien public. Le prince, qui cassait les verdicts des tribunaux, lorsqu'ils lui paraissaient entachés de routine, ne pouvait, même dans le domaine religieux, tolérer la tyrannie de l'Église

romaine. Le 20 décembre 1747, le président de Silésie reçut l'ordre de contrôler tous les arrêts du Chapitre de Breslau. « Il ne convient pas que mes fidèles sujets, lorsqu'ils sont obligés de plaider devant lui en première instance, soient, comme cela arrive trop fréquemment, lésés dans leurs intérêts, repoussés par son arbitraire. Rappelez-lui mes ordonnances, afin qu'il les observe dans toute leur rigueur; s'il persévère à n'en tenir aucun compte, veuillez m'en informer dans un mémoire détaillé. »

Pour plusieurs souverains allemands du XVIIIme siècle le *recursus ad principem* était une prérogative dont tantôt ils faisaient un choquant abus, que le plus souvent ils laissaient se rouiller dans l'oubli. Il répondait dans l'esprit de Frédéric à un impérieux besoin de tout voir, de tout connaître par lui-même, à un ardent besoin d'ordre, d'exactitude, de vérité. Jamais Hohenzollern ne pratiqua plus fidèlement la devise de sa famille : « Le roi est le premier serviteur de l'État. »

Le premier partage de la Pologne augmenta le nombre des sujets catholiques de la Prusse. Elle acquit par le traité du 5 août 1772 une partie considérable de la Grande-Pologne : la Pomerellie, les voyvodies de Culm, d'Elbing, de Marienbourg, l'évêché d'Ermland[1].

[1] L'ensemble de ces territoires correspond à la majeure partie

La situation de Frédéric était épineuse. Il ne pouvait, en sa qualité de souverain protestant, espérer les sympathies de populations sur lesquelles l'Église romaine exerçait une autorité absolue. Elle en avait profité pour détruire toute indépendance intellectuelle, asservir les Universités, entretenir dans toutes les classes l'ignorance, la superstition, le fanatisme. Les jésuites doivent être regardés comme les véritables auteurs de la ruine de la Pologne. La nation qui, aux premiers jours de la Réforme, avait donné l'exemple de la tolérance religieuse et accueilli les unitaires, repoussés par les protestants orthodoxes, était devenue, au XVIIIme siècle, un docile instrument de la réaction ultramontaine. Les rares édits en faveur des dissidents, rendus par la couronne, sous la pression de la Suède ou de la Russie, n'avaient jamais eu force de loi, violés comme ils l'étaient sans cesse avec son consentement tacite.

Les expériences tentées pour le relèvement de la Silésie avaient abouti à un résultat trop favorable pour que, trente années après, elles ne servissent pas dans des circonstances identiques de norme au cabi-

de la province de Prusse actuelle, et s'étend sur les gouvernements de Kœnigsberg, de Dantzig, de Marienwerder. La Pomerellie comprend les cercles de Schwetz, Konitz, Stargard, Dirschau; l'Ermland, aujourd'hui célèbre par le fanatisme de son évêque, Mgr Philippe Krementz, ceux de Braunsberg, Heilsberg, Rössel, Allenstein.

net de Berlin. Frédéric, en prenant, par l'édit du 13 septembre 1772, possession de ses nouvelles provinces, leur promit la conservation de leurs droits et coutumes, dans le domaine temporel aussi bien que dans le domaine spirituel. Il n'indiqua que par une seule phrase les urgentes transformations qu'il se proposait d'accomplir. « Ceux de mes sujets qui se montreront éclairés et raisonnables n'auront qu'à se louer de mon règne. »

Les habitants des bords de la Vistule jouirent en effet de l'excellente administration qui faisait la force de la monarchie. Aux dissensions intestines, à l'incurie, à la misère, ne tardèrent pas à succéder la sécurité, l'ordre, la richesse. La prépondérance passa de la noblesse à la bourgeoisie, de l'élément slave à l'élément germanique.

Une politique aussi ferme que modérée présida à la régularisation des rapports entre l'Église et l'État.

Comme en Silésie, le droit canonique continua d'être valable pour tous les cas purement religieux, avec la réserve expresse que, même dans cet ordre, il ne pourrait entrer en collision avec la loi prussienne. « Je vous permets de vaquer à vos offices, d'exercer votre juridiction épiscopale, » avait déclaré Frédéric aux prélats polonais dans l'entrevue solennelle du 21 septembre 1773, « mais à la condition que mes droits de souveraineté n'aient point à en souffrir. »

Les évêques purent, en effet, prononcer en dernier ressort sur les *interna*, sur tout ce qui concernait le rite et le dogme. Ils n'en avaient pas moins perdu leurs plus redoutables priviléges. Le souvenir du passé rendait leur faiblesse présente plus douloureuse encore. Le clergé tout entier avait été soumis à l'impôt, le placet [1] était entré en vigueur ainsi qu'une loi sévère sur les biens de mainmorte. Le roi disposait de tous les bénéfices, son commissaire présidait à l'élection des évêques et des chanoines. Toutes les contestations juridiques étaient tranchées dans le sens du droit moderne par l'ordonnance du 28 septembre 1772. « Nos sujets de la confession catholique continueront à jouir de la juridiction épiscopale à laquelle ils ont été accoutumés jusqu'à aujourd'hui, mais elle ne s'appliquera qu'à des causes purement ecclésiastiques. Elle devra soigneusement s'abstenir, dans tout procès civil ou criminel, lors même qu'il se rapporterait à une personne ecclésiastique, qu'il s'agirait de dîme ou de patronat. » Il appartenait enfin à l'État de réprimer toute usurpation, tout abus de pouvoir commis par l'Église [2].

L'historien libéral est au premier moment tenté de regretter l'arbitraire avec lequel furent décrétées des mesures excellentes en elles-mêmes. Après un exa-

[1] Édit du 21 septembre 1773.

[2] Le même édit que le précédent.

men plus attentif il est obligé de reconnaître qu'à cette époque toute autre manière de procéder eût été impossible. Il n'y avait en Prusse, pour contrôler les actes du souverain, ni opinion publique, ni Chambres librement élues, ni presse exactement informée. Les ministres ne dirigeaient point un département dont ils étaient responsables, ils se contentaient d'exécuter ponctuellement les ordres de leur maître. Les réformes, dont le XVIIIme siècle est si fier, ne furent pas accomplies par les mandataires du peuple, mais par des autocrates éclairés : Aranda, Pombal, Tanucci, Joseph II. Ce bizarre rapprochement de mots en dit davantage que toutes les considérations philosophiques.

Pour juger équitablement l'œuvre de Frédéric, il convient de se rappeler les principes qui le guidèrent pendant toute sa carrière. Jamais prince n'eut une idée plus haute de son devoir et ne le pratiqua plus sérieusement. Tandis que le duc de Brunswick, les électeurs de Saxe et de Hesse consumaient en d'égoïstes dissipations les ressources de leurs sujets, tous ses efforts tendirent au bonheur de son peuple. Ce n'est point ici le lieu de parler de la sagesse et de l'intégrité de son administration, de l'habile gestion de ses finances, de la sollicitude avec laquelle furent réparés les désastres de la guerre, de l'intelligente protection qu'il accorda à la science, à l'agriculture,

à l'industrie. Pour la question à laquelle est consacré cet essai, la lutte était circonscrite entre deux pouvoirs également absolus : l'État, l'Église. Les pages qui précèdent ont suffisamment montré de quel côté se trouvaient le droit, les lumières, le respect des opinions d'autrui.

Il faut d'ailleurs se garder d'appliquer inconsidérément à Frédéric l'épithète de despote comme l'ont fait quelques écrivains illustres, entre autres lord Macaulay. S'il ne suivit dans son gouvernement aucun des principes du libéralisme moderne, si, dans toutes les circonstances décisives il ne prit conseil que de lui-même, il obéit pendant toute sa vie aux puissances les plus augustes, les plus saintes : l'ordre, la justice, la vérité. « Lorsque la loi parle, le prince doit se taire, » belle parole qu'il prononça au commencement de son règne et à laquelle il est toujours demeuré fidèle. — Sont-ils aujourd'hui nombreux les démocrates auxquels on pourrait rendre le même témoignage ?....

CHAPITRE II

Frédéric-Guillaume II. — Le Landrecht.

A des années glorieuses et prospères succéda, en 1786, pour la Prusse, une période de langueur, d'humiliation, de décadence. Frédéric-Guillaume II, au rebours de son prédécesseur, ne crut point devoir penser, vivre, mourir en roi. L'édifice patiemment élevé par le grand Frédéric ne tarda pas à menacer ruine.

Le cabinet de Berlin perdit tout ascendant sur les autres cours de l'Europe par sa faiblesse envers l'Autriche, sa perfidie à l'égard de la Pologne, son incapacité vis-à-vis de la révolution française. Le trésor qui, malgré la guerre de Sept ans, soldait, en 1785, avec un boni de 70 millions était, en 1797, obéré de 20 millions de dettes sans aucun profit pour l'agriculture et l'industrie, par la mauvaise administration et la rapacité des favoris.

La vie intellectuelle avait disparu depuis l'édit du 19 décembre 1788 qui soumettait à la censure d'un corps spécial tout écrit publié soit en Prusse, soit à l'étranger. Les principes de liberté scientifique, de

tolérance religieuse qui faisaient la force du royaume et dont s'étaient inspirés tous ses souverains, depuis le Grand-Électeur, étaient outrageusement violés par l'ordonnance du 9 juillet 1788. « Chacun dans mes États est libre de travailler à son salut comme il l'entend, » s'était écrié Frédéric II. « Nul dans l'Église ou l'Université ne peut s'écarter du dogme traditionnel, » disait maintenant le ministre Wöllner. Loin de servir la cause de la vraie religion, cette défense ne profita qu'à un piétisme hypocrite.

Dans la seule question catholique, Frédéric-Guillaume II demeura fidèle à la politique de ses ancêtres. Il appliqua aux nouveaux territoires[1] qui lui échurent, lors du deuxième et du troisième partage de la Pologne, les ordonnances qui régissaient déjà la Silésie et la Pomerellie. Le Code général prussien, l'*Allgemeines Landrecht*, dont Frédéric avait confié l'exécution à son ministre Coccejus, fut, après la mort de ce dernier, achevé dans le même esprit par deux de ses disciples les plus éminents, le chancelier Carmer et le conseiller Suarez.

C'était la première fois en Allemagne que le législateur abordait dans leur ensemble les rapports de l'Église et de l'État. Il s'était jusqu'alors contenté en Autriche, en Bavière, dans le Palatinat de sauvegar-

[1] Le grand-duché de Posen, les villes de Dantzig et de Thorn.

der les droits les plus essentiels du souverain, d'opposer une digue aux plus audacieuses usurpations de la hiérarchie romaine, de satisfaire, par des mesures empiriques, aux nécessités les plus pressantes. Jamais encore il n'avait tracé entre les deux pouvoirs une limite ferme, précise, rigoureuse.

Frédéric entreprit de résoudre le problème à l'aide de formules abstraites qui fussent applicables à toutes les sectes, à toutes les confessions. Les auteurs du Landrecht procédèrent à leur tâche en magistrats consciencieux, éclairés, imbus des maximes philosophiques de leur époque.

Le droit naturel était alors le seul qui fût enseigné dans les Universités. Pour la jurisprudence comme pour toute autre branche du savoir humain, le XVIIIme siècle manqua de la compréhension, du respect du passé. La spéculation construisit hardiment ses systèmes sans se préoccuper des faits concrets, de l'histoire, de la tradition; elle rêva dans l'ordre politique un État idéal sur un sol vierge de toute erreur, de tout préjugé, mais aussi de toute racine solide, de tout fondement durable. Il n'est jamais question, dans les mémoires de Suarez, des droits historiques de l'Église ou de l'État. L'une est abaissée au rang d'une insignifiante communauté; les prérogatives de l'autre reposent sur des bases purement rationnelles.

L'esprit de Frédéric pénètre tout le Landrecht. Du

roi émanent toute grâce, toute force, toute puissance. Il n'en tire aucun avantage personnel, selon la coutume constante des Hohenzollern : il met sa gloire à être le premier serviteur de l'État.

Les théoriciens de la monarchie prussienne évitèrent l'erreur qui eut des suites si fatales pour les constituants américains [1] : ils se gardèrent d'établir entre la liberté des individus et l'autorité de l'État un antagonisme inconciliable. La faiblesse de ce dernier, loin d'être une garantie contre le despotisme, ouvre un vaste champ aux rivalités locales, aux ambitions malsaines, aux intrigues des partis, pour aboutir à la ruine du crédit, à la désunion, à l'anarchie. Le pouvoir a besoin d'être fort pour inspirer à tous le respect, assurer l'exécution des lois, créer de grandes œuvres, mener à bien de fécondes réformes. L'histoire de la Prusse offre l'éloquent commentaire de cette maxime.

Le Landrecht proclame hautement la suprématie de l'État sur toute association religieuse. Il jouit vis-à-vis d'elles dans toute son étendue du droit d'intervention ou, pour parler le langage du XVIIIme siècle, du *jus reformandi*, du *jus majestaticum circa sacra*. L'Église, au contraire, ne possède en matière civile aucune autorité qui lui appartienne en propre. Elle reçoit du souverain celle qu'elle exerce sous sa

[1] Voir Laboulaye : *Histoire des États-Unis*, III, p. 186-220.

surveillance dans la mesure où il ne le croit pas dangereux.

On comprend l'horreur qu'inspirèrent à la Cour de Rome ces lois impies. L'Église catholique n'était plus vénérée comme la cité de Dieu rendue visible pour les croyants. Placée avec les sectes hérétiques sur un pied d'égalité complète, elle n'était envisagée que comme une partie d'un plus vaste tout. Le Landrecht ne connaît ni catholiques, ni luthériens, ni calvinistes, mais des citoyens investis des mêmes droits, astreints aux mêmes devoirs.

Toute la législation prussienne, en cette matière, repose sur la distinction du temporel et du spirituel: « L'Église, » déclara le chancelier Carmer, « sur tous les points qui lui sont communs avec d'autres institutions civiles, doit se soumettre aux lois de l'État. » De ce grand principe découlent, comme ses conséquences naturelles, les articles spéciaux du Code. Le placet est exigible pour tout bref, toute bulle du pape, tout mandement des évêques. Aucun prélat, aucun supérieur étrangers ne peuvent inspecter un couvent, un diocèse national, diriger les membres de leur Ordre fixés dans le pays, prétendre, en matière ecclésiastique, à une autorité quelconque. Il est interdit à tout prêtre d'assister à une conférence pastorale, à un concile, sans une permission spéciale de l'État. Un commissaire royal préside à

l'examen des candidats, à l'installation des curés, à la nomination des évêques et des chanoines [1].

La juridiction épiscopale, reconnue en théorie, était accompagnée en pratique de nombreuses et sévères restrictions. Suarez avait insisté sur l'urgence de mesures précises à cet égard, afin de couper court, de la part du clergé, à tout abus, à toute revendication illicite. Les tribunaux ecclésiastiques sont placés dans le nouveau code sous la surveillance immédiate de l'autorité civile. Tout laïque qui se croit lésé par leurs arrêts, tout prêtre suspendu par son évêque, peut en appeler au magistrat. Le département des affaires ecclésiastiques, le futur ministère des cultes, exerce sur toutes les associations religieuses du royaume les droits de suzeraineté qui ne sont pas expressément réservés au monarque.

L'office de l'Église consiste dans la prédication, l'enseignement, la pratique des œuvres charitables [2]. Sa compétence, en matière disciplinaire, se limite aux cas de scandale public, de perturbation du culte, d'outrage manifeste à la religion. Encore doit-elle s'abstenir dans ses verdicts de tout châtiment corporel, de toute peine qui attenterait à l'honneur ou à la

[1] Paragraphes 96, 117, 118, 135, 136, 141, 142, 319 du Landrecht.

[2] Archives secrètes du ministère de la justice de Berlin. Révision du Monitorium par Suarez.

fortune des inculpés[1]. Il lui était loisible d'invoquer la protection du pouvoir séculier pour des délits graves qui troubleraient l'ordre, la paix intérieure, la sécurité de ses membres.

Les auteurs du Landrecht ont prévu, avec une minutieuse exactitude, les usurpations que seraient tentés de commettre les évêques. Aucun Prussien ne peut être privé des offices religieux et de la jouissance des sacrements ou contraint à leur participation malgré sa volonté librement manifestée[2]. Par une disposition qui fait honneur aux conseillers de Frédéric-Guillaume, mais qui est en opposition directe avec l'édit de Wöllner, nul ne peut être exclu de l'Église pour une simple divergence dogmatique. Il appartient à l'État de prononcer en dernier ressort sur le bien ou le mal fondé de semblables accusations, de prévenir toute sentence qui amènerait pour la victime une diminution de ses droits civils.

Jamais la prudence des jurisconsultes royaux, vis-à-vis de la Cour de Rome, ne fut mieux justifiée que pour le paragraphe concernant l'excommunication majeure. Quelques historiens ont trouvé arbitraire d'interdire à une société à laquelle était garanti le libre exercice de son culte, l'exclusion de ses membres indignes. Il suffit de posséder une connaissance

[1] Paragraphe 50 du Landrecht.

[2] Paragraphes 89, 91 du Landrecht.

superficielle du droit canonique pour applaudir à la décision de Suarez. L'excommunication, en effet, n'entraîne pas seulement après elle des conséquences religieuses. Elle bouleverse toutes les relations sociales et réduit celui qu'elle frappe à la condition de paria. Les catholiques fidèles ne doivent pas seulement interrompre avec le maudit tout commerce fréquent et intime, mais s'abstenir de tout entretien, qu'il ait lieu par mots ou par signes, qu'il soit écrit ou oral, public ou secret. Peu importe que dans cet échange d'idées le croyant ait été actif ou soit demeuré passif, qu'il en ait cherché l'occasion ou que l'hérétique en ait été le premier auteur. Toutes les tractations commerciales ou juridiques, tous les travaux accomplis en commun dans l'exercice d'une même profession, tous les rapports de la vie ordinaire sont condamnés comme illicites et dangereux. Il devient impossible au malheureux désigné à la vindicte générale de continuer son existence.

Aucun monarque soucieux de sa dignité n'accorda à l'Église romaine un pouvoir qui, par la logique des choses, aurait dégénéré en une atroce tyrannie. Frédéric ne triompha de l'hostilité que lui témoignèrent les autres cabinets européens qu'en obtenant l'unité dans son gouvernement, la soumission chez ses employés, l'obéissance de tous aux lois. Muni d'une arme aussi redoutable, le clergé, sous le prétexte de com-

battre le relâchement des mœurs, aurait entretenu les sympathies autrichiennes en Silésie, fanatisé les ignorantes populations de la Pologne, travaillé au démembrement de l'hérétique monarchie des Hohenzollern. A toutes ses réclamations Suarez opposa cette laconique et sèche réponse : « L'excommunication ecclésiastique n'a aux yeux de l'État aucune valeur. » « Il n'est pas bon que les prélats puissent trop commander, » ajoutait-il en matière de commentaire à la marge de son manuscrit.

Les problèmes relatifs à l'instruction publique furent également résolus par le Landrecht dans l'esprit du XVIIIme siècle. En vertu d'une erreur universellement répandue, il est aujourd'hui admis que l'Église fut en Allemagne la mère de l'École. Elle aurait, en l'entretenant avec ses seules ressources, acquis le droit de lui imprimer en tout temps la direction qu'elle jugerait la plus opportune. Une semblable prétention peut difficilement se justifier de la part de l'Église romaine qui, après avoir introduit dans le culte la langue latine, n'éprouva en aucune contrée le besoin, le désir d'instruire le peuple dans sa langue maternelle.

A la Réforme appartient l'honneur d'avoir donné en ce domaine la première impulsion. Du moment, en effet, que pour obtenir le salut il ne suffit plus de l'intercession du prêtre, que la foi reposa sur l'intel-

ligence de l'Écriture, la recherche individuelle, il devint nécessaire que chaque fidèle pût librement consulter la Parole de Dieu. L'affranchissement des esprits marcha de pair avec l'émancipation des consciences.

Les efforts de Luther ne furent couronnés de succès que dans les contrées où il obtint l'appui de princes pieux, éclairés. Un siècle après sa mort l'enseignement primaire n'avait jeté dans les plus grandes villes de l'Allemagne que de faibles racines bientôt submergées par les flots dévastateurs de la guerre de Trente ans.

Une nouvelle période de fécondité ne commença qu'avec le XVIIIme siècle, le rationalisme, l'absolutisme philosophique. Frédéric-Guillaume Ier eut une inspiration de génie lorsqu'il décréta l'obligation scolaire pour toutes les communes de son royaume. Frédéric le Grand affecta à l'instruction une partie considérable du budget, multiplia les gymnases, inonda d'instituteurs les provinces conquises, usa de tout son pouvoir pour implanter les éléments de la culture au sein de populations abâtardies par le catholicisme. Le maître d'école fut le meilleur auxiliaire de la politique des Hohenzollern. Aujourd'hui la civilisation l'a emporté dans toute la Prusse, mais au prix des plus rudes efforts, grâce à la sollicitude de monarques pénétrés de leur mandat, au persévérant concours

des meilleures forces administratives. Mettez en parallèle le niveau intellectuel de ses habitants avec celui des races latines, des populations anglo-saxonnes : il sera facile de voir lequel de l'Église ou de l'État a le plus efficacement servi la cause de l'instruction primaire ?

Le Landrecht s'inspire en cette matière de principes purement laïques : il ne connaît ni écoles confessionnelles ni écoles libres, mais des établissements communaux (Gemeinde-Einrichtungen) qui, parmi leurs branches d'étude, comprennent aussi la religion. Les ecclésiastiques ne sont pas chargés de leur surveillance à cause de leur profession, mais à cause de leurs lumières. Ils font, en leur qualité d'inspecteurs, partie des fonctionnaires royaux. Ce système si sage, si libéral, si respectueux pour toutes les croyances, a fait la grandeur de la Prusse et compté parmi ses défenseurs les hommes d'État les plus éminents : Hardenberg, Altenstein, Wilhelm de Humboldt. Après avoir été, sous la réaction piétiste, condamné à 40 années d'oubli, il vient avec le réveil de l'esprit progressif dans les régions gouvernementales d'être remis en vigueur par le Dr Falk.

Nos lecteurs nous pardonneront d'avoir traité avec quelques détails un sujet en apparence si aride. La connaissance en est indispensable pour une saine appréciation des débats actuels. Dans sa conduite vis-à-

vis de l'Église romaine comme dans toute sa politique extérieure, le prince de Bismarck se montre le digne successeur du grand Frédéric. Le Landrecht lui fournit, pour assurer la suprématie de l'État, toutes les armes nécessaires ; il suffit de les réparer, de les compléter, de les approprier aux besoins modernes. Si le cabinet de Berlin paraît aujourd'hui user de représailles à l'égard du saint-siége, il ne faut point l'attribuer à un secret désir de persécution, mais à l'indolence de ses devanciers, à leur coupable faiblesse envers les ultramontains, à la maladroite solidarité établie par eux entre tous les intérêts conservateurs. En mettant un terme aux empiétements de l'Église romaine, il se borne à la stricte exécution de la loi.

Le Chancelier, depuis qu'il a rompu avec les idées rétrogrades, a renoué les traditions ecclésiastiques des Hohenzollern. La Prusse, en restaurant l'unité de l'Allemagne, est redevenue le plus ferme boulevard du protestantisme, l'État de la tolérance et du libre examen. Tous les partis nationaux se sont groupés autour de l'empereur Guillaume après qu'il a repoussé, dans un si noble langage, les provocations de la Curie; un seul a refusé de répondre à son appel. Les plus ardents défenseurs des prérogatives monarchiques n'ont pas rougi, par haine du progrès, de s'allier avec les jésuites du Reichstag, les Polonais, les amis des Guelfes. La lecture du Landrecht

ne serait à personne plus utile qu'aux membres de la Chambre haute, aux champions des préjugés féodaux, aux inventeurs de l'État chrétien, au comte Lippe et à l'ex-ministre de Mühler, à MM. de Gerlach et de Kleist-Reetzow.

CHAPITRE III

Frédéric-Guillaume III. — La situation religieuse en 1815 dans les provinces rhénanes.

Avec le traité de Vienne et le rétablissement du pouvoir temporel s'ouvrit pour le saint-siége une période d'exaltation et de triomphe. Pie VII apparut, entouré d'une divine auréole à des hommes d'État dont les actes avaient pour unique mobile la haine, la crainte de la révolution. Seul entre les représentants de l'ancien régime, il en avait imposé au César moderne qui avait cru légitimer ses usurpations en se faisant sacrer par lui dans la cathédrale de Notre-Dame, en rendant à l'Église catholique, par le concordat de 1802, une partie de ses droits. Le courage avec lequel, plus tard, le pape avait flétri la tyrannie napoléonienne, la dignité avec laquelle il avait supporté la persécution, avaient encore accru envers lui la gratitude des souverains, le respect des peuples. L'Église sortait de la tourmente où s'étaient englouties tant de richesses, de gloires, d'habiletés mondaines, plus vivace, plus superbe, plus confiante que jamais dans ses immuables traditions. Comme le

roc auquel aimeut à la comparer ses chefs, elle avait victorieusement bravé la fureur des flots, les assauts de la tempête.

L'enthousiasme provoqué par la personne de Pie VII fut si universel, qu'en 1814, malgré une coutume plus forte que la loi, le légat Capacciui porta sa santé à Guildhall pendant le banquet du lord-maire. Les puissances les plus zélées pour sa restauration furent hérétiques comme la Prusse et l'Angleterre, schismatiques comme la Russie. Grâce à leurs bons offices, il ne recouvra pas seulement, à l'exception du comtat Venaissin, les territoires possédés par ses prédécesseurs : il fut investi sur eux d'une autorité absolue.

Il en usa pour la plus grande gloire de l'ultramontanisme. Pie VII ne s'était laissé instruire ni par les leçons de l'expérience, ni par celles plus dures encore de l'exil. Au lieu de prévenir, par sa modération, le retour de semblables catastrophes, il lança l'anathème contre tous les principes sur lesquels repose la société moderne, et poursuivit la lutte avec la hauteur, l'obstination d'un pontife du moyen âge. Tous ses efforts tendirent à une fidèle résurrection du passé. Les emplois furent accessibles aux seuls ecclésiastiques, l'administration des provinces confiée aux cardinaux, le trésor obéré pour la dotation des couvents et des Chapitres, le droit d'asile rendu aux sanctuaires. Avec cette luxuriante floraison des abus disparurent

les derniers vestiges des franchises municipales, des réformes opérées sous la domination française. La liberté de conscience fut stigmatisée comme un délire de l'esprit humain, les traductions de l'Écriture sainte condamnées comme plus nuisibles qu'utiles, les sociétés bibliques proscrites comme une peste. *Impiæ novatorum machinationes; inventum quo ipsa religionis fundamenta labefactantur*[1], était-il dit dans l'encyclique de 1817.

Il suffisait, d'ailleurs, pour deviner dans quelle voie s'engageait la Curie, du premier acte accompli depuis sa restauration par Pie VII. La bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum* réintégra, le 7 août 1814, l'ordre des jésuites dans ses biens, ses immunités, ses priviléges. Désormais la papauté pouvait satisfaire ses plus ambitieuses visées; elle avait recouvré ses plus habiles serviteurs, la milice, toujours prête, toujours dévouée qui, en soutenant les plus hardies prétentions de son maître, combattait pour sa propre existence. Le dogme du 18 juillet 1870 n'a fait que mettre le dernier sceau à l'union conçue en germe dès la reconnaissance de l'ordre, le 17 septembre 1540, par Paul III. Le jésuitisme n'est autre chose que le catholicisme logique, poussé à ses extrêmes conséquences.

[1] Instruments impies des novateurs, inventions par lesquelles chancellent les fondements mêmes de la religion.

Les souverains protestants s'attendaient, en 1815, à ce que la Curie, par gratitude pour les services rendus, renoncerait, dans leurs royaumes, à ses tentatives d'usurpation, de prosélytisme, qu'elle concentrerait toutes ses forces pour la lutte contre l'incrédulité. Leurs espérances furent déçues. Au XIXme siècle comme au XVIme les jésuites se crurent appelés à l'anéantissement de l'hérésie. A peine rétablis, ils s'inspirèrent dans toute leur conduite de ces paroles de St. Jérôme, développées dans l'*Imago primi sæculi*. « Je ne veux pas te complaire en ménageant les hérétiques, en me montrant un mauvais catholique; si c'est la cause de notre dissentiment, je préfère la mort au silence. » « Aussi longtemps qu'il nous restera un souffle de vie, continue le manuel, nous hurlerons pour la défense du troupeau catholique contre les loups. Il ne faut espérer aucune paix, les semences de la haine sont innées dans nos cœurs. Ignace est pour nous ce qu'était Amilcar pour Annibal : à son instigation nous avons sur les autels juré à l'hérésie une guerre sans trêve ni merci. »

Par une singulière ironie de la destinée, la papauté devint une monarchie absolue à l'époque où le régime constitutionnel s'imposait à la plupart des souverains. Dans les périodes précédentes, son pouvoir avait été tempéré par celui des évêques, des conciles. Après la suppression en Allemagne des principautés ecclé-

siastiques, en France des anciennes provinces, il ne fut limité par aucune barrière. Les prélats, depuis qu'ils eurent perdu leur indépendance temporelle, furent incapables de se soustraire aux envahissements de la Curie, aux perfides manœuvres des jésuites.

Comme le roseau dont parle le prophète, l'État, dans cette circonstance, perça la main de ceux qui avaient recherché son appui. Il n'avait, en sécularisant les domaines ecclésiastiques, accompli que la moitié de sa tâche. Il négligea de réformer l'organisation intérieure du clergé, de favoriser la création d'une Église catholique nationale. Toute tentative d'émancipation ne trouva auprès de lui qu'un glacial accueil ou des encouragements timides, instables, subordonnés à des considérations mondaines. Entre cette conduite dépourvue de toute sagesse, de toute grandeur, et la politique ferme, audacieuse, continue du saint-siége, le choix des prélats n'était pas douteux. Ils se soumirent au maître à la fois le plus éloigné, le plus redoutable.

La situation du bas clergé, pour avoir changé de maître, n'en devint pas meilleure. Au lieu de la liberté qui lui avait été promise, il obtint l'égalité dans la servitude. A la concentration de toutes les forces dans une seule main correspondit un abaissement général des caractères. Au commencement du XIXme siècle, l'épiscopat germanique comptait encore parmi ses

membres des hommes généreux, tolérants, éclairés : un Wessemberg, un Spiegel, un Seldnitsky, mais leur nombre diminua chaque jour. A leur place s'éleva la génération fanatique, intrigante, étrangère à tout patriotisme comme à toute culture, qui, au lendemain des troubles de 1848, prépara les concordats badois et autrichien, à la veille de la guerre de 1870, proclama l'infaillibilité papale.

Ces redoutables perspectives échappèrent aux diplomates qui s'étaient donné pour mission de reconstituer l'Europe dans les séances du Congrès de Vienne. Il leur importait moins de garantir vis-à-vis du saint-siége les droits du pouvoir civil, que d'éluder les promesses de 1813, d'inculquer aux peuples les principes de l'obéissance passive, de détruire tout vestige de la Révolution.

Les terribles événements dont ils venaient d'être les témoins avaient accru leur vénération pour la papauté. Au milieu des vicissitudes universelles elle était seule restée immuable. De sa bénédiction dépendait le succès de la Sainte-Alliance. L'anarchie intellectuelle avait toujours précédé en effet la décomposition sociale, la chute des trônes suivi de près le renversement des autels. Plus l'Église serait forte, plus solide serait l'ensemble de l'édifice. La religion fut le ciment qui lia tous les intérêts conservateurs. Soyons plus exact : abaissée au métier de

gendarme, elle devint le meilleur auxiliaire de la police, de son œuvre de compression.

La réaction fut trompée dans son espoir. La Cour de Rome profita de l'aveuglement des monarques pour leur imposer d'onéreux concordats, s'emparer de la direction de l'esprit public, soumettre la parole et la presse à une censure rigoureuse : elle ne se crut obligée envers eux à aucune reconnaissance. Jamais elle n'avait élevé une forme politique à la hauteur d'un dogme: pourvu que ses priviléges demeurassent intacts, la république et la légitimité lui paraissaient également acceptables. La souveraineté du peuple compta parmi ses plus fervents défenseurs les jésuites Rossæus, Mariana, Bellarmin. La désobéissance aux lois, le droit à l'insurrection, le régicide furent ouvertement enseignés dans le *De Rege et Regis Institutione*. Au XVIme siècle, l'Église fit cause commune avec les ligueurs; au XIXme siècle elle bénit les arbres de la liberté pour introduire ses adeptes dans l'Assemblée nationale de Paris, les Parlements de Vienne et de Francfort. Semblable au lierre qui étouffe les arbres les plus vigoureux, elle a tué par ses perfides embrassements les princes qui avaient mis en elle leur confiance. Leur faiblesse envers l'ultramontanisme a conduit Frédéric-Guillaume IV à Ollmutz, François-Joseph à Sadowa, Charles X et Louis-Philippe sur la terre de l'exil.

Le prestige de la restauration ne doit point être cherché dans des causes uniquement politiques. Depuis l'avénement d'une société nouvelle une transformation profonde s'était opérée dans les esprits. A l'incrédulité frivole du dernier siècle avait succédé le vif sentiment des réalités religieuses. Une longue période de guerres et de cataclysme, en exigeant le déployement de toutes les forces morales, avait montré la valeur de principes solides. Commencé en France avec la Révolution, cet affermissement des caractères s'était imposé à toute l'Europe avec le joug, la délivrance de l'étranger. Au retour de la paix, tous les peuples avaient été pris d'un immense besoin de croire, d'aimer, d'espérer. La foi en l'idéal avait agi comme un souffle purificateur sur l'art, la littérature, la philosophie. Elle avait inspiré à Schleiermacher ses « Discours sur la Religion, » ses pages les plus nobles et les plus éloquentes à Madame de Staël.

Les faveurs de la politique altérèrent la sincérité de ce réveil. Le XIXme siècle ne se contenta pas à ses débuts d'être plus pieux que son prédécesseur : il aspira en tout domaine à une rigide orthodoxie. Une intelligente sympathie pour le passé l'avait d'abord conduit dans ses recherches; son enthousiasme dégénéra bientôt en une admiration aveugle. Le protestantisme, au lieu de rester fidèle à la méthode de ses premiers docteurs, de faire du sentiment religieux

la pierre de touche pour les croyances, s'efforça de ressusciter avec toutes leurs aspérités les formules du XVIme siècle. Le catholicisme, sous le prétexte d'édifier les âmes, favorisa les pratiques les plus niaises, les plus grossières superstitions. L'ordre ne sembla pas assuré sans un retour au régime autoritaire. Dans l'une et l'autre Églises la science, la critique, le libre examen furent proscrits comme complices de l'athéisme et de la démagogie, une obéissance servile aux monarques regardée comme un gage certain de dévotion. « Et quel temps fut jamais plus fertile en miracles ? » s'écriaient à l'envi Hengstenberg et Joseph de Maistre en applaudissant à la renaissance de la foi, au triomphe des jésuites.

Moins que tout autre État, la Prusse aurait dû s'engager dans la voie rétrograde. Sa situation en Allemagne, la politique de ses premiers souverains, son rôle dans la guerre de 1813 lui imposaient une marche franchement progressive, la création d'un ordre de choses nouveau. Elle usa ses forces dans le soutien d'un édifice vermoulu et abdiqua toute indépendance vis-à-vis de l'Autriche.

Sans l'héroïque dévouement de son peuple Frédéric-Guillaume III n'aurait jamais reconvré le royaume de ses ancêtres. Il refusa, malgré une promesse solennelle[1], de lui octroyer une constitution et bannit

[1] Ordonnance du 22 mai 1815.

successivement de ses conseils ses ministres les plus capables, les plus éclairés : Stein, Beyme, Gneisenau, Wilhelm de Humboldt. Sa défiance insensée à l'égard du libéralisme, sa « chasse aux démagogues » lui aliénèrent pour toujours les cœurs de la bourgeoisie. En opprimant la presse, en suspendant le droit de réunion, en persécutant au moyen de ses délateurs les professeurs et les étudiants des Universités, le cabinet de Berlin ne se rendit pas seulement coupable d'arbitraire; il commit un véritable suicide moral. Le prince de Hardenberg avait rêvé d'être le régénérateur de la Prusse : par la signature des décrets de Carlsbad il s'abaissa au rang d'un valet de Metternich.

La ligne de conduite, adoptée par Frédéric-Guillaume III vis-à-vis de l'Église romaine, ne fut pas moins dangereuse. La Prusse n'avait point à se louer du soi-disant équilibre européen, décrété par le Congrès de Vienne. Il semblait que par jalousie des services rendus ses alliés voulussent la condamner à une perpétuelle impuissance. L'Autriche s'était efforcée d'accroître ses embarras intérieurs, afin de lui ôter tout crédit en Allemagne. Hardenberg, Wilhelm de Humboldt auraient désiré faire de leur patrie un tout homogène par l'adjonction de la Poméranie suédoise et de la Saxe [1]. Metternich, sous le prétexte de l'a-

[1] Le roi de Saxe, en sa qualité de souverain catholique, aurait reçu en dédommagement la Westphalie.

grandir du côté de l'Ouest, la brisa en deux moitiés différentes par la race, les mœurs, les croyances religieuses, les souvenirs historiques. État essentiellement protestant, elle reçut trois millions de sujets catholiques[1] accoutumés à la domination de princes-évêques. *Timeo Danaos et dona ferentes.* Dans la pensée du perfide chancelier, la Westphalie, les provinces rhénanes étaient la tunique de Nessus qui consumerait jusqu'à la moelle l'hérétique monarchie des Hohenzollern.

Les diplomates prussiens comprirent toute l'étendue du péril; ils ne désespérèrent pas de le vaincre. Frédéric-Guillaume III garantit à ses nouveaux sujets, dans une proclamation des plus dignes, une entière liberté religieuse.

« Lorsque j'ai donné mon assentiment à la décision unanime des puissances assemblées en congrès, par laquelle une grande partie des provinces allemandes situées sur la rive gauche du Rhin était incorporée à mes États, je ne me suis fait aucune illusion sur leur position dangereuse de pays frontières, sur la tâche difficile de leur défense. Mes devoirs envers ma patrie ont seuls dicté ma résolution. Provinces originairement allemandes, elles doivent demeurer unies à l'Allema-

[1] La Westphalie comptait, en 1815, 1,070,000 habitants, la province du Rhin 1,870,000. Le nombre total des catholiques en Prusse était de 5 millions, 1/3 à peu près de la population.

gue; elles ne peuvent appartenir à un autre royaume qui leur est étranger par la langue, les mœurs, les coutumes, les lois. Aujourd'hui encore elles demeurent les avant-postes de la liberté, de l'indépendance nationales. La Prusse qui, depuis leur perte, a été grièvement menacée dans son existence a, plus que tout autre, contracté l'obligation de veiller sur elles : elle possède à leur égard un droit glorieux de protection.

« J'envisageai également la perspective d'unir à mes peuples des hommes de même race, loyaux et vaillants qui ont joyeusement bravé tous les périls pour sauvegarder la liberté commune en des jours mémorables. Aussi est-ce avec une pleine confiance en Dieu, dans le courage et la fidélité de mon peuple que je prends possession des provinces du Rhin et que je les réunis à la couronne de Prusse.

« Rhénans, je m'adresse à vous avec la certitude de n'être pas trompé dans mon espoir : je vous rends à l'Allemagne, votre ancienne patrie, je vous nomme Prussiens.

« Répondez à ma confiance par un attachement sincère et durable. Les lois auxquelles vous serez soumis sont douces et justes. Je respecterai, je protégerai votre religion, la chose la plus sacrée que puissent posséder les hommes. Je m'efforcerai d'améliorer la position sociale de ses ministres afin qu'elle réponde

à la dignité de leur charge. Les établissements d'instruction publique qui ont été si fort négligés pendant la domination étrangère, seront l'objet de ma constante sollicitude. J'érigerai au milieu de vous un siége archiépiscopal, une Université, des séminaires pour vos ecclésiastiques et vos instituteurs.

« *Vienne, le 5 avril 1815.*

« FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Les promesses royales furent scrupuleusement tenues. Les Rhénans, qui ne s'étaient d'abord soumis qu'avec répugnance à la décision du Congrès de Vienne, apprécièrent peu à peu les avantages de leur réunion à la monarchie des Hohenzollern. La prospérité matérielle, si gravement compromise par le blocus continental, s'accrut avec une incroyable rapidité; l'industrie jeta les bases des établissements qui sont aujourd'hui parvenus à un si haut degré de splendeur.

Le Rhin était redevenu depuis la paix la principale artère de communication entre les divers États de l'Allemagne. Les anciennes voies commerciales furent réparées, de nouvelles ouvertes en plus grand nombre encore.

Les fonctionnaires les plus distingués de la Couronne présidèrent à la réorganisation des services administratifs. Pour les tribunaux comme pour les

écoles, les forêts ou les mines, la bureaucratie prussienne justifia sa vieille réputation d'intelligence et de probité. De louables efforts furent consacrés au relèvement de l'instruction primaire qui, sous la domination française, avait eu également à souffrir de la démocratie autoritaire, du despotisme impérial. La faculté de théologie catholique, adjointe à l'Université de Bonn, fut dotée avec la même munificence que ses sœurs.

Moins que toute autre, l'Église romaine avait à regretter le changement de régime. Sous Napoléon les paroisses rhénanes étaient réparties entre deux évêchés dont l'un, celui de Trèves, recevait annuellement de l'État 30,600 francs, l'autre, celui d'Aix-la-Chapelle, 22,200 francs. Quoique supprimé en 1813, ce dernier avait, en sa qualité de fondation collégiale, continué à jouir des revenus du Chapitre. L'évêché de Trèves avait été inscrit au budget prussien pour une somme de 32,510 thalers, l'archevêché de Cologne, qui venait d'être restauré pour complaire à l'école romantique, pour une somme de 59,300 thalers. Le seul archevêque touchait pour son traitement 12,000 thalers, sans compter le palais magnifique qui lui servait de demeure.

Les anciennes cures avaient été améliorées, de nouvelles créées, plus de quarante églises bâties dans la seule année 1816. Le moyen âge, après avoir

entrepris la cathédrale de Cologne, avait désespéré de son achèvement. Au XIXme siècle l'œuvre tenta un monarque hérétique par son immensité même. L'Allemagne entière, sans différence de confession, souscrivit aux collectes qui se succédèrent régulièrement de 1815 jusqu'en 1870. Frédéric-Guillaume III donna sur sa cassette privée 165,000 thalers. La Prusse protestante, au sortir d'une guerre qui lui avait imposé les plus rudes sacrifices[1], avec un budget qui ne soldait que grâce à une stricte économie dans tous les services administratifs, ne recula devant aucune dépense aussitôt qu'elle parut utile ou agréable à l'Église romaine.

Jamais, dans un État mixte, la parité ne fut aussi consciencieusement observée. Le ministère prussien, pour obtenir l'appui du clergé, ne crut pouvoir aller trop loin dans la voie des concessions.

La province rhénane n'était point, en 1815, comme aujourd'hui, entièrement inféodée à l'ultramontanisme. Les souvenirs du régime épiscopal étaient encore trop vivaces parmi les populations pour que, grâce à une mystérieuse pénombre, on put le dépeindre comme

[1] D'après les calculs du directeur des Archives royales, M. Max Duncker, la Prusse aurait payé à la France, de 1806 à 1812, 1 milliard et 20 millions de francs. La guerre de l'indépendance imposa aux patriotes les plus rudes sacrifices. Dans les familles nobles des anciennes provinces, on regardait à cette époque comme une honte de posséder encore de la vaisselle d'argent.

l'âge d'or, comme une ère de vertu, de concorde, de prospérité matérielle et spirituelle. La bourgeoisie des villes était restée fidèle aux principes joséphistes, aux idées de 1789. Les habitants des campagnes, sans être irréligieux, redoutaient l'influence des prêtres, leur avidité, leurs intrigues. Leurs sympathies étaient acquises à un gouvernement qui, tout en gardant une sévère neutralité dans les conflits religieux, aurait favorisé la cause de la tolérance et des lumières. Le cabinet de Berlin, au lieu de suivre une ligne de conduite qui lui aurait été si avantageuse, froissa leur sentiment national en accordant les emplois les plus élevés à des fonctionnaires de la Marche et de la Poméranie, aussi gauches, aussi rudes qu'honnêtes et laborieux.

La domination française avait imprimé au caractère des Rhénans des traces profondes. Ils avaient appris d'elle la jalousie niveleuse, la haine de toute autorité, même légitime. L'égalité sociale leur était plus chère que la liberté. Depuis leur réunion à la Prusse ils constataient avec terreur les progrès à la Cour d'un parti qui menaçait de détruire le Code civil, les meilleures conquêtes de la révolution de 1789. Frédéric-Guillaume III aurait pu, d'un seul coup, apaiser leurs défiances par le don de la charte qu'il avait promise à son peuple : il crut plus sage d'accorder sa confiance aux féodaux, aux ultramontains.

Avec le changement de régime, le concordat de 1801, les lois organiques tombèrent en désuétude : l'épiscopat fut affranchi dans les nouvelles provinces du joug de fer qui avait pesé sur lui depuis le commencement du siècle. Le roi rendit à ses chefs la libre gestion de leurs biens pour se conformer à un vieux recez impérial sagement laissé dans l'oubli par Napoléon. Il était dit, en effet, dans l'article 63 de l'acte qui avait réglé la transmission à des princes laïques des États ecclésiastiques : « Chaque confession doit conserver la possession, la paisible jouissance de ses biens, des fonds d'école comme il est ordonné dans le traité de Westphalie. » En remettant cet article en vigueur, la Prusse se dépouillait de tout contrôle sur les actes du clergé, lui abandonnait l'instruction primaire, reconnaissait les biens de mainmorte.

Jamais la dévotion n'avait été aussi florissante dans les provinces rhénanes que depuis leur réunion à une monarchie hérétique. Les jours de fête, supprimés pendant la domination française, avaient été rétablis. Des couvents, de saintes images s'élevaient sur les hauteurs les plus pittoresques, dans les plus fertiles vallées. Les pèlerinages se succédaient avec une fréquence et un éclat inaccoutumés, la Fête-Dieu était célébrée dans des villes protestantes avec une splendeur digne des princes-évêques.

Le cabinet de Berlin s'était abandonné à d'étranges illusions s'il avait cru désarmer l'Église romaine par une semblable manière d'agir. Son excessive tolérance, par elle taxée de faiblesse, l'encouragea aux usurpations les plus audacieuses.

Malgré les preuves les plus évidentes du contraire, elle ne se lassa point de répéter que toute la politique de la Prusse tendait à la *décatholicisation* des provinces rhénanes. Pourquoi, si elle ne poursuivait pas ce but secret, aurait-elle fait venir des anciennes provinces un nombre aussi considérable d'officiers, de fonctionnaires protestants? L'enseignement, à tous les degrés, fournissait à la Cour de Rome le prétexte des plaintes les plus vives. Il était entaché d'hérésie par le fait seul qu'il répondait aux besoins de la société moderne. La faculté de théologie catholique, au lieu d'être incorporée à l'Université de Bonn, aurait dû être placée à Cologne, sous la surveillance immédiate de l'archevêque.

Une presse habile, perfide, véhémente, maintenait les esprits dans un état perpétuel d'agitation. De la Belgique, devenue depuis la révolution de 1830, le principal foyer de la propagande ultramontaine, partaient incessamment des pamphlets d'un style imagé, d'une argumentation familière, d'une dialectique captieuse qui comptaient parmi leurs rédacteurs un publiciste aussi illustre que Joseph de Görres, des gen-

tilshommes d'aussi noble race que les barons de Droste-Vischering et Mallinckrodt[1].

L'un d'eux publia à Augsbourg, sous le titre bénévole de « Mémoires sur l'histoire ecclésiastique de l'Allemagne au XIXme siècle, » un livre qui, baptisé par le peuple du nom significatif de « Livre rouge, » résumait dans un grossier langage les griefs de la Curie. Le placet révoltait l'auteur comme la marque du bourreau appliquée aux saintes ordonnances de l'Église. La police crut avoir rempli son devoir en confisquant le volume. Des mains invisibles le répandirent à profusion jusque dans les hameaux les plus éloignés. Il n'existait, sous le régime de la censure, aucun journal indépendant pour réfuter d'aussi misérables calomnies. La Prusse, malgré ses complaisances, ne pouvait se laver, vis-à-vis des ultramontains, de la tache originelle. Le vrai fidèle exploite un gouvernement hérétique pour la réalisation de ses desseins; il n'est tenu envers lui à aucune reconnaissance.

La responsabilité de cette détestable politique repose tout entière sur le parti féodal. Il comptait à cette époque, parmi ses membres, d'ambitieux et tenaces fonctionnaires, des courtisans rompus aux intrigues, des gentilshommes de province qui s'étaient également signalés par leur bravoure pendant la lutte

[1] Un parent du célèbre député ultramontain au Reichstag, mort en mai 1874.

contre Napoléon, par leur sollicitude pour en réparer les désastres : Schuckmann et Ancillon, le comte Bernstorff et le prince Wittgenstein, le landrath de Voss-Buch et le général de Marwitz. Prétendus gardiens des traditions nationales, ils n'imitaient le grand Frédéric que dans ses procédés absolutistes. Leur idéal était l'immobilité politique, la domination sans contrôle de la bureaucratie. Sous le prétexte de prévenir les conspirations des sociétés secrètes, ils proscrivaient comme dangereuses toute indépendance spirituelle, toute aspiration au *self-government*, toute vie dans l'Église, dans l'Université.

L'ultramontanisme fut pour eux un précieux auxiliaire dans cette œuvre de compression. La similitude de ses principes avec ceux de l'orthodoxie luthérienne leur dicta dès les premiers jours de la réaction une alliance qui n'a jamais été rompue depuis cette époque, qui aujourd'hui encore les unit dans une haine commune contre le prince de Bismarck.

Les idées libérales ne manquaient pas de représentants autorisés auprès de Frédéric-Guillaume III. Entre tous les hommes d'État de cette période, le plus éclairé, le plus généreux, le plus sympathique fut sans contredit Wilhelm de Humboldt. En dehors de sa carrière scientifique, il brilla tour à tour comme administrateur, comme membre du Conseil, comme diplomate. L'étendue des connaissances n'avait point

altéré chez lui la netteté de l'esprit, la promptitude du coup d'œil, le sens pratique. Il semblait ne s'être plongé avec autant d'amour dans la contemplation du passé que pour prévoir plus sûrement l'avenir. Dans les événements contemporains il distinguait avec un tact exquis les parties stériles de celles qui contenaient le germe de vie. Les problèmes qui ont occupé l'Allemagne, dans la seconde moitié de notre siècle, ont été pour la plupart pressentis par lui avec la divination du génie. La précision dans les recherches s'unissait chez lui à une flexibilité, une largeur d'horizons merveilleuses; il se délassait de ses travaux officiels par des études esthétiques et philologiques, une correspondance assidue avec Gœthe, Schiller, la société de Weimar. Une maxime empruntée aux sages de l'ancienne Grèce le guidait dans toute sa conduite : « L'homme d'État est un historien agissant. »

Appelé au ministère de l'instruction publique, deux ans après le désastre de Iéna, il affirma la vitalité de sa patrie par la création de l'Université de Berlin. Seul, parmi les plénipotentiaires du congrès de Vienne il défendit jusqu'au bout les intérêts de la Prusse, réclama pour l'Allemagne ses frontières naturelles, travailla au groupement de ses tribus sous la bannière des Hohenzollern[1].

Après son retour à Berlin, Wilhelm de Humboldt

[1] Voir la note XXII à la fin du volume.

devint un des plus éloquents avocats du régime constitutionnel et lui fraya les voies par toute une série d'ingénieuses réformes. Il ne croyait point, comme les doctrinaires français de 1830, avoir assuré le triomphe de la liberté par la simple proclamation de la Charte : il regardait le Parlement national comme le sommet d'un édifice qui reposait sur le self-government des communes, des cercles, des provinces. Les prérogatives de l'État n'étaient pas davantage sacrifiées, dans son système, aux droits individuels, comme il est arrivé à quelques penseurs modernes par une réaction violente contre l'absolutisme. Loin de s'exclure, ils se complétaient à ses yeux dans un harmonieux ensemble. L'éducation du citoyen n'est en réalité achevée que lorsqu'il participe librement aux affaires de son pays. Aucun monarque, s'il n'entretient un commerce constant avec son peuple, ne saurait gagner sa confiance dans les années de la prospérité, compter sur son énergie morale aux jours de l'infortune. Frédéric-Guillaume III l'avait éprouvé en 1806. Tout autres auraient été les destinées de la Prusse, si Wilhelm de Humboldt n'avait succombé, en 1819, devant la coalition des féodaux et des bureaucrates.

Un séjour de sept années dans la Ville éternelle, en initiant le perspicace ambassadeur à tous les arcanes de la chancellerie romaine, l'avait convaincu de la

vanité de tout concordat, de toute négociation avec le saint-siége. Il avait, en 1800, empêché l'établissement d'une nonciature à Berlin. Seul parmi les hommes d'État contemporains il donna en 1830 la solution des différends confessionnels. Il réclamait pour l'Église, dans le domaine spirituel, une entière indépendance : il n'en soutenait qu'avec plus de fermeté dans la sphère civile les prérogatives de l'État. Aujourd'hui que l'empereur Guillaume a repris, vis-à-vis de l'ultramontanisme, la politique des premiers Hohenzollern, les mémoires de Humboldt font l'admiration des connaisseurs : ils ne pouvaient être compris par des diplomates qui consumaient leurs forces dans une chimérique restauration du passé.

Le grand patriote rencontra un allié digne de lui dans son successeur au ministère de l'instruction publique. Maintenant encore, peu de noms éveillent en Prusse de meilleurs souvenirs que celui d'Altenstein [1] : ses mérites pour l'obligation scolaire comme pour le développement des hautes études l'ont rendu cher à tous les hommes éclairés. Mieux que les autres membres du cabinet, il connaissait les provinces du Rhin pour en avoir réorganisé l'enseignement, y avoir présidé à l'enquête constitutionnelle [2]. Leur si-

[1] Voir la note XXIII à la fin du volume.

[2] Le 7 juillet 1817, Frédéric-Guillaume III avait décrété l'envoi de trois commissaires dans les différentes provinces, afin d'en étu-

tuation le préoccupait vivement, il ne voyait contre les intrigues cléricales de remède efficace que dans le maintien rigoureux des prescriptions du Landrecht. Leur excellence fut affirmée par lui avec une singulière netteté dans le discours qu'il prononça pour l'inauguration de l'Université de Bonn (18 octobre 1818).

« Daprès les principes qui sont à la base de notre législation, l'autorité civile investie de l'exercice du droit *circa sacra*, n'est pas autorisée à reconnaître, à côté du pouvoir royal, une puissance ecclésiastique indépendante, de telle sorte qu'il dépendrait uniquement du bon plaisir du saint-siége de promulguer à Rome des lois dont l'observation serait obligatoire pour les sujets de Sa Majesté prussienne. Dans le domaine extérieur de la libre action humaine, le roi est la source suprême de tout droit, du droit ecclésiastique comme du droit civil; le prêtre ne peut déterminer, par ses ordres et ses interdictions, la vie religieuse qu'avec la prescience, l'assentiment de l'autorité laïque. L'Église catholique est protégée contre les abus du *Jus Cavendi* par le respect pour

dier l'organisation et de recueillir les vœux des notables. Altenstein avait été choisi pour la Westphalie et la province du Rhin, le ministre de la justice, Beyme, pour la Poméranie et la province de Prusse, le ministre des finances, Kleewitz, pour la Silésie, le Brandebourg, les provinces de Saxe et de Posen. Les deux premiers étaient favorables au régime constitutionnel.

les droits de la conscience, la reconnaissance de ses bases historiques, l'inestimable valeur de convictions religieuses communes, mais l'État ne peut renoncer à ses droits, ou, ce qui reviendrait au même, en laisser la violation impunie. »

Il ne restait après un pareil langage qu'à introduire sur les bords du Rhin les lois dont l'application avait eu, cinquante années auparavant, de si favorables résultats sur ceux de l'Oder et de la Vistule. La volonté n'était pas, malheureusement, chez M. d'Altenstein à la hauteur des lumières. Comme tous les hommes élevés dans l'esprit du XVIIIme siècle, il ne soupçonnait pas la portée du réveil religieux provoqué par les excès de la Révolution. Peut-être, en fidèle hégélien, croyait-il trop fermement à la puissance des idées pour tenir un compte exact des réalités qui leur étaient contraires. Dans les dernières années de sa vie il subit l'ascendant d'un jésuite de robe courte, le conseiller Schmedding. La section du culte catholique qu'il lui avait confiée fut administrée dans le sens le plus préjudiciable aux intérêts de la Prusse. Plus les rapports avec la Curie devinrent difficiles, plus, par un désir immodéré de la paix, un ministre sincèrement libéral se laissa entraîner à de regrettables concessions.

Les vues de Humboldt étaient encore partagées par deux hommes auxquels leurs fonctions permet-

taient d'apprécier sainement la crise religieuse, les secrets desseins de la Cour de Rome, les succès de la propagande ultramontaine: le président de la province du Rhin, comte de Solms Laubach, le consul général de Prusse à Rome, Jacob Bartholdy. Élevés dans les principes juridiques du XVIIIme siècle, ils croyaient que vis-à-vis des prétentions toujours croissantes de la Curie, l'État devait maintenir dans leur intégrité ses prérogatives en matière ecclésiastique. Il n'était besoin, pour rétablir après la tourmente révolutionnaire une situation normale, que d'une bulle de circonscription, nullement d'un concordat. « Le roi n'a qu'à fixer de sa propre autorité les diocèses et à leur assurer une dotation convenable, » disait M. de Solms, « le pape ne manquera pas de lui en témoigner sa gratitude. »

Le président du Conseil joua un rôle entièrement passif aux débuts d'un conflit dont il ne prévoyait pas la portée. Le prince Hardenberg a été célébré par Benjamin Constant [1] comme le modèle des hommes d'État constitutionnels; à vrai dire ses opinions particulières différaient peu de celles des libéraux français de 1815. Il comprenait la nécessité d'octroyer

[1] Son écrit du « Triomphe inévitable et prochain des principes constitutionnels en Prusse » (mars 1821), est la reproduction d'un mémoire anonyme de Benzenberg, le confident libéral de Hardenberg, intitulé : « L'administration du prince-chancelier. »

une charte à la Prusse : il aurait mené l'œuvre à bien, si la flexibilité d'esprit et la richesse d'expédients pouvaient jamais suppléer au courage et à la persévérance. Sur la question religieuse il était toujours disposé à faire cause commune avec la réaction. Trop sceptique pour apprécier la valeur des principes, trop frivole pour en redouter les conséquences, il tenait pour indigne d'un grand seigneur l'immixtion dans des querelles de moines. Pourvu que les ultramontains ne lui déclarassent pas une guerre ouverte, peu lui importaient leurs empiétements sur les droits de l'État.

Frédéric-Guillaume III était incapable de mettre, par un acte décisif, un terme aux intrigues des partis adverses. Ses biographes ont loué en lui les vertus de l'homme privé ; il manquait de la qualité la plus essentielle à un souverain : le sens politique. Dans les rapports ordinaires de la vie il se montrait digne, bienveillant, équitable; il ne vainquit jamais sa répugnance pour toute mesure hardie, toute inspiration géniale.

Les orages de l'époque révolutionnaire avaient laissé sur son esprit des traces trop profondes pour qu'il n'éprouvât pas, à l'endroit du système représentatif, une défiance exagérée. La promesse d'une charte lui avait été arrachée malgré lui, non qu'il redoutât une diminution de son autorité, mais à

cause des excès de la presse, du tumulte des débats parlementaires, de l'obligation pour lui de paraître en public. Il ressentait, par instinct conservateur, une extrême vénération pour Pie VII qu'il regardait comme le plus auguste représentant de la légitimité. Il ne pouvait non plus, malgré la ferveur de ses convictions protestantes, se défendre d'une secrète sympathie pour la rigide discipline du catholicisme. Évêques et surintendants étaient avant tout à ses yeux les auxiliaires de la royauté, les gardiens de l'ordre établi; s'il leur arrivait de s'insurger contre les lois, il procédait contre eux avec la même rudesse que contre des fonctionnaires civils.

Par une cruelle ironie du sort, le monarque dont le vœu le plus ardent était la pacification des Églises, donna le signal des luttes religieuses qui, après avoir troublé tout son règne, se sont aujourd'hui rallumées avec une nouvelle violence. En imposant l'union aux deux églises protestantes de la Prusse, il provoqua le schisme des vieux luthériens. La formation au sein de l'Église catholique d'un parti militant, les négociations du roi avec la Cour de Rome, accélérèrent le différend des mariages mixtes.

La désorganisation de l'Église catholique dans les provinces rhénanes, pendant la domination française, fournit aux féodaux un prétexte plausible pour insister sur l'urgence d'un concordat. Les bases en

avaient été jetées par Hardenberg lui-même dans un voyage qu'il avait fait à Rome aussitôt après le congrès de Vienne. Le prince-chancelier n'avait pas cru pouvoir donner à Pie VII des gages trop éclatants du bon vouloir de la Prusse. Au lieu de défendre les droits de l'État, de tracer une limite rigoureuse entre le domaine temporel et le domaine spirituel, il avait abandonné sans discussion tous les points en litige.

Son langage pourrait être résumé assez exactement en ces termes : « Très-Saint-Père, le roi mon maître m'a envoyé auprès de vous pour régler les rapports de ses sujets catholiques avec leur chef. Son unique désir est de leur faire oublier qu'ils ont un prince protestant pour souverain. Le rôle de l'État se borne à la dotation des archevêchés, des prébendes, des séminaires, il s'en remet à votre Sainteté pour tout ce qui concerne les intérêts de l'Église. »

La fin des négociations répondit à de semblables prémisses. Le chargé d'affaires de la Prusse auprès du saint-siége offrait l'étrange alliance d'un historien sceptique avec un politique rétrograde. Les mérites scientifiques de Niebuhr ont été largement compensés par ses erreurs comme diplomate. Sa pénétration, en le convainquant de la difficulté de toute réforme, en avait fait un fanatique défenseur des institutions existantes. Indifférent en matière religieuse, il était devenu sympathique aux ultramontains par haine des

violences joséphistes. Il avait, dès la première heure, compris toute la portée du changement qui s'était accompli au sein de l'épiscopat depuis la suppression des principautés ecclésiastiques : il ne trouvait chez le peuple allemand et chez ses princes aucun des éléments qui, au XVIme siècle, leur avaient assuré la victoire. Le spectacle de la révolution française avait d'ailleurs étouffé en lui tout germe libéral. Niebuhr ne fut, à la fin de sa vie, un conservateur si opiniâtre que pour avoir étudié de trop près les démocrates.

Comme tous ceux qui ont longtemps habité Rome, il n'avait pu se soustraire à son charme mystérieux et s'était pris d'un égal amour pour la ville des Césars et la ville des papes. La finesse d'esprit des cardinaux, la distinction de leurs manières avaient achevé de le séduire. Il se regardait moins dans son palais du Capitole comme le délégué d'une puissance protestante que comme le plus érudit, le plus perspicace des archéologues. Dans tous ses entretiens avec Consalvi il fut dominé par une seule pensée : maintenir l'ordre créé par la Sainte-Alliance, déjouer les complots des Carbonari, protéger l'Église catholique contre tout empiétement de l'État.

En des circonstances aussi difficiles, Altenstein et Wilhelm de Humboldt ont droit à notre gratitude pour avoir empêché l'adoption d'un concordat. Il fut décidé d'un commun accord que vis-à-vis d'une puis-

sance hérétique il suffisait, pour régler la nomination des évêques, d'une simple bulle de circonscription. Niebuhr se flattait d'avoir obtenu par son moyen des concessions supérieures à toutes celles qu'avait faites précédemment le saint-siége.

Le cabinet de Berlin tenait en théorie le plus fier langage : « Le roi, » déclarait-il dans la *Gazette officielle*, « ne pouvait diminuer, vis-à-vis d'une puissance étrangère, la plénitude de ses droits de suzeraineté auxquels correspondaient de précieux devoirs, à lui imposés par Dieu envers son peuple ; il pouvait tout aussi peu, par des traités restrictifs, en aliéner le libre usage. Le domaine de la foi ne pouvait, d'autre part, être fixé par des déterminations juridiques. »

La chancellerie romaine pouvait à meilleur droit se féliciter de sa victoire. Pie VII proclama la conduite de Frédéric-Guillaume III admirable *(mirificam)*. Léon XII, lorsqu'il eut appris l'acceptation par le ministère prussien de la bulle *De salute animarum*, s'écria en levant les yeux et les mains au ciel : « Quelle grâce infinie de la Providence[1] ! »

Tous les catholiques du royaume étaient répartis, par la bulle du 16 juillet 1821, entre huit diocèses que présidaient un prince-évêque, deux archevêques, cinq évêques. L'archevêque de Posen et Gnesen avait pour

[1] Bunsen, « Mémoire sur les conséquences de l'élection de Léon XII, 13 décembre 1823. »

coadjuteur l'évêque de Kulm, l'archevêque de Cologne, ceux de Trèves, de Munster, de Paderborn. L'évêque d'Ermland, le prince-évêque de Breslau relevaient directement du souverain pontife.

Le roi ne conservait ses priviléges électifs que pour les anciens districts polonais. En Silésie, en Westphalie, dans la province du Rhin, les chanoines seuls choisissaient leur évêque entre tous les membres du clergé national. Selon le mois [1], il était alternativement pourvu aux prébendes, aux décanats vacants par les évêques, par le pape. Le roi ne possédait qu'un simple droit de confirmation. Les futurs prêtres recevaient leur éducation théologique à l'Académie de Munster [2], dans les Universités de Bonn et de Breslau.

Un abîme séparait ces dispositions de celles du Landrecht. Le cabinet de Berlin, pour en dissimuler la gravité, se prévalut d'articles secrets qui lui auraient garanti des avantages considérables. Le pape

[1] Le pape s'est réservé, dans les pays de son obédience, les bénéfices qui deviennent vacants pendant certains mois. Ils étaient primitivement au nombre de huit; aujourd'hui ce sont les six mois impairs (janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre), « *alternativæ mensium.* » L'usage en fut établi par Martin V au Concile de Constance (1418). Le premier exemple remonte au règne d'Innocent II (1130-43).

[2] Munster n'avait que le rang d'une Académie, parce qu'elle comptait seulement deux Facultés : théologie catholique, philosophie.

se serait engagé à ne nommer aux siéges vacants que des candidats agréables au monarque, il aurait promis de rédiger dans le même sens un bref pour tous les Chapitres.

L'avenir montra la vanité de ces espérances. Depuis la bulle *De salute animarum* tous les évêques de Prusse ont été choisis sans exception dans les rangs du parti ultramontain. Jamais, même en ces jours néfastes de la restauration, un prince catholique n'avait encore fait preuve d'une semblable faiblesse.

Le cardinal Mario, qui avait dirigé la plus grande partie des négociations, s'étonnait lui-même d'un résultat aussi favorable pour la Curie. « Pendant que le saint-siége, disait-il dans son rapport officiel à Léon XII, a de trop nombreuses occasions de se plaindre des mesures de certains gouvernements, Sa Sainteté éprouve une satisfaction particulière de la loyauté de la Prusse, de la munificence de son souverain qui assure à l'Église catholique un avenir paisible dans toute l'étendue de ses États. Il donne dès maintenant aux princes orthodoxes un exemple qui les couvre de honte. »

CHAPITRE IV

Le conflit des mariages mixtes. — La jurisprudence prussienne sous Frédéric II. — Mgr de Spiegel.

Le clergé rhénan prouva sa gratitude pour les faveurs dont le comblait Frédéric-Guillaume III en suscitant le conflit des *Mariages mixtes*. L'Église romaine les avait formellement condamnés au concile de Trente. Elle avait été contrainte, par la force des choses, d'en reconnaître la validité dans les pays où, comme en Allemagne, ils étaient devenus la coutume. Après la guerre de Trente ans il s'était, en effet, établi des rapports intimes entre les deux confessions. De fréquentes unions entre leurs adeptes en attestaient la cordialité. Les évêques, pour sauvegarder le principe, exigeaient habituellement du conjoint protestant la promesse de ne pas gêner le catholique dans l'exercice de sa religion, du conjoint catholique celle de déployer le plus grand zèle pour la conversion de l'autre partie; de tous deux enfin celle d'élever dans la foi orthodoxe tous leurs enfants sans exception.

Rigoureusement observées dans les principautés

ecclésiastiques, ces lois étaient peu à peu tombées en désuétude dans les autres États de l'empire. Leur application variait de ville en ville suivant que les catholiques avaient la majorité ou la minorité, qu'ils en imposaient par leur fanatisme ou qu'ils devaient, par leur tolérance vis-à-vis des hérétiques, acheter l'égalité civile.

En vertu d'un traité conclu en 1627 entre l'électeur de Brandebourg et le prince palatin de Neubourg, le mariage dut être béni par le curé ou le pasteur de l'époux, les enfants partagés selon le sexe. Successivement adopté dans toutes les principautés laïques des bords du Rhin : Wied-Wied, Runkel, Sayn-Hachenburg, ce mode de vivre fut recommandé en 1716 pour le comté de Bentheim-Steinfurt par l'évêque de Munster lui-même.

L'esprit du siècle gagna jusqu'à la dévote maison de Habsbourg. Charles VI ordonna par son recès de 1705 qu'en « Silésie, suivant l'usage introduit et observé dans le saint-empire romain, dans le cas où il n'existerait aucun pacte écrit, les fils seraient élevés dans la religion du père, les filles dans celle de la mère. »

Le pontife éclairé qui occupait à cette époque le trône de Saint-Pierre résolut d'apporter quelque ordre en cette matière. Benoît XIV croyait sage d'accorder librement aux princes ce qu'il leur serait facile

de prendre par la force, d'apporter aux prescriptions du droit canonique tous les adoucissements compatibles avec la dignité du saint-siége. Il se souvint fort à propos, dans la question des mariages mixtes, d'une doctrine chère aux papes du IVme siècle que n'avaient jamais condamnée leurs successeurs. Le baptême administré selon les rites orthodoxes garde toute sa valeur, lors même qu'il serait conféré par un hérétique. A plus forte raison en est-il de même pour un sacrement de moindre importance tel que le mariage.

Dans son bref de 1741, le saint-père commença par proclamer les mariages mixtes une chose abominable. Afin toutefois d'éviter de plus grands maux, il accordait en terminant la dispense demandée, puisqu'après tout ils ne contredisaient ni le droit divin ni le droit naturel, mais seulement les ordonnances de l'Église.

Dans la pratique, Benoît XIV se montra plus ou moins accommodant, selon la gravité des circonstances. Aucune garantie ne fut exigée dans un pays en majorité protestant, comme la Hollande. Le pontife, pour justifier sa largeur, invoqua un usage qu'avaient patronné quelques scolastiques mais qui n'avait jamais été officiellement reconnu par l'Église romaine: l'assistance passive. Le prêtre, au lieu de donner sa bénédiction solennelle, se contentait de paraître

comme témoin (bref de 1741). Quelques années après, afin de ne pas rompre complétement avec une tradition séculaire, le même Benoît XIV maintenait en Pologne la triple condition de l'éducation catholique pour tous les enfants, de la pleine sécurité pour sa religion du conjoint orthodoxe, de la conversion désirable du conjoint hérétique.

Les mêmes difficultés se présentèrent pour la Prusse après qu'elle eut acquis des provinces catholiques. Elles furent résolues par le grand Frédéric dans le sens d'une égalité complète entre les diverses confessions. Sa fermeté triompha de toutes les résistances. Les négociations qu'il poursuivit depuis 1749 avec le saint-siége offrent, avec celles qui eurent lieu un siècle plus tard entre Grégoire XVI et Frédéric-Guillaume III, un trop instructif contraste pour qu'elles ne nous arrêtent pas quelques instants.

A peine le roi avait-il pris possession de la Silésie qu'il déclarait à l'archevêque et au Chapitre de Breslau que tout enfant, né d'un mariage mixte, serait élevé jusqu'à sa quatorzième année dans la religion de ses parents, chacun selon son sexe. Benoît XIV, consulté par Mgr de Sinzendorf, l'exhorta à l'obéissance. Il était lui-même obligé de fermer les yeux «*dissimulare*» bien qu'il refusât son approbation positive. En véritable Italien il avait pour principe d'accommoder sa conduite aux circonstances. « Il suffit

pour tranquilliser votre conscience, disait-il à la fin de son bref, de notre connaissance du fait, de notre résignation. Nous le jurons au pied de la croix, nous n'avons agi ainsi que pour éviter à notre sainte religion de plus grands dommages. »

Les conseils de la modération prévalurent également auprès de Pie VI. Il s'était présenté en Silésie plusieurs cas de mariages mixtes pour lesquels la dispense avait été requise à cause du degré rapproché de la parenté. L'archevêque de Breslau avait toujours allégué comme motif de son refus des instructions secrètes du pape. Frédéric ne voulut pas laisser plus longtemps le saint-siége au bénéfice d'une situation équivoque. Son chargé d'affaires à Rome, l'abbé Ciofani transmit, le 2 décembre 1775, une note des plus énergiques au cardinal-secrétaire d'État.

« Le roi y déclarait ne vouloir souffrir aucune extension de l'autorité papale sur l'Église évangélique. Il repoussait comme attentoires à la liberté de conscience les procédés de l'archevêque en matière de mariages mixtes, et priait le saint-père de lui accorder au plus tôt les pouvoirs nécessaires pour célébrer de semblables unions. Si la cour de Rome persévérait dans ses errements actuels, il prendrait contre elle toute une série de mesures qu'elle se re-

pentirait d'avoir provoquées. Le clergé protestant ne lui refuserait pas ses bons offices. »

La chancellerie du Vatican se renferma pendant une année dans un prudent silence : elle ne le rompit que le 11 septembre 1777 sur un nouveau réquisitoire de Berlin (15 février 1777). Le cardinal Braschi écrivit à l'abbé Ciofani que Sa Sainteté ne pouvait satisfaire à toutes les demandes du « souverain de la Silésie, » *sovrano della Silesia*, que néanmoins en reconnaissance de sa générosité elle lui faisait d'importantes concessions.

L'instruction jointe au bref se résumait dans les points suivants : « L'Église catholique a toujours condamné le mariage avec les hérétiques, *abhorruit et detestata fuit matrimonium cum hæreticis ;* elle est obligée de fermer les yeux dans les contrées où fleurit l'hérésie, *dissimulatione quadam ubi impune grassantur hæreses*. Le saint-siége n'a jamais accordé à l'Ordinariat pour des mariages conclus entre d'aussi proches parents la faculté de la dispense, à moins que la partie hérétique n'ait déjà accompli sa conversion. Le saint-siége a quelquefois accordé la dispense par des motifs spéciaux : c'est ce que, dans le cas actuel, fera le pape. »

Après avoir, dans son rapport officiel, informé son maître du succès des négociations, Ciofani ajoutait : « Pie VI demande instamment que l'instruction soit

tenue secrète : elle risquerait de lui amener de la part des puissances catholiques les plus graves désagréments. Frédéric, en dédaignant les vulgaires artifices de la diplomatie, avait suivi la marche la plus habile. La droiture demeure toujours la meilleure conseillère, même dans les négociations avec le Vatican.

Le Landrecht proclama, le 17 juin 1754, la loi de toute la monarchie, qui ordonna (2me partie, titre 2, paragraphe 76) que « pour les mariages entre personnes de confession différente, les fils fussent élevés dans la religion du père, les filles dans celle de la mère. » Il fut décrété, dans un autre paragraphe, que « personne n'avait le droit de contredire les parents lorsqu'ils étaient d'accord sur l'enseignement religieux qu'ils voulaient donner à leurs enfants. »

Les édits rendus par Frédéric pour la Silésie acquirent force de loi dans toute l'étendue du royaume. Les règles de Benoît XIV pour les provinces polonaises avaient déjà été abolies sous l'influence russe, en 1768, par le traité de Varsovie qui fixait l'éducation des enfants d'après le sexe. L'assistance passive avait été introduite avec l'agrément de Pie VI par le concordat de 1762 dans la principauté de Clèves, les duchés de Juliers et de Berg. Elle fournissait un moyen commode de légitimer un mariage déjà reconnu de tous, lors même qu'aucune garantie n'était donnée pour l'éducation des enfants. La tolérance fit

bientôt de tels progrès qu'il fut interdit au prêtre d'exercer sur les fiancés une pression illégitime par le refus des bans, du dimissoire, de la bénédiction.

La loi du 21 novembre 1803, qui apporta quelques modifications en cette matière, consacra de nouveau le grand principe de l'égalité des confessions : « Tous les enfants devaient désormais être élevés dans la religion du père ; aucun des conjoints ne pouvait, par un pacte, contraindre l'autre de s'écarter des prescriptions légales. L'ordonnance ministérielle indiquait comme motif de ce changement le schisme religieux qui se perpétuait dans les familles au grand détriment de l'affection réciproque.

Jusqu'en 1815, la cour de Rome ferma volontairement les yeux sur cette violation du droit canonique. Le cardinal Consalvi disait à ce propos à Hans de Gagern : « Nous connaissons vos usages ; nous désirons ne pas en constater l'application. Nous gardons volontiers le silence quand les évêques et les cabinets agissent sous leur propre responsabilité. Mais les approuver solennellement, jamais ! »

De nouvelles difficultés surgirent pour la Prusse avec l'adjonction des provinces du Rhin. La tradition orthodoxe y avait été maintenue par les princes-évêques dans toute sa rigueur. Pie VII entretint leur fanatisme par son bref de 1817 qui condamnait, avec les mariages mixtes, toute part prise par un prêtre à

leur célébration. Le saint-siége déclarait à la même époque par la bouche de son plus éloquent défenseur, Joseph de Görrès, que de semblables unions ne pouvaient donner naissance qu'à des bâtards, à des hermaphrodites.

La pratique douce et la pratique sévère continuèrent à exister simultanément pendant quelques années, mais la première marcha vers un rapide déclin. Elle avait fleuri dans un siècle de lumières qui avait travaillé à un rapprochement sincère entre les deux confessions. Elle perdait toute raison d'être du moment que l'Église était revenue aux dogmes, à la théocratie du moyen âge.

L'antagonisme entre les deux puissances éclata de nouveau dans toute son âpreté. Les avocats de l'ultramontanisme invoquèrent les droits absolus de la vérité, la soumission aux décrets célestes, le salut éternel des âmes. Devant d'aussi hauts intérêts disparaissaient le respect de la loi civile, l'égalité des autres confessions. La cour de Rome ne vit dans toutes les mesures du gouvernement prussien qu'une odieuse tentative de s'immiscer dans le domaine spirituel, de détourner les populations catholiques de leur obéissance au pape, leur véritable chef, d'imposer à l'Église une constitution contraire à celle qu'elle avait reçue de son divin fondateur. Bref, sous prétexte de réforme, Frédéric-Guillaume III ne visait qu'à la

destruction des croyances. Tout prêtre, en conséquence, qui exécutait ses ordres se rendait coupable d'apostasie.

A ces arguments, tirés d'un ordre chimérique, les défenseurs de l'État moderne opposaient un fait réel, la parité entre les diverses sectes chrétiennes consacrée pour toute l'Allemagne par le traité de Westphalie. Ses dispositions, quoique le saint-siége se fût toujours refusé à les reconnaître, n'avaient jamais cessé d'être en pleine vigueur. Aucun souverain, à moins de forfaire à tous ses devoirs, ne pouvait accorder le bénéfice des mariages mixtes à l'Église catholique seule. Les évêques avaient, avant de jouir de la protection de l'autorité civile, contracté envers elle divers engagements. Les prêtres de tout ordre, aussi longtemps qu'ils recevaient un salaire étaient tenus d'observer les prescriptions légales. Loin d'empiéter sur un terrain qui leur était étranger, les auteurs du Landrecht, en mettant à sa base les grands principes de la tolérance religieuse, n'avaient fait que donner une sanction légale à un état de choses depuis longtemps établi.

Le cabinet de Berlin, s'il n'avait pas subi l'influence du parti féodal, possédait un moyen commode de trancher le différend. Il préféra, au lieu de proclamer le mariage civil, s'engager dans la voie de la chicane, de la répression.

L'ordonnance du 17 août 1825 étendit aux nouvelles provinces de la monarchie la loi du 11 novembre 1803. « Tous les enfants, issus d'unions mixtes, durent être désormais élevés dans la religion du père jusqu'à leur quatorzième année ; toute promesse contractée par les fiancés avant la célébration du mariage fut déclarée nulle et non avenue. »

Le clergé tourna aisément l'obstacle. Il n'exigea plus des conjoints un engagement solennel mais refusa sa bénédiction lorsqu'il ne recevait pas spontanément pour l'éducation catholique des enfants toutes les garanties qui lui paraissaient désirables. La propagande ultramontaine ne fut pas arrêtée un seul instant dans le cours de ses triomphes. Ses chefs calculaient déjà en combien d'années l'hérésie serait extirpée des bords du Rhin par cette voie aussi paisible que sûre.

Le gouvernement, pour remédier à une perturbation toujours croissante, fit appel à la loyauté des évêques. Un prélat qui continuait les larges et généreuses traditions du XVIIIme siècle, le comte Ferdinand-Auguste de Spiegel-Defemberg occupait, depuis 1829, le siége métropolitain de Cologne. Les intérêts de la science ne lui étaient pas moins chers que ceux de l'édification. L'Université de Bonn et les séminaires où les novices se formaient à la pratique des vertus pastorales eurent également à se louer de son

intelligente sollicitude. Tous ses efforts tendirent à favoriser dans son diocèse le progrès des lumières, à entretenir avec les membres de l'Église évangélique des relations toujours plus cordiales. La pureté de ses sentiments religieux était encore rehaussée par la ferveur de son patriotisme. Il remplit jusqu'à la fin de ses jours avec la même conscience ses devoirs comme membre du Conseil privé, ses fonctions épiscopales. La Cour de Rome le tenait, malgré ses idées libérales, en si haute estime qu'elle lui envoya les dénonciations dont ne cessaient de le poursuivre les jésuites.

La plupart de ses collègues étaient animés pour le cabinet de Berlin d'un égal bon vouloir, entre autres les évêques de Trèves et de Paderborn. S'ils ne purent, de leur autorité privée, aplanir toutes les difficultés, ils adressèrent à Pie VII un mémoire où ils recommandaient la solution la plus conciliante dans l'affaire des mariages mixtes (12 avril 1828). Tous les prélats de la province donnèrent leur signature, jusqu'à un fougueux ultramontain, le baron Maximilien-Gaspard de Droste-Vischering. En attendant la décision du saint-père ils recommandèrent l'observation des édits royaux à leurs subordonnés.

A Rome même, les intérêts nationaux étaient placés dans les meilleures mains. Depuis le commencement du siècle la Prusse avait choisi pour ses délé-

gués auprès du saint-siége des hommes qui, par leur haute valeur intellectuelle, pussent donner aux recherches scientifiques une féconde impulsion : Wilhelm de Humboldt, Niebuhr, Bunsen[1]. Le fils de l'orfévre de Corbach débutait, en 1821, dans cette double carrière de l'érudition et de la diplomatie où trente années d'éminents services lui conquirent une si légitime autorité. Son activité rayonnait dans les sens les plus divers avec un égal succès. Il collaborait sous la direction de Niebuhr à la *Description de la Rome antique*, écrivait un livre remarquable sur les *Basiliques chrétiennes*, jetait avec Gerhardt les bases de l'Institut archéologique (1829), achetait pour le musée de Berlin la *Madonna Colonna*, envoyait à M. d'Altenstein de précieux renseignements sur les liturgies des premiers siècles, s'enthousiasmait, dans ses promenades avec Champollion, pour l'Égypte et décidait de la vocation de Richard Lepsius. Son palais du Capitole fut, pendant toute la durée de son ambassade, le rendez-vous habituel des savants, des artistes, des étrangers de distinction[2].

[1] Ces traditions viennent d'être heureusement renouées par la nomination auprès du Quirinal d'un dilettante accompli, le baron Robert de Keudell.

[2] Frédéric-Guillaume III, les princes de Prusse (Frédéric-Guillaume IV, Guillaume Ier) et de Bavière (Louis Ier), Châteaubriand, le comte Saint-Aulaire, MM. de Montmorency-Laval et de la Ferronnays, le baron de Stein, le comte Usedom, le général de Rado-

Bunsen était, plus que tout autre, préparé à des négociations avec la Curie par son tact exquis, la profondeur de ses sentiments religieux, l'étendue de ses connaissances théologiques. L'agrément de son commerce lui avait de bonne heure gagné les sympathies des prélats éclairés. Il entretenait avec Monsignore Cappacini, l'habile secrétaire du cardinal Consalvi, les relations les plus cordiales.

Le respect filial que Bunsen avait voué à Niebuhr n'altéra jamais l'indépendance de ses opinions. Ses regards étaient dirigés vers l'avenir avec autant de confiance que ceux de son maître s'attardaient avec regret dans la contemplation du passé. Il discernait dès cette époque les « Signes du Temps[1] » avec la perspicacité qui lui assura, dans l'évolution spirituelle de l'Allemagne et de l'Angleterre, un rôle si considérable. L'unité de l'Italie posséda en lui un persévérant défenseur. Il en avait salué les prémisses pendant son ambassade, il en bénit en 1855 la réalisation sur son lit de mort.

Libéral convaincu, Bunsen n'admit jamais, comme

witz, les archéologues Brandis, Pertz, Gerhardt, l'historien Thirlwall, le théologien Richard Rothe, le poëte Platen, les peintres Overbeck, Cornélius, Koch, Schadow, les sculpteurs Émile Wolff et Thorwaldsen, Félix Mendelsohn-Bartholdy, Walter-Scott, Mesdames Récamier, Henriette Hertz, Dorothée Schlegel, etc.

[1] Titre d'un ouvrage de Bunsen dirigé contre le parti de la Croix et les orthodoxes luthériens (Leipzig, 1855).

la plupart des diplomates de cette époque, qu'un État protestant dût confondre ses intérêts avec ceux du saint-siége. Dès son arrivée à Rome il signala la gravité de la réaction dirigée par les jésuites, l'ascendant que depuis le congrès de Vienne leur camarilla avait pris sur Pie VII, la stérilité dont avaient été frappées les plus modestes réformes. Il fut bientôt familier avec les procédés diplomatiques de la Curie, ses insidieuses promesses, son ambition et sa ténacité en matière de concordat. Sa seule erreur fut de croire à la vitalité des éléments libéraux au sein du catholicisme, au triomphe de la tolérance et des lumières sur le fanatisme et la superstition.

Frédéric-Guillaume III avait eu l'occasion, pendant son séjour à Rome, de remarquer le jeune secrétaire : il l'avait eu pour compagnon ordinaire de ses promenades et était demeuré sous le charme de sa conversation. Son estime pour lui fut encore accrue par l'aisance avec laquelle il régla les conflits liturgiques en Silésie[1]. Il résolut de lui accorder pleins pouvoirs dans la querelle des mariages mixtes, de le char-

[1] Plusieurs prêtres silésiens avaient introduit dans leurs paroisses la lecture de la Bible, la célébration du culte dans la langue allemande, diverses autres réformes pratiques. Anathématisés par l'évêque de Breslau, Schimonsky, ils avaient été défendus par le président de la province, Merkel, un libéral de l'école de Stein. Bunsen, en obtenant de chaque parti des concessions réciproques, mit promptement un terme au différend. Les prêtres soumirent de nou-

ger seul des négociations soit avec le pape soit avec les évêques rhénans.

Frédéric-Guillaume n'eut point à se repentir de sa confiance. Les pourparlers avec la Curie s'acheminèrent vers le but désiré au travers de mille obstacles. Ils auraient promptement abouti sans la mort soudaine de Léon XII. Quoique tout dévoué aux jésuites, ce pontife connaissait l'Allemagne pour y avoir longtemps séjourné comme légat : il appréciait, avec les dangers de la situation, la bienveillance que le roi de Prusse avait toujours témoignée à l'Église romaine.

Son successeur, Pie VIII, n'était nullement informé de ce qui se passait au delà des monts, mais il avait l'humeur trop douce pour ne pas désirer un compromis. Il tenait à ne point offenser une puissance qui avait rendu de précieux services au saint-siége; il redoutait, d'autre part, par une brusque rupture avec le passé, de froisser les sentiments des ultramontains, les seuls catholiques dont, en cas de lutte, l'appui lui fût assuré. Il éluda pendant de longs mois, tantôt demandant une explication, tantôt soulevant une difficulté, tantôt se laissant arracher une promesse. La note du 26 octobre 1825 mit un terme

veau leurs propositions au jugement de leur évêque. Schimonsky s'engagea à fermer les yeux sur la plupart de leurs réformes, et à retirer les accusations injurieuses qu'il avait lancées dans son premier mandement.

à ses tergiversations. M. de Bunsen obtint de son maître qu'il prît enfin, vis-à-vis de la Curie, une attitude digne du successeur du grand Frédéric.

« Le but des tractations, » disait le document royal, « est clairement désigné; les moyens pour l'atteindre regardent la Cour de Rome. Dans la situation présente, il ne serait pas seulement inopportun mais regrettable que le roi fît une proposition quelconque, examinât par exemple comment, sans dévier de ses principes, il pourrait satisfaire aux demandes de Sa Sainteté. Il serait également superflu de sa part de rechercher la meilleure solution du conflit. Toute la question se résume dans le bref que Sa Sainteté adressera aux évêques des provinces de l'Ouest. Continueront-ils à exiger, comme condition de leur ministère, l'éducation catholique de tous les enfants nés de mariages mixtes? cesseront-ils de le faire?

« Sa Majesté n'entend point, par ces remarques, restreindre le champ des négociations. Le conseiller Bunsen est simplement chargé de les présenter à la Cour de Rome sous la forme la plus convenable, de la prévenir que si, dans l'intervalle de six mois, elle n'adopte pas une résolution définitive, le gouvernement de Sa Majesté prendra les mesures les plus efficaces pour mettre un terme au conflit. »

Cet énergique langage porta ses fruits: Pie VIII donna sa réponse dans le bref du 5 mars 1830.

Le pape, dans cette nouvelle pièce, inclinait visiblement du côté de l'indulgence. Il reconnaissait la validité de tous les mariages mixtes, lors même qu'ils auraient été bénis par un pasteur protestant. Sur le point le plus controversé, l'éducation religieuse qui devait être donnée aux enfants issus de semblables unions, le bref était d'une obscurité regrettable et ne se servait à dessein que de termes susceptibles d'acceptions contradictoires. Au lieu d'indiquer au clergé une règle précise de conduite, il se perdait en onctueux développements, en prolixes effusions, en plaintes stériles sur la dureté du siècle.

L'instruction qui l'accompagnait, adressée par le cardinal Albani à tous les évêques de Prusse, était rédigée en termes tout aussi vagues. Il semblait résulter de sa teneur que si la promesse de l'éducation catholique pour tous les enfants demeurait indispensable pour la bénédiction, elle n'était plus exigible pour l'assistance passive. Il n'était plus fait mention des anathèmes. Les prélats recevaient plein pouvoir pour fixer le degré de parenté auquel s'étendraient les dispenses, pour célébrer les mariages mixtes de toute catégorie après avoir imposé aux conjoints une pénitence suffisante et les avoir exhortés à persévérer dans la vraie foi. Comme la plupart de celles qui sont sorties de la chancellerie romaine, ces deux pièces

étaient un chef-d'œuvre d'ambiguïté, de prudence diplomatiques.

En 1842, après le triomphe complet de l'ultramontanisme, les jésuites ne manquèrent pas d'affirmer que le bref du 5 mars 1830 était la condamnation formelle des mariages mixtes. Au moment où il parut l'impression fut tout autre.

L'archevêque Spiegel félicita le gouvernement prussien de la réussite des négociations. Bunsen, qui ne se faisait pourtant pas d'illusions sur les procédés de la Curie, crut avoir touché au port. Le 19 avril il énuméra les principaux résultats obtenus dans une lettre confidentielle à Niebuhr :

« 1° Pour tout ce qui concerne le passé, l'évêque agit librement, sans s'inquiéter de la clause relative à l'éducation même lorsque des mariages au premier degré auraient été conclus sans dispense ; 2° à partir du 3 mai 1830 seront valables tous les mariages mixtes *extra formam concilii Tridentini*, implicitement donc ceux aussi qui auraient reçu la bénédiction protestante; ils seront *matrimonia rata et vera ;* 3° le prêtre peut bénir tout mariage lors même qu'il n'aurait pas obtenu de promesse pour l'éducation, l'évêque également dans les cas où il peut accorder au conjoint catholique la dispense. Soit pour le bref, soit pour l'instruction, le style est excellent, ajoutait Bunsen; ils ont été rédigés par le pape lui-même et

le cardinal Cappelari, avec lesquels j'ai eu, le 19 janvier, une conférence sans laquelle rien n'aurait abouti. »

La Cour de Rome n'avait pas encore dit le dernier mot. La clef de ses hésitations nous est fournie par un entretien qu'eurent, le 16 décembre 1822, Niebuhr et Consalvi. « Le résultat, » disait le cardinal, « n'est point de ceux que l'on puisse atteindre directement par le Corso; il faut essayer d'y parvenir par des voies obliques, des chemins détournés. »

Le cabinet de Berlin commit à ce moment une faute grave. Pie VIII, malgré ses réticences, lui avait fait des concessions plus étendues qu'aucun de ses prédécesseurs. En effet, sans la fameuse promesse, la Cour de Rome avait toujours interdit non-seulement la bénédiction ecclésiastique mais même l'assistance passive.

Au lieu de procéder immédiatement à la publication du bref, comme le lui conseillait Bunsen dans des dépêches réitérées, Frédéric-Guillaume III, par un scrupule des plus honorables mais des plus intempestifs, lui refusa l'*exequatur* parce que le grand principe de l'égalité des confessions lui semblait en danger. Il renvoya à la chancellerie pontificale la copie que lui avait transmise son ambassadeur, en lui demandant d'éviter dans la nouvelle rédaction toute phrase qui impliquerait la nécessité du dogme romain

pour le salut. Il convenait également de passer sous silence l'examen que ferait subir le prêtre au conjoint catholique afin de le détourner du mariage avec un hérétique, ou, tout au moins, de le fortifier dans la vraie foi.

« Quoique les déclarations du pape dans le bref comme dans l'instruction aux évêques rhénans et westphaliens, » disait l'édit royal, « aient aplani les difficultés qui subsistaient jusqu'alors sur les points les plus essentiels, il en reste d'autres sur lesquels elle s'écarte du but que nous poursuivons en commun, le maintien de la paix religieuse dans les familles. Pourquoi ordonner aux évêques et aux curés de la manière la plus expresse de détourner les femmes catholiques de tout mariage mixte parce que leurs enfants seraient élevés dans la foi évangélique de leur père, comme si, par une légèreté coupable, elles mettaient le salut de ces futures âmes en péril. Quelles que soient la prudence, la modération dont usent les prêtres en des cas isolés, rien ne pourra détruire la fâcheuse impression d'un semblable avertissement.

« Un nouvel obstacle est suscité par la défense qui est faite aux prêtres de célébrer un mariage mixte. Je ne m'oppose pas à ce que le pape leur permette seulement l'assistance passive, mais je demande à ce qu'elle soit regardée comme un acte ecclésiastique. Je n'exige pas qu'il prenne une mesure

contraire aux grands principes du catholicisme; je désire qu'il fasse abstraction de pures formalités » (Édit royal du 27 février 1831).

Un temps précieux fut ainsi perdu en d'inutiles discussions. Jamais pourtant il n'aurait été plus nécessaire d'agir, puisqu'avec l'état maladif de Pie VIII on pouvait chaque jour s'attendre à une vacance du saint-siége, à l'élection d'un cardinal qui appartiendrait à la coterie des Zelanti.

Frédéric-Guillaume III se flatta de parvenir plus aisément au but par une entente directe avec ses évêques. Il était souvent arrivé à des princes catholiques, lorsqu'ils n'avaient pu, dans un litige important, tomber d'accord avec le pape, de convoquer leur clergé en parlement et d'obtenir de sa sagesse les réformes exigées par le bien de l'État. Une conduite semblable paraissait tout indiquée à un monarque protestant dans une affaire qui concernait une population mixte. Elle ne pouvait qu'être agréable à des prélats froissés de la servitude absolue à laquelle les condamnait la Cour de Rome, désireux de recouvrer tout ou partie de leurs droits.

Bunsen passa l'été de 1834 en Allemagne, afin de se consacrer tout entier aux négociations. Le roi, qui avait pleine confiance dans son habileté, sa droiture, aplanit en sa faveur toutes les difficultés d'étiquette que ne manquèrent pas de soulever les

ministres. Il ne trouva pas un protecteur moins chaleureux dans la personne du prince de Prusse qui, pendant son séjour à Rome, s'était lié avec lui d'une fraternelle amitié et suivait avec une attention passionnée tout débat relatif à l'indépendance de l'Église.

L'archevêque de Cologne avait été choisi pour défendre les intérêts de ses collègues, moins en sa qualité de membre du Conseil qu'à cause de ses relations intimes avec Bunsen, de sa tolérance, de ses lumières. Il s'était, dès l'entrée, montré favorable aux projets de son souverain. « Après un examen consciencieux, » disait-il, « il s'était convaincu que la pratique indulgente pouvait être partout introduite. Du moment que la fameuse promesse était passée sous silence, soit dans les exhortations pontificales, soit dans les formes prescrites par le bref, toute opposition entre la loi civile et la coutume ecclésiastique avait disparu. »

Mgr Spiegel s'adjoignit pour les conférences le Dr Munchen, un savant canoniste qui ne souhaitait rien autant que la réconciliation entre les deux pouvoirs. Elles aboutirent rapidement, grâce à la modération, au tact déployés par Bunsen. Le 19 juin 1834, le gouvernement obtenait, par le pacte de Coblentz, gain de cause sur tous les points contestés. Le bref

du 5 mars 1830 fut déclaré en complet accord avec l'édit royal du 17 août 1825.

Pour arriver à un résultat aussi surprenant en apparence, il avait été convenu que tout ce qui n'était pas formellement interdit dans le mandement pontifical devait être tenu pour licite, tout ce qui n'était pas expressément ordonné laissé dans l'oubli. Le prêtre ne pouvait, en aucune circonstance, exiger des fiancés une promesse quelconque. Dans l'immense majorité des cas il célébrait le mariage selon les rites habituels de l'Église romaine. Il ne recourait à l'assistance passive que dans un petit nombre d'autres cas très-rares, très-faciles à éviter, lorsqu'il était certain, par exemple, que tous les enfants seraient élevés dans la communion évangélique, que les deux fiancés témoignaient d'une indifférence coupable pour la religion.

Mgr Spiegel se flattait, par cet arrangement, d'avoir résolu toutes les difficultés. Les prêtres d'humeur douce céderaient aisément aux sollicitations de leurs paroissiens et n'imposeraient plus pour l'accomplissement d'un mariage mixte des conditions précises, rigoureuses. Les plus sévères s'adresseraient à l'official qui leur recommanderait l'indulgence.

Les évêques de Trèves, de Munster, de Paderborn, tour à tour consultés par leur chef, donnèrent au pacte leur assentiment. Cette unanimité fut aussitôt

constatée dans deux pièces : une lettre pastorale adressée à tout le clergé de la Westphalie et de la province rhénane, une instruction pour les vicaires généraux qui devait être tenue secrète « afin, était-il dit, que la sottise et la méchanceté n'en prissent pas prétexte pour agiter les esprits. » Assuré désormais de l'obéissance de ses prélats, Frédéric-Guillaume III accorda, le 20 août 1834, l'*exequatur* au bref pontifical. Bunsen fut nommé ambassadeur extraordinaire auprès du Vatican; l'archevêque de Cologne reçut l'ordre de l'Aigle-Noir, en récompense de ses loyaux services.

Personne ne ressentit de l'heureux résultat des négociations une joie plus sincère que le jeune et déjà célèbre historien des *Basiliques chrétiennes*. La reconnaissance des mariages évangéliques de la part de la Curie lui paraissait pour l'avenir un fait acquis. Il croyait avoir fermé pour toujours l'ère des différends confessionnels et se plaisait à comparer le récent accord avec les évêques au *connubium* entre les patriciens et les plébéiens, qui joue un si grand rôle dans les travaux de son maître Niebuhr.

« Les évêques, » écrivait-il peu après son retour en Italie au prince de Prusse, « marieront à l'avenir sur la base du bref, selon le rite ecclésiastique, sans que le curé ait exigé auparavant une promesse quelconque. La bénédiction ne sera suspendue que dans le

cas où la fiancée montrerait, à l'endroit de ses devoirs maternels, une légèreté coupable, répréhensible ; raisonnablement donc, jamais. Par contre, le prêtre est obligé d'accepter sans rétribution dans la sacristie leur déclaration qu'ils sont mari et femme : de leur annoncer qu'ils le sont réellement, de les inscrire sur le registre de paroisse. »

Les événements ne tardèrent pas à donner à ces espérances un cruel démenti. L'interprétation si libérale de Mgr Spiegel était tout au moins contraire à la lettre du bref. Il aurait fallu, pour que la convention de 1834 portât ses fruits, qu'elle pût être exécutée paisiblement pendant un certain nombre d'années sous la protection des évêques. La mort d'un seul des signataires, son remplacement par un candidat ultramontain, moins encore, le plus léger conflit, la plus innocente indiscrétion suffisaient pour renverser l'édifice élevé avec une si patiente habileté.

La pensée d'en appeler de Rome au patriotisme du clergé était aussi hardie que féconde en conséquences heureuses. Sa réalisation n'échoua qu'à cause des équivoques dans lesquelles se complut le ministère. La position ambiguë des évêques entre le Vatican et le cabinet de Berlin devenait à la longue intenable. Les prétentions ultramontaines n'auraient pu être combattues d'une manière efficace que si on leur avait opposé la volonté claire, énergique de la nation

représentée par le roi, les Chambres. « Le gouvernement prussien, » dit à cette occasion M. Gelzer, « ne se mit dans une position désavantageuse que par la maladresse avec laquelle il défendit une cause excellente : celle de la parité des confessions. »

Tout, au commencement, parut marcher selon ses désirs. Le 29 août M. d'Altenstein avait successivement obtenu de tous les évêques la promesse d'une lettre collective au saint-père afin de couper court à toute fausse interprétation, de prévenir toute rupture. Les prélats y déclaraient que la publication du bref pontifical n'avait été autorisée que sur leur assurance formelle qu'il ne renfermait aucune prescription contraire aux lois du royaume.

Il suffit de la mort inopinée d'un des signataires pour frapper de stérilité cette démarche. L'évêque de Trèves, Mgr Hommer, avait toujours fait preuve, dans ses relations avec le gouvernement, de la même aménité que Mgr Spiegel. Sa correspondance avec Bunsen témoigne des vues les plus sages, des dispositions les plus conciliantes. Le 1er octobre 1836, six semaines avant sa mort, il écrivait, malgré sa faiblesse, de sa propre main à Grégoire XVI pour lui recommander le nouveau mode de vivre en matière de mariage mixte comme aussi favorable à l'Église que dicté par les circonstances. Il donnait, sur son lit de douleur, sa bénédiction au prince de Prusse,

si étroit lui paraissait le lien qui unissait la patrie avec l'Église.

Les jésuites, qu'il avait toujours détestés, réussirent à le circonvenir pendant ses derniers instants. Ils le tourmentèrent si bien qu'il signa une déclaration par laquelle il reniait tous les actes de son épiscopat. Sa conscience angoissée lui faisait un devoir de communiquer au saint-père le pacte de Coblentz, d'implorer son pardon.

Cette lettre donna pleine consistance aux soupçons que nourrissait la Curie à l'endroit des négociations entre les évêques et le gouvernement prussien. Elle en possédait déjà une vague connaissance grâce aux dénonciations de la *Gazette d'Aschaffenbourg,* aux bons offices du prince de Metternich. A peine Bunsen était-il revenu au Capitole que le cardinal-secrétaire d'État l'interrogeait sur la convention du 19 juin 1834. Il se contenta de répliquer que si les évêques étaient tombés d'accord sur l'exécution du bref, ils avaient eu raison d'en informer leur chef spirituel. Le gouvernement de Sa Majesté n'avait point à s'occuper de ces matières. Lambruschini, pour toute réponse, lui tendit la lettre de l'évêque de Trèves. C'était de la part du cabinet de Berlin une tentative chimérique que de recourir à des transactions secrètes dans une époque de publicité absolue.

CHAPITRE V

Le conflit des mariages mixtes. — M. de Bunsen et Mgr de Droste-Vischering.

Frédéric-Guillaume III ne tarda pas à se repentir de ses tergiversations dans l'affaire de l'*exequatur*. A peine Pie VIII avait-il lancé son fameux bref qu'il succombait au chagrin que lui avait causé la révolution de 1830 [1]. Il eut pour successeur le cardinal Mauro Capellari [2] qui, en souvenir du fondateur de la propagande [3], prit en montant sur le trône pontifical le nom de Grégoire XVI. C'était un savant orientaliste, un théologien subtil et disert qui, dans son long commerce avec Gratien et les jurisconsultes de Bologne, s'était imbu de l'esprit du moyen âge. Son fanatisme n'avait point diminué dans la vie habituelle l'agrément de son humeur. « En dépit de sa qualité de moine camaldule, » dit M. de Sybel [4], « il était dans l'intimité le plus gai, le plus brillant des

[1] 26 novembre 1830.

[2] Né à Bellune, dans les États vénitiens, le 18 sept. 1765.

[3] Grégoire XV, en 1622.

[4] H. von Sybel, « Klerikal-Politik, » p. 76.

convives; ses interlocuteurs demeuraient sous le charme de ses paroles, malgré sa fistule nasale et ses lèvres porpues. »

L'étude, cependant, ne l'avait point absorbé tout entier. Après avoir, en 1825, rempli une importante mission dans les Pays-Bas, le cardinal Mauro Capellari était devenu, par son habileté et son énergie, le chef, au sein du sacré Collége, du parti rétrograde. Il s'était promis, si jamais il parvenait à la suprême puissance, de venger l'Église des outrages d'un siècle pervers, de lui rendre sur les peuples une domination absolue, de ressusciter les glorieuses traditions de Grégoire VII et d'Innocent III.

De si vastes projets proclamés *urbi et orbi* dans le plus altier langage ne pouvaient manquer d'engendrer des troubles. A peine la nouvelle de l'élection de Grégoire XVI était-elle connue qu'une émeute éclatait dans les Légations, les Romagnes, la Marche d'Ancône. Elle ne put être réprimée qu'avec le concours de la France et de l'Autriche. Au lieu d'obtempérer aux conseils de M. Casimir Périer et d'introduire dans ses États les réformes les plus nécessaires, le vicaire de Jésus-Christ profita de la présence des Croates pour massacrer, emprisonner, contraindre à l'exil toute personne suspecte de libéralisme. Au plus fort de l'agitation il trouva encore le loisir de ramener l'inquisition en Sardaigne. Les

droits les plus légitimes des monarques lui paraissaient autant d'usurpations sacriléges sur les prérogatives du saint-siége. Les foudres du Vatican frappèrent tour à tour la Prusse à propos des mariages mixtes, la Russie au sujet des Grecs unis, la Suisse pour la suppression des couvents d'Argovie.

Grégoire XVI, lorsqu'il n'était que le cardinal Mauro Cappellari, avait déjà eu l'occasion de témoigner de son mauvais vouloir pour la maison de Hohenzollern. Confident de Pie VIII, il s'était fait remarquer dans toutes les tractations diplomatiques par sa raideur, son opiniâtreté, son formalisme. A peine eut-il ceint la tiare qu'il rompit avec Frédéric-Guillaume les relations cordiales qu'avait toujours entretenues son prédécesseur. Il déclara, dès sa première entrevue avec Bunsen, qu'il ne pouvait, sans forfaire à ses devoirs, s'engager plus avant dans la voie des concessions; puis, afin de ne laisser aucun doute sur ses desseins, il publia de nouveau le bref de 1830 en en faisant encore saillir davantage les aspérités.

L'irritation du cabinet de Berlin fut avivée, le 15 mars 1836, par une note du cardinal Lambruschini. Le secrétaire d'État se plaignait successivement que les évêques ne pussent correspondre en toute liberté avec le pape, que des professeurs hérétiques fussent appelés aux chaires de théologie dans les Universités

de Bonn et de Breslau, qu'il fût mis, en matière matrimoniale, des obstacles incessants à la juridiction ecclésiastique; que le roi pourvût, de sa propre autorité, aux cures vacantes; que les élections par les Chapitres de suffragants, de directeurs de séminaires, fussent cassées lorsqu'elles déplaisaient à l'autorité civile. La plupart de ces reproches ne reposaient sur aucun fondement : les autres, par leur exagération, perdaient toute part de vérité.

La Curie manifesta dans le même temps l'intention d'accréditer un nonce à Berlin. Malgré la prédominance au sein du cabinet de l'élément féodal, ses prétentions se heurtèrent contre une résistance aussi vive qu'en 1801 dans les jours glorieux de Wilhelm de Humboldt; Frédéric-Guillaume III, lui-même, prit l'affaire en main avec une vigueur inaccoutumée. Ses scrupules politiques en faisaient trop souvent le docile serviteur de la réaction; dans les questions purement religieuses il se souvint toujours qu'il était un prince évangélique, et s'éleva contre les usurpations romaines avec la même dignité que son fils, l'empereur Guillaume. La belle lettre par laquelle, le 15 septembre 1873, ce dernier repoussa les prétentions à l'infaillibilité de Pie IX, aurait doublement réjoui son cœur de chrétien, de patriote allemand.

La proposition du saint-siége répugnait au vieux monarque comme une nouveauté dangereuse, sous

quelque forme d'ailleurs qu'elle pût se présenter. Il ne la repoussa pas seulement « dans les circonstances actuelles, mais une fois pour toutes, catégoriquement, définitivement. » Ancillon, quoiqu'il fût d'ordinaire le plus timoré des diplomates, tint au cardinal Lambruschini un viril langage : « Sa Majesté ne souffrira jamais qu'un prétendu représentant des droits de ses sujets, qui obéit en réalité à un prince étranger, réside à sa Cour; le pape ne fera jamais exception à nos yeux, soit comme monarque temporel, soit comme chef suprême de l'Église catholique. » Le roi attachait à ce projet de la Curie une telle gravité que l'année suivante, lorsqu'elle fit sonder le terrain à St-Pétersbourg, il chargea son ambassadeur, M. de Libermann, de communiquer au comte Nesselrode sa réponse à Grégoire XVI et de s'entendre avec lui pour des mesures communes.

L'Église ne voulait pas la paix mais la guerre. Elle trouva dans le nouvel archevêque de Cologne un agent résolu à pousser la lutte jusqu'aux dernières extrémités. Mgr Spiegel avait succombé, le 2 août 1835, aux fatigues qu'il avait prises pour assurer le succès de la convention de Coblentz. Sa mort donna dans tout le diocèse le signal d'une agitation entretenue avec l'argent belge, préparée de longue main par les jésuites. A Rome même, les apostats luthériens, entre autres le professeur Schlosser de Coblentz, ne

cessaient d'attiser le feu, encouragés comme ils l'étaient dans leurs perfides machinations par les ambassadeurs d'Autriche et de Bavière. Le prince de Metternich croyait en effet le moment venu de recueillir les fruits de sa politique au Congrès de Vienne.

La *Gazette d'Aschaffenbourg* se fit l'organe des plus effrontées calomnies. Elle accusa à plusieurs reprises le cabinet de Berlin de vouloir enlever leur religion aux habitants des provinces rhénanes, de réduire sur leur propre sol les catholiques à l'état d'ilotes. A vrai dire, les protestants ne devaient qu'à la supériorité de leur culture la position honorable qu'ils avaient conquise dans les anciens électorats ecclésiastiques.

Il semblait, en des conjonctures aussi délicates, que le roi dût élever au siége métropolitain de Cologne un prélat animé de vues aussi larges, aussi tolérantes que Mgr Spiegel. Son choix, par une étrange méprise, tomba sur le plus fanatique des évêques. Mgr Clément-Auguste, baron de Droste-Vischering appartenait à une maison de gentilshommes westphaliens tellement connue par son dévouement pour l'Église romaine qu'elle avait reçu le surnom de *familia sacra*. Son frère aîné, Maximilien-Gaspard, évêque de Munster, avait au concile national de 1813 protesté en termes véhéments contre les décrets de Na-

poléon et réclamé avant tout débat la mise en liberté de Pie VII.

Clément-Auguste lui-même était né le 22 janvier 1773. Sa jeunesse s'était écoulée dans le pieux cénacle de la princesse Galitzin, une grande dame russe qui, dans les dernières années du XVIIIme siècle, joua un rôle tout semblable à celui de sa compatriote, Mme Swetchine, sous le second empire. Nommé plus tard à deux reprises, 1805-1813, 1815-1820, vicaire général du diocèse de Munster, il s'était rendu odieux à tous les membres du Chapitre par son orgueil, sa dureté, son étroitesse. L'irritation avait été portée au comble par l'inconvenance de ses procédés vis-à-vis du théologien libéral Hermès, de l'archevêque Spiegel.

Les démêlés du jeune prêtre avec le pouvoir civil n'avaient été ni moins longs ni moins âpres. Il avait, en 1807, bien avant le conflit relatif aux mariages mixtes, défendu à ses subordonnés non-seulement leur célébration mais même l'assistance passive. Son immixtion dans l'école avait été aussi hautaine, aussi illicite. Il appartenait, selon lui, à l'Église seule de lui imprimer une direction ; l'État se voyait refuser tout droit de surveillance au mépris des articles les plus clairs du Landrecht.

Mgr de Droste ne se montra pas moins hostile à l'Université nouvellement créée de Bonn. Elle l'of-

fusquait soit à cause des lumières de ses maîtres, soit parce que, fondée par le gouvernement, elle se trouvait entièrement en dehors de la compétence de l'Église, du *nexus ecclesiæ*. Il essaya en 1819 de la priver d'élèves, comme le fit, en 1852, Mgr de Ketteler pour Giessen en interdisant sa fréquentation à tous les séminaristes, élèves de Munster. M. d'Altenstein avait la conscience trop nette de ses devoirs pour supporter tranquillement une semblable usurpation. Il rappela au prélat que l'Académie de Munster ne lui était point soumise, mais avait pour curateur le président de la province.

Les menaces comme les exhortations demeurèrent inutiles. A toutes les injonctions du ministre, Mgr de Droste se contenta de répondre qu'il agissait sous l'inspiration immédiate du Saint-Esprit et n'avait de compte à rendre qu'au chef suprême des fidèles. D'ailleurs les engagements pris par le souverain étaient ouvertement violés. Les catholiques ne possédaient plus pour le maintien de la vraie foi aucune garantie depuis qu'un curateur protestant dirigeait leurs Universités. Vis-à-vis d'une résistance aussi obstinée, M. d'Altenstein n'eut d'autre ressource que de suspendre temporairement les cours de l'Académie de Munster. Quelques semaines après, le vicaire général se retirait « *de son plein gré*, » s'il faut en croire le journal officiel.

Mgr de Droste n'avait pas attendu jusqu'à ce moment pour propager ses opinions par la voie de la presse. Dans une brochure sur la Liberté religieuse des catholiques, qu'il avait publiée en 1817, il avait assimilé l'Église au Royaume de Dieu, l'État au monde plongé dans la corruption. Combien cet idéal différait de la réalité présente où l'Église était spoliée de ses biens, gênée dans ses relations avec son chef, privée de la part qui lui revenait dans la direction des intelligences ! Le noble baron flétrissait cette longue série de sacriléges, et proscrivait comme inconciliables avec les devoirs du chrétien, le recours au prince, le placet, le *veto*. Ses sentiments ne varièrent jamais à l'égard de l'hérésie. Luther, dans son exégèse des Livres saints, avait, selon lui, lâché la bride à une raison orgueilleuse ; il n'avait émis sa doctrine de la justification que pour satisfaire ses désirs charnels. (1843. *La paix entre les États et les Églises.*)

Maintenant encore l'historien se demande par quelle aberration inouie Frédéric-Guillaume III, avec de semblables antécédents, jeta les yeux sur Mgr de Droste-Vischering pour le siége archiépiscopal de Cologne. Il se flatta de gagner l'affection de la noblesse westphalienne en nommant un candidat qui lui était cher. Puissante par sa richesse territoriale, son autorité sur des populations agricoles, le prestige

de ses ancêtres, elle était unie avec le clergé ultramontain par la communauté des intérêts, des espérances. La maison de Hohenzollern n'occupait, dans le cœur de ses fils, qu'une place secondaire, la première était consacrée à l'autel. Aujourd'hui, dans les luttes qu'a provoquées la proclamation du dogme de l'infaillibilité, elle s'est enrôlée sous la bannière de Rome avec un accord unanime et a donné au parti du centre quelques-uns de ses orateurs les plus diserts, de ses plus belliqueux champions : un Wildrich de Ketteler, un Landsberg-Velen, un Schorlemer-Alst, un Mallinkrodt. Afin de ne garder aucun contact avec un gouvernement impie, elle a résigné toutes ses charges et s'abstient de paraître à la Cour. Les dames des meilleures familles portent le deuil dans leurs châteaux afin de s'associer à la captivité de Pie IX. Munster avec son vieil et pittoresque hôtel de ville, ses églises gothiques, ses larges places, son parc solitaire a conservé le caractère d'une résidence épiscopale. A chaque coin de rue on rencontre un moine ; les garçons d'hôtel eux-mêmes parcourent leur bréviaire pendant les loisirs que leur laissent les voyageurs.

Tout fut mis en jeu, en 1836, par la faction ultramontaine pour assurer à son élu la victoire. De grands seigneurs protestants, des ambassadeurs, des généraux agirent en sa faveur auprès du monarque.

Frédéric-Guillaume III accéda facilement à leurs désirs. Avec son respect des choses saintes et sa pieuse droiture, il demandait moins un courtisan qu'un prêtre vertueux, un catholique sincère.

Le prince de Prusse saisit cette occasion pour réclamer en faveur de l'Église une complète indépendance. Il nourrissait déjà le dessein de rétablir les institutions politiques du moyen âge, de convier les fidèles des deux confessions à une guerre implacable contre le radicalisme et l'incrédulité. Mgr de Droste-Vischering, par l'ascétisme de ses mœurs, la rigidité de ses croyances, son obstination vis-à-vis du pouvoir civil lui imposait à l'égal des plus grands saints. Il le défendit dans les séances du Conseil avec l'éloquence passionnée, le dévouement chevaleresque, le mépris des réalités tangibles qu'il apportait dans tous ses actes et qui devaient avoir pour son pays de si funestes conséquences.

M. d'Altenstein, malgré sa condescendance habituelle pour le clergé, avait gardé des événements de 1825 un trop fâcheux souvenir pour ne pas redouter l'avénement d'un prélat aussi fanatique. Il chargea un de leurs amis communs de s'informer de la position qu'il prendrait vis-à-vis du pacte de Coblentz. Mgr de Droste en garantit l'exécution dans des termes qui rendaient injurieuse toute défiance pour l'avenir.

Aussitôt qu'il eut fait cette promesse, sa nomination ne souffrit plus aucune difficulté. Le Chapitre de Cologne prêta devant le commissaire royal le serment traditionnel, lut la messe du Saint-Esprit, procéda à l'élection canonique de Mgr Clément-Auguste. La confirmation pontificale arriva cette fois sans délai ; le 29 mai 1836 le nouvel archevêque fit, au milieu de bruyantes ovations de son peuple, son entrée dans la cathédrale.

A Rome même la nouvelle de cet événement ne rencontra d'abord que des incrédules. « Votre gouvernement a-t-il perdu le sens, » demanda le cardinal Lambruschini à Bunsen. Tous les amis de la Prusse furent plongés dans un étonnement mélangé de stupeur. Un des hommes qui connaissaient le mieux la Westphalie, le président de Bodelschwingh regardait, quoiqu'il appartînt au parti féodal, la nomination de Mgr de Droste comme une des plus graves erreurs que pût commettre un monarque. « Nous n'aurons que trop longtemps à souffrir de ses conséquences, » s'écriait-il avec un coup d'œil prophétique.

Le Chapitre de Cologne supporta bientôt malaisément les allures impérieuses de son nouveau chef. Dans un mémoire du 22 novembre 1837 il s'en plaignit à Grégoire XVI lui-même avec une entière franchise. « L'accès auprès du prélat, » disait-il, « n'est accordé qu'au très-petit nombre; Mgr de Droste se

méfie des personnes les plus instruites, les plus expérimentées et repousse leurs conseils, quoique son âge déjà avancé (63 ans) lui rende pénible l'administration d'un diocèse aussi vaste et qui lui est peu connu. Contrairement aux lois canoniques, il traite avec hauteur la plupart de ses prêtres, surtout les jeunes ; il s'efforce d'anéantir les sages mesures qui, après avoir coûté tant de peine à son prédécesseur, ont porté des fruits si heureux pour l'Église. Toute sa manière d'agir revêt un caractère plus destructeur qu'édifiant. » « L'élection de 1836 a transformé en Prusse la position de l'Église catholique, » disait sur l'heure même Frédéric Perthès. Le célèbre libraire devançait par ce jugement le verdict de la postérité.

Une année ne s'était pas écoulée que l'archevêque et le ministre des cultes se trouvaient sur tous les points en guerre ouverte. M. d'Altenstein s'était aperçu trop tard qu'un ultramontain ne se croyait point lié par sa parole de gentilhomme. Mgr de Droste ne tenait point les engagements desquels avait dépendu sa nomination ; tout au moins les laissait-il violer par plusieurs prêtres de son diocèse qui feignaient d'ignorer les droits de l'autorité civile.

Le ministère convia le prélat à un interrogatoire confidentiel. A l'instigation des jésuites qui le dirigeaient, Mgr de Droste se borna d'abord à des ré-

ponses évasives. La fausseté fut même poussée par lui si loin qu'il promit de se conformer à tous égards à l'instruction de son prédécesseur, à une époque où il s'était déjà rendu indigne de la confiance royale. La rétractation de l'évêque de Trèves fit une impression profonde sur son cœur. Il déclara, à partir de ce moment, qu'il n'exécuterait la convention de Coblentz que sur les points où elle s'accordait avec le bref de Pie VII, afin de n'être point exposé à renier sur son lit de mort ce qu'il aurait fait pendant sa vie.

En manière de justification Mgr de Droste alléguait qu'il n'avait connu le pacte qu'après son installation. Son frère, l'évêque de Munster, le lui avait jusqu'alors tenu secret par un excès de délicatesse, il n'en avait été informé qu'accidentellement par son chapelain, le jésuite Édouard Michaelis.

A ces distinctions dignes d'Escobar, M. d'Altenstein opposa une fin de non-recevoir des plus fermes. « Aucun de ceux, écrivait-il, qui ont lu votre engagement solennel sur un point aussi grave, en réponse à la question si nette qui vous avait été posée par l'autorité supérieure, ne s'attendait à une semblable défaite. Nous rejetons comme nul le prétexte que l'obligation de garder son serment n'aurait pas permis à l'évêque de Munster de communiquer au vicaire général, son frère, l'instruction de 1834. Mais lors même que nous admettrions qu'il aurait été arrêté

par ce scrupule, rien ne vous empêchait de réclamer les plus amples détails du ministre qui vous interrogeait. Quelle conséquence enfin, en homme loyal, auriez-vous dû tirer de cette lecture après votre installation? — Il demeure établi dans la conscience universelle comme dans le droit commun que celui qui a fait une promesse à la légère est tenu de l'accomplir dans toute son étendue, lorsqu'il en a pris une connaissance suffisante, ou de résigner l'emploi qui lui a été confié. » Malgré cette sévère réprimande, Mgr de Droste-Vischering n'en persista pas moins dans son double refus d'abdiquer, d'approuver une pratique condamnée par le saint-siége. « Les évêques, avait-il coutume de dire, appartiennent à deux mondes différents : à leur État particulier comme sujets, à l'Église catholique comme grands dignitaires. Leur obéissance absolue à cette dernière ne souffre aucun doute dans le cas d'un conflit. »

Au plus fort de la crise, des amis indiscrets éclairèrent d'une triste lumière les véritables mobiles de sa conduite. Une feuille belge, tout ensemble ultramontaine et radicale, qui excitait à la révolte les paysans des provinces rhénanes, le *Journal de Liége*, écrivait à propos des prétendus engagements de Mgr de Droste : « L'archevêque a joué le ministre. Lorsque ce dernier, avant l'élection, lui a demandé des explications au sujet du pacte de Coblentz, il s'est

contenté de répondre qu'il était prêt à l'observer en tant qu'il concordait avec le bref de Pie VII. M. d'Altenstein, en se déclarant satisfait à si bon marché, s'est pris lui-même dans son propre piége. »

« La main de Monseigneur, » ajoutait la pieuse feuille, « a été visiblement guidée par le Saint-Esprit; les expressions elles-mêmes lui ont été dictées d'en haut pour qu'il ait donné à sa promesse une teneur qui le dégage complétement. » En présence d'un aveu aussi cynique, aucun catholique honnête ne pouvait s'élever contre la conclusion qu'en tirait le *Moniteur prussien* : « La sagesse du vertueux prélat a été célébrée par le *Journal de Liége* d'une façon qui lui aura été certainement très-pénible; elle éveille involontairement dans l'esprit de chacun une appellation sur laquelle il est inutile d'insister. »

Une querelle théologique porta au comble l'irritation des esprits. Georges Hermès [1] qui, depuis 1807, avait enseigné à l'Académie de Munster, de 1815 jusqu'à sa mort à l'Université de Bonn, avait joui pendant son vivant d'une réputation d'orthodoxie incontestée. Il avait réussi par son activité, son érudition, son éloquence à rendre une nouvelle vie aux études théologiques si fort négligées pendant la période napoléonienne. Son influence sur sa génération fut si puissante que ses disciples ne craignirent pas de la com-

[1] Né le 22 avril 1775 à Dreyerwald, dans le diocèse de Munster.

parer à celle des grands docteurs scholastiques. Les prélats de la province rhénane, entre autres Mgr Spiegel, recherchaient ses avis et l'honoraient de leur affection ; ses doctrines étaient professées dans les Universités de Bonn et de Breslau, les séminaires de Trèves, de Cologne, de l'Ermeland. L'immense majorité du clergé prussien devenait suspecte si la Cour de Rome intentait à son maître une action d'hérésie.

Bien loin de vouloir ébranler le dogme catholique, Hermès se proposait, dans son *Introduction à la Religion chrétienne*, de l'asseoir sur des bases plus solides, mieux appropriées aux besoins nouveaux. Comme Kant dans sa reconstruction de la philosophie, il partait du doute absolu pour arriver à la certitude non à l'aide de preuves externes mais en vertu d'une autorité intime, irrésistible. Guidé par une foi rationnelle, tout penseur sincère reconnaissait en lui, comme en dehors de lui, la réalité, la nécessité d'une révélation divine; il se convaincait par une libre recherche de la vérité de la tradition et se soumettait à elle pour obtenir le salut. Désormais cessait le vieil antagonisme entre la raison et la révélation, la nature et la grâce : au lieu de s'exclure elles se succédaient, se complétaient mutuellement.

L'orthodoxie de semblables résultats ne pouvait être mise en doute. Léon XII, quoiqu'il fût tout dévoué aux jésuites, donna à leur auteur un éclatant

témoignage de son approbation lorsqu'il le nomma, en 1825, chanoine de la cathédrale de Cologne. L'orage cependant s'amassait en silence. A peine la tombe d'Hermès était-elle fermée (26 mai 1831) que le Moniteur des ultramontains allemands, la *Gazette d'Aschaffenbourg*, l'accusait de rationalisme, de pélagianisme, de socinianisme, bref de toutes les erreurs dont l'énumération constitue le principal ornement des encycliques. Ses disciples se défendirent avec l'assurance d'hommes jaloux de leur liberté intellectuelle, fiers de leur prépondérance numérique. Mgr Spiegel avait conservé à Rome assez de crédit pour obtenir du pape un bref qui rétablissait les faits dans leur intégrité.

Encouragés comme ils l'étaient par la majorité fanatique du sacré collége, les jésuites ne se laissèrent pas arrêter pour si peu dans leurs intrigues. Le légat du Vatican à Munich chargea un des adversaires les plus acharnés d'Hermès, le Dr Windischmann, de rédiger un préavis impartial sur toute la querelle. A la même époque, des bruits fâcheux se répandirent dans le public sur les prétendues hérésies du professeur de Bonn. La Commission pontificale usa dans son enquête des procédés familiers à l'inquisition. Elle recueillit avidement toutes les dénonciations, mais se garda d'interroger les évêques qui avaient le plus intimement connu l'accusé.

A peine l'archevêque de Cologne eut-il rendu le dernier soupir que l'orage, longtemps comprimé, éclata avec une extrême violence. Un bref de Grégoire XVI, daté du 26 septembre 1835, condamna solennellement les doctrines, les écrits d'Hermès. Conçu dans les termes les plus vagues, il rappelait les plaintes nombreuses qui étaient parvenues jusqu'au pied du trône de Sa Sainteté, parlait d'une demande d'examen signée par les plus augustes prélats, insistait sur l'unanimité avec laquelle les cardinaux avaient rendu leur verdict. A vrai dire, la tranquillité la plus complète n'avait cessé jusqu'alors de régner en Allemagne, dans le troupeau comme chez la plupart de ses pasteurs. Ils n'avaient appris que par le bref pontifical les dangers que courait la religion.

La bulle ne faisait d'ailleurs mention d'aucune erreur particulière. Elle se contentait de blâmer en termes généraux la soif immodérée de nouveauté qui s'était emparée d'Hermès, son éloignement de la tradition catholique, l'obscurité de plusieurs de ses explications. Il suffira d'un seul fait pour établir l'incompétence des juges. Le grand théologien de la Cour de Rome, le père Perronne, avoua plus tard qu'il n'avait combattu une opinion d'Hermès que pour l'avoir mal comprise, vu son ignorance totale de la langue allemande.

La Congrégation de l'Index ne pouvait rendre un autre arrêt, puisqu'elle s'efforce de réaliser dans la théologie une uniformité absolue. Malgré l'orthodoxie apparente des résultats, la méthode d'Hermès était celle de l'école critique. Le doute ne saurait, en effet, infailliblement conduire à la certitude, le commerce avec les écrivains protestants ne peut qu'être nuisible pour ceux qui ont la foi du charbonnier. Pour flairer l'hérésie, découvrir le poison sous les fleurs, il n'est pas de limiers comparables à ceux de l'inquisition.

Grande fut l'émotion des hermésiens lorsqu'ils eurent connaissance du bref pontifical. Plutôt que de sortir de l'Église ils ne reculèrent devant aucun sacrifice. Chez la plupart prévalut le sentiment d'aveugle obéissance inné dans tout cœur catholique : *Roma locuta causa finita est.* Ils se soumirent à discrétion malgré la conscience de leur bon droit, le respect qu'ils professaient pour la mémoire de leur maître. D'autres comme le Dr Baltzer[1], de Bonn, hasardèrent de timides restrictions. Les plus hardis, Braun[1], Elvenich[1], Achterfeld[1] se réfugièrent dans la distinction du fait et du droit imaginée par Antoine Arnauld au plus fort de la controverse janséniste. Ils ne se refusèrent pas à condamner les opinions flétries dans le bref, mais prétendirent qu'elles ne se trouvaient pas

[1] Voir la note XXIV à la fin du volume.

dans les œuvres d'Hermès. Après avoir épuisé tous les arguments, ils se rendirent à Rome pour se justifier personnellement auprès de Grégoire XVI. Leur tentative fut aussi infructueuse que l'avait été vingt années auparavant celle de Wessemberg. Les décrets du Vatican inspiraient aux esprits, en apparence les plus indépendants, une telle frayeur que, malgré son illégalité, le bref de 1834 fut reconnu par l'ami et l'exécuteur testamentaire de Spiegel, le vicaire général Hüsgen.

La situation des hermésiens empira chaque jour davantage. Le nouvel archevêque de Cologne était leur ennemi mortel, M. d'Altenstein ne les protégeait qu'à contre-cœur.

Mgr de Droste-Vischering avait déjà poursuivi de sa haine Hermès lui-même, lorsqu'en 1820 il avait interdit aux jeunes ecclésiastiques de son diocèse la fréquentation de l'Université de Bonn. Il avait conservé de ses démêlés avec le gouvernement, de la fermeture de l'Académie de Munster le plus amer souvenir. A peine eut-il recouvré le pouvoir qu'il résolut de se venger sur les disciples des humiliations que lui avait fait essuyer le maître. L'hérésie s'était introduite dans tous les gymnases, tous les presbytères de la province rhénane ; l'archevêque se crut le héros choisi par la Providence pour l'extirper jusque dans ses dernières racines.

Le bref de 1835, aussi longtemps qu'il n'avait pas obtenu le *placet* du monarque, ne possédait en Prusse aucune autorité légale. M. d'Altenstein en défendit la publication, mais en même temps, afin de donner une nouvelle preuve de son humeur conciliante, il recommanda aux professeurs de Bonn, d'éviter toute allusion aux doctrines incriminées. Ses conseils furent ponctuellement suivis : il ne s'éleva pendant toute la durée du semestre aucune plainte sur l'enseignement théologique.

Cette pusillanimité ne servit qu'à enhardir l'archevêque. Il ne demanda au ministre l'éloignement d'aucun professeur, s'abstint de toute observation sur le programme des cours, mais rédigea pour le confessionnal un monitoire où il se mettait en insurrection ouverte contre la loi. Désormais les étudiants catholiques ne pouvaient, sous peine d'anathème, non-seulement lire les écrits d'Hermès mais entendre les leçons de ses disciples. Tout droit d'intervenir était contesté au gouvernement; il n'était fait mention du placet que pour lui dénoncer l'obéissance. Qu'il fût accordé ou non, les fidèles n'en étaient pas moins tenus de se soumettre aux ordres de Rome. « Sans cela, » ajoutait Mgr de Droste, « le centre d'unité prescrit par le Sauveur dépendrait du bon plaisir de l'autorité civile, qui ne saurait dans une même cause être à la fois juge et partie. Peut-être cela ne

serait-il pas désagréable aux hermésiens; en effet, comme tous les sectaires, ils sont incapables de subsister sans l'aide de l'État. »

M. d'Altenstein ne répondit que par un redoublement de douceur à cet acte arbitraire. Il poussa même la condescendance jusqu'à déléguer auprès de l'archevêque, avant l'ouverture des cours, le curateur de l'Université, M. de Rehfues, afin d'arriver à une entente sur la Faculté de théologie Comme dans toutes les occasions semblables, Mgr de Droste ne fit aucune remarque. Il donna même son agrément aux leçons des professeurs hermésiens si elles étaient en réalité telles que les indiquait le programme. Comment pourrait-il, d'ailleurs, formuler un jugement sur eux aussi longtemps qu'il n'aurait pas connaissance des manuels qui leur servaient de guides?

M. de Rehfues ne se laissa pas rebuter par cette fin hautaine de non-recevoir : il proposa pour le 19 mars une conférence où le prélat exposerait tout au long ses griefs; après quoi le gouvernement prendrait contre les hermésiens des mesures légales. Peines inutiles. Un fanatique se refuse à tout compromis. Mgr de Droste ne voulut ni accorder une audience aux professeurs incriminés, ni recevoir d'eux une déclaration écrite, ni faire surveiller leur enseignement par un commissaire. Malgré ces preuves réitérées de mauvais vouloir, le cabinet de Berlin redoutait telle-

ment toute espèce d'agitation qu'il exigea des docteurs de Bonn un silence absolu vis-à-vis des attaques dirigées contre leur maître. Cet ordre, malgré son étrangeté, rencontra chez ceux auxquels il s'adressait les dispositions les plus favorables. Les hommes les plus estimés pour leur caractère et leur savoir, Braun, Elvenich, Achterfeld, se rendirent en ce moment critique coupables des mêmes faiblesses qui ont été si amèrement reprochées après le concile de 1870 aux plus illustres prélats antiinfaillibilistes : un Rauscher, un Darboy, un Dupanloup. Ils ne rougirent pas de présenter leurs manuscrits à l'approbation de l'archevêque, autant « pour la vénération que leur inspirait le saint-siége, qu'à cause du devoir qui leur incombait de développer le sentiment religieux au sein de la jeunesse. » La science catholique s'est toujours courbée, après quelques hésitations, devant les arrêts du Vatican, même en Allemagne.

En présence d'aussi timides adversaires, l'audace de l'archevêque ne connut plus aucune limite. Il résolut, à l'exemple des jésuites de Louvain, de s'emparer de l'enseignement supérieur par la stérilisation complète de l'Université. Toutes les leçons furent frappées d'interdit, à l'exception de celles de deux ultramontains : l'exégète Klee et le canoniste Walter[1].

[1] Voir la note XXV à la fin du volume.

Le curateur, offensé de cette immixtion arbitraire, donna aux étudiants du Convict[1] le choix entre le départ immédiat de Bonn ou la fréquentation de tous les cours. De soixante-dix qu'ils étaient en totalité soixante obéirent à l'instant même aux injonctions de leurs confesseurs (21 avril 1837). Ne s'assuraient-ils pas au prix de passagères vexations une riche prébende en ce monde, le salut éternel dans l'autre ?

L'archevêque procéda contre le grand séminaire de Cologne avec une égale rudesse. Choisis par Mgr Spiegel, ses maîtres appartenaient pour la majeure partie à la tendance libérale. Il n'en fallut pas davantage pour en déterminer la suppression. Une intrigue fut ourdie par le Méphistophélès de l'archevêque, le chapelain Michaelis. Quelques élèves demandèrent, à son instigation, un changement dans les études, se plaignirent de leurs professeurs, fomentèrent des troubles. Cela suffit à Mgr de Droste pour fermer l'établissement avant une enquête quelconque, en renvoyer le personnel sans compensation aucune. Il se contenta d'annoncer que désormais l'enseignement serait donné dans son propre palais sous sa surveillance exclusive. Le Dr Achterfeld avait déjà

[1] Le Convict est un pensionnat où logent les étudiants en théologie catholiques pendant leurs années d'études, et qui est entretenu à frais communs par l'archevêque et le gouvernement. Il en existe dans toutes les Facultés de théologie catholiques allemandes.

été cassé quelques semaines auparavant de la place de directeur qu'il remplissait avec autant d'habileté que de sollicitude (17 janvier 1837). Lorsqu'il s'était informé auprès de l'archevêque du motif de sa disgrâce, il en avait reçu cette réponse : « Si j'avais cru nécessaire ou convenable de vous indiquer les raisons pour lesquelles je vous ai retiré la cure d'âmes, je n'y aurais pas manqué. » De semblables façons de procéder ne sont plus rares dans l'épiscopat depuis que son chef s'est proclamé infaillible.

Tous les articles du Code furent successivement violés avec la même impudence par Mgr de Droste-Vischering. Les prélats catholiques ne possèdent en Prusse le droit d'*imprimatur* que pour les ouvrages de pure édification ; l'archevêque de Cologne entreprit de substituer les ordonnances du concile de Trente aux prescriptions du Landrecht. Il fallait, de gré ou de force, que le clergé rhénan rentrât tout entier dans le giron de l'orthodoxie. Mgr de Droste lui imposa la signature de dix-huit thèses qui résumaient assez complétement dans leur ensemble le droit canon tel qu'il avait été formulé au XIIIme siècle par Innocent III, Gratien, Raymond de Pennaforte. La dernière, comme la plus hardie, mérite l'honneur d'une citation textuelle. « Je promets à mon archevêque, pour tout ce qui concerne le dogme et la discipline, respect et obéissance sans aucune restric-

tion. Je reconnais que, d'après la constitution de la hiérarchie catholique, je ne puis et ne dois en appeler d'une décision de son Éminence à nul autre qu'au pape. »

De pareilles prétentions étaient inouïes au XIXme siècle dans une monarchie protestante : elles furent unanimement repoussées par tous les légistes, même ceux qui, à l'exemple de Walter, avaient des sympathies ultramontaines. Leur admission, à vrai dire, aurait équivalu au renversement de l'édifice social. « L'appel comme d'abus » ne fonctionnait pas seulement en France comme en Allemagne depuis plusieurs siècles sans interruption aucune. Reconnu au lendemain du Concile de Trente par les théologiens et les jurisconsultes les plus orthodoxes, il avait reçu soit dans le Code Napoléon, soit dans le Landrecht, sa consécration solennelle, définitive. Il aurait dépendu, en 1837, du caprice d'un archevêque de supprimer cette prérogative indispensable de la royauté.

« Le maintien du *recursus ad principem*, » déclarait Walter dans le préavis qu'il rédigea pour le ministère des cultes, « est nécessaire à la prospérité de l'État aussi bien qu'à celle de l'individu. Il n'est pas impossible qu'un prélat prescrive à ses subordonnés des actes qui mettraient la sécurité de la nation en péril, seraient contraires à la fidélité d'un sujet, annuleraient le serment prêté par tous les fonctionnai-

res, entre autres les professeurs royaux. Une pareille supposition, dans les circonstances actuelles, n'est point dépourvue de tout fondement. »

« Avec les devoirs qui lui incombent, autant pour la sécurité publique que pour sa propre conservation, » était-il dit encore dans un mémoire officiel qui n'avait d'autre tort que celui de sa publication tardive, « quel gouvernement pourrait souffrir que sa puissance fût contestée en matière disciplinaire dans le sens le plus strict de ce mot, qu'il ne lui fût pas loisible d'intervenir suivant la marche établie par les lois pour repousser un empiétement sur ses droits, envers ceux de ses sujets qui attendent de lui secours et protection ? »

Une logique sévère présida dans ce conflit aux actes de la Cour de Rome, de l'archevêque qui n'en était que l'instrument. Malgré les diversions apparentes de la lutte, tous convergèrent vers un seul but nettement déterminé, poursuivi avec autant de vigueur que de persévérance : la subordination de l'État à l'Église dans la sphère civile et politique comme dans le domaine religieux. Mgr de Droste lui-même en convint dans une entrevue qu'il eut, au mois de juillet 1837, avec le ministre de l'intérieur, M. de Rochow. Il saisit cette occasion pour attaquer tout le système gouvernemental, élever une controverse accidentelle à la hauteur d'une question de principe.

Le résumé de ses griefs concorde de tout point avec la note du cardinal Lambruschini, en date du 15 mars 1836.

« La position de l'État vis-à-vis de l'Église, » aurait-il dit, d'après le procès-verbal de la conférence, « était des plus fausses. Égales sous tous les rapports, les deux puissances devraient vivre dans une complète indépendance réciproque. Le contrôle exercé par le monarque était aussi inique que superflu, les restrictions apportées au commerce avec le pape constituaient une criante injustice. L'éducation des prêtres, leur nomination aux cures vacantes comme leur destitution étaient exclusivement du ressort de l'évêque qui ouvrait dans ce but des écoles spéciales et dirigeait l'instruction de la jeunesse. Les élèves qui témoignaient de dispositions remarquables pour la carrière ecclésiastique étaient aussitôt reçus dans le grand séminaire, le convict transféré de Bonn à Cologne, le choix des professeurs de l'Université, ainsi que leur suspension, abandonnés à l'autorité ecclésiastique. Les mécontents n'avaient qu'à recourir au saint-siége. Il coulait de source que l'archevêque administrait le séminaire selon son bon plaisir. L'Église ne se départirait de ces justes exigences que contrainte par la nécessité. »

Le cabinet de Berlin, malgré la hauteur de ce langage, ne négligea aucun moyen pour arriver à un

compromis. Offres, promesses, menaces, tout échoua devant le fanatisme de l'archevêque.

La tension des esprits à Cologne, comme dans le reste de la province, augmentait toujours davantage. Les protestants, les catholiques libéraux se croyaient abandonnés par leur protecteur naturel; les ultramontains ne dissimulaient plus leur espoir de secouer le joug des Hohenzollern. Frédéric-Guillaume III, par sa longanimité, n'avait abouti qu'à rendre la catastrophe inévitable. Il se décida, malgré le conseil de ses ministres, à engager une dernière fois des négociations amiables avec Mgr de Droste. Le gouverneur de la province du Rhin, le comte Antoine Stolberg, que d'étroits liens de parenté unissaient à plusieurs grandes familles catholiques, se rendit dans ce but à Cologne avec M. de Bunsen.

L'ambassadeur de Prusse auprès du Vatican était trop perspicace pour s'abandonner sur l'imminence de la crise à aucune illusion. Mieux que tout autre diplomate il connaissait, pour en avoir depuis longtemps souffert, la véritable situation à Rome, les visées ambitieuses de Grégoire XVI, l'irrésistible influence des jésuites. Leur campagne actuelle contre la Prusse n'était qu'un épisode dans la guerre qu'ouvertement, ou par des voies secrètes, ils poursuivaient dans toute l'Europe contre les idées modernes. Frédéric-Guillaume III, pour recouvrer son

prestige, ne devait, vis-à-vis d'un sujet rebelle, plus user d'aucun ménagement.

Un moment, lors du séjour de Mgr Cappacini à Berlin, Bunsen s'était flatté de la possibilité d'un accord. Élevé dans les prudentes traditions de Consalvi, ce prélat était un hôte assidu de la légation du Capitole et professait pour son titulaire une sympathique estime. Le pape, qui se défiait de sa modération, avait eu soin de ne lui donner aucune instruction précise, aucun pouvoir pour conclure. Comme celles qui l'avaient précédée, l'entrevue du 17 septembre 1837 n'aboutit à aucun résultat positif.

Il n'aurait pas été difficile de s'entendre au sujet d'Hermès, puisque les intéressés eux-mêmes ne reculaient pas devant les démarches les plus humiliantes, que M. d'Altenstein ne soutenait qu'avec une extrême mollesse les droits de l'Université. La question des mariages mixtes était plus épineuse. Mgr de Droste ouvrit le feu en avouant à ses interlocuteurs qu'il s'était montré plus exigeant que le pape et avait interdit aux prêtres de son diocèse de bénir toute espèce d'union avant qu'ils fussent certains de l'éducation catholique de tous les enfants.

Tout débat était désormais inutile. M. de Bunsen se contenta de déclarer au prélat qu'il devait sur le champ résilier un emploi dont il s'était rendu indigne.

Ce fut un véritable coup de théâtre. Mgr de

Droste, très-ému, supplia les commissaires de trouver, envers son souverain, une rédaction qui lui permît de satisfaire à la fois à ses devoirs, aux ordres de sa conscience. M. de Bunsen, avec son désir sincère de conciliation, son extraordinaire fertilité de ressources, lui proposa sur-le-champ la formule suivante : « Je laisse subsister dans son intégrité la pratique simultanément établie par le bref de 1834, l'instruction aux vicaires généraux; je n'apporte à l'ordre des choses usuel aucun changement. » L'archevêque, après l'avoir lue, lui en exprima son contentement; cependant, avant de signer, il demanda vingt-quatre heures pour la soumettre à un plus mûr examen. Ce laps de temps suffit à son entourage pour lui imposer de nouveaux scrupules. Le lendemain les négociations étaient irrévocablement rompues.

Le cabinet de Berlin hésitait à sévir même après ce nouvel échec. M. d'Altenstein écrivit encore une fois au fougueux prélat pour l'engager à résipiscence. Le comte Stolberg lui offrit, de la part du monarque, un dernier délai pour écrire au saint-père s'il éprouvait quelque scrupule à se conformer aux ordonnances, à se démettre de ses fonctions.

Malgré la menace de destitution qui était suspendue sur sa tête, Mgr de Droste-Vischering se croyait toujours certain de la victoire. Il répondit aux avances

qui lui étaient faites, par une lettre des plus altières, adressée à Frédéric-Guillaume III lui-même. Les jésuites, qui le dirigeaient, profitèrent des atermoiements ministériels pour entretenir le pays dans un état perpétuel d'effervescence, le détacher d'une dynastie hérétique, exploiter ses inclinations séparatistes en faveur des intrigues ultramontaines. Leur principal agent, le chapelain Michaelis, excita par ses récits mensongers le fanatisme des jeunes prêtres et leur dépeignit l'insurrection comme le plus saint des devoirs. C'étaient les seules leçons qui leur eussent été données depuis la fermeture du séminaire de Cologne.

Des placards séditieux furent apposés à plusieurs reprises à Coblentz, à Bonn, à Dusseldorf, à Cologne même, sur les portes de la cathédrale. La population catholique y était invitée à secouer le joug d'un monarque protestant, à sacrifier ses biens, sa vie pour le salut de la vraie foi.

« Catholiques! » était-il dit dans l'une d'elles, « nous n'avons que trop longtemps supporté avec patience la domination de l'hérésie. Notre sainte religion est opprimée en toute circonstance, nous-mêmes nous sommes lésés dans la distribution des emplois. Attendons encore quelques jours : la cause de Son Éminence, notre archevêque, un homme juste, pieux, charitable entre tous, ne tardera pas à être

jugée à Berlin. Si le roi persiste à exiger de lui des concessions contraires à sa dignité, nous prendrons sa défense, froissés comme nous le serons dans l'exercice de nos droits les plus précieux. Nous ne redoutons ni les armes des protestants ni leurs injustices. Levez-vous, catholiques, préparez-vous au combat. Votre souverain lui-même vous a jeté le gant du défi. »

Mgr de Droste-Vischering se posait ouvertement en martyr : le 6 novembre il déclarait aux vicaires de Cologne et aux chanoines du Chapitre que le roi voulait le renverser de son siége épiscopal, mais qu'il demeurerait fidèle, malgré la persécution, et résisterait jusqu'au bout à des ordres iniques. Le prélat, qui avait réclamé pour les décrets de la Curie une obéissance absolue, ne rougissait pas, pour légitimer sa révolte contre les lois de son pays, d'invoquer la liberté de conscience! C'était pousser trop loin l'ironie cléricale, même sous un gouvernement conservateur.

Chaque jour arrivaient de Cologne des nouvelles plus alarmantes pour l'autorité royale. Le président de la province, M. de Bodelschwingh, demandait instamment qu'il fût pris, dans un sens ou dans l'autre, une résolution définitive. Lui-même conseillait l'application rigoureuse des édits. Frédéric-Guillaume III convoqua, pour le 13 novembre 1837, un des rares

conseils de ministres qui aient été tenus sous son règne. Je laisse la parole à Bunsen, qui y assistait et nous en a transmis l'exact résumé dans ses Mémoires:

« Le roi ouvrit en personne la délibération à 11 heures précises. Le président du Conseil, prince Wittgenstein, et tous les autres ministres étaient présents. Sa Majesté commença par exprimer le chagrin qu'elle ressentait d'être forcée à un acte directement contraire à l'esprit de son administration; elle se demandait, quoiqu'elle en reconnût aujourd'hui la nécessité, si les négociations avec Cappacini n'auraient pas pu aboutir.

« L'ambassadeur auprès du saint-siége (Bunsen lui-même) observa qu'on ne pouvait attendre aucun heureux résultat de transactions avec la Cour de Rome : il l'avait annoncé, soit oralement, soit par écrit dès l'origine de la querelle. Le Vatican s'était, dans l'affaire d'Hermès, refusé à toute conciliation. Dans celle des mariages mixtes, Cappacini lui-même avait été obligé de convenir qu'il n'avait aucun pouvoir pour conclure. Peut-être si ce dernier n'avait pas été rappelé, le différend aurait-il pu se terminer à l'amiable, mais à partir de ce moment il avait perdu tout espoir. A cette heure critique, lui Bunsen, croyait de son devoir de déclarer qu'il lui serait désormais impossible d'obtenir du pape un avertissement qui ramènerait l'archevêque à l'obéissance. Même

après que Sa Majesté avait ouvert à Cappacini la perspective pour Mgr de Droste d'une destitution, la Cour de Rome s'obstinait à croire qu'on ne recourrait jamais contre un de ses dignitaires à une mesure de rigueur. L'alternative de la soumission ou du châtiment avait été posée en octobre à l'archevêque de la manière la plus solennelle par une lettre du roi lui-même; le gouvernement ne pouvait plus reculer. Son Excellence s'était d'ailleurs permis depuis lors les actes les plus illégaux, les plus coupables, et n'avait rien négligé pour entretenir l'agitation dans son diocèse. On retrouverait difficilement une meilleure occasion pour sévir; la temporisation vis-à-vis de Rome était dangereuse.

« Deux ministres, ceux de l'intérieur et des cultes, appuyèrent par leurs discours l'opinion de Bunsen. Le premier communiqua à ses collègues les derniers rapports qui lui étaient parvenus de Cologne : il insista sur l'effervescence croissante des esprits, la nécessité de mesures énergiques. M. d'Altenstein convint que, par la voie des négociations, toutes les ressources étaient épuisées. Aussitôt que le roi vit l'accord de ses conseillers, de ses ministres, et qu'il se fût persuadé de l'obligation d'agir, il décrivit avec sa précision habituelle la marche qui fallait suivre. Il parla avec une lucidité merveilleuse, mit pour toute la partie pratique le doigt sur le but. »

Seul, le prince Wittgenstein avait, en rusé courtisan, gardé le silence; l'arrestation de l'archevêque n'en fut pas moins décidée. Le soir même, le conseiller Bruggemann partit pour Cologne avec de pleins pouvoirs pour l'exécution.

Depuis longtemps déjà Mgr de Droste-Vischering avait pris toutes ses dispositions en vue du sort qui le menaçait. Il était résolu, aussitôt qu'un mandat d'arrêt serait lancé contre lui, à revêtir ses ornements sacèrdotaux, à convoquer son peuple dans la cathédrale, à attendre comme saint Ambroise ses persécuteurs au pied des autels. Le président de la province le prévint dans l'exécution de ses plans. M. de Bodelschwingh déploya, dans l'accomplissement de sa pénible mission, une fermeté, une promptitude admirables.

Le 20 novembre, au matin, le conseiller Bruggemann était arrivé à Cologne. Le même jour, à la nuit tombante, un détachement de hussards enveloppait, dans le quartier de Saint-Géréon, le palais épiscopal et les rues environnantes. A 6 heures, M. de Bodelschwingh lui-même en franchissait le seuil, accompagné du préfet Ruppenthal, du premier bourguemestre, du président de la Cour suprême.

Le prélat s'entretenait dans son cabinet avec son confident Michaelis. Le président refusa de prendre un siége et commença aussitôt son interrogatoire.

« Reconnaissez-vous comme authentique la lettre du 24 octobre et persévérez-vous dans les sentiments qui y sont exprimés ? » Mgr de Droste donna sur les deux points une réponse affirmative.

« En ce cas, Sa Majesté ne peut tolérer que vous continuiez à résider dans ce diocèse, que vous exerciez une autorité dangereuse pour le repos public, incompatible avec les prérogatives royales. »

« Le pasteur n'abandonne jamais volontairement son troupeau, » s'écria le prélat d'une voix émue. « J'obéis avec plaisir aux ordres de Sa Majesté dans la sphère civile. Dans un domaine litigieux, je ne les regarde pas comme obligatoires. »

M. de Bodelschwingh s'efforça de lui prouver que, par une soumission provisoire, il n'agirait pas contre sa conscience, qu'il était libre d'écrire au pape, de sauvegarder les droits de l'Église par une protestation solennelle. Toutes les représentations furent inutiles, Mgr de Droste-Vischering déclara qu'il ne céderait qu'à la force. Il ne resta plus au président qu'à tirer le mandat d'arrêt revêtu du sceau royal.

« Dieu soit loué! ils recourent enfin à la violence, » se serait écrié l'archevêque d'après un témoin digne de foi, Joseph de Görrès. Mgr de Droste demanda un délai de quelques heures pour régler ses affaires particulières, prendre congé de ses serviteurs. M. de

Bodelschwingh refusa, dans la crainte d'une émeute. A 7 heures du soir, une voiture franchissait le pont du Rhin; le 22, de grand matin, elle entrait dans la cour de la forteresse de Minden. Un officier avec lequel l'archevêque entretenait depuis longtemps d'affectueuses relations, le colonel de Sandrart, l'avait accompagné pendant tout le trajet; une vingtaine de dragons lui avait, pendant la première heure, servi d'escorte.

La justice s'était aussitôt emparée des papiers de l'archevêque; avec quelque rapidité qu'elle eût agi, elle n'avait pu empêcher le chapelain Michaelis de détruire les pièces les plus compromettantes. Tout procès devenait désormais impossible.

L'arrestation d'un haut dignitaire ecclésiastique était un fait inouï dans les annales de la Prusse protestante. Il n'était pas rare au moyen âge que des prélats périssent de mort violente, terminassent leurs jours en prison ou dans l'exil. Thomas Becket avait, par l'ordre de Henri II, été assassiné dans la cathédrale de Canterbury, sur les degrés même de l'autel. Un évêque de Samtland, enfermé au XIIIme siècle dans sa propre chapelle par un descendant des margraves de Brandebourg, y avait été détenu jusqu'à ce qu'il succombât aux tourments de la faim.

A l'époque même où les papes avaient atteint l'apogée de leur puissance spirituelle, l'empereur

Henri V avait bloqué Pascal II dans le château Saint-Ange, et n'avait levé le siége qu'après lui avoir imposé une paix déshonorante. Les chroniqueurs Gibelins, loin de flétrir cet acte de leur maître, l'avaient comparé à la lutte de Jacob avec l'ange. Jamais gouvernement catholique ne s'était laissé arrêter dans ses desseins par la perspective d'une lutte avec le successeur de saint Pierre. Charles-Quint mit Rome à feu et à sang pour se venger de la trahison de Clément VII. Louis XIV montra vis-à-vis d'Innocent X et d'Alexandre VII la même hauteur qu'envers ses courtisans de Versailles. Pie VI fut relégué par le Directoire à Valence, Pie VII traité par Napoléon avec plus de rigueur encore.

Les monarques protestants, par le fait même qu'ils étaient entachés d'hérésie, avaient toujours usé envers l'Église romaine de ménagements excessifs. Une parfaite tolérance n'avait, depuis le traité de Munster, cessé de régner en Allemagne, dans tous les États mixtes. Les rois de Prusse s'étaient entre tous leurs coreligionnaires distingués par leur condescendance, je dirai presque leur servilité, à l'égard du saint-siége.

Avec de pareils antécédents, l'arrestation de Mgr de Droste-Vischering ne pouvait manquer de produire une commotion extraordinaire. Interprétée à l'origine dans les sens les plus divers, selon les passions des

partis, elle demeure encore aujourd'hui l'objet d'une vive polémique entre les publicistes, les jurisconsultes. Il convient d'en examiner tour à tour la légalité, l'opportunité.

Sur la question de droit il ne saurait, à notre avis, subsister aucun doute. Frédéric-Guillaume III ne prit qu'après de longs scrupules cette résolution extrême pour sauvegarder les plus chers intérêts de la monarchie. L'archevêque se complaisait dans la transgression manifeste, persistante de la loi. Il avait, de son propre chef, sans enquête préalable, suspendu des fonctionnaires royaux, des professeurs de l'Université de Bonn, du séminaire de Cologne. Ces empiétements n'étaient pas des actes fortuits, passagers ; ils se reliaient à un plan fortement médité, mis en œuvre avec autant de hardiesse que de persévérance. L'archevêque ne tendait à rien moins qu'à affranchir l'Église de tout contrôle de l'État, pour employer le langage de la chancellerie romaine, à placer l'État dans la dépendance absolue de l'Église, d'après les principes de la civilisation moderne.

Mgr de Droste n'avait, d'ailleurs, jamais fait mystère de ses desseins. Ses mandements pastoraux, sa conversation, sa correspondance particulière, témoignaient de sa hautaine franchise. Il n'avait pas craint, entre autres, de déclarer à la commission scolaire de Coblentz que, du moment qu'elle n'avait

pas été nommée par lui, il lui déniait toute autorité sur les gymnases de la province. Il ne s'agissait pas entre Son Éminence et le pouvoir civil de divergences accidentelles, secondaires, mais d'une lutte entre deux principes incompatibles dont l'importance actuelle ne pouvait être méconnue, qui entraînait pour l'avenir des conséquences plus graves encore.

Le roi n'avait pas, en effet, à sévir contre un rebelle isolé. La province du Rhin tout entière, fanatisée par les jésuites, aigrie par le régime des bureaucrates, prêtait aux instigations des ultramontains belges une oreille complaisante et se montrait disposée à secouer le joug des Hohenzollern. Seul mandataire reconnu par Grégoire XVI, l'archevêque profitait de sa puissance pour hâter l'explosion des troubles. La Cour de Rome s'était obstinément refusée à l'intervention bienveillante qu'avait réclamée d'elle Bunsen. Loin de redouter un conflit avec une puissance hérétique, elle en avait hâté la venue par ses provocations, ses intrigues. Elle se flattait par sa victoire de mettre un terme en Allemagne à la libre recherche scientifique, à la parité entre les deux confessions. Grégoire XVI n'avait pas attendu jusqu'à son encyclique de 1838 pour jeter le gant à tous les monarques de la chrétienté. Des deux athlètes engagés dans l'arène, l'État moderne et l'Église du moyen âge, l'un devait nécessairement succomber.

Le cabinet de Berlin, par la maladresse dont furent empreints tous ses actes, gâta une cause excellente en elle-même. Avant d'entamer des négociations avec la Cour de Rome il ne s'était pas rendu un compte exact de leur difficulté, des conditions d'un accord, des périls d'une rupture. Tous les cas litigieux auraient pu être aisément réglés par une commission nationale de théologiens, de jurisconsultes. Au lieu de recourir à leurs bons offices il avait investi une puissance étrangère d'un droit fâcheux d'intervention, négligé une occasion avantageuse de conclure, élevé à une des plus hautes charges ecclésiastiques un ennemi déclaré de la monarchie. Son plan n'était pas encore déterminé lorsqu'il ordonna l'arrestation de Mgr de Droste-Vischering. « Nous ne savons que faire de l'archevêque, » disait en décembre 1837, le prince de Prusse à Bunsen. « Personne n'avait compris la gravité de la situation, » ajoute, après avoir rapporté cet entretien, l'ambassadeur dans ses Mémoires.

De toutes les manières de sévir, Frédéric-Guillaume III avait choisi la moins heureuse. Mieux aurait valu, malgré le manque des documents supprimés par Michaelis, un procès devant la haute Cour qu'une mesure marquée, au suprême degré, du cachet de l'arbitraire. La générosité, le respect pour les fonctions exercées par Mgr de Droste-Vischering

qu'invoqua plus tard le gouvernement afin de justifier sa conduite n'obtinrent, de la part des observateurs impartiaux, aucune créance. Si nécessaires qu'elles puissent être, les rigueurs de la police n'ont jamais les sympathies de la population. L'Église romaine a recherché l'alliance de la démagogie toutes les fois qu'elle l'a jugée opportune; elle profita en 1837 des fautes du ministère pour entretenir une sourde agitation parmi les masses.

Comme tous les hommes d'État rétrogrades, le prince Wittgenstein se défiait de l'opinion publique. Il fut abandonné par elle dans la seule occasion où il défendit la cause de la liberté, du protestantisme. Seuls, quelques hommes d'une intelligence supérieure qui entretenaient avec la Cour d'intimes relations, un Frédéric de Raumer, un Léopold de Ranke, un Alexandre de Humboldt applaudirent à la décision du 13 novembre. A Berlin même, la bourgeoisie, dans sa majorité, resta indifférente. Dans d'autres villes, les personnes les plus éclairées ne virent dans l'arrestation de l'archevêque qu'un nouvel acte de despotisme.

Le gouvernement recueillit les fruits de sa brutalité envers la presse. Les rapports officiels ne trouvèrent aucune créance ; l'opposition ne possédait aucun organe sérieux sous le régime de la censure. Tout au contraire les partisans de l'ultramontanisme

étaient unis par de solides liens. Leur nombre croissait chaque jour, grâce au talent de leurs chefs, à l'abondance de leurs ressources pécuniaires, à l'activité de leur propagande. L'allocution que prononça Grégoire XVI, au lendemain des événements de Cologne, fut aussitôt répandue par milliers d'exemplaires: elle parvint jusque dans les districts les plus reculés de la Westphalie, les moindres villages de la province rhénane. Le prince Wittgenstein dédaigna de faire imprimer le mémoire dans lequel Bunsen réfutait, avec autant de précision que de vigueur, les calomnies de ses adversaires. Frédéric-Guillaume III manqua dans sa lutte avec la Curie de la première condition pour la réussite: « au lieu d'être appuyé par son peuple, il vit l'opinion publique se tourner ouvertement contre lui [1]. »

Les résultats de cette déplorable politique ne se firent pas longtemps attendre. Un seul jour détruisit le travail de plusieurs années; l'abîme qui séparait les catholiques rhénans de la dynastie protestante des Hohenzollern fut désormais infranchissable.

Rien au début ne faisait cependant prévoir une aussi terrible catastrophe. Les habitants de Cologne avaient gardé un calme surprenant à la nouvelle de l'arrestation de leur archevêque. Plusieurs vicaires

[1] Bunsen, Mémoires.

qu'avait blessés la hauteur de ses manières, les membres du Chapitre qui, dans leur grande majorité professaient les opinions d'Hermès, en avaient même ressenti une secrète satisfaction.

L'événement fut connu le 21 novembre au matin, par un édit des ministres de la justice et des cultes. Il n'y était point parlé de l'emprisonnement de l'archevêque dans la forteresse de Minden. Le texte semblait plutôt indiquer qu'il s'était retiré de son plein gré à Munster au sein de sa famille, et y attendait tranquillement les ordres de Sa Majesté. Venaient ensuite l'exposé de ses différends avec le pouvoir civil, la justification des mesures qui en étaient la conséquence. Les actes de Mgr de Droste-Vischering étaient à l'avenir dépourvus de toute valeur officielle ; tout commerce avec lui interdit sous peine de la prison, de l'amende. Le Chapitre pourvoyait à l'expédition des affaires courantes : un arrangement définitif ne tarderait pas à être pris avec le saint-siége.

Les chanoines de Cologne se prêtèrent volontiers à la tâche qu'exigeait d'eux le gouvernement. Le 22 novembre ils prévinrent Grégoire XVI du dessein où ils étaient de procéder, dans l'espace de huit jours, à l'élection d'un vicaire capitulaire. Ils le priaient non-seulement de confirmer leur candidat, mais de ne pas leur refuser son assistance en des temps aussi diffici-

les. « Tous les yeux sont dirigés en ce moment vers le trône de Votre Sainteté : il dépend d'elle de garantir la paix publique, d'opérer une réconciliation générale. »

Le récit qu'ils faisaient des événements eux-mêmes était tout en faveur du roi. « Il ne nous appartient point d'examiner les violations de la loi que notre très-digne archevêque s'est permises, de rechercher les motifs qui lui ont aliéné la bienveillance de son souverain. Nous sommes cependant obligés de reconnaître que nous ne pouvons approuver de tout point sa manière d'agir. »

Après avoir énuméré les griefs que nous avons déjà reproduits (p. 364-365), le Chapitre concluait en ces termes : « Nous ne l'avons point observé sans une amère douleur, et depuis longtemps déjà nous aurions adressé une requête au saint-siége si nous n'avions été retenus par la haute dignité de l'archevêque, notre vénération pour lui, l'espoir qu'il pourrait être ramené par l'expérience à des vues plus saines. »

Il semblait, d'après ce mémoire, que la Cour de Rome eût perdu toute chance de succès, que le cabinet de Berlin possédât toutes les sympathies du clergé, de la population.

L'allocution tenue par Grégoire XVI, le 10 décembre, deuxième dimanche de l'Avent, dans le Consis-

toire des cardinaux, opéra un revirement complet dans les esprits. Le pape tranchait en juge suprême un différend qu'il ne connaissait encore que par des narrations passionnées, incomplètes. Tantôt il trouvait, pour flétrir l'iniquité des monarques, les superbes accents de Grégoire VII, tantôt il affectait un ton larmoyant lorsqu'il décrivait les souffrances de l'Église. Les papes pleurent toujours lorsqu'ils s'adressent en latin à l'humanité pécheresse. D'excessives louanges étaient décernées à Mgr de Droste-Vischering pour sa fidélité à toute épreuve, sa vaillance, ses vertus de tout ordre ; il était même dans un passage comparé au prophète Élie opprimé par Achab pour sa foi en Jéhowah. Dans la pensée de son auteur ce panégyrique devait servir aux autres évêques tout à la fois d'avertissement, de garantie contre le despotisme du pouvoir civil.

Les plus graves accusations étaient proférées contre le cabinet de Berlin sans qu'elles s'appuyassent sur aucun document officiel. Grégoire XVI ne lui reprochait rien moins que de mépriser l'épiscopat, de porter atteinte aux libertés de l'Église, de fouler aux pieds les droits du saint-siége, d'exercer sur les choses les plus saintes une juridiction illégale.

Görrès ne se lassa pas, dans son « *Athanase*, » de célébrer la dignité du souverain pontife, son éloquence pour flétrir le crime, son courage vis-à-vis

de ses persécuteurs. « Ses paroles, » dit-il, « que plaça sur ses lèvres le Très-Haut lui-même, trouvèrent dans tous les cœurs catholiques un puissant écho, éveillèrent même chez plusieurs protestants un sentiment de regret, un étrange malaise. »

En réalité le pape atteignit son but : il s'empara de l'opinion publique, que jusqu'alors ses prédécesseurs avaient accablée de leurs anathèmes. Nous sommes aujourd'hui blasés sur le contenu des encycliques, nous savons quelles violences de langage se permet le chef des croyants non-seulement vis-à-vis d'hérétiques mais de fils très-soumis de l'Église romaine : l'empereur d'Autriche[1], les rois de Bavière[2], de Belgique[3], d'Espagne[4]. En 1837, l'allocution de Grégoire XVI produisit une sensation inouïe. Bunsen la compare à l'éclair déchirant un ciel sans nuage. Le cabinet de Berlin expiait cruellement sa faiblesse envers le clergé : il était pris au dépourvu par une attaque préparée de longue main, mûrie jusque dans ses moindres détails.

[1] Suppression graduelle du concordat, 20 juillet 1867 (allocution de Pie IX, 22 juin 1868).

[2] Circulaire du prince Hohenlohe pour une action commune des puissances catholiques vis-à-vis du Concile, 9 avril 1870.

[3] Réorganisation de la justice par M. Bara sous le ministèr Frère-Orban. Part accordée aux conseils communaux dans l'administration des biens ecclésiastiques, avril 1868.

[4] Liberté des cultes. Constitution votée par les Cortès après la chute d'Isabelle, 6 avril 1867.

Le Chapitre de Cologne se trouvait dans une situation des plus fausses. Il avait pour l'intérim, occasionné par l'absence de l'archevêque, choisi comme vicaire capitulaire un ami intime de Mgr Spiegel, le doyen Hüsgen. La Curie, après avoir répondu à sa première communication par un amer réquisitoire, s'était renfermée dans un opiniâtre silence. Les actes du nouveau titulaire étaient par là même frappés d'interdit.

La confirmation de M. Hüsgen par le cabinet de Berlin, au lieu de lui donner de nouvelles forces, avait accru ses embarras; il avait depuis lors été repoussé par la majorité de son diocèse comme un complice du tyran, un traître, un apostat. Son mandement pour le carême n'avait pas été lu dans les églises; plusieurs suffragants dont les fonctions expiraient à cette époque les avaient résignées plutôt que de lui en demander le renouvellement. L'agitation était adroitement entretenue par le nonce du saint-père à Bruxelles, Mgr Spinelli. Quoiqu'il n'eût pas été officiellement accrédité par la Curie, ce prélat se comportait en vicaire apostolique de la province rhénane, déclarait l'élection de M. Hüsgen illégale, encourageait la résistance des ultramontains, rendait des arrêts, distribuait les cures selon son bon plaisir.

La Cour de Rome avait rapidement regagné le terrain qu'elle avait perdu dans un premier instant de

surprise. A l'étonnement avait succédé la douleur, l'irritation contre un monarque protestant, la soif de la vengeance. Dans les campagnes il n'avait pas été difficile de fanatiser une population aveuglément soumise au clergé, ignorante, superstitieuse. Tous les moyens avaient paru bon depuis l'auberge jusqu'au confessionnal. Quelques prêtres avaient du haut des chaires adressé à leurs paroissiens de véritables appels à l'insurrection. De longues troupes de pèlerins, pieds nus, en vêtements de deuil, parcoururent les vallées du Rhin et de la Moselle, visitant chaque cloître, chaque église, implorant en faveur de l'archevêque l'intercession des saints les plus renommés. Mgr de Droste-Vischering avait conquis, à peu de frais, la palme du martyre. Jamais de son palais de Cologne il n'avait exercé une puissance aussi grande que de sa cellule de Minden.

La bourgeoisie des villes, qui s'était montrée jusqu'alors hostile à l'Église romaine, la soutint dans cette occasion. Avec l'arrestation de Mgr de Droste-Vischering s'opéra dans ses sentiments une complète métamorphose. L'archevêque lui avait été précédemment odieux pour son orgueil, sa dureté, son étroitesse; depuis sa captivité à Minden elle ne vit plus en lui qu'une victime de ses convictions religieuses.

L'offense faite en sa personne à la papauté la touchait moins que la violation des franchises pro-

vinciales. Elle ne pouvait admettre qu'un homme, fût-il un prêtre, fût arrêté sans mandat d'un tribunal, sans enquête préalable. Les journaux officieux eurent beau démontrer que le gouvernement avait usé de son droit de légitime défense, que la foi des catholiques ne courait aucun péril : ils ne purent détruire la fâcheuse impression produite sur tous les esprits éclairés par un acte abitraire. La rupture fut désormais complète entre les Rhénans et les Prussiens des anciennes provinces. Toute jeune fille de bonne famille promit à son confesseur de ne jamais épouser un hérétique; des hommes qui depuis longtemps ne fréquentaient plus les églises se rendirent à la messe, afin de protester contre les entraves apportées à la liberté de conscience.

Dans plusieurs grandes villes, à Clèves, à Munster, à Paderborn le mécontentement se traduisit par des émeutes ; à Cologne la maison d'un prêtre hermésien fut démolie par la populace. La paix extérieure fut à grand'peine rétablie par la force armée, aujourd'hui encore les blessures sont toujours béantes. En ces heures de trouble naquit la devise : « Nous sommes Rhénans, par conséquent nous sommes catholiques » qui a transformé une province libérale en une des plus redoutables forteresses ultramontaines.

Le prestige du talent s'ajouta en faveur de Rome à

l'auréole du martyre. Joseph de Görres[1] exprima dans son « *Athanase*, » avec une force irrésistible, les sentiments qui remplissaient tous les cœurs. Les mesures prises par Frédéric-Guillaume III contre un sujet rebelle y étaient assimilées aux persécutions des Césars de Byzance contre les ariens, Mgr de Droste-Vischering élevé au même rang que le patriarche d'Alexandrie. La confiance avec laquelle étaient soutenues les assertions les plus tranchantes en imposait au lecteur. Par son langage hautain, sa dialectique captieuse, ses amers sarcasmes, autant que par certaines pages d'une haute et mystique poésie, Görrès offre une singulière ressemblance avec l'abbé de Lamennais.

Son autorité grandit par ses contradictions mêmes. Les catholiques rhénans applaudirent à une revendication des droits du peuple précédée d'une apologie de la papauté au moyen âge. Le passé de l'auteur justifiait cette bizarre alliance. Avant de se constituer le champion de l'Église romaine, Görrès avait été en Allemagne un des plus ardents apôtres des principes de 1789. Entre les deux rôles d'ailleurs, la disparate n'était qu'apparente. Le clergé s'est empressé de bénir les arbres de la démagogie toutes les fois qu'il en a attendu pour lui-même des fruits savoureux. C'est grâce au suffrage universel que Bonn,

[1] Voir la note XXVI à la fin du volume.

Coblentz, Cologne sont actuellement représentées par des ultramontains de la nuance la plus sombre au Reichstag. « Comme à la roulette nous oscillons entre le rouge et le noir, » me disait naguère M. de Sybel. Aujourd'hui les deux internationales sont unies par une fraternelle amitié.

Napoléon avait traité de puissance malfaisante le *Mercure Rhénan*, une petite feuille provinciale rédigée par Görrès. La même épithète s'appliquait à « l'*Athanase* » avec plus de justesse encore. Son interdiction par la censure lui avait ouvert toutes les demeures. Les arguments inspirés par le seul bon sens pâlirent devant son éloquence passionnée. Un écrit aussi modéré, aussi judicieux que l'*Irénæus* de Gieseler n'obtint auprès des lecteurs impartiaux qu'un succès d'estime.

Vis-à-vis des incessantes provocations de la Curie le cabinet de Berlin manqua de fermeté, de dignité. Au lieu de rompre tout rapport diplomatique avec elle, il renvoya sans instruction précise son ambassadeur au Capitole.

Depuis cette résolution fatale s'accumulèrent fautes sur fautes. Bunsen, avec la connaissance qu'il possédait de Grégoire XVI, des principaux membres du sacré collége, aurait dû renoncer de lui-même à tout espoir de conciliation. Les avertissements directs lui furent tout aussi peu épargnés, de la part de ses amis

comme de celle de ses adversaires. Cappacini le supplia de rester à Berlin; le prince de Metternich, à son passage à Vienne, lui prédit une défaite certaine; son propre secrétaire, M. de Buch, l'informa par écrit, à son arrivée à Trieste, que Grégoire XVI était décidé à ne pas le recévoir. Il n'en persévéra pas moins dans l'accomplissement d'une tâche impossible. La note du 17 décembre, datée d'Ancône, mit le dernier sceau à l'humiliation de la Prusse. Bunsen y représentait sa mission comme éminemment pacifique. La détention de l'archevêque ne devait être regardée que comme une mesure temporaire, imposée par les circonstances. Il appartenait au saint-père de prononcer en dernier ressort sur elle comme sur une cause toute ecclésiastique. L'ambassadeur ne parlait qu'en termes vagues de l'allocution du 10 décembre.

On croit aujourd'hui rêver à la lecture de semblables propositions. Le roi de Prusse fait arrêter un archevêque et avoue qu'il ne peut être son juge. Il implore le verdict du pape qui a déjà décerné à ce rebelle la palme du martyre. M. de Bunsen feint de ne connaître que par ouï-dire un document dont il aurait pu se procurer le texte dans chaque café d'Ancône. Le cardinal Lambruschini avait trop conscience de ses avantages pour ne pas en user d'une manière excessive. La reprise des négociations fut subordonnée

par lui au rétablissement de l'archevêque sur le siége de Cologne.

Toute l'habileté de Bunsen échoua devant l'obstination de la Curie; Grégoire XVI ne consentit pas même à lui accorder une audience. La continuation de son séjour était désormais impossible. Ses meilleurs amis lui fermaient leurs portes. Ses salons du Capitole, naguère encore le rendez-vous d'une société d'élite, étaient maintenant déserts. Les gens du peuple, persuadés qu'il avait le mauvais œil, se détournaient de lui comme d'un pestiféré lorsqu'il traversait le Corso.

Sur la catastrophe du 20 novembre elle-même couraient les plus bizarres rumeurs. On se racontait tout bas que Monsignore l'archevêque n'avait été emprisonné que parce qu'il s'était refusé, dans sa vieillesse, à épouser une jeune dame hérétique. En de pareilles conjonctures la réception de ses lettres de rappel fut pour l'ambassadeur une véritable délivrance. Sous le prétexte d'une courte absence, il quitta Rome clandestinement sans prendre congé du pape, d'aucun cardinal. Quelques semaines après il rédigeait en Angleterre une dernière protestation contre les empiétements de la Curie.

Le départ précipité de Bunsen trahissait une réelle disgrâce. Le cabinet de Berlin, quoiqu'il n'eût encore adopté aucune ligne de conduite précise, n'avait pu

pardonner un aussi complet échec à un diplomate dans lequel il avait mis toute sa confiance. La plupart de ses membres s'étaient ralliés à la maxime du laisser faire, la seule que Wittgenstein eut héritée d'Hardenberg.

J'emprunte à une lettre d'un personnage influent de la Cour de Berlin, datée du 20 novembre 1838, un piquant tableau de la situation.

« Quant à la marche de nos affaires publiques, elle est si lente, elle se traîne tellement que j'ose affirmer : mieux vaudrait actuellement pour nous une fausse démarche que la persistance dans le *statu quo*. Notre inaction, signe trop évident de la léthargie où sont plongés les ministres, nous a fait perdre toute estime, soit dans la nation, soit à l'étranger. Ce ne sont pas nos difficultés ecclésiastiques qui nous nuisent, mais notre inaptitude à prendre une résolution quelle qu'elle soit. Tout au moins satisferions-nous une portion de l'opinion publique : aujourd'hui chacun nous rend un témoignage de pauvreté d'autant plus éclatant que nous nous le sommes déjà donné à nous-mêmes.

« Il n'est pas encore décidé si l'ambassade sera rappelée de Rome ou non ; j'ai cependant de bons motifs pour admettre cette seconde alternative. Quoique dans l'histoire moderne, depuis qu'il existe des ambassades, il se trouve peu d'exemples de la continuation

des rapports avec une puissance dont on a reçu d'aussi graves injures que nous de la Curie, je ne m'y serais pas cependant montré trop opposé si l'on avait rempli une seule condition. L'allocution pontificale, aussitôt que nous en aurions reçu le texte, aurait été réfutée dans un mémoire détaillé, écrit avec de la bonne encre, publié dans la *Gazette officielle* de manière à ce que nous renvoyassions au Vatican la boue dont il nous a couverts. M. de Buch en aurait remis à la Curie deux exemplaires en les accompagnant d'une note des plus polies, des plus cérémonieuses, afin qu'il ne fût pas obligé de quitter Rome. Si le pape avait pris la mouche et l'avait congédié, *padrone!*

« Le moment d'un semblable mémoire est aujourd'hui passé; pour répondre à une sottise personne n'attend une semaine. Comment pourrons-nous nous sortir à notre honneur de cet imbroglio? je l'ignore complétement, je l'avoue. Cela nous est d'autant plus difficile que le cercle des mesures positives auxquelles nous pouvons avoir recours est fort restreint, que sur les points les plus importants la lutte est toute spirituelle, Dans de semblables combats, le vaincu est celui qui s'est montré moralement le plus faible. Si c'est le cas pour nous, quelle fraction des protestants ou des catholiques, quel parti en Allemagne, en Europe, quelle puissance au monde consentira dans l'avenir à s'allier à nous, à nous accorder sa confiance? »

La prince de Prusse fut, après la catastrophe, le seul qui prît la défense de Bunsen, mais, par ses sympathies déclarées pour le captif de Minden, il compromettait plutôt qu'il ne servait la cause de ses clients. Un moment il avait été question pour l'ex-ambassadeur de la direction des musées royaux, d'un emploi élevé au ministère des affaires étrangères. Son attitude dans la question romaine, l'indépendance de ses vues, la rondeur de ses manières avaient excité dans le monde des bureaucrates un trop vif déplaisir pour qu'ils ne redoutassent pas sa présence à Berlin.

Bunsen se disposait à renoncer à la carrière diplomatique, à partir pour l'Angleterre afin d'y poursuivre ses études, lorsque Frédéric-Guillaume III le choisit pour son représentant à Berne (novembre 1839). Les deux années qu'il passa sur la colline de la Hübel furent des plus fructueuses pour son développement intellectuel. Il se dépouilla pendant ce séjour sur terre réformée d'un dernier reste de préjugés luthériens, de ses sympathies trop exclusivement piétistes. En politique, la pratique sincère des institutions républicaines le convainquit toujours davantage de l'excellence du libéralisme. Depuis cette époque, l'amitié de Bunsen pour la Suisse ne s'est jamais démentie : en 1848 il fut parmi les hommes d'État prussiens le seul qui se prononçât contre le Sonderbund, con-

seillât à Frédéric-Guillaume IV la cession de Neuchâtel.

La disgrâce de ce fidèle serviteur fut la seule satisfaction que le prince Wittgenstein donna à l'opinion publique. Aucun nouvel ambassadeur ne fut, il est vrai, envoyé au Capitole, mais M. de Buch continua comme par le passé à gérer la légation, à essuyer les dédains du cardinal Lambruschini, les violences de Grégoire XVI.

M. d'Altenstein, déjà vieux et malade, se laissa circonvenir toujours davantage par des intrigues de Cour. Grâce à la faiblesse du ministère, la liberté d'enseignement reçut dans les Universités prussiennes les plus graves atteintes. Achterfeldt, Braun, Elvenich furent, en 1843, privés de leurs traitements après avoir perdu, depuis 1836, la *venia legendi ;* les partisans d'Hermès abandonnés pieds et poings liés à la vengeance de leurs ennemis.

La défaite du gouvernement fut complète même sur cette question de mariages mixtes qui avait été l'origine du conflit. Les prêtres ultramontains furent désormais autorisés à prendre pour l'éducation des enfants des *informations discrètes ;* pourvu que dans leurs exigences ils s'abstinssent d'une promesse formelle, il leur était laissé à tout autre égard une entière liberté d'action.

L'ordonnance ministérielle de février 1838 coupa

court aux progrès du protestantisme dans la province rhénane : sur une centaine d'enfants issus d'unions mixtes, il y en eut quatre-vingt-dix-neuf qui furent élevés dans l'Église romaine. Il ne valait point la peine, pour arriver à un aussi triste résultat, de mettre en jeu toutes les forces du royaume, de multiplier les édits, d'emprisonner un archevêque, de commencer et de rompre des négociations avec la Curie. C'était véritablement la montagne qui accouchait d'une souris.

CHAPITRE VI

La province de Posen. — Mgr Martin de Dunin.

Des deux adversaires l'Église était sans conteste le vainqueur. Mgr de Droste-Vischering, captif dans la forteresse de Minden, jouissait d'une autorité morale supérieure à celle de son souverain. Son exemple ne pouvait manquer d'avoir dans l'épiscopat de nombreux imitateurs. Le plus célèbre fut l'archevêque de Posen et de Gnesen, Martin de Dunin[1].

Il serait fastidieux de s'étendre ici sur des événements qui offrent avec ceux de Cologne un complet parallèle. Rien dans les antécédents du prélat ne faisait prévoir qu'il se mettrait un jour en rébellion ouverte contre les lois du royaume. Il avait comme chanoine de Posen rendu de réels services pour l'amélioration des écoles; en 1831, après son élévation au siége primatial, il avait spontanément déclaré qu'il n'exigerait pour les mariages mixtes aucune promesse de la part des conjoints.

[1] Voir la note XXVII à la fin du volume.

Les scrupules de Mgr de Dunin ne s'éveillèrent que longtemps après, lorsque les relations se furent gâtées entre la Curie et le cabinet de Berlin. L'archevêque demanda tout à coup au ministère des cultes de lui permettre de revenir à la pratique des règles bénédictines, d'observer dans la version pontificale le bref de 1830, de recourir tout au moins dans une matière aussi délicate aux conseils du saint-père. M. d'Altenstein instruit par de cruelles expériences opposa à cette demande un refus catégorique.

A dater de ce moment il s'accomplit dans les vues de l'archevêque une complète transformation. Mgr de Dunin devint un des chefs du parti polonais et ne recula, pour amener un schisme national, devant aucun des moyens qu'employait naguère le dernier de ses successeurs, Mgr Ledochowski.

Heureusement pour la monarchie des Hohenzollern, elle était alors représentée dans la province de Posen par un fonctionnaire des plus habiles, des plus consciencieux, des plus énergiques, un type parfait de l'ancienne bureaucratie prussienne, le baron de Flotwell. La lutte une fois engagée ne pouvait avoir que deux issues : le renvoi du gouverneur, la suspension de l'archevêque.

Ce fut ce dernier qui commença les hostilités. Son mandement du 25 février 1838 enjoignit au clergé pour la bénédiction des mariages mixtes la pratique

la plus rigoureuse. La police qui, pour s'emparer du texte, avait procédé à une visite domiciliaire chez tous les prêtres du diocèse, leur interdit sous peine de révocation de le faire connaître au troupeau. Le dimanche suivant il ne fut pas moins lu du haut des chaires dans l'immense majorité des paroisses.

Mgr de Dunin poussa l'audace plus loin encore: dans une lettre adressée à Frédéric-Guillaume III lui-même où il protestait de sa fidélité dans le plus onctueux langage, il lança l'anathème contre tout prêtre qui enfreindrait les ordonnances canoniques. M. d'Altenstein crut parer le coup en assurant de sa protection les loyaux sujets de Sa Majesté [1]. Vain espoir! Tout aussi peu que la crainte des châtiments, la perspective des récompenses ne fut capable de rompre le faisceau clérical. Il ne se trouva pas, dans toutes les provinces polonaises, un seul curé qui prît parti contre son archevêque. Aux préjugés religieux se joignirent les haines nationales : le Slave s'insurgea contre l'Allemand, le catholique contre le luthérien, tous deux contre leur commun oppresseur.

Une allocution pontificale du 13 septembre 1838

[1] Voici le passage textuel de l'ordonnance du 25 juin 1838 :

« Dans le cas où un prêtre du diocèse de Posen serait inquiété pour une prétendue violation des ordres de son évêque, où une censure, une punition quelconque seraient suspendues sur sa tête, il serait à sa requête fortement protégé par le pouvoir civil contre tout abus de l'autorité ecclésiastique.

acheva d'envenimer le conflit. Grégoire XVI accusa le roi de Prusse dans un Consistoire solennel de travailler, au mépris des traités, à la fondation d'une Église catholique nationale, de favoriser le schisme. Le cabinet de Berlin se trouvait dans une situation chaque jour plus délicate : il ne pouvait, sans perdre tout prestige laisser impunies les continuelles usurpations de l'archevêque ; il suffisait d'une mesure imprudente pour provoquer un vaste incendie.

Le ministre de la justice se décida, après de longs pourparlers à ouvrir contre Mgr de Dunin une instruction criminelle : elle ne put aboutir faute de témoins. Aucun des doyens mandés à la barre ne consentit à déposer contre son chef spirituel : l'accusé lui-même, sous le prétexte d'une *immunitas fori*, se renferma dans un mutisme absolu. La seule annonce d'une enquête avait porté la fureur de la population à son paroxysme. Un vieux chanoine de Gnesen, Kowalsky, avait vu sa maison saccagée de fond en comble quoiqu'il n'eût comparu devant le tribunal que pour célébrer les louanges du prélat. Le plus ardent fauteur des troubles, le vicaire général Zimkiewicz, qui avait été arrêté en janvier 1839 par l'ordre du gouverneur de Flottwell fut relâché quelques semaines plus tard afin de prévenir une émeute.

Comme dans l'affaire de Cologne, Frédéric-Guillaume III après de longs efforts pour détacher le nœud

gordien, se voyait contraint de le rompre. D'une indulgence excessive il passa sans transition à une rudesse de procédés regrettable. La Cour suprême de Berlin, devant laquelle avait été porté le procès condamna, en février 1839, Mgr de Dunin, pour intrigues contraires au bien du royaume et usurpation persistante de pouvoirs, à la perte de toutes ses dignités, à six mois de séjour dans une forteresse. D'abord gracié par le monarque le prélat rebelle ne fut conduit le 3 avril suivant à Colberg que lorsqu'il eut essayé de se rendre secrètement à Posen, qu'il entretint par ses mandements une agitation permanente dans son diocèse.

Les sympathies pour la Cour de Rome s'accroissaient dans la mesure où étaient persécutés ses agents. Il n'avait plus été question depuis le commencement de la lutte de suivre pour les mariages mixtes l'instruction de 1831. L'arrestation de Mgr de Dunin était à peine connue que tous les évêques de la monarchie, à l'exception de celui de Breslau, écrivaient à Frédéric-Guillaume III une lettre collective pour lui dénoncer leur obéissance. Encore ce dernier, le comte Seldnitsky[1], était-il obligé, quelques mois après, de renoncer à sa charge devant l'opposition formelle de son clergé, de son troupeau.

[1] Mgr de Seldnitsky se convertit en 1854 au protestantisme.

Avec les victoires de Cologne, de Posen s'ouvrit en Allemagne la lutte entre l'Église catholique et l'État paritaire. Irréconciliables en théorie, les deux puissances n'avaient, à la fin du XVIIIme siècle, au commencement du nôtre, entretenu de bons rapports que grâce à la tolérance de leur pratique, à leurs égards, à leurs concessions réciproques. La paix fut rompue le jour où la papauté eut conscience de son crédit sur les populations. Depuis la restauration de Pie VII, le rappel des jésuites, elle renonça vis-à-vis des princes à tout ménagement et s'engagea tête baissée dans les voies qui l'ont conduite à la perte de son pouvoir temporel, à la proclamation de son infaillibilité. Grégoire XVI, dans son encyclique du 8 septembre 1833, remit en honneur des doctrines que de pieux canonistes avaient proscrites comme surannées à la fin du moyen âge.

Le mémoire dans lequel le cardinal Lambruschini rejeta les propositions de Bunsen pourrait, encore aujourd'hui, servir de programme aux jésuites de robe courte qui combattent le prince de Bismark au sein du Reichstag. Qu'on en juge plutôt par le passage suivant : « Aussi sûrement que le Fils de Dieu a été envoyé dans le monde par son Père éternel pour créer un nouveau peuple, il a rempli sa tâche et fondé la religion sans le concours de l'autorité civile. Bien loin de confier aux puissants de la terre les trésors de la

Révélation et de leur transmettre ses pleins pouvoirs, il a choisi pour son grand œuvre les apôtres, après leur avoir prédit la haine, les persécutions, les supplices qui les assailleraient de toute part, les avoir exhortés à la résignation, au courage du martyre. Ce ne sont pas les rois et les grands de la terre mais les évêques qui ont été institués par l'Esprit-Saint pour régir l'Église de Dieu. »

La politique ecclésiastique, si glorieusement inaugurée par Frédéric II, avait subi une éclatante défaite. Non-seulement les lois prussiennes n'avaient pu être introduites sur les bords du Rhin, mais il avait fallu en suspendre l'application dans les anciennes provinces. Dans les mains d'employés inhabiles elles s'étaient, pour résister à une force nouvelle, montrées aussi inefficaces que dans les plaines de Iéna les principes stratégiques du héros de la guerre de Sept ans. La vie s'était graduellement retirée d'elles, alors même qu'elles continuaient à fonctionner avec une régularité admirable. Il avait suffi d'une nuit d'orage pour les réduire en poussière de même qu'un chêne intérieurement miné malgré sa belle apparence.

Le règne de la bureaucratie s'éteignit avec Frédéric-Guillaume III. Son successeur, au lieu de se confier en l'avenir et de construire sur des bases solides, entreprit au moyen de vagues formules une maladroite restauration du passé. La Prusse est demeurée vis-à-

vis de ses adversaires dans une position humiliante aussi longtemps que ses monarques se sont complu dans de mystiques rêveries sur l'Église libre dans l'État chrétien; elle n'a recouvré ses avantages que lorsqu'elle s'est placée sur le terrain de la réalité. Aujourd'hui ses chances de succès sont tout autres. Un énergique et savant jurisconsulte renouvelle en les appropriant aux besoins modernes les principes du Landrecht, un ministre de génie s'inspire dans tous ses actes du sentiment national, l'Allemagne entière combat contre Rome sous la bannière de son empereur.

CHAPITRE VII

L'Église catholique en Prusse sous le règne de Frédéric-Guillaume IV. — Le roi Guillaume et la Cour de Rome avant le Concile de 1870.

Une inflexible nécessité préside aux évolutions de l'histoire : Frédéric-Guillaume IV est mort le 2 janvier 1861, et déjà il nous apparaît comme une victime de l'antique Némésis. Les catastrophes de son règne se succèdent avec la régularité, la sombre harmonie d'un drame d'Eschyle.

Au début il est accueilli par d'enthousiastes sympathies ; il suffit d'un éclair de soleil, d'une parole tombée de sa bouche, pour dissiper les brumes qui, pendant le règne de Frédéric-Guillaume III, s'étaient appesanties sur l'atmosphère intellectuelle. La liberté, comme une séve généreuse, promet de ranimer les branches d'un organisme vieilli ; le nouveau monarque, lorsqu'il n'était encore que prince royal, avait, dans sa volumineuse correspondance, dans les discours qu'il avait tenus au Conseil, multiplié les ébauches de réformes.

L'édifice administratif élevé par les premiers

Hohenzollern chancelait sur ses bases : par l'étroitesse de ses vues, son mépris des droits individuels, la routine de ses procédés, la bureaucratie prussienne avait soulevé l'animadversion générale. Frédéric l'accabla de ses plus mordants sarcasmes, mais il répugnait à cet adepte de l'école historique, à cet ami de Ranke et de Savigny, d'octroyer à ses sujets une charte inspirée par les principes révolutionnaires de 1789, de 1830. Il rêva, dans son ardente fantaisie, la résurrection des vieilles diètes provinciales, des ordres et des états du moyen âge. L'école, l'église, la commune, auraient dans ce système hiérarchique, recouvré leur pleine indépendance, le problème constitutionnel reçu, par ce bizarre pastiche, la meilleure des solutions.

Les champions de l'idée nationale crurent avoir trouvé leur héros dans un prince qui s'était distingué par sa bravoure dans les combats de 1813, dont toutes les paroles témoignaient d'un mystique amour pour la « grande patrie germanique. » Brutalement comprimées au lendemain du congrès de Vienne, les aspirations vers l'unité se reveillèrent avec une vigueur irrésistible : dans les cris de joie de 1840, un observateur attentif aurait discerné le prélude de la tempête de 1848.

En théorie, l'instinct populaire ne s'était pas trompé dans le choix de son représentant. Frédéric-

Guillaume IV crut à l'Allemagne une et s'efforça de fonder sur elle la grandeur de sa dynastie. Le respect pour les institutions du Saint-Empire, la gloire légendaire des Hohenstauffen atteignait chez lui à la hauteur d'un culte. Il se complaisait dans de pathétiques harangues à célébrer la mission civilisatrice de sa race, l'alliance de la royauté et du sacerdoce. Mais comme pour tous les visionnaires, la splendeur du but l'égara sur l'opportunité des moyens. L'unité ne lui apparut jamais qu'au travers d'un brillant mirage, comme un de ces palais que Charlemagne, dans sa promenade nocturne, évoque d'un coup de sa baguette, et qui disparaissent aux premiers feux du jour. D'amères déceptions, de cruelles angoisses auraient été épargnées à la Prusse si, à l'amour de la tradition, son roi avait joint un sentiment plus net de la réalité.

Mais ne devançons point l'heure de la catastrophe. En 1840, aucune note sombre n'avait encore troublé l'allegro général. Frédéric-Guillaume IV avait conquis les cœurs les plus rebelles par les grâces de son esprit, son urbanité, son éloquence. Comprimée sous le règne précédent, la libre recherche n'avait pu être atteinte dans son essor. Le calme avec lequel elle poursuivait sa marche ascensionnelle donnait de sa force la meilleure garantie. Sous un prince passionné pour la culture, Berlin se flattait d'en devenir le

principal foyer, de mériter toujours davantage son surnom de capitale de l'intelligence. Les plus brillants écrivains y fixaient leur résidence. Ranke et Jacob Grimm se rencontraient dans les salles de son Université avec Bœckh, Schelling, Savigny. Avec ces maîtres de la science, le nouveau monarque entretenait les plus affectueuses relations; loin de leur imposer ses vues, de leur prescrire un programme, il mettait une délicate coquetterie à se dépouiller de ses priviléges, à discourir sur tout sujet avec une entière liberté. Alexandre de Humboldt était l'hôte le plus assidu des soirées de Charlottenbourg, Bunsen, qui représentait la Prusse à Londres, le plus intime confident des pensées royales. A la demande d'un enthousiaste Mécène, Cornelius quittait Munich pour peindre les fresques d'un majestueux Campo-Santo, Mendelssohn composait les chœurs d'*Antigone*. Comme sous les Médicis, l'art, les lettres, la philosophie étaient redevenues les occupations les plus chères au chef de l'État.

Bientôt ces heures idéales s'enfuirent sans espoir de retour. L'accord entre le roi et la nation se flétrit avec la rapidité des roses de Potsdam. Frédéric-Guillaume IV, qui possédait à un haut degré les raffinements de l'artiste, la subtilité du philosophe, manqua toujours des qualités les plus indispensables à un souverain : la simplicité et la précision dans la pen-

sée, l'énergie et la persévérance dans l'action. Avec lui se brise l'unité de la race; jamais Hohenzollern ne gouverna dans un esprit plus contraire à celui de ses ancêtres.

Malheureusement pour l'Allemagne, la sagesse politique élisait encore domicile dans les salles de la Burg. En 1840, il ne se trouvait à Berlin aucun ministre qui pût en imposer à son maître par la grandeur de ses plans, la fermeté de son génie. Le Conseil, au lieu d'être présidé par M. de Bismarck, l'était par le prince Wittgenstein.

Dans les premières années du règne, Bunsen sembla investi d'une autorité absolue. Par la générosité de son caractère, l'ouverture de son esprit, il pouvait rendre de précieux services, mais son crédit à la Cour diminua graduellement en raison de ses qualités mêmes. La correspondance récemment publiée par M. de Ranke[1] met en pleine lumière les divergences qui se poursuivirent entre deux personnes parfaitement unies au point de départ avec une continuité inflexible. L'une se plonge dans une amoureuse contemplation du passé, l'autre envisage l'avenir avec une virile confiance. Toutes deux, quoique dans un sens contraire, illustrent le pouvoir sur les esprits droits de la réalité. Parti du doctrinarisme le plus

[1] Léopold de Ranke. Correspondance de Frédéric-Guillaume IV et de Bunsen. Leipzig, 1873.

vague, le roi aboutit à l'orthodoxie la plus étroite, au despotisme le plus mesquin. Bunsen, après avoir été élevé dans les traditions du piétisme rigide, subit à son entrée dans la carrière diplomatique l'influence conservatrice de Niebuhr ; il n'en discerne pas moins les « Signes des Temps » avec une loyauté, une perspicacité admirables. Le protestantisme libéral, l'unité germanique honorent également en lui un de leurs plus ardents promoteurs. Avec sa piété, aussi solide qu'éclairée, il enrichit des meilleurs résultats de la critique le patrimoine religieux de nos communautés.

Frédéric-Guillaume IV rencontra dans le général de Radowitz[1] un plus sûr confident de ses pensées. Pour les aspirations comme pour le caractère, l'accord était parfait entre eux : mêmes aptitudes brillantes, même vague dans l'esprit, même mysticisme chevaleresque.

M. de Radowitz s'était signalé dans les Parlements de Berlin et de Francfort par la bravoure avec laquelle il avait combattu à la tête de l'extrême droite, l'éloquence qu'il avait déployée dans la revendication des priviléges féodaux. Ses dialogues sur « l'Église et l'État » achevèrent de lui conquérir la faveur royale. Tout auteur est flatté de voir reproduire par un disciple de talent ses idées favorites :

[1] Voir la note XXVIII à la fin du volume.

M. de Radowitz ne voyait pour le problème constitutionnel d'autre solution que le retour aux États du moyen âge, depuis longtemps préconisé dans les discours du trône.

Les convictions catholiques du général, loin d'être un obstacle à son avancement, lui ouvrirent l'accès des plus nobles cercles. La reine Élisabeth n'avait passé que pour la forme à la confession évangélique : en sa qualité de princesse de Bavière, elle introduisait les ultramontains dans les postes les plus élevés de la Cour, des ministères. Aux yeux d'un prince aussi dévot que Frédéric-Guillaume IV, l'orthodoxie de M. de Radowitz offrait des garanties de dévouement autrement solides que la prétendue incrédulité de Bunsen.

Il est difficile à l'historien, avec l'insuffisance du matériel que nous possédons, de porter sur le président du cabinet de Berlin un verdict définitif. Fut-il un jésuite de robe courte, comme sembleraient l'indiquer ses ménagements pour les membres de l'Ordre, et n'appuya-t-il une charte fantastique que pour mieux démontrer l'inanité du régime parlementaire? Nourrit-il un amour sincère pour la liberté et s'efforça-t-il, comme M. de Montalembert, de le concilier avec ses devoirs religieux?

Quoi qu'il en soit, jamais politique ne fut plus funeste au crédit de la Prusse, à son autorité morale.

Les dissentiments qui séparèrent, au Parlement d'Erfurt, M. de Radowitz de la majorité libérale, hâtèrent le triomphe de la réaction; sa faiblesse vis-à-vis du prince de Metternich, ses complaisances envers M. Guizot, aboutirent aux humiliations d'Ollmutz. Son essai de constitution s'écroula devant les orages qui l'assaillirent de toute part : quelques semaines de pratique en démontrèrent l'inanité.

Frédéric-Guillaume IV, auquel les innocentes chimères de son ami commençaient à paraître dangereuses, le remplaça, pour la direction des affaires, par le chef du parti féodal, le baron de Manteuffel [1]. Le nouveau ministre se consola de son obéissance vis-à-vis de l'Autriche par l'arbitraire dont il usa envers ses concitoyens, la suspension de tout droit, de toute liberté. Le cabinet de Berlin s'engagea, sous ses auspices, dans une voie aussi nuisible aux intérêts de la Prusse que contraire aux traditions des Hohenzollern. Pour l'en sortir, il ne fallut rien moins que la loyauté de l'empereur Guillaume, le génie du prince de Bismarck.

De toutes les réformes projetées par Frédéric-Guillaume IV, il n'en est aucune qui n'ait échoué misérablement.

Il avait, lorsqu'il n'était encore que prince royal,

[1] Voir la note XXIX à la fin du volume.

accablé la vieille bureaucratie prussienne de ses sarcasmes. Peut-être, dans ses vagues aspirations vers un ordre nouveau, méditait-il de lui substituer le régime du self-government. L'organisation qui avait fait au XVIIIme siècle la grandeur de la Prusse, s'était, en effet, survécue à elle-même; après avoir perdu ses qualités, elle avait persévéré dans des errements qui répugnaient à l'esprit du siècle; bref, elle s'était affaiblie sans se régénérer. Tout changement aurait été accueilli avec faveur par l'opinion publique, mais rien, dans un corps vieilli, n'est aussi tenace que la routine. A l'instant même où l'on croit en avoir triomphé, elle refleurit avec une vigueur incomparable. Le roi, par des mesures intempestives, ravit aux rouages administratifs leurs dernières vertus, en même temps que, par ses contradictions, sa haine du libéralisme, il augmentait leur puissance. Avec M. de Manteuffel, l'orgueil, l'incapacité de la bureaucratie atteignirent leur apogée.

En pratique, les rêveries constitutionnelles de Frédéric-Guillaume IV se traduisirent par des résultats plus déplorables encore. Du bizarre édifice qui aurait consacré l'autonomie provinciale, de ces États renouvelés du moyen âge qui auraient satisfait en même temps à toutes les exigences de la vie moderne, une seule partie se montra viable dans la réalité : la

Chambre des Seigneurs. Les théoriciens de la féodalité y purent exposer en toute liberté leurs sophismes, les hobereaux de la *Gazette de la Croix* y assouvir leurs rancunes. Campés dans cette citadelle inexpugnable, ils ont arrêté tout progrès, tout développement de la vie constitutionnelle par leur opiniâtre *veto*. Les événements qui se sont succédé depuis 1848 éclairent d'un triste jour cette création favorite du monarque théosophe. Aucune résolution intelligente, aucun acte généreux ne viennent interrompre la longue série des erreurs des pairs. Avant Sadowa, ils travaillèrent par leurs discours, leurs votes, à envenimer le conflit entre la couronne et la seconde Chambre; aujourd'hui ils soutiennent les ultramontains dans leur révolte contre la loi.

Il semblait, aux débuts du règne, que la faiblesse de l'action politique serait compensée par la plénitude du développement intellectuel. On attendait du nouveau monarque dans cette sphère une impulsion énergique, éclairée. Berlin, depuis son avénement, se flattait de briller dans le monde des lettres d'un aussi vif éclat que Florence aux jours radieux de Lorenzo de Médicis. Jamais, en réalité, la recherche ne fut moins libre, ne se heurta dans les régions supérieures du pouvoir contre une malveillance moins dissimulée.

Les amitiés formées par le prince royal ne peuvent tenir devant l'antagonisme des principes. Tieck, Ja-

cob Grimm, Mendelssohn s'éloignent tour à tour du palais, profondément blessés par l'étroitesse d'esprit, l'humeur fantasque de leur ancien protecteur. Avec Bunsen, les divergences politiques et religieuses rétrécissent toujours davantage le champ de la discussion [1]; Alexandre de Humboldt, qui demeure jusqu'à la fin l'hôte assidu de Potsdam, se venge par ses lettres à Varnhagen de la contrainte qu'il s'imposait à la Cour. Un observateur attentif aurait dès les premiers jours d'expansion pu prévoir les tristesses du dénoûment. Pendant que ses interlocuteurs recherchaient la vérité dans la mesure de leurs forces, le roi obéissait à des préoccupations confessionnelles. « L'odium theologicum » se glissait au milieu des entretiens comme le serpent sous les fleurs.

Les épreuves se multiplient : Frédéric-Guillaume IV prend son refuge dans le moyen âge, ne voit de solidité pour son trône que dans une intime alliance avec l'autel. Après la révolution de 1848, la critique apparaît à ses regards effrayés comme la mère du doute, la complice de l'émeute : il la proscrit dans la presse, dans l'Église, dans l'école comme la pire ennemie de la moralité, du bonheur de son peuple.

Des thèses dogmatiques d'une orthodoxie rigoureuse président à l'éducation de la jeunesse : sous

[1] Voir dans la Correspondance publiée par M. de Ranke le chapitre intitulé : Idéal ecclésiastique du prince de Prusse, p. 44-81.

prétexte d'hérésie, les candidats les plus capables sont éloignés de la carrière de l'enseignement, les plus glorieux professeurs gênés dans leurs franchises académiques. Sous Frédéric-Guillaume III, qui ne se piquait point d'une culture excessive, le ministère de l'instruction publique avait été géré par un savant, un homme d'État de premier ordre : le baron d'Altenstein. Sous son successeur qui affectait pour les intérêts spirituels une sollicitude enthousiaste, il devient l'apanage des chefs de la camarilla piétiste, des plus ardents fauteurs de la réaction. Avec chaque changement de titulaire, la décadence est plus complète. Après M. d'Eichhorn, M. de Raumer, après celui-ci, M. de Mühler. L'Université de Berlin, sous leur inintelligente direction, perd sur ses sœurs du reste de l'Allemagne la primauté qu'à ses origines lui avait assurée Wilhelm de Humboldt.

La liberté de conscience fut tout aussi peu respectée. Les « *catholiques allemands*, » les « *amis des lumières*, » les protestants fidèles à l'esprit de la Réforme apprirent par de cruelles expériences la signification que lui donnait un monarque orthodoxe. Pendant les dernières années de sa vie, les controverses théologiques absorbèrent toute l'attention de Frédéric-Guillaume IV. Nouveau Justinien, il tenait dans une des salles de son palais un concile permanent, où, avec l'aide de MM. Stahl, Léo, Hengstenberg, il tranchait

toutes les questions relatives à la foi, aux rites, aux mœurs.

Du moment que le roi se fut plongé dans les discussions casuistiques, il n'attacha aux affaires terrestres qu'une médiocre importance. Pendant tout son règne, la politique extérieure du cabinet de Berlin trahit une incertitude, une faiblesse déplorables.

Des perspectives inespérées s'ouvrent en 1848 pour le descendant des Hohenzollern. Malgré ses tendances rétrogrades, ses dédains, ses erreurs, les libéraux acceptent son hégémonie. Ses amis les plus dévoués, les plus perspicaces, Humboldt, Bunsen, le comte Pourtalès, le supplient de prendre la conronne qui lui était offerte par le Parlement de Francfort. Leurs instances sont appuyées par le prince Albert qui, depuis son séjour en Angleterre, n'avait jamais cessé de travailler à l'unité germanique. Frédéric-Guillaume IV refuse, pour ne pas se souiller au contact du libéralisme, ne pas forfaire envers les Habsbourg à ses devoirs de vassal. « J'accepterais si j'avais le caractère de Frédéric II, mon grand-oncle, » répond-il à un membre de la députation, Hermann de Beckerath. Triste témoignage que se donnait à lui-même un prince qui, après s'être constitué en théorie le champion de l'idée nationale, la reniait aussitôt qu'il en voyait la réalisation!

Du vivant même du roi, le principe rétrograde qui

lui dictait tous ses actes fut signalé par le Dr Strauss avec une perspicacité admirable[1]. L'histoire confirme le verdict si juste, si spirituel, si sévère rendu en 1847 par l'illustre critique, dans un essai tout entier consacré en apparence à Julien l'Apostat. Le païen et le chrétien orthodoxes s'efforcent tous deux de faire remonter la roue de l'histoire; à plusieurs siècles de distance, les mêmes scènes se reproduisent trait pour trait. Le successeur de Constantin tente l'artificielle restauration du paganisme hellénique, le petit neveu du grand Frédéric consume ses forces dans une chimérique galvanisation de l'État chrétien. « Tu as vaincu, Galiléen! » se serait, d'après une légende ecclésiastique, écrié le César mourant. Frédéric-Guillaume IV, s'il revenait aujourd'hui à Berlin, assisterait dans sa propre famille au triomphe des idées modernes. « La tradition relative à Julien, observe excellemment le Dr Strauss, n'est point dépourvue de sens; elle cache une vérité générale et pour nous consolante. Devant le Galiléen, devant le génie de l'avenir succombent infailliblement tous les Juliens, c'est-à-dire tous les hommes, si bien doués et si puissants qu'ils soient, qui entreprennent de restaurer ou de conserver par la contrainte une forme de l'esprit, de la vie, qui a fait son temps. »

[1] Un Romantique sur le trône. — M. Charles Ritter dans les Essais d'histoire religieuse du Dr Strauss en a donné une remarquable traduction.

Dès les premières semaines de son règne, Frédéric-Guillaume IV avait donné un éclatant témoignage de la vénération qu'il ressentait pour le saint-siége, de l'intérêt qu'il portait aux débats ecclésiastiques. Du moment qu'avaient éclaté les troubles de Cologne, il en avait suivi le cours avec une attention passionnée et s'était plu à y intervenir, soit par ses discours au sein du conseil des ministres, soit par sa correspondance avec Bunsen. L'arrestation de l'archevêque de Cologne l'avait scandalisé comme une violence inutile, un attentat aux lois divines et humaines. Dès cette époque, l'immixtion du bras séculier dans le domaine intime de la conscience le blessait au plus profond du cœur. « Il lui répugnerait, » répétait-il à ses familiers, « d'exercer jamais son emploi d'évêque dans l'Église évangélique. » Avec lui, l'Église romaine était assurée d'avance d'une liberté absolue. Les immunités accordées à une communauté croyante ne pouvaient, dans sa pensée, qu'accroître la force d'un État chrétien.

Le 10 juillet 1840, un grand seigneur ultramontain, le comte Brühl[1], se rendit dans la ville éternelle afin de soumettre à Pie IX les propositions de son maître. Le cabinet de Berlin ne réclamait du

[1] Parent du membre actuel de la Chambre des seigneurs qui se fait remarquer dans toutes les discussions par son zèle pour l'ultramontanisme, sa haine contre le prince de Bismarck.

saint-siége que la résignation de Mgr de Droste-Vischering. Non-seulement, si elle lui était accordée, il n'élevait aucune objection contre la promotion de l'archevêque au cardinalat; mais il se chargeait de tous les frais de la cérémonie. L'évêque de Posen serait libre de rentrer dans son diocèse sur sa promesse que dans ses futurs mandements il ne combattrait plus les édits royaux.

Du moment que la Cour de Rome avait pénétré les desseins de Frédéric-Guillaume IV, les pourparlers avec le comte Brühl ne pouvaient aboutir à une prompte conclusion. Elle multiplia ses exigences, du moment qu'elle fut assurée de la victoire. Pie IX exigea la réintégration de Mgr de Droste-Vischering dans toutes ses dignités; il fit également observer au plénipotentiaire prussien que d'après la bulle « *de Salute Animarum*, » la dotation du clergé catholique consistait en biens-fonds. C'était pour l'Église la voie la plus rapide pour multiplier les possessions de main-morte. Après les événements du 22 septembre 1837, le retour de l'archevêque de Cologne dans sa capitale aurait été de la part de Frédéric-Guillaume IV un outrageux démenti donné à la mémoire de son père, pour la bureaucratie prussienne, la plus sanglante des expiations. L'ambassadeur de France, par ses intrigues, empêcha les négociations d'aboutir au résultat désiré. M. Guizot, du moment qu'il avait été

informé de la présence à Rome du comte Brühl, avait craint que la Prusse ne supplantât la France dans la faveur du saint-siége. Le conseiller protestant de Louis-Philippe, toutes les fois que les intérêts ultramontains lui parurent en danger, sauvegarda la dignité nationale avec une anxieuse sollicitude.

Frédéric-Guillaume IV éprouvait de l'accord avec Pie IX un trop ardent désir pour n'être pas résolu d'avance à toutes les concessions. L'absence du comte Brühl fut de courte durée. A son retour, il garantit au souverain pontife la libre communication avec tous les catholiques prussiens, contre laquelle s'était si énergiquement prononcé l'édit du 9 avril 1838. Mgr Martin de Dunin reprit la route de Posen avant d'avoir signé un engagement quelconque. Mgr de Droste-Vischering, auquel l'entrée de son diocèse demeura interdite, reçut pour coadjuteur un prêtre plus prudent, mais animé d'un égal fanatisme, l'évêque de Spire : Jean de Geissel. La chaleur avec laquelle l'avait recommandé Louis de Bavière était un sûr indice de son orthodoxie. Le 24 septembre 1841, un arrangement fut conclu sur ces bases entre la Curie et la légation du Capitole, malgré les sourdes menées des cardinaux *zelanti*.

Toute résistance de la part des catholiques libéraux devenait désormais inutile. Le seul prélat qui, après l'arrestation de Mgr de Droste, eût persévéré dans

ses engagements vis-à-vis du pouvoir civil, l'archevêque de Breslau, Seldnitsky, avait été contraint, par son propre clergé, de donner sa démission. Les jésuites ne furent arrêtés dans la réalisation de leurs plans par aucun obstacle. Frédéric-Guillaume IV renonça de gaîté de cœur à tous ses droits de suzeraineté pour l'élection des évêques. Son malsain enthousiasme pour le moyen âge, qui, lors de la succession de Mgr Spiegel avait eu pour la Prusse de si déplorables résultats, lui dicta pour chaque nouvelle vacance sa ligne de conduite: sa protection fut d'avance garantie au candidat le plus connu pour son austérité, son fanatisme. Si l'hérésie ne fut pas encore passible de l'emprisonnement ou de la mort, comme en Espagne ou dans les États romains, tout au moins l'Église put-elle compter pour sa répression sur le concours du bras séculier. Avant même qu'elle l'eût demandé, « les *catholiques allemands* » furent privés dans toute l'étendue du royaume de leurs droits civils.

Depuis 1840, pour prévenir le retour de schismes aussi odieux que celui de Ronge, l'éducation de la jeunesse fut livrée aux jésuites. Le prêtre devint, dans chaque paroisse, l'inspecteur légal de l'école, les enfants furent divisés d'après leur confession; il fut interdit à un protestant d'enseigner la grammaire, le calcul, la géographie à des catholiques.

Investie en toute sphère d'une entière indépendance,

l'Église romaine ne tarda pas à constituer en Prusse un État dans l'État. Le prince Wittgenstein, s'il n'osa établir une nonciature à Berlin par crainte de l'émeute, ne laissa pas de doter le saint-siége, au sein d'une monarchie hérétique, d'un organisme spécial. Depuis 1842, toutes les affaires relatives à l'enseignement, à l'administration, à la jurisprudence ecclésiastiques, ressortirent de la section catholique du ministère des cultes. Le cabinet de Berlin se flattait par son entremise d'opposer aux empiétements de la Curie une solide barrière ; en réalité, ses directeurs profitèrent de leur haute position pour trahir les intérêts qui leur étaient confiés, assurer à l'Église romaine d'exorbitants priviléges. Pour préserver les hommes d'État prussiens d'une erreur aussi grossière, il aurait suffi du rôle perfide joué par le conseiller Schmedding pendant tout le différend des mariages mixtes. Ils introduisirent l'ennemi dans la place sous le prétexte de couper court à ses machinations. Mgr de Ketteler pouvait le proclamer en toute franchise : « Aucun prince en notre siècle ne s'est acquis à la reconnaissance du saint-siége des titres comparables à ceux de Frédéric-Guillaume IV. » Le Vatican avait obtenu sans coup férir dans un pays réformé, tel que la Prusse, des prérogatives pour lesquelles en Autriche, en Bavière, en d'autres contrées catholiques, il se heurtait contre une opiniâtre résistance.

La maison de Hohenzollern fut cruellement punie en 1848 de la défiance insensée que depuis un demi-siècle elle n'avait cessé de témoigner à son peuple. Par sa haine de tout progrès, son despotisme tracassier à l'intérieur, sa faiblesse vis-à-vis de l'Autriche, elle avait à peu près rompu les liens de dévouement, de vénération, de loyauté, qui unissaient la Prusse à ses monarques depuis les jours glorieux du grand Électeur. Au premier choc de la Révolution, l'édifice de la royauté absolue s'était écroulé avec la même facilité, la même promptitude qu'à Iéna l'organisation militaire héritée de Frédéric II. Depuis longtemps les bases en avaient été minées par les fautes de ses plus opiniâtres défenseurs. Par ses tergiversations dans la théorie, ses brutalités dans la pratique, la bureaucratie s'était aliéné tous les cœurs généreux, tous les esprits éclairés. Si justifiées qu'elles fussent dans le droit strict, les arrestations successives de l'archevêque de Cologne, de l'évêque de Posen, par la maladresse avec laquelle elles avaient été exécutées, avaient profondément froissé l'opinion publique.

Avec l'avénement de Frédéric-Guillaume IV était arrivée au pouvoir une orthodoxie aussi étroite dans ses conceptions que brutale dans ses procédés. Comme dans la sombre période de Wöllner, toute libre manifestation de la pensée était interdite : la persécution avait frappé tour à tour les *catholiques allemands* et

les *amis des lumières*, les disciples d'Hermès et les adeptes de l'École de Tubingue. M. Hengstenberg remplit, avec l'approbation de son souverain, la *Gazette évangélique* de ses anathèmes, M. Stahl, dans ses discours de la Chambre des seigneurs, se montra pour la subtilité, l'audace dans le paradoxe, le digne émule de Joseph de Maistre.

Pour couper court à d'aussi choquants excès, le remède le plus simple sembla le plus efficace. L'indépendance absolue de l'Église fut élevée par le libéralisme européen à la hauteur d'un axiome.

L'Assemblée nationale de Berlin ne se contenta pas de décréter en 1848 l'absolue liberté des croyances. Sur la motion de plusieurs députés de la gauche, elle vota l'insertion dans la charte du paragraphe suivant : « Chaque société religieuse est pour la direction de ses affaires intérieures, l'administration de sa fortune, affranchie de tout contrôle de la part de l'État. » Tout arrêt dans cette voie aurait été flétri comme une criante injustice ; les doctrinaires prussiens s'empressèrent de suivre l'exemple que venaient de leur fournir dans les « *Droits fondamentaux* » leurs collègues de Francfort. Par la proclamation d'une creuse formule, ils se flattèrent d'avoir donné aux problèmes qui agitaient l'Allemagne leur éternelle solution.

Les cléricaux ne se tinrent pas pour satisfaits.

MM. Pierre et Auguste Reichensperger au sein du parlement, le général de Radowitz dans les régions gouvernementales, demandèrent à ce qu'à l'avenir toute distinction fût supprimée entre les « interna » et les « externa. » Frédéric-Guillaume IV renonça de gaîté de cœur au principe qui avait guidé Frédéric II, son grand aïeul dans toute sa politique vis-à-vis du Vatican. Les libéraux de 1848 sacrifièrent sans de trop vifs regrets à l'alliance ultramontaine une des plus salutaires maximes du Landrecht. Aujourd'hui que la lumière s'est faite sur ces ténébreuses négociations, il convient de rendre à chacun la responsabilité qui lui est due : l'article 15 qui consacra dans la nouvelle charte la victoire de la Curie ne doit point être attribué à l'initiative de la gauche, mais à la pression des évêques. Comme l'ont éloquemment démontré dans les récentes discussions parlementaires (avril 1875), MM. Jung, de Sybel, Wehrenpfennig, il ne fut qu'un emprunt pur et simple à la constitution belge. Sur ce point comme sur tant d'autres, M. de Bismarck est revenu aux véritables traditions nationales en proposant aux députés prussiens sa radiation.

Les doctrinaires de 1848 étaient les victimes d'une étrange aberration, si, par les priviléges dont ils comblaient l'Église romaine, ils se flattaient de servir la cause de la liberté de conscience. Malgré le sévère

démenti qu'ils ont reçu des événements, la confiance de leurs successeurs dans un système vieilli persiste dans son intégrité. Aujourd'hui encore ils parlent de despotisme lorsqu'aux applaudissements de l'opinion publique l'État revendique ses droits les plus légitimes. Les plus audacieuses usurpations de l'Église leur paraissent justifiées sous le prétexte qu'elles découlent avec une irrésistible logique de son principe vital. Devant d'aussi opiniâtres illusions, d'aussi pernicieux sophismes, il convient de recourir au témoignage de l'histoire, d'exposer la situation dans sa réalité.

L'Église catholique n'est pas seulement une puissance spirituelle qui prétende triompher par son seul ascendant sur les intelligences; elle dispose, pour atteindre son but, d'une forte organisation matérielle, d'abondantes ressources. Il lui importe moins de persuader que d'anéantir ses adversaires; au lieu de favoriser le développement de la recherche indépendante, elle en étouffe les moindres germes chez ses adeptes. Dès l'école elle les remplit pour sa puissance d'une superstitieuse vénération; par le confessionnal elle possède sur eux un moyen d'action toujours sûr, toujours efficace. Selon leurs aptitudes, elle les enrôle dans diverses confréries qui obéissent à un mot d'ordre de Rome, l'emportent dans toute lutte civile et politique par leur nombre, leur ardeur, leur stricte discipline. Avec ceux qui résistent à ses exhortations

ordinaires, le prêtre recourt aux arguments surnaturels. « L'État, leur dit-il, ne punit une infraction à la loi que d'une légère amende, de quelques mois d'emprisonnement; l'Église frappe tous ceux qui lui désobéissent des supplices de l'enfer, des peines éternelles. » Où sont au XIXme siècle les laïques assez hardis pour braver d'aussi terribles menaces?

Contre une armée aussi compacte, les escarmouches isolées sont impuissantes. Rome n'a jamais redouté les discussions théoriques, puisque la masse des fidèles ne lit pas les écrits, n'écoute pas les discours de ses adversaires. Son empire ne peut être brisé que par un énergique soulèvement populaire, le concours de toutes les forces vives d'une nation. L'État, d'autre part, ne saurait exclusivement s'appuyer sur la force brutale, puisque l'Église, malgré sa décadence, s'inspire d'un principe spirituel. Il faut encore qu'il défende des intérêts supérieurs, ceux de l'ordre, de la tolérance religieuse, du progrès scientifique. Les libéraux ne combattront l'ultramontanisme avec quelque perspective de succès qu'après avoir reconnu un chef unique, s'être groupés sous un commun drapeau.

L'Allemagne, depuis Sadowa, a entrepris contre Rome une campagne aussi habilement conçue que vigoureusement exécutée. Après avoir affirmé son unité extérieure vis-à-vis de la France, de l'Autriche, elle

travaille à se débarrasser de son ennemi intérieur, le plus tenace, le plus dangereux de tous. En cette crise suprême, tous les vrais patriotes, à quelque nuance qu'ils appartinssent, se sont serrés autour de leur vieil empereur. Ils ne courent point le risque de prendre le chemin de Canossa sous l'énergique et prudente direction du prince de Bismarck.

D'aussi vulgaires considérations ne pouvaient toucher un monarque théosophe. Des changements accomplis par l'Assemblée nationale, ceux qui se rapportaient à l'Église catholique furent les seuls maintenus par Frédéric-Guillaume IV dans leur intégrité. La charte revisée du 31 janvier 1850 (art. 15) reproduisit dans sa teneur littérale le paragraphe ébauché par les constituants de 1848 [1]. L'Église romaine, malgré les priviléges considérables dont elle était investie, la forte somme pour laquelle elle était inscrite au budget, n'en était pas moins affranchie de toute obligation vis-à-vis de l'État; elle gérait ses affaires avec la même indépendance qu'une loge de francs-maçons, un club scientifique. Jamais problème plus grave, plus complexe ne fut résolu avec une plus coupable légèreté.

Ni les membres de la gauche, ni les hommes politiques qui siégeaient dans les conseils du souverain ne

[1] 5 décembre 1848, article 12.

s'étaient attendus à une aussi funeste interprétation de la loi. Dans la pensée des premiers, la liberté de l'Église avait pour indispensable corollaire celle de la commune; les décisions des évêques ne pouvaient empiéter sur le domaine scientifique. Toute thèse constitutionnelle, pour entrer en vigueur, a besoin d'être complétée par des règlements organiques qui en fixent le sens, l'étendue, l'application. Dans la nouvelle charte qui était octroyée à la Prusse, il était dérogé en faveur de l'indépendance de l'Église catholique à ce principe dicté par le bon sens. Toutes les dispositions relatives à la presse, à l'enseignement, au droit d'association, n'eurent force de loi qu'après avoir été minutieusement déterminées dans toutes leurs parties. Seul, l'article 15 reçut immédiatement son exécution.

Ses périls n'avaient point échappé aux esprits perspicaces. Le comte Schwerin[1], pendant son trop court passage au ministère des cultes, s'était moins efforcé d'accroître l'autonomie des corporations que de garantir les individus contre leur arbitraire. Les destinées de l'Église évangélique, traitée en mineure par la Couronne, au sein de laquelle la recherche érudite, la libre manifestation des croyances recevaient quotidiennement les plus graves atteintes, préoccupaient

[1] Voir la note XXX à la fin du volume.

au reste le gendre de Schleiermacher davantage que celles de sa rivale. M. de Ladenberg, qui lui succéda en 1850 et qui avait été élevé dans les traditions bureaucratiques, voulut à son tour opposer une digue aux usurpations des évêques. « Des principes aussi abstraits, dont les conséquences, loin de se dessiner avec quelque précision, ne pouvaient être calculées, même approximativement, lui paraissaient impropres pour la solution des liens multiples qui unissaient en Prusse l'Église avec l'État[1]. « Leurs relations devront être réglées à l'avenir sur la base générale posée dans l'article 15, » déclarait-il déjà le 15 décembre 1848.

Le clergé, du moment qu'il tint sa proie, repoussa les conférences auxquelles le conviait le ministre. Il lui sembla superflu de discuter des priviléges dont il avait l'entière et réelle possession. Frédéric-Guillaume IV, par l'abandon de ses droits de suzeraineté sur l'Église catholique, n'avait fait que réparer les injustices commises par ses ancêtres. « Les monarques des périodes précédentes, écrivaient les évêques dans un mémoire collectif, ont obéi à une inspiration malencontreuse lorsqu'ils ont resserré l'Église dans d'étroites limites. Leur joug s'est montré aussi gênant

[1] Extrait d'un discours de M. de Ladenberg prononcé dans le comité central de la première Chambre pour la révision de la Constitution.

que nuisible pour l'action du clergé, la prospérité religieuse. Avec la suppression des entraves actuelles, l'abolition du placet dont il a été fait l'usage le plus funeste, le plus arbitraire, l'Église aura simplement recouvré son antique indépendance. Désormais elle sera libre de fixer l'ordre de son culte, de multiplier les exercices de dévotion, les jours de pénitence ou de fête. Les congrégations existantes seront administrées suivant les préceptes canoniques, de nouvelles créées aussitôt que le besoin s'en fera sentir. »

Entre les exigences des prélats et les représentations de ses plus fidèles serviteurs, le roi n'hésita pas un instant. Les prières des plus anciens conseillers de la Couronne, des politiques les plus perspicaces, ne purent triompher de son obstination, de sa foi en des théories préconçues. L'article 15 n'était entaché à ses yeux que d'un seul défaut ; il n'investissait pas encore l'Église romaine de prérogatives assez étendues. Dans cette crise suprême pour son pays, sa dynastie, le roi ne rechercha les avis que de deux personnes toutes dévouées au Vatican : son épouse, la reine Élisabeth[1], le général de Radowitz.

Peut-être sera-t-on surpris qu'un prince aussi en-

[1] Du vivant, comme après la mort de son époux, la reine Élisabeth a joué en Prusse le même rôle qu'en Autriche sa sœur l'archiduchesse Sophie. A l'une il convient d'attribuer la principale part dans la Constitution de 1850, à l'autre dans le Concordat de 1855.

thousiaste du passé ait porté sur l'édifice construit par ses ancêtres une main sacrilége. Frédéric-Guillaume IV, dans sa dévotion maladive, ne croyait pouvoir expier par de trop rudes sacrifices l'incrédulité de son grand aïeul. Sa correspondance avec Bunsen, les lettres de Humboldt à Varnhagen von Ense ouvrent à à cet égard les perspectives les plus tristes, les plus étranges. Depuis le jour de son avénement, tous ses efforts tendirent à purifier de l'esprit négateur du XVIIIme siècle les institutions de son royaume. Il ne comprit jamais que l'État chrétien ne pourrait se fonder que sur les ruines de la monarchie des Hohenzollern.

Pendant un quart de siècle, l'article 15 a réglé en Prusse tous les rapports de l'Église romaine avec l'État. Ses fruits ont eu le temps de mûrir. Il est aujourd'hui instructif de voir ce qu'entendent par liberté spirituelle les ultra-luthériens de la *Gazette de la Croix*, les adeptes du Syllabus.

L'Église forma, en vertu de la Constitution de 1850, un État souverain dans l'État. Soyons plus exacts : en notre siècle de lumières un prince évangélique s'abaissa de son plein gré au rôle qu'avaient repoussé avec indignation de vaillants monarques catholiques au moyen âge. L'union demeurait maintenue en ce sens que le pouvoir civil remplissait en fa-

veur de l'autorité religieuse les fonctions du bras séculier.

De la nouvelle charte avaient disparu le placet, le recours comme d'abus, l'exéquatur, bref, toutes les institutions qui témoignaient de la subordination de la Curie, de la suzeraineté des Hohenzollern. Les évêques étaient désormais affranchis de tout contrôle pour la publication de leurs mandements, leur correspondance avec Rome, la lecture du haut des chaires de leurs diocèses des encycliques pontificales. Aucune précaution n'était prise dans le Code contre les abus du clergé dans cette sphère. Un laïque qui exprime dans un journal son opinion individuelle, est passible, lorsqu'il attaque le gouvernement, d'une peine sévère : une entière liberté était accordée au vicaire du Christ pour la promulgation de ses décrets infaillibles. Les mandements des évêques étaient assimilés par une fiction insoutenable aux autres produits de la presse, tandis qu'ils sont revêtus aux yeux de l'Église d'un caractère surnaturel, que tous les fidèles sont tenus de se conformer à leurs ordres sous menace de damnation.

De quelles armes disposait la Cour suprême, si le pape proclamait dangereuse une loi votée par les Chambres, si, comme il se l'était permis plus d'une fois en Autriche, il conviait les catholiques à la résistance? Les évêques étaient obligés, en vertu de leur

serment, de lire dans les églises le bref pontifical, les laïques d'obéir à leurs conducteurs spirituels. Un procès aurait été intenté au journaliste qui aurait excité ses concitoyens à la haine, au mépris du gouvernement. Les prélats, sous le fallacieux prétexte qu'ils n'exprimaient que leur opinion individuelle, échappaient à toute poursuite. A vrai dire, du moment que le chef de l'Église avait parlé, il ne restait plus aux fidèles qu'à se courber devant ses sentences.

Frédéric-Guillaume IV se dépouilla volontairement de toute surveillance sur la juridiction épiscopale : les tribunaux prussiens se bornèrent sous son règne à l'exécution des verdicts, disons mieux, des anathèmes de la Curie, lors même qu'ils s'élevaient à l'excommunication majeure, qu'ils attentaient aux droits civils des victimes.

La question des mariages mixtes qui, sous Frédéric-Guillaume III, avait occasionné de si violents conflits, fut résolue par son fils à l'entière satisfaction du saint-siége, en des termes qui durent faire tressaillir de joie dans leurs tombeaux Mgr de Droste-Vischering, le prélat martyr, Mgr de Dunin de belliqueuse mémoire. La loi et la coutume, par une erreur des plus fâcheuses, se trouvèrent en complet désaccord. Virtuellement, malgré leurs nombreuses divergences avec le droit canonique, les prescriptions du Landrecht restèrent en vigueur; mais comme les catholi-

ques prussiens, pour la célébration de leur mariage, devaient recourir aux bons offices de l'Église, ils sacrifièrent pour la plupart leurs droits civils à leurs devoirs religieux. Désormais la Cour de Rome n'accorda la bénédiction nuptiale qu'aux conjoints qui promettaient d'élever dans la foi orthodoxe tous leurs enfants, sans distinction de sexe.

La même tyrannie fut exercée à l'égard des autres sacrements. Tous les Prussiens qui faisaient profession de catholicisme furent obligés, lors du baptême de leurs enfants, de se soumettre aux rites ultramontains, puisque le clergé restait en possession des registres civils. Les prêtres enfin profitèrent de ce que les morts devaient être ensevelis dans le cimetière de leurs paroisses, pour refuser aux libres penseurs le secours de leur ministère ou leur arracher une rétractation sur leur lit d'agonie par la menace de peines infamantes pour leur famille. Ainsi le voulait un monarque qui se proclamait en toute occasion le fervent défenseur de l'orthodoxie évangélique.

La présentation, la nomination aux bénéfices vacants, qui étaient précédemment réservés à l'État, devinrent depuis 1850 l'apanage exclusif des évêques. Il ne fut fait d'exception que pour les localités où les prébendes se rattachaient à la Couronne par les liens du plus étroit patronage, où les charges l'emportaient de beaucoup sur les privilé-

ges. La gestion de la fortune ecclésiastique fut, en vertu de l'article 17, livrée au seul clergé, sans contrôle quelconque de la part des conseils municipaux, du ministère de l'intérieur. Les dilapidations qui se sont accomplies dans le diocèse de Posen et dont le docteur Falk a porté à la tribune le peu édifiant tableau, fournissent, de la largeur de conscience de l'Église en matière pécuniaire, de l'inaptitude des Révérends Pères pour les affaires temporelles, une preuve irrécusable. Frédéric-Guillaume IV aurait fermé les yeux sur d'aussi légères peccadilles. Sa royale mission se bornait à ses yeux à contraindre ses sujets catholiques au payement des dîmes que leur imposaient leurs conducteurs spirituels.

Sous le terrifiant régime de M. de Manteuffel, l'Église romaine jouit seule d'une liberté absolue. A la même époque, par un significatif contraste, les associations vouées à la pure recherche scientifique étaient entravées par les fondateurs de l'État chrétien dans l'exercice de leurs droits les plus élémentaires. Quant aux clubs ouvriers, leur nom seul constituait un délit. « Une liberté d'action illimitée, disait la constitution de 1850, est accordée aux congrégations monastiques ; l'État ne se réserve vis-à-vis d'elles que le droit de punir, selon le code pénal, les crimes qu'elles pourraient commettre. »

Aucune garantie n'était prise contre les excès de la

chaire par un législateur qui entravait l'éloquence parlementaire par les plus blessantes restrictions. Quel parallèle cependant pourrait-on établir entre les deux sphères quant aux dangers dont elles menacent l'ordre social? Le gouvernement se fait représenter dans la moindre réunion publique par un commissaire; les orateurs n'expriment à la tribune que leurs opinions individuelles; l'impression produite par un discours est effacée par le suivant. L'autorité civile n'intervient dans le temple que pour maintenir la tranquillité. Le prêtre, seul investi du privilége de la parole, n'est exposé à aucune contradiction; ses discours ne sont pas ceux d'un mortel sujet à l'erreur, mais d'un mandataire de l'Église infaillible.

La partialité du cabinet de Berlin fut choquante dans ce domaine, mais toutes les injustices étaient légitimées aux yeux de Frédéric-Guillaume IV, du moment qu'elles tendaient à l'oppression du radicalisme, de l'incrédulité. L'un des chefs les plus éminents du parti national-libéral, le docteur Twesten, fut, en 1868, condamné à une forte amende pour avoir flétri, au sein de la Chambre des députés, les prévarications du ministre de la justice, le féodal comte Lippe. Jusqu'en 1870 les jésuites purent affirmer du haut de toutes les chaires de la Prusse, sans crainte d'être démentis, qu'il suffisait d'un décret du Vatican pour frapper de nullité toutes les lois de l'État.

La Curie profita de la latitude qui lui était laissée par la constitution de 1850 pour enlacer les possessions de Hohenzollern dans les mailles d'un inextricable réseau. Les jésuites d'origine germanique furent investis par la Couronne des mêmes priviléges que les autres associations pieuses, et poursuivirent, sans être inquiétés, le cours de leurs conquêtes. Les membres étrangers agitèrent à de fréquentes reprises le royaume par leurs tumultueuses missions. Aujourd'hui encore l'influence cléricale demeure prépondérante sur les bords du Rhin et les provinces de nationalité slave : les districts polonais de la Prusse orientale, la haute Silésie, le grand-duché de Posen.

Aucune précaution ne fut prise par la Couronne contre l'accroissement des biens de mainmorte. En vertu de l'article 17 de la charte sur le droit de réunion, les couvents se multiplièrent dans la monarchie des Hohenzollern avec une aussi effrayante rapidité qu'en Belgique. Enhardis par l'impunité, les jésuites essayèrent, en 1865, de fonder une maison professé dans la capitale même de la Prusse, mais leurs ouvriers furent dispersés par le peuple à coups de pierres. M. de Mühler, malgré ses secrètes sympathies pour les Révérends Pères, ordonna la suspension des travaux pour prévenir une émeute.

La toute-puissance qu'ils exerçaient en matière

scolaire les consola de ce léger échec. « La possession de l'École est, au XIXme siècle, aussi importante qu'au moyen âge celle des évêchés, » avait coutume de répéter un ultramontain des plus habiles, le docteur Windischmann; « le parti qui l'a conquise est assuré de la domination universelle. » Ces paroles ne restèrent point stériles. Frédéric-Guillaume IV s'empressa, dans une large mesure, de satisfaire à cette nouvelle exigence de la Curie. L'enseignement à tous les degrés fut marqué, sous son règne, d'un cachet confessionnel. L'école primaire fut livrée dans les districts catholiques au curé, dans les communes protestantes au pasteur. Leur inspection ne se borna pas à la sphère religieuse; elle s'étendit aux études profanes, aux connaissances qu'étaient tenus d'acquérir tous les enfants prussiens sans aucune exception. Comme à l'époque de Wöllner, cette contrainte imposée aux intelligences servit moins les intérêts de la vraie piété que ceux de l'hypocrisie, du fanatisme.

La même orthodoxie tracassière présida à la direction de l'enseignement secondaire, des gymnases, au détriment de la haute culture, des fortes études. Il n'est pas jusqu'aux Universités, ce dernier et glorieux refuge de la liberté intellectuelle, de la science indépendante dont, pendant cette période de réaction, les franchises n'aient été souvent violées. Les évêques ne se contentèrent pas d'exercer un empire sans

contrôle sur les séminaires où étaient élevés les futurs serviteurs de l'Église. Les professeurs royaux de théologie, pour que leur satisfaction fût complète, auraient dû se courber devant leurs sentences. La constitution de 1850 reconnaissait au seul ministre des cultes le droit de déposer un docteur dont les cours seraient en contradiction ouverte avec la théologie, la morale orthodoxes. L'Église romaine, pendant le règne de Frédéric-Guillaume IV, sous le ministère de M. de Mühler, se déclara persécutée parce qu'aucune modification n'était apportée à un article sacrilége. En pratique, la majesté de la loi fléchit, dans la plupart des cas, devant l'arbitraire de la hiérarchie.

Les facultés catholiques de Bonn, de Breslau, lors même qu'en théorie elles furent investies des mêmes priviléges que les autres membres du corps académique, furent abaissées, en réalité, au rang de séminaires. Le prince-évêque de Breslau, Mgr de Diépenbrock, parvint, après son retour du synode général de Vienne, à introduire dans la constitution prussienne quelques-uns des articles du concordat autrichien, à l'aide d'une convention secrète, passée le 29 avril 1859, avec M. de Bethmann-Hollweg, alors ministre des cultes. Les priviléges universitaires purent, suivant le bon plaisir de l'official, être donnés ou enlevés aux théologiens d'après le degré de

leur orthodoxie. D'illustres savants se trouvèrent, vis-à-vis du primat de leur diocèse, dans un état de plus complète dépendance que de simples vicaires de campagne. Tout prêtre, en effet, si inférieur que soit son rang dans la hiérarchie, ne peut être déposé en dehors de la procédure canonique.

La constitution de 1850 qui, dans la pensée de ses auteurs, devait assurer à l'Église une complète autonomie, n'avait abouti qu'à l'asservissement de la Prusse vis-à-vis de la Curie, sans aucun avantage pour les fidèles. Les priviléges de la Couronne n'avaient pas été sacrifiés sur l'autel de la liberté, mais sur celui du despotisme. Frédéric-Guillaume IV, dans sa poursuite maladive de l'autorité extérieure, avait porté à l'ordre civil, au progrès spirituel, à la tolérance religieuse, les plus graves atteintes. L'esprit du protestantisme, par une maladroite consolidation de la lettre, avait reçu de lui une mortelle blessure. Écoutons un témoin non suspect, l'ancien rédacteur de la *Gazette de la Croix,* le docteur Hermann Wagner : « Les divers gouvernements germaniques, » s'écriait, le 16 mai 1873, à la tribune du Reichstag, le plus subtil dialecticien du parti conservateur, « ont trop longtemps fait preuve d'une coupable faiblesse vis-à-vis des usurpations de l'épiscopat. S'ils avaient pris, au commencement de la lutte, quelques mesures énergiques, la Cour de Rome n'aurait jamais eu l'au-

dace d'émettre des prétentions aussi exorbitantes. »

La victoire du Vatican était complète. Ses diplomates, pour sauvegarder les apparences, continuaient à se plaindre des procédés d'une monarchie hérétique ; dans le secret du cœur ils ressentaient de la docilité du cabinet de Berlin une orgueilleuse satisfaction. Lord Houghton, un membre du Parlement, qui s'est acquis dans les lettres un nom honorable et jouissait de l'entière confiance du vicomte Palmerston, demandait un jour au cardinal Antonelli : « Par quelles concessions la Grande-Bretagne pourrait-elle gagner le clergé irlandais ? » — « Ma réponse sera brève, » répartit le secrétaire d'État de Sa Sainteté, « que le Parlement de Westminster adopte les lois ecclésiastiques prussiennes ! »

La situation créée par Frédéric-Guillaume IV se prolongea plusieurs années après la mort de son auteur. Dans leur dédain pour toutes les questions spirituelles, les hommes d'État qui se succédèrent à la présidence du cabinet de Berlin fermèrent volontairement les yeux sur les intrigues des jésuites.

Leur indifférence fut partagée par les chefs les plus influents de l'opposition radicale. MM. Waldeck, Duncker, von Hoverbeck se crurent, dans leur sagesse doctrinaire, assurés de vaincre tous les obstacles. La formule de « l'Église libre dans l'État libre, » qu'à cette heure même les affidés de la Curie exploi-

tent avec une si perfide habileté, leur apparut comme le remède universel. Aujourd'hui encore, malgré les décrets du Syllabus, l'insurrection des évêques contre les lois nationales, l'extrême gauche persiste dans ses illusions; ses orateurs repoussent comme illégales les mesures ecclésiastiques de M. Falck. Pour triompher de l'ultramontanisme, il suffirait, selon eux, d'étendre les franchises populaires, de travailler à la diffusion des lumières. Si séduisantes, au premier abord, que puissent être ces théories, l'expérience en a depuis longtemps montré la vanité.

Une ère nouvelle avait commencé en 1859 pour la Prusse avec la régence du prince Guillaume; l'administration des cultes persista seule dans ses anciens errements. La camarilla piétiste qui, dans l'intérieur du palais, était demeurée en possession des charges les plus influentes, la réclama comme son apanage spécial au moment où les autres portefeuilles étaient confiés à des ministres connus pour la hauteur de leurs vues, la sincérité de leur libéralisme [1]. M. de Bethmann-Hollweg [2], qui fut appelé par elle à la direction des affaires ecclésiastiques, n'appartenait point, il est vrai, comme son prédécesseur immédiat, M. de Raumer, au parti confessionnel rigide : par sa vaste

[1] Le comte Schwerin à l'intérieur, M. de Patow aux finances, M. de Bernuth à la justice.

[2] Voir la note XXXI à la fin du volume.

culture intellectuelle, comme par sa tolérance pratique, il se sentait plutôt attiré par les théologiens du tiers-parti : MM. Nitzsch, Dorner, Twesten. L'ancien directeur de conscience de Frédéric-Guillaume IV, le Dr Hengstenberg, lui intenta dans la *Gazette de la Croix* une accusation d'hérésie le jour où il comprit que le pouvoir lui échappait sans aucune perspective de retour.

L'avenir ne tarda pas à prouver que les craintes de l'orthodoxie ne reposaient sur aucun fondement. Une complète indépendance fut assurée en théorie aux différentes opinions religieuses ; en réalité, il ne fut remédié à aucun abus. Parmi les nombreux alliés de la tyrannie cléricale, je n'en connais point d'aussi efficace que le doctrinarisme soi-disant libéral. En dépit de la loyauté de ses intentions, M. de Bethmann-Hollweg aggrava pendant son passage aux affaires les liens qui enchaînaient la Prusse au saint-siége. Les évêques, au lieu d'être rappelés depuis l'ère nouvelle au droit commun, poursuivirent avec la complicité du ministère le cours de leurs usurpations.

Les théologiens catholiques avaient compté, pour la libre manifestation de leurs idées, sur l'appui d'un jurisconsulte consommé, d'un maître qui, naguères encore, par son enseignement, jetait un vif éclat sur l'Université de Bonn. Leurs espérances furent déçues. M. de Bethmann-Hollweg ressentait pour la liberté

un amour trop platonique pour ne pas dissiper par ses actes les préventions qu'avaient pu concevoir les jésuites à la lecture de ses écrits.

Un estimable exégète de Breslau, le Dr Baltzer, fut en 1860, à cause de ses prétendues erreurs doctrinales, suspendu par son évêque, Mgr Förster, le même qui, après avoir combattu l'infaillibilité au sein du Concile, l'a imposée à tous les prêtres de son diocèse et vient de s'enfuir en Autriche plutôt que de se soumettre aux lois. Le ministère des cultes, au lieu d'affirmer ses droits dans un différend universitaire, céda aux premières injonctions de Rome. Le Dr Baltzer fut rayé du tableau des professeurs avant même d'avoir été condamné par la Congrégation de l'Index. La faiblesse de la Cour de Berlin enhardit le cardinal Antonelli, qui donna dans sa dépêche du 7 juillet 1861 son verdict définitif : le maître convaincu d'hérésie demeura à tout jamais exclu de l'enseignement théologique.

Malgré ses complaisances envers les ultra-luthériens, M. de Bethmann-Hollweg ne réussit point à capter leurs bonnes grâces. A peine le conflit militaire avait-il éclaté entre le roi Guillaume et la seconde Chambre, qu'ils le remplaçaient à l'instruction publique par un fonctionnaire qui leur était tout dévoué, M. de Mühler[1] (18 mars 1862).

[1] Voir la note XXXII à la fin du volume.

Un examen détaillé des actes du nouveau ministre dépasserait les limites de la période à laquelle est consacré ce volume. Qu'il nous suffise de déclarer que les libéraux le flétrirent à bon droit comme le mauvais génie de la Prusse. Seul entre les hommes d'État du parti féodal, il sut se maintenir au pouvoir tout en demeurant fidèle à ses origines : élu à son poste pour opposer à tous les désirs populaires un impassible veto, il persévéra dans son attitude négative après que M. de Bismarck eut adopté vis-à-vis de l'étranger une politique nationale, que ses collègues eurent pris leur retraite ou se furent décidés à d'énergiques réformes. Par la stérilité de son administration, sa haine de tout progrès, M. de Mühler formait avec eux un choquant contraste : il n'en conserva pas moins pendant dix ans son portefeuille, en dépit des réclamations de l'opinion publique, des votes hostiles de la seconde Chambre [1].

Durant cette longue période, ses regards furent uniquement tournés du côté de l'Église : il se montra envers elle aussi prodigue de faveurs qu'avare envers les corporations scientifiques Les errements de Frédéric-Guillaume IV furent continués dans leur intégrité. Le clergé fut investi sur l'école primaire d'une autorité absolue; les gymnases, selon la confession

[1] M. de Mühler donna sa démission le 17 janvier 1872.

des élèves, appartinrent aux ultramontains ou aux protestants orthodoxes. Quant aux universités, M. de Mühler ne s'en occupa que pour les gêner dans leur développement. Berlin, par les préventions personnelles du ministre, les influences rétrogrades qui l'emportaient dans ses bureaux, perdit en Allemagne la glorieuse primauté qu'elle avait conquise au commencement du siècle. Depuis vingt ans elle se trouve vis-à-vis de Leipzig dans un état d'infériorité manifeste, non-seulement pour le nombre des étudiants, mais pour la valeur intrinsèque des maîtres [1].

Peu importait à M. de Mühler l'universelle décadence de l'enseignement, pourvu qu'il gardât la faveur des évêques. Toute sa tactique parlementaire consistait à s'appuyer sur les députés ultramontains contre l'opposition libérale de toute nuance : à peine avait-il commis une nouvelle erreur administrative, qu'il s'engageait plus avant à leur égard dans la voie des concessions. Sa position devint intenable du moment que M. de Bismarck se fût prononcé contre l'infaillibilité pontificale. La faiblesse avait été poussée par lui si loin qu'il ne pouvait prendre contre les défenseurs du Syllabus aucune mesure efficace. La rupture entre

[1] De meilleurs jours ont lui pour l'Université de Berlin avec l'avénement du Dr Falk. Parmi les professeurs nouvellement appelés, je citerai les théologiens Dillmann et Pfleiderer, le philosophe Zeller, l'historien Wattenbach, le physicien Helmholtz.

la Prusse et le saint-siége n'était pas encore publique, qu'il était contraint de donner sa démission.

La chute de M. de Mühler n'ouvrit pas les yeux de ses protecteurs. Aujourd'hui encore les chefs du parti féodal se plaisent à nouer avec la Curie des négociations toujours infructueuses, sans cesse renaissantes, malgré leur perpétuelle stérilité. En 1860, MM. Stahl, Léo et quelques autres des plus célèbres publicistes de la réaction donnèrent aux jésuites le baiser de paix dans l'entrevue de Halle et conclurent avec eux une ligue offensive et défensive contre l'antichristianisme, la révolution. En 1872, la plupart des députés conservateurs ont voté contre la loi sur l'inspection scolaire avec les membres de la fraction du *Centre*.

L'alliance conclue sous ces ténébreux auspices ne s'est pas encore démentie. L'ancien confident de Frédéric-Guillaume IV, M. de Gerlach, lance dans chaque session du Reichstag l'anathème contre un ministère prévaricateur et implore contre les protestants incrédules le secours des catholiques infaillibilistes. Vaines supplications! Toute tentative de rapprochement entre deux Églises également orthodoxes est condamnée à l'impuissance. La Curie ne voit dans les démarches des luthériens qu'un acheminement à leur complète soumission; ceux-ci n'ont pas encore eu le courage d'accomplir l'acte décisif. « Nous vous ac-

cueillerons comme des pénitents, lorsque vous aurez publiquement abjuré toutes vos erreurs, » répondait à M. de Gerlach un célèbre député ultramontain, et le baron de Mallinckrodt.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis qu'en vertu de l'article 15 de la charte, l'Église romaine jouit en Prusse d'une indépendance absolue. Ce laps de temps est assez considérable pour que, par les fruits qu'il a portés, on puisse juger de l'excellence du principe. Les générations élevées sous la tutelle cléricale sont-elles meilleures, plus instruites, plus prospères que leurs devancières? — En présence de faits nombreux, dûment constatés, il nous semble difficile de donner une réponse affirmative.

Les arrêts de la Cour de Rome sont accueillis dans toute la catholicité avec une muette obéissance, mais cette soumission nous paraît chèrement achetée par l'affaissement des caractères, la violation continue de la justice. Aucun recours n'est assuré aux membres du clergé inférieur contre l'arbitraire hiérarchique. Les plus monstrueux abus de pouvoir sont tolérés du moment qu'ils servent à prévenir un schisme. Combien d'hérésies auraient conquis la majorité des suffrages sans la pression des évêques sur leurs subordonnés? L'Église serait aujourd'hui vieille-catholique, de même que sous Constance elle avait failli se réveiller arienne.

Avec la liberté des recherches ont disparu la culture spirituelle, le goût des hautes études. Tous les savants qui, de nos jours, ont illustré la théologie catholique, ont succombé tôt ou tard à l'accusation d'hérésie. La polémique dévote se distingue aujourd'hui de celle des incrédules par l'audace de ses sophismes, la violence de ses invectives Pour aviver le fanatisme, fortifier les préjugés, soulever les passions, aucun artifice ne lui paraît méprisable.

Jetons un voile discret sur l'administration des finances. L'Église a toujours professé pour les intérêts matériels un superbe dédain. Remarquons seulement que les pauvres n'ont point eu à se féliciter de ce que la gestion de leurs biens ait passé des conseils municipaux entre les mains des curés, des évêques. Les bénédictions prodiguées par Pie IX au banqueroutier Langrand-Dumonceau nous dispensent de tout commentaire à cet égard.

A l'abaissement des pasteurs correspond chez le troupeau la diminution de la moralité, des lumières. Choisissons pour thème de nos observations la partie catholique et allemande de la Prusse : la province du Rhin, la Westphalie. La statistique criminelle offre des résultats moins réjouissants pour les générations qui sont nées depuis 1850 que pour celles qui les ont précédées, malgré l'assujettissement de l'école vis-à-vis du clergé. Aucun observateur, si bienveillant qu'il

soit, n'osera prétendre que dans les grandes villes les ouvriers soient devenus plus respectueux envers l'autorité, plus sages, plus économes, que l'amour des jouissances matérielles ait cédé dans les campagnes à une notion plus haute du devoir. Il serait injuste de rendre l'Église seule responsable de ce recul : on ne peut nier cependant que les pasteurs évangéliques qui ne se sont jamais insurgés contre les lois civiles n'aient plus efficacement servi la cause du vrai progrès que les membres de la hiérarchie romaine. Dans tous les districts industriels de la Prusse rhénane l'Internationale noire s'est alliée à l'Internationale rouge par haine de l'ordre, de la liberté.

Les préceptes de Loyola sur l'éducation continuent à être suivis par ses disciples : aujourd'hui encore ils s'efforcent de tenir les âmes qui leur sont confiées dans un état de minorité perpétuelle. L'obligation scolaire les entrave dans la réalisation de leurs plans. Loin de la bénir comme le plus sûr fondement de la civilisation, comme une garantie donnée à l'enfant vis-à-vis d'un père indolent ou coupable, ils la flétrissent comme une atteinte portée à la liberté individuelle, à l'autorité de la famille. Les bourgmestres dans les communes rurales sont sans cesse obligés de lutter contre les parents qui, à l'instigation du curé, retirent leurs fils de l'école avant l'âge légal.

Les mêmes phénomènes se présentent pour l'in-

struction supérieure. Le clergé, au lieu d'initier à ses bienfaits les fidèles, ne songe qu'à leur en dépeindre les périls. Dans une pareille situation des esprits, il n'est point surprenant qu'il ne s'opère de toute part un recul manifeste. Le nombre des élèves catholiques comparé à celui des évangéliques n'atteint pas dans les gymnases et les écoles industrielles la moitié de celui qu'exigerait le chiffre total de la population. Aussi, malgré leur infériorité numérique considérable, les protestants sont-ils investis sur les bords du Rhin des plus hautes charges : ils l'emportent également sur les adeptes de l'autre confession par leurs aptitudes commerciales, leur activité, leur richesse.

Sous le rapport scientifique, nous aboutissons aux mêmes résultats. Comparés aux institutions évangéliques, les gymnases ultramontains créés par Frédéric-Guillaume IV, rétablis par M. de Mühler, trahissent une infériorité déplorable. Un quart des élèves ne pourrait livrer une composition allemande correcte, les trois quarts seraient incapables de lire couramment un auteur grec ou latin chosi entre les plus faciles, au dire d'un juge compétent, M. de Sybel[1]. « Si nous ne sommes pas encore tombés au niveau de l'Espagne, » en conclut l'illustre historien, « la faute n'en est pas au clergé catholique. »

[1] H. de Sybel, Klerikale Politik, 93-96.

Les politiques éclairés trouveront sans doute étrange que le roi Guillaume, le prince de Bismarck n'aient pas opposé aux usurpations de Rome une digue plus prompte, plus efficace. Aussi longtemps que la Prusse persista vis-à-vis de l'étranger dans une attitude de subordination, elle ne pouvait entreprendre à l'intérieur aucune sérieuse réforme. Le parti féodal, malgré le changement de souverain, restait le maître de la situation.

Le nouveau roi, il est vrai, n'avait point hérité des mystiques inclinations de son prédécesseur, de ses théories fantaisistes sur l'Église libre, l'État chrétien. Inférieur à Frédéric-Guillaume IV pour les brillantes qualités de l'esprit, les dons artistiques, il l'emportait sur lui pour le sens de la réalité, la justesse dans le regard, la vigueur dans l'action. Les splendeurs du moyen âge le laissaient indifférent. Les vertus qu'il prisait n'étaient point celles du docteur, mais du soldat. En homme de sens, il mit un terme aux controverses théologiques, à la propagande ritualiste qui avaient si fort occupé la Cour pendant le dernier règne. L'union entre les deux Églises protestantes, sourdement combattue par les ultra-luthériens et la *Gazette de la Croix*, fut affirmée avec une nouvelle vigueur : Guillaume, dans sa piété sincère, lui était personnellement très-attaché et la vénérait comme un legs béni de son père, le couronnement de

l'œuvre religieuse de Hohenzollern. Pendant quelques années cessèrent les procès pour cause d'hérésie, intentés par le Consistoire supérieur aux théologiens les plus illustres : une ère de tolérance, de calme doctrinal, d'activité pratique, sembla s'ouvrir pour la Prusse.

En dépit de l'orage qui l'avait un instant menacée, la Cour de Rome ne fut cependant atteinte dans aucun de ses priviléges. Malgré les nombreux abus dont elle s'était rendue coupable, elle n'en représentait pas moins, aux yeux d'un gouvernement conservateur, le plus saint des principes, celui de l'autorité morale : seule, dans une époque de troubles politiques, de commotions sociales, elle se faisait forte d'en imposer aux masses, de ramener l'ordre dans les esprits.

A un jugement sûr, mais quelque peu restreint dans ses horizons, le roi Guillaume unit une anxieuse vénération pour le passé. Il craint, en brisant un seul anneau de la tradition, de provoquer la ruine de tout l'édifice. Les événements de 1848, les émeutes de Berlin, la révolte de Baden, les humiliations auxquelles avait dû se résigner Frédéric-Guillaume IV après le refus de la couronne impériale, avaient fait sur son esprit une durable et lugubre impression. Dans l'État, dans l'école, dans l'Église, les libéraux lui apparaissaient comme des propagateurs de mensonge, des athées,

des criminels dangereux. Dans son honnêteté quelque peu bornée, le vieux monarque n'établissait aucune distinction entre les plus corrects parlementaires et les plus turbulents démagogues : Raveaux et Simson, Hecker et Twesten. Ses préventions étaient entretenues par les personnes de son entourage : des dames du palais, des chambellans imbus des maximes féodales, des généraux poursuivis par le spectre de la révolution. La reine Élisabeth n'avait embrassé le luthéranisme que pour la forme en montant sur le trône de Prusse. De même qu'à Vienne sa sœur, l'archiduchesse Sophie, elle demeura à Berlin jusqu'à sa mort, le plus habile, le plus persévérant avocat des prétentions papales. Avec le conflit militaire disparurent les dernières perspectives d'un accord avec la seconde Chambre, l'opinion publique, les classes éclairées.

Les fantômes qui séparaient le vieux souverain de son peuple ne se dissipèrent que le jour où il adopta une politique nationale, sur les champs de bataille de la Bohême, de la France. Les grandes traditions des premiers Hohenzollern furent de nouveau comprises par lui, lorsque partout au premier rang de ses adversaires il rencontra les prétendus défenseurs de son trône : les jésuites. Depuis le Concile, les mandements insurrectionnels des évêques l'ont blessé dans son respect de la loi, ses sentiments les plus intimes, ses

croyances les plus chères. Quoi qu'en dise la presse cléricale, le prince de Bismarck ne compte pas, dans sa lutte contre Rome, d'allié plus ferme, plus sûr.

Du moment qu'il avait pris la direction des affaires étrangères, le chancelier ne s'était abandonné sur l'imminence d'une crise religieuse à aucune illusion. A Vienne, à Rome, à Paris, les jésuites travaillaient avec une fébrile activité à l'humiliation des Hohenzollern, au démembrement de l'Allemagne, à la ruine du protestantisme. Un homme d'État moins habile leur aurait aussitôt jeté le gant ou se serait plié à leurs conditions : comme l'Horace de l'antique légende, il parvint avec une sagesse consommée à diviser ses adversaires. Il suffit de son audacieuse loyauté pour déjouer les machinations de Napoléon III, du comte Rechberg, du père Beckx. Aussi longtemps que la Prusse n'eut pas vengé dans les plaines de Sadowa les outrages d'Ollmutz, qu'elle ne fut pas garantie contre toute agression étrangère, toute campagne intérieure contre l'ultramontanisme aurait constitué de sa part une coupable imprudence.

Sur quel parti M. de Bismarck pouvait-il d'ailleurs compter pour la réalisation de ses desseins ? Avant 1866, aucun ministre ne fut plus impopulaire : pour déclarer la guerre à l'Autriche, il dut vaincre les scrupules de son roi ; la presse libérale, la majorité parlementaire ne se rallièrent à lui qu'après son com-

plet triomphe. Pendant toute la campagne de France il dut lutter à Berlin contre les intrigues de Cour, dans le Sud contre l'agitation ultramontaine, à Londres, à Vienne contre le mauvais vouloir de lord Granville, du comte Beust. Depuis que l'Allemagne a recouvré son unité, les conservateurs de tout pays font au ministre patriote une guerre acharnée : pour le renverser du pouvoir, ses anciens amis les féodaux se sont alliés en Prusse aux jésuites.

Avec un but aussi élevé, dans une situation aussi délicate, quel libéral sérieux oserait reprocher à M. de Bismarck ses temporisations, ses ménagements? Une dernière fois, le jour de la proclamation de l'Empire germanique, il offrit à l'Église romaine la paix sur la base de la tolérance, du respect des lois. Elle lui répondit par la formation au sein du nouveau parlement d'un parti du *Centre* uniquement dirigé par des intérêts confessionnels, qui s'efforce d'introduire en pays protestant les décrets du Syllabus. En dépit des plaintes intéressées des ultramontains, des sophismes des libéraux doctrinaires, les catholiques sincères ne sont aujourd'hui en Prusse les victimes d'aucune vexation, d'aucune injustice. M. de Bismarck s'inspire dans sa politique ecclésiastique des habiles et fermes traditions de Frédéric II : il sauvegarde vis-à-vis de la Curie les droits de l'État sans s'immiscer dans les querelles théologiques, dicter leur

foi aux consciences. Les coupables errements patronnés par Frédéric-Guillaume IV ont pris fin : à la domination exclusive d'une secte a succédé pour tous le règne de la justice.

En réunissant toutes les tribus germaniques sous une commune bannière, l'empereur Guillaume n'avait accompli que la moitié de sa tâche : il devait encore dans l'administration intérieure de ses États revenir aux sages traditions de ses ancêtres. La Prusse ne possède dans l'ensemble européen sa raison d'être qu'aussi longtemps qu'elle représente les droits de la tolérance et du libre examen, qu'elle demeure le plus ferme boulevard du protestantisme. Son autorité s'est évanouie lorsque dans le conseil de ses monarques a prévalu la voix d'un despotisme mesquin, d'une orthodoxie tracassière ; elle a recouvré en Allemagne une légitime influence le jour où elle est revenue à une politique nationale, où elle a retrouvé dans son souverain un digne fils des Hohenzollern. « *Fata viam suam invenient*, » s'écriait le général de Radowitz à la tribune du Parlement de Francfort. Les utopistes peuvent quelquefois prédire à un peuple ses destinées. Aux seuls hommes d'État en appartient la réalisation.

NOTES

I

Charles-Théodore-Antoine-Marie de Dalberg, archevêque de Mayence, prince primat de la Confédération du Rhin, grand-duc de Francfort, était né le 8 février 1744 à Hernsheim, près de Worms, et appartenait à une ancienne famille du Palatinat. Son père, le baron François-Henri, avait successivement exercé les fonctions de gouverneur de Worms, de burgrave de Friedberg. Le jeune homme reçut dans sa famille une éducation des plus soignées et se rendit, en 1759, à l'Université de Göttingen d'abord, puis à celle de Heidelberg, où il prit son grade de docteur en droit. Après avoir voyagé pendant quelques années, il se décida à entrer dans la carrière ecclésiastique. Sa haute position sociale lui ouvrit rapidement le chemin des dignités. Il était à peine consacré prêtre que l'Électeur de Mayence le nommait chanoine de Worms, gouverneur d'Erfurt (1772). La hauteur de ses vues, l'agrément de son commerce, la protection éclairée qu'il accordait aux savants, aux artistes, disposèrent en sa faveur les partisans d'une réforme au sein de l'Église catholique : il obtint la place de coadjuteur sur le désir qu'en avaient également témoigné Joseph II, le grand Frédéric. L'archevêché lui-même lui échut le 25 juillet 1802. Mgr de Dalberg joua pendant la période napoléonienne un rôle politique des plus importants, sinon des plus glorieux. La fermeté de ses convictions était loin d'égaler les grâces de son esprit. M. de Talleyrand, qui avait deviné sa sou-

plesse, s'en servit comme d'un utile agent pour présider la Confédération du Rhin. Les événements de 1813 lui portèrent un coup fatal. Il fut obligé de se démettre de tous ses emplois et ne conserva que les évêchés de Constance, de Ratisbonne. Il se retira dans cette dernière ville pour y mourir le 10 février 1817. Son libéralisme théologique n'avait point été altéré par la réaction qui suivit le congrès de Vienne. Wessemberg, qui fut son grand-vicaire pour le diocèse de Constance, rencontra en lui un ami sincère, un persévérant défenseur.

II

La Bavière reçut en 1802, par l'acte de médiatisation, les villes libres d'Ulm, Kempten, Memmingen, Nordlingen, Schweinfurt, tout ou partie des évêchés de Bamberg, Wurtzbourg, Augsbourg, Freysing; en 1806, par le traité de Presbourg, le Vorarlberg. la principauté d'Eichstedt, les villes libres de Nuremberg, d'Augsbourg, de Lindau; en 1809, par le traité de Vienne, Saltzbourg, Berchtesgaden, divers districts de la vallée de l'Inn.

III

Maximilien-Joseph était né le 27 mai 1755 à Schwetzingen et appartenait à une branche cadette de la famille des Deux-Ponts. Il fut dans sa jeunesse colonel d'un régiment français à Strasbourg et ne devint Électeur de Bavière (1799) que par l'extinction de la branche palatine de Sulzbourg en la personne de Charles-Théodore. Créé roi en 1806 par la grâce de Napoléon, il s'efforça d'épargner les maux de la guerre à son peuple. La réaction qui suivit le congrès de Vienne ne réussit point à le détourner de ses principes sagement libéraux en matière administrative. Maximilien-Joseph mourut au château de Nymphenbourg le 13 octobre 1825.

IV

Maximilien-Joseph, comte de Montgelas, était issu d'une ancienne famille noble de Savoie, et naquit à Munich le 12 septembre 1759.

Après être entré fort jeune dans les services publics, il fut placé, en 1779, par Charles-Théodore, à la tête de la censure ; un dissentiment avec la secte des illuminés, alors toute-puissante, l'engagea en 1787 à prendre son séjour dans le duché de Deux-Ponts. Il y fit la connaissance du futur Électeur de Bavière, le prince Maximilien-Joseph, qui se lia avec lui d'une étroite amitié et le choisit pour son premier ministre aussitôt après son avénement au trône. Chargé successivement des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances, M. de Montgelas prit une large part au relèvement intellectuel de sa patrie, à la réforme de toutes les branches de l'administration. Les principes de l'absolutisme éclairé du dernier siècle l'avaient trop fortement marqué de leur empreinte pour qu'il s'accommodât jamais d'une Constitution ; il se retira plutôt que de gouverner avec celle que son maître octroya en 1817 à la Bavière. Le mauvais vouloir du prince Louis, qui ne lui pardonnait pas ses tendances joséphistes, rendait d'ailleurs des plus difficiles sa situation à la Cour. Nommé membre de la Chambre haute, doté d'une pension de 30,000 florins, il ne s'occupa plus qu'à de rares intervalles des affaires publiques, et mourut à Munich, le 13 juin 1835.

V

Michel Sailer naquit le 17 novembre 1751 à Aresing, dans la Haute-Bavière. Il entra en 1770 dans l'ordre des jésuites et y demeura jusqu'à sa suppression, en 1773, malgré le dégoût que n'avaient pas tardé à lui inspirer leur méthode scolastique, leur dévotion tout extérieure. Son érudition lui avait ouvert la carrière académique ; son enseignement élevé, substantiel, empreint d'un noble mysticisme, satisfaisait à la fois l'intelligence et le cœur de ses nombreux élèves. Ses qualités mêmes lui valurent l'animadversion des ultramontains. Chargé des chaires, soit de dogmatique, soit de morale à Dillingen, à Ingolstadt, à Landshut, il ne put, à cause de son libéralisme, se maintenir dans aucune de ces Universités. Le pape, en 1813, refusa de le confirmer pour l'évêché d'Augsbourg. Son activité à Ratisbonne porta les plus heureux fruits ; il contribua grandement à la vivification de la piété, à l'éveil de l'instruction primaire dans le diocèse de Bavière, qui passait pour le plus ignorant, le plus fanatique.

VI

Le 1er mai 1833, les députés libéraux Behr, Clausen, Hornthal se virent, quoique régulièrement élus, fermer l'entrée des Chambres sous prétexte qu'ils étaient fonctionnaires du gouvernement. D'autres membres de l'opposition, le député du Palatinat Schuler, le médecin Schönlein, le naturaliste Oken s'exilèrent afin d'échapper au verdict des tribunaux. Le professeur de droit et bourgmestre de Wurtzbourg Joseph Behr, pour avoir, le 24 juin 1833, prononcé quelques paroles malsonnantes dans un banquet à Gailsbach, le jour anniversaire de la Constitution, fut la victime d'une arrestation arbitraire. Après un long procès, pendant lequel s'accumulèrent les illégalités, il fut reconnu coupable du crime de lèse-majesté, d'intrigues démagogiques, et condamné à un séjour indéfini dans une forteresse (1836). Après avoir subi trois ans de sa peine dans la citadelle de Passau, il lui fut accordé de prendre un domicile à Ratisbonne, mais toujours sous la surveillance de la police. Il ne fut réintégré dans tous ses droits civils qu'après l'amnistie du 6 mars 1848. Les libéraux allemands le récompensèrent de son long martyre par un siége au Parlement de Francfort. M. Behr mourut à Bamberg le 1er août 1851. La Chambre « sanglante » dans la procédure par elle adoptée pour les délits de parole et de presse, remit en honneur quelques-uns des articles les plus sévères du Code criminel rédigé en 1813 sous l'inspiration d'Anselme de Feuerbach. Les condamnés devaient, aussitôt après que le tribunal avait rendu sa sentence, s'agenouiller devant le portrait du roi, sans que cette humiliation leur fût d'aucun secours.

VII

Louis-Kraft-Ernest, prince Œttingen Wallerstein, était né le 31 septembre 1791 en Souabe, dans le château héréditaire de ses ancêtres. Après avoir été attaché d'ambassade et s'être occupé de l'administration de ses biens, il fut appelé en 1819 à Munich par le prince Louis, dont il partageait les goûts artistiques. Nommé membre de la Chambre haute, il se fit remarquer dans les débats

par la hardiesse de ses vues, son merveilleux talent de parole, la véhémence de ses attaques contre la bureaucratie. Son libéralisme n'alla jamais cependant jusqu'à se traduire par des actes. Lorsqu'à son tour il fut appelé à former un ministère (1831), il se montra aussi dur, aussi hautain, aussi jaloux de ses priviléges que ses devanciers. Par son adresse dans les intrigues de Cour comme par l'habileté de sa gestion, le prince Wallerstein rappelle le comte de Montgelas, dont il différait par ses ménagements envers le clergé. Lorsqu'il se vit remplacé dans la faveur de son maître par le baron d'Abel, il essaya de reprendre son premier rôle de chef de l'opposition ; mais il avait perdu, par ses complaisances envers le roi, l'autorité morale qui lui aurait été nécessaire pour le remplir dignement. Le peu de crédit dont il jouissait encore disparut le jour où il consentit à présider un ministère dévoué à Lola Montès (30 novembre 1847). Les libéraux ne lui dissimulèrent pas leur mépris, il s'était attiré le courroux des ultramontains par son refus d'appuyer en Suisse le Sonderbund. La vieillesse du prince fut misérable. Comme son ami, le roi Louis, il n'entendait rien aux affaires d'argent. Après avoir dû aliéner son majorat, subir un long emprisonnement pour dettes, il finit par se retirer à Lucerne, où il mourut le 22 juillet 1870.

VIII

Charles baron d'Abel, né à Wetzlar le 17 septembre 1788, fils d'un professeur de droit et conseiller à la cour impériale, entra en 1818 au service de la Bavière et obtint un poste de confiance au ministère de l'intérieur. Ses opinions progressistes, ses discours à la seconde Chambre en faveur de la liberté de la presse, de l'abolition de la censure, menaçaient d'entraver sa carrière, lorsqu'il passa avec armes et bagages au camp des ultramontains, sans apporter dans cette brusque évolution la moindre décence. Son apostasie ne tarda pas à être récompensée par un portefeuille ministériel (1837) ; il se maintint au pouvoir en se faisant le servile exécuteur des caprices du monarque. Sa faiblesse envers le clergé n'eut d'égale que sa haine pour le libéralisme, sa perpétuelle transgression des lois. A la tribune, ses violences de langage dépassèrent toutes les bornes et lui attirèrent un cartel de son prédécesseur, le prince Wallerstein. Le 7 avril 1847, il fut congédié avec tous ses collègues

par le roi pour avoir refusé l'indigénat à Lola Montès. Sa disgrâce fut adoucie par l'ambassade de Turin, qu'il conserva jusqu'à la révolution de 1848. En 1849, les ultramontains lui procurèrent un siége à la seconde Chambre, mais loin d'y jouir d'une influence quelconque, il fut en butte aux humiliations les plus amères. Quelques mois après, il se retira complétement de la vie politique. Il était oublié de la génération actuelle, lorsqu'il succomba, le 3 septembre 1859, aux suites d'une longue et douloureuse maladie.

IX

Louis-Charles-Henri baron von der Pfordten était né le 11 septembre 1811 à Ried, dans le district de l'Inn. Après de brillantes études juridiques à Erlangen, à Heidelberg, il fut successivement conseiller à la cour d'appel d'Aschaffenbourg (1837), professeur de droit romain à Wurtzbourg (1836), à Leipzig (1843). La carrière politique lui fut ouverte par les événements de mars 1848. Sur sa réputation usurpée de libéralisme, il reçut dans le premier cabinet constitutionnel dont jouit la Saxe, le ministère des cultes, mais se trouva bientôt sur la question de l'unité allemande en complet désaccord avec la majorité de ses collègues de la seconde Chambre. Maximilien II, dont les inclinations particularistes avaient été fortifiées par les excès du Parlement de Francfort, l'appela en 1849 à la présidence de son Conseil. Si la Bavière eut beaucoup à souffrir de l'incapacité, de l'arbitraire du nouveau ministre, l'Autriche rencontra en lui un docile exécuteur de ses volontés. M. de Pfordten combattit en toute circonstance la politique de la Prusse : lors du Parlement d'Erfurt, de l'exécution fédérale contre l'électeur de Hesse, des négociations pour le Zollverein. Malgré ses échecs réitérés, il n'en demeura pas moins, jusqu'à la catastrophe de Sadowa, l'âme damnée du cabinet de Munich, alternant aux affaires étrangères, à l'ambassade de Francfort, avec le comte de Regensberg, suivant les besoins de la situation, leur plus ou moins grande impopularité. C'était la répétition de la comédie de maître Jacques exécutée aux dépens de la nation. La rouerie ne peut, à la longue, suppléer au talent. M. de Pfordten qui, en 1867, croyait à la défaite de la Prusse, contribua grandement par sa précipitation aux désastres de la campagne du Main. Sa présomption ne fut point guérie par une aussi humiliante défaite. La diplomatie dut réparer la fortune des armes, M. de Bis-

marck payer pour M. de Moltke. Le premier ministre du roi Louis fit tout exprès le voyage de Bohême pour partager les illusions de M. Benedetti, assister à la naissance de la Confédération du Nord. Ultramontains et libéraux s'entendirent après sa chute pour lui fermer l'entrée de la seconde Chambre.

X

Clovis-Charles-Victor, prince de Hohenlohe, duc de Ratibor, comte de Waldenbourg, prince de Corbie et de Schillingsfurst, né à Berlin le 31 mars 1819, appartient à l'une des plus illustres, des plus anciennes familles de l'Allemagne. L'origine des Hohenlohe se perd dans la nuit des temps : le premier dont parle l'histoire authentique est Godefroy, l'ami de l'empereur Henri IV, son principal conseiller dans sa lutte contre Grégoire VII. Ses descendants furent élevés en 1340 à la dignité de comte, en 1764 à celle de prince. Médiatisés en 1802, divisés en plusieurs rameaux, ils occupent aujourd'hui une haute position en Bavière, en Wurtemberg, en Prusse en Autriche. L'un d'eux, le cardinal Léopold (1794-1849) joignit à ses distinctions terrestres le don des miracles. Le prince Clovis, malgré ses titres et ses richesses, travailla au collége comme le fils d'un simple bourgeois, conquit par une savante dissertation son grade de docteur en droit à l'Université de Bonn, débuta dans l'administration à Potsdam par le modeste poste d'assesseur. Membre de la branche de Waldenbourg, il devint, le 12 février 1846, par la mort de son oncle, le landgrave de Rheinfels-Rottenbourg, chef de celle de Schillingsfurst, héritier de tous ses biens en Franconie, de son siége à la Chambre haute de Munich. Les mesures libérales en Bavière, l'hégémonie prussienne en Allemagne rencontrèrent en lui un vaillant défenseur. La présidence du conseil lui appartenait de droit après Sadowa. Sa défaite en 1870 par les ultramontains ne put ébranler son attachement à la Prusse, sa confiance dans la politique de M. de Bismarck. C'était à Berlin, et non à Munich, qu'à l'avenir se résolvaient les difficultés. Le comte Arnim ne pouvait avoir à l'ambassade de Paris un successeur plus différent de caractère, plus correct dans sa conduite, plus éclairé sur les véritables intérêts de l'Allemagne. Des trois frères du prince, l'aîné, le duc de Ratibor, combat les intrigues ultramontaines en Silésie, à la Chambre des seigneurs, au Reichstag. Le second, le cardinal Gus-

tave, archevêque in partibus d'Édesse, a voté contre l'infaillibilité et sera au futur conclave le candidat de l'empire germanique. Le troisième, Constantin, aide de camp de François-Joseph, soutient de son crédit à Vienne la camarilla féodale.

XI

Jean Lutz, fils d'un maître d'école, né le 4 décembre 1826 à Munnerstædt, dans le Palatinat bavarois. Son père le destinait à l'Église : il réussit, après de nombreux obstacles, à étudier la jurisprudence à Wurtzbourg. Ses débuts furent très-pénibles ; il n'échappa à la misère que par ses remarquables facultés, son travail excessif. L'activité, les connaissances qu'il déploya en 1857 comme secrétaire du Congrès de droit commercial à Nuremberg, du droit maritime à Hambourg, attirèrent sur lui l'attention et lui ouvrirent la carrière administrative. D'abord employé supérieur au ministère de la justice, il devint, le 1er janvier 1863, secrétaire de Maximilien, en automne 1866 chef de cabinet privé de Louis II. Le prince Hohenlohe lui confia, en décembre 1867, le ministère de la justice, en novembre 1868 celui des cultes.

XII

Voici le titre des principaux ouvrages publiés par l'école catholique libérale :

Sailer : Recueil de prières pour les chrétiens catholiques. Doctrines fondamentales de la religion. Manuel de morale chrétienne. Philosophie morale. — Staudenmaier : Encyclopédie des sciences théologiques. Esprit du christianisme. Philosophie chrétienne dogmatique. Principe du catholicisme. — M. Staudenmaier représente les mêmes tendances que ses collègues, quoiqu'il appartienne à une époque un peu postérieure (1820-40). — Jahn : Introduction à la Bible. — Hug : Introduction aux livres de la Nouvelle Alliance. — Drey : Recherches sur les constitutions apostoliques. — La *Gazette de Tubingue* compta successivement parmi ses collaborateurs Möhler, Hefele, Zukrigl, Aberle.

XIII

Henri-Charles Ignace, baron de Wessemberg, était né à Dresde, le 4 novembre 1774. Il appartenait par sa famille à la haute noblesse autrichienne. Son père était ambassadeur impérial en Saxe, son frère Philippe représenta la maison de Habsbourg au Congrès de Vienne et devint en 1848 ministre des affaires étrangères, après avoir occupé plusieurs postes importants dans la diplomatie aulique. Destiné par ses parents au service de l'Église, Ignace fut pourvu dès sa jeunesse de plusieurs riches prébendes. Il commença ses études au séminaire de Dillingen, où Sailer exerça sur lui une profonde et durable influence, passa quelques années à Wurtzbourg, prit à Vienne son grade de docteur en théologie.

Mgr de Dalberg le choisit en 1801 pour son coadjuteur dans l'administration du diocèse de Constance; la Cour de Rome refusa en 1817, malgré les instances du Chapitre, de le nommer au siége vacant. L'activité pastorale de Wessemberg a porté des fruits bénis dans la Forêt-Noire et la Suisse orientale; le mouvement des vieux-catholiques auquel nous assistons aujourd'hui le revendique au nombre de ses plus actifs précurseurs. M. Augustin Keller a rendu un brillant hommage au réformateur de Constance dans le discours qu'il a prononcé pour son centenaire, le 4 novembre 1874.

Inférieur pour l'éloquence à Fénelon, auquel on se plaît à le comparer, Wessemberg l'emporte sur lui pour le courage moral. Loin de lire du haut de sa chaire sa propre condamnation, il protesta jusqu'à son dernier jour contre l'injuste verdict de la Curie. Pour la richesse de la culture autant que pour la générosité du caractère, j'établirais plutôt un parallèle entre le coadjuteur de Constance et Bunsen, dans la mesure où un prélat catholique peut se rapprocher d'un théologien de l'école critique.

Les principaux ouvrages de Wessemberg sont l'*Éducation primaire du peuple* (Zurich 1814); les *Images chrétiennes* (2 volumes, Constance 1826-1828); *Réflexions sur la culture de l'humanité* (Aarau 1826). *Les grands Conciles du XVme et du XVIme siècle, et la Réforme actuelle de l'Église* (4 volumes, Constance 1840). *Poésies* (6 volumes, Stuttgart 1834-1844). *Dieu et le Monde, le rapport de toutes choses entre elles et avec Dieu* (2 volumes, Heidelberg 1857). M. de Wessemberg mourut à Constance, le 9 août 1860.

XIV

Le député d'Heidelberg, Winter, qui fut plus tard président du conseil (1833-1838), et auquel le grand-duché de Baden doit son organisation communale et d'autres lois excellentes, fut expulsé en 1820 de la seconde Chambre pour un prétendu délit de presse. Plusieurs de ses collègues virent casser leur élection pour des motifs tout aussi frivoles. Wessemberg ne put rester à la Chambre haute après la réaction que provoquèrent dans tous les États despotiques les événements de 1830. Welcker et Rotteck, les deux patriarches du radicalisme doctrinaire, qui représentaient au Parlement les Universités d'Heidelberg et de Fribourg, payèrent de leurs places de professeurs le courage avec lequel ils flétrirent, lors des débats sur la presse (1831), les abus de la censure. Leur organe « *Le Libéral*,» fut supprimé, Rotteck déclaré pendant cinq ans indigne d'écrire dans une feuille politique. Le ministère refusa à la même époque de confirmer sa nomination comme bourgmestre de Fribourg, malgré un second vote du conseil municipal. Karl Mathy, qui débutait dans la carrière de journaliste, subit de telles vexations qu'il préféra l'exil et fut pendant quelques années maître d'école à Grenzchen, dans le canton de Soleure. Le même sort atteignait indistinctement les libéraux modérés et les démagogues, Hecker et Mathy, Struve et Bassermann. Baden passait cependant pour l'un des États de l'Allemagne qui jouissait des garanties constitutionnelles les plus sérieuses.

XV

Le président du ministère badois, pendant cette période, le baron de Blittersdorff offre un des types les mieux réussis du despotisme bureaucratique imposé par le cabinet de Vienne dans toute l'étendue de la Confédération germanique. Aussi longtemps qu'il demeura au pouvoir, le régime des avertissements et des confiscations fut appliqué à la presse dans toute sa crudité. La censure rayait des feuilles de l'opposition les dernières nouvelles, afin de leur ôter toute influence. Les Chambres étaient traitées avec le

même cynisme. On leur interdit en 1834 de reproduire, dans le compte rendu sténographique, leurs discussions relatives aux conférences de Vienne. La corruption était d'ailleurs pratiquée sur une assez large échelle pour n'amener l'élection que de députés agréables au pouvoir. « Obtenez un chemin de fer de votre député libéral,» disait M. de Blittersdorff aux représentants d'une ville industrielle que le tracé laissait à une lieue de distance. Toutes les tyrannies sont semblables, qu'elles reposent sur le droit divin ou proviennent d'un plébiscite. Le même système de compression était patronné en Hesse par Hassenpflug, en Bavière par M. d'Abel, en Prusse par MM. de Manteuffel et de Raumer. M. de Metternich ne pouvait désirer de plus dociles serviteurs.

XVI

M. Sylvestre Jordan, jurisconsulte distingué et professeur à Marbourg, fut subitement arrêté en 1835 pour crime prétendu de haute trahison. Bien que l'accusation reposât sur de faux témoignages et que les hommes les plus honorables fussent convaincus de son innocence, le cabinet de Cassel et la diète de Francfort rivalisèrent de rigueur dans les poursuites. M. Jordan fut condamné en 1843 à cinq années de forteresse, après un procès d'une longueur extraordinaire, pendant lequel il subit la plus rude détention. Délivré sous caution en 1845, il ne rentra dans tous ses droits qu'en 1848. L'injustice, loin de l'aigrir, mûrit son jugement. Il fut l'un des libéraux les plus sensés du Parlement de Francfort, et ne cessa de recommander une grande prudence dans les projets de réforme.

XVII

Léopold Schmid, né à Zurich le 9 juin 1808, étudia la théologie à Munich et à Tubingue, et fut l'un des derniers représentants du catholicisme scientifique autrefois illustré par Drey, Hug, Staudenmeier. Il professa depuis 1839 la dogmatique à l'Université de Giessen et s'efforça, dans son « Esprit du catholicisme, » de dégager la religion des éléments absolutistes et légendaires dont la chargeaient les jésuites. La majorité du chapitre de Mayence l'ap-

pela le 12 février 1849 à la succession de l'évêque Kaiser; une minorité intriguante dévoila ses hérésies à Pie IX, qui n'osa pas mettre ses ouvrages à l'index, mais cassa l'élection par le bref du 7 décembre 1849. Obligé de se retirer dans la faculté de philosophie dont il demeura membre jusqu'à sa mort (20 décembre 1865), convaincu pour l'Église romaine de l'inutilité de toute réforme, il se rapprocha toujours davantage du spiritualisme évangélique. Le despotisme de Mgr de Ketteler fut stigmatisé par lui dans un langage d'une virilité et d'une indignation toujours croissantes : « Ultramontain ou catholique ? » — « La question religieuse en Allemagne et dans la chrétienté.» — « Notes sur la récente histoire du diocèse de Mayence. » — D'abord croyant très-orthodoxe, Léopold Schmid avait peu à peu adopté les principaux résultats de la critique moderne et prononcé, au sujet de l'Immaculée Conception, cette belle parole : « Je renoncerai à la communion avec Rome aussi longtemps qu'elle méconnaîtra l'importance de l'Évangile. » Ses recherches philosophiques l'avaient amené à un théisme spéculatif aussi religieux qu'indépendant à l'égard de la tradition.

XVIII

Louis Hæusser naquit, le 26 octobre 1818, à Cleebourg, près de Wissembourg, dans la Basse-Alsace. Il étudia l'histoire sous la direction de Schlosser, s'établit à Heidelberg d'abord comme privat-docent (1838), puis comme professeur (1849), et se fit connaître par de nombreux travaux pour la plupart relatifs à l'Allemagne du moyen âge (« les historiens germaniques depuis les Origines de l'Empire-Franc jusqu'à la Dynastie de Hohenstauffen. » Heidelberg, 1839. — « La légende de Tell.» Heidelberg, 1840). Le plus considérable d'entre eux, son « Histoire du Palatinat rhénan » (2 volumes, Heidelberg 1845), pour lequel il avait recueilli d'importants matériaux dans les archives de Bavière et de Baden, lui valut l'estime du monde scientifique. Il conquit la faveur du grand public par son « Histoire de l'Allemagne depuis la mort de Frédéric le Grand jusqu'à la création de la Diète germanique » (4 volumes, Berlin 1854-1857, 4me édition, 1869), un ouvrage aussi remarquable par l'attrait de la narration que par la hauteur des vues et la connaissance des sources. Hæusser prit de bonne heure une part active à la politique militante. Il lança en 1846 une éloquente bro-

chure sur les duchés de l'Elbe (« le Schleswig-Holstein, l'Allemagne et le Danemark »), rédigea en 1849 la *Gazette allemande* avec Mittermaier et Gervinus, fut nommé en 1848 membre de la seconde Chambre badoise, en 1850 député au Parlement d'Erfurt. Il développa dans ces différentes assemblées le programme auquel il est toujours demeuré fidèle et qui fut exécuté avec un rare talent par ses amis Karl Mathy, Lamey, Roggenbach. Hæusser mourut à Heidelberg le 17 mars 1867. Son disciple, le Dr W. Oncken, a donné d'après ses manuscrits une « Histoire de la Révolution française » (Berlin 1867), une Histoire du siècle de la Réformation (Berlin 1868), et entrepris l'édition de ses œuvres complètes. Les deux volumes déjà publiés (Berlin 1865-1870) contiennent les articles qui avaient d'abord paru dans la *Gazette d'Augsbourg* sur les principaux historiens de notre époque, Ranke, Sybel, Palacky, Thiers, Macaulay. L'Histoire du Consulat et de l'Empire y est soumise à une critique aussi sévère que judicieuse.

XIX

Le Dr Auguste Lamey appartient à une riche famille bourgeoise de Carlsruhe, où il naquit le 27 juillet 1816. D'abord avocat, puis professeur de droit à l'Université de Fribourg en Brisgau (1856), il fut le chef de l'opposition à la seconde Chambre avant de présider au ministère libéral de 1860. Quoi qu'il n'occupe aucune position officielle, il est encore aujourd'hui un des hommes d'État les plus populaires et les plus influents de l'Allemagne du Sud. Le district de Mannheim le choisit en 1871 à une majorité considérable pour le représenter au Parlement germanique.

XX

Le baron Franz de Roggenbach est né à Mannheim, le 23 mars 1825. Ses brillantes aptitudes comme ses relations de famille, lui ouvrirent de bonne heure la carrière diplomatique. Appelé tout jeune à Francfort comme sous-secrétaire aux affaires étrangères pendant le vicariat de l'archiduc Jean, il ne tarda pas à se convaincre qu'à la Prusse seule appartenait l'hégémonie en Allemagne, que la première réforme pour la Diète était l'exclusion de l'Autriche.

Il accompagna en mai 1849 le grand-duc Léopold dans sa fuite à Ehrenbreitenstein, traita à Berlin des conditions de son rétablissement, assista comme plénipotentiaire badois aux séances du Parlement d'Erfurt. Il refusa, après le retour de son souverain à Carlsruhe, de faire partie du cabinet aussi longtemps qu'y prévalurent les traditions du prince de Metternich. De nombreux séjours à Berlin, de fréquents voyages en Angleterre et en France achevèrent de mûrir son jugement et lui permirent de nouer des rapports suivis avec les hommes d'État les plus distingués de notre époque. M. de Roggenbach, qui est demeuré fidèle à son programme national libéral, à travers toutes les vicissitudes, a représenté en 1870 le district de Lorrach au Parlement germanique; il jouit encore aujourd'hui d'un ascendant considérable, soit sur ses anciens collègues, soit sur les membres du Conseil fédéral. Nommé, aussitôt après la prise de Strasbourg, curateur de la nouvelle Université, il s'est acquitté avec un tact et un succès remarquables de ses délicates fonctions. Catholique de naissance, il fut, en 1859, un des plus énergiques adversaires du Concordat et contribue, pour une large part, aux mesures que depuis la guerre de 1870 le cabinet de Berlin prend contre l'ultramontanisme.

XXI

Charles-Frédéric baron de Savigny, fils de Frédéric-Charles de Savigny, le grand jurisconsulte, et de Cunégonde Brentano, la sœur de Bettina d'Arnim, naquit à Berlin, le 18 septembre 1814. Il fut, sur le désir de sa mère, baptisé catholique et reçut son éducation soit à Berlin, au gymnase français, soit à Rome, au collége germanique. Entré en 1838 au service diplomatique, il fut successivement conseiller de légation à Paris, à Londres (1840), à Dresde (1841), ambassadeur à Lisbonne (1842-44), à Carlsruhe (1849), à Dresde (1859), à Bruxelles (1863), à Francfort (1864). Au moment où éclata la révolution de février, il se trouvait à Paris. En 1849, il fut le plus intime confident de M. de Radowitz, et accompagna comme agent diplomatique le prince de Prusse, lorsque celui-ci réprima la révolution badoise. Le 14 juin 1866 il protesta contre le vote de la majorité et se retira solennellement de la Diète. De retour à Berlin, il discuta avec les plénipotentiaires des petits États le projet d'une Confédération du Nord, et fut le principal auteur de sa réussite. Il

se flattait en 1867, en sa qualité de chef du parti de la Croix, de supplanter M. de Bismarck à la présidence du Conseil. Le courroux qu'il ressentit de son échec le jeta dans l'opposition cléricale. M. de Savigny, qui mourut en décembre 1875, était le beau-frère du comte Harry d'Arnim.

XXII

Wilhelm de Humboldt, dans les nombreux mémoires qu'il rédigea pendant le Congrès de Vienne, esquissa dans ses grands traits la politique aujourd'hui suivie par le prince de Bismarck. La Prusse devait être récompensée par un accroissement territorial digne d'elle, de la bravoure qu'elle avait déployée dans la lutte contre Napoléon, des sacrifices qu'elle s'était imposés pour l'œuvre de la délivrance commune. L'adjonction de la Saxe, en assurant son homogénéité, lui aurait donné la suprématie sur l'Allemagne du Nord. Frédéric-Auguste, en sa qualité de souverain catholique, aurait reçu la Westphalie en échange de ses États héréditaires.

M. de Humboldt n'était pas moins soucieux de l'intégrité de l'Allemagne que de l'agrandissement de la Prusse. Elle devait, par la rectification de sa frontière de l'ouest, être préservée à l'avenir contre toute aggression. La violation des traités par Napoléon, son retour offensif de l'île de l'Elbe ouvrirent en 1815 les yeux des moins perspicaces. Les diplomates anglais et russes ne semblaient pas moins convaincus que leurs collègues de Berlin de la nécessité de mettre un frein aux velléités belliqueuses de la France, de rompre pour toujours avec les traditions politiques de Louis XIV.

Au moment où le Congrès reprit ses sessions, l'accord semblait complet entre ses membres pour la cession à l'Allemagne de l'Alsace et de la Lorraine. M. de Talleyrand, par les concessions commerciales qu'il fit à la Grande-Bretagne, les jalousies qu'il suscita entre les petits princes, réussit à empêcher la réalisation de ce projet. Il fut puissamment secondé par l'empereur Alexandre, qui redoutait la création de l'Allemagne une et montra pour la France une partialité excessive pendant tout le cours des négociations.

L'évolution du czar fut douloureusement ressentie par tous les vrais patriotes. « La Russie veut que nous restions vulnérables! » s'écria le baron de Stein. « Si l'Allemagne néglige d'assurer sa frontière sur le Rhin supérieur, les Cours du sud seront tôt ou tard je-

tées dans les bras de la France par l'instinct de leur conservation, ajoutait avec un discernement prophétique le propre beau-frère d'Alexandre, le prince royal de Wurtemberg (le futur roi Guillaume). La même tristesse s'exprime à chaque page de la correspondance d'Arndt et de Wilhelm de Humboldt, de Munster et de Gagern.

La solution des problèmes qui ont agité l'Allemagne jusqu'en 1870 fut indiquée dès 1815 par M. de Humboldt avec un égal génie, une connaissance aussi précise de la réalité. Il demandait entre autres pour tous les États de solides garanties parlementaires, l'exclusion de Habsbourg de la Confédération germanique. Les violences de la réaction affermirent dans ses vues libérales l'ancien ministre de Frédéric-Guillaume III.

XXIII

Karl, baron von Stein zum Altenstein, était né, le 7 octobre 1770, à Ansbach, dans la principauté de Baireuth, qui appartenait alors à la Prusse. D'abord conseiller au commissariat des guerres et des domaines dans sa ville natale, il fut, en 1790, appelé à Berlin par le prince Hardenberg et nommé conseiller supérieur au ministère des finances. Ses lumières et ses talents administratifs lui assignèrent bientôt une des premières places parmi les hommes d'État de cette période. Après la catastrophe de 1806, il suivit Frédéric-Guillaume III à Königsberg et travailla activement à la régénération de la Prusse. En 1808, il reçut le portefeuille des finances, fit abolir les dîmes, s'occupa de la réforme de la propriété foncière ; en 1813, il fut nommé gouverneur de la Silésie ; en 1815 commissaire à Paris avec W. de Humboldt, pour recouvrer les objets d'art, les manuscrits enlevés en Allemagne par Napoléon, en 1817 ministre de l'instruction publique. Il garda ces dernières fonctions jusqu'à sa mort (14 mai 1840) et ne cessa d'y rendre les plus grands services. Sa loi de 1815, qui comprend tout l'ensemble de l'enseignement, passe encore aujourd'hui auprès des meilleurs juges pour un vrai chef-d'œuvre. Il n'eut pas la douleur d'assister au triomphe de la réaction piétiste qui commença avec l'avénement de Frédéric-Guillaume IV. Le contraste avec son successeur, M. d'Eichhorn, rendit sa perte plus sensible encore.

XXIV

Jean-Baptiste Baltzer, né le 16 juillet 1803 à Andernach, dans le gouvernement de Coblentz, fut nommé en 1831 professeur de dogmatique à l'Université de Breslau, en 1843 chanoine de la cathédrale. Il s'est fait surtout connaître par des écrits polémiques en faveur de Gunther, d'Hermès, contre la doctrine protestante du salut. Suspendu en 1860 par le prince-évêque Forster, il a été réintégré en 1864 dans sa chaire par M. de Mühler. Après le Concile du Vatican, il prit ouvertement parti pour les vieux-catholiques et mourut le 1er octobre 1871 à Bonn. Il s'était principalement occupé pendant ces dernières années des origines de notre espèce et avait fait paraître, en 1867, le *Récit biblique de la création*, en 1865, les *Commencements de l'organisme et l'histoire primitive de l'humanité.*

Jean-Wilhelm-Joseph Braun, né le 27 avril 1801, à Gronau, près de Duren, dans le gouvernement d'Aix-la-Chapelle ; professeur, en 1825, d'histoire ecclésiastique et d'exégèse du Nouveau Testament à l'Université de Bonn, fut suspendu de ses fonctions en 1843, ainsi que les autres disciples d'Hermès. Il prit part à cette controverse avec la brochure : « *Les Doctrines d'Hermès sur la Raison et la Révélation.* » Dans le domaine de la Patristique, il édita les œuvres de Justin martyr une « *Bibliotheca regularum fidei.* » Il se tourna depuis sa destitution du côté de l'archéologie et publia plusieurs mémoires sur les Antiquités rhénanes. Député au Parlement de Francfort, représentant du cercle Reinbach-Bonn à la seconde Chambre prussienne, il tint, de 1848 à 1860, une place honorable parmi les libéraux du Centre gauche. M. Braun est mort à Bonn, le 30 septembre 1863.

Pierre-Joseph Elvenich, né le 29 janvier 1796 à Embken, dans le gouvernement d'Aix-la-Chapelle, professeur de philosophie, en 1825 à Bonn, en 1829 à Breslau, bibliothécaire de l'Université en 1840 ; destitué de sa chaire après la condamnation de son maître Hermès. Après son voyage à Rome, il écrivit successivement les « *Acta Romana* » (1838), l'Apologie (1839). L'hermésianisme et son adversaire romain Jean Perronne (1843), les Actes pour l'histoire secrète de l'hermésianisme (1845), Pie IX, les hermésiens et l'archevêque de Geissel (1848). Précédemment il s'était déjà fait connaître dans un domaine plus scientifique par des essais de philo-

sophie morale (1832-33). Elvenich rentra dans la controverse en 1862 pour défendre, contre les attaques des ultramontains, le professeur Reinkens.

Henri-Joseph Achterfeld, né le 17 juin 1788 à Wesel, dans le gouvernement de Cologne, fut nommé en 1817 professeur au séminaire de Braunsberg, en 1826 à l'Université de Bonn. Il composa un Manuel de dogmatique et de morale catholiques, un catéchisme pour le diocèse d'Ermeland, fut l'éditeur, de 1831 à 1848, avec W.-J. Braun et le baron de Droste-Hulshoff de la *Gazette de théologie et de philosophie catholiques*, M. d'Eichhorn le suspendit en 1843 de ses fonctions professorales à cause de ses opinions hermésiennes.

XXV

Ferdinand Walter, né le 30 novembre 1794 à Wetzlar, obtint en 1818, après de brillantes études à l'Université de Heidelberg, le grade de docteur en droit et se rendit en 1821 à Bonn comme professeur de jurisprudence ecclésiastique. Il devint bientôt l'un des chefs du parti ultramontain et groupa de nombreux auditeurs au pied de sa chaire par la profondeur de ses connaissances et la clarté de sa diction. Ses mérites d'orateur, de jurisconsulte, ne furent pas moins appréciés au Parlement de Francfort, à la Chambre des seigneurs de Berlin. Son principal ouvrage, le Manuel de droit ecclésiastique (1861, 13me édition), qui fait pour les catholiques autorité dans ce domaine, a été traduit en français, en italien, en espagnol.

XXVI

Jacob-Joseph de Görres, né à Coblentz, le 25 janvier 1776, fut empêché, par l'invasion française, de poursuivre ses études, défendit dans un journal, la *Feuille rouge*, les principes de 1789, se signala dans les clubs par son ardeur pour la cause révolutionnaire, son désintéressement, son éloquence. En 1795, ses amis l'envoyèrent à Paris pour demander la réunion des provinces rhénanes à la France, mais à peine était-il arrivé que le 18 Brumaire mettait un terme à sa carrière politique. Pendant tout l'Empire Görres vécut

dans la retraite, soit à Heidelberg, soit à Coblentz, s'occupant d'art et de vieille littérature allemande, publiant une édition de Lohengrin, jetant avec Achim d'Arnim et Clemens Brentano les fondements de l'école romantique. Sa vie publique ne recommença qu'en 1813 avec le « *Mercure rhénan.* » L'annexion de sa patrie à la Prusse lui causa un vif chagrin. Après l'avoir combattue dans un mémoire adressé au prince de Hardenberg lui-même, il revint en 1820 à la charge dans une brochure intitulée l'Allemagne et la Révolution. Il n'en fallait pas tant pour le faire condamner à plusieurs mois de forteresse. Görres échappa par la fuite au sort qui le menaçait et vécut tour à tour en Alsace, en Suisse. Il devint pendant son exil un catholique fervent et obtint en 1827 de la réaction une des chaires de l'Université de Munich. Depuis cette époque, il défendit dans une série de brillants pamphlets le parti ultramontain dans ses entreprises les plus hasardeuses : la résistance aux mariages mixtes, l'achèvement du dôme de Cologne, l'adoration de la tunique de Trèves, et mourut le 19 janvier 1848, à l'aurore d'une nouvelle révolution.

XXVII

Mgr Martin de Dunin était issu d'une ancienne famille noble de Masovie, et naquit à Posen, le 11 novembre 1774. Il reçut sa première instruction dans des colléges de jésuites ; à Rawa, à Bromberg, et termina ses études à Rome, au Collegium germanicum. En 1797, à son retour en Pologne, il fut ordonné prêtre, devint en 1808 chanoine de Gnesen, en 1824 chanoine de Posen, en 1829, à la mort de Mgr Wolicki, administrateur du diocèse. Son élévation à l'archiépiscopat n'eut lieu qu'en 1831. Martin de Dunin mourut à Posen, le 26 décembre 1842.

XXVIII

Joseph-Marie, baron de Radowitz, né le 6 février 1797, appartenait à une famille de gentilshommes pauvres, originaire de la Hongrie. Son père le fit élever dans les principes du catholicisme rigide. De bonne heure destiné à la carrière militaire, il prit en 1813 son

brevet d'officier, après de brillantes études à l'École polytechnique de Paris, à l'École d'artillerie de Cassel.

M. de Radowitz, en sa qualité de sujet du roi Jérôme, fit sa première campagne dans les rangs français; une blessure grave qu'il reçut à Leipzig le força bientôt de prendre un congé. Il avait, dans son ardent patriotisme, applaudi à l'effondrement du royaume de Westphalie; ses illusions se dissipèrent lorsqu'il fut entré dans l'armée hessoise. La brutalité de l'électeur Guillaume envers lui le contraignit de demander sa démission, de passer au service de Prusse.

De subites perspectives d'avancement s'ouvrirent pour lui avec l'amitié que lui témoigna le prince royal, son mariage avec la comtesse de Voss : au bout de quelques années il parvint au grade de général, de chef d'État-major de l'artillerie, grâce à ses remarquables aptitudes, à ses relations aristocratiques. La noblesse trouva en lui un chef parlementaire d'une culture profonde et variée, Frédéric-Guillaume IV, un confident capable de le comprendre. De 1831-33 *La Feuille politique hebdomadaire* le compta parmi ses rédacteurs les plus assidus; sa brochure sur l'Allemagne et Frédéric-Guillaume IV, par les défis qu'elle portait aux libéraux, donna le signal de controverses passionnées. Les idées qui prévalurent dans la Patente constitutionnelle du 3 février 1847 furent déjà exposées en 1846 dans ses *Dialogues actuels sur l'État et l'Église* avec une élégance et une lucidité classiques.

Comme orateur M. de Radowitz rendit à son parti des services plus éminents encore. Dans les Parlements de Berlin, de Francfort, d'Erfurt il en imposa à ses adversaires par la fertilité de ses ressources, son indomptable bravoure et tint tête à tous les orages. Frédéric-Guillaume IV l'appela à la présidence du Conseil, le 27 septembre 1850 lorsqu'il s'agit d'appliquer la Constitution. Sa sagesse doctrinaire, sa mystique éloquence ne purent façonner l'histoire comme une pâte molle, arrêter le cours des événements. La Prusse à la première velléité d'indépendance fut rappelée par le prince de Schwarzemberg à la soumission qui convenait à une vassale. M. de Radowitz, qui avait rêvé pour son maître la primauté sur l'Allemagne une, ne parvint au pouvoir que pour aboutir à la catastrophe d'Ollmutz (29 novembre 1850). Ses dernières années se passèrent à Erfurt dans une profonde retraite; il mourut le 25 décembre 1853.

M. Laboulaye dans ses *Études sur l'Allemagne* a tracé du général de Radowitz un portrait peu ressemblant par excès de bon vou-

loir. L'honorable président du centre gauche n'a pas attendu la loi sur l'enseignement supérieur (juin 1875) pour combler de ses prévenances les plus ardents champions de l'Église romaine.

XXIX

Othon Théodore, baron de Manteuffel, né le 3 février 1805, à Lubbeu, dans le Brandebourg, appartient à une des plus anciennes familles de la noblesse prussienne. Le berceau de ses ancêtres est la Kassubie où, dès le XIme siècle, ils occupaient le premier rang parmi les races féodales possédant manoir et forteresse : de la Poméranie où ils n'ont cessé d'être investis des plus hautes dignités civiles et ecclésiastiques les Manteuffel se sont répandus sur le Brandebourg, les provinces de Prusse et de Saxe, la Courlande, la Livonie. Plusieurs d'entre eux figurent avec honneur dans les croisades des chevaliers Porte-Glaive.

Leur descendant, le futur chef du parti conservateur, après avoir étudié les langues classiques à Schulforta, la jurisprudence à l'Université de Halle, entra de bonne heure dans l'administration prussienne. D'abord landrath des cercles de Sternberg, de Lukau, dans le Brandebourg, il devint successivement à Kœnigsberg membre du conseil provincial (1841), à Stettin vice-président de la Poméranie (1843), à Berlin secrétaire du prince de Prusse (Frédéric-Guillaume IV), chef de section au ministère de l'intérieur (1845). L'opiniâtreté avec laquelle en 1847 dans le premier Parlement prussien M. de Manteuffel défendit les priviléges de la bureaucratie attira sur lui l'attention du parti féodal. Frédéric-Guillaume IV qui admirait en lui un des rares hommes d'État capables d'arrêter le torrent révolutionnaire lui confia, en 1848, le portefeuille de l'intérieur dans le ministère Brandebourg; le 15 décembre 1850 il lui remit avec la direction des affaires étrangères la présidence du conseil.

L'administration de M. de Manteuffel compte parmi les plus humiliantes qu'aient eu à subir la Prusse. A l'extérieur il se montra le docile serviteur de l'Autriche, signa le pacte d'Ollmutz, abandonna les habitants du Schleswig-Holstein au roi de Danemark, les Hessois à leur Électeur; à l'intérieur il hâta par son zèle, son énergie, le triomphe de la réaction. Depuis son avénement les assemblées politiques furent suspendues, la Chambre des députés réduite au

minimum de ses droits, la presse soumise à une censure rigoureuse, l'influence des villes diminuée dans les diètes provinciales au profit de celle des hobereaux. Les institutions du moyen âge fleurirent de nouveau en Prusse, grâce aux lois votées avec empressement par la Chambre des Seigneurs : il suffit du plus léger soupçon de libéralisme pour écarter les personnes les plus capables des emplois. Le ministre de l'intérieur, M. de Westphalen ne songeait qu'à satisfaire les rancunes du parti féodal, celui de l'instruction publique, M. de Raumer, qu'à exécuter les ordres de la camarilla piétiste.

Les libéraux de 1848, aveuglés par leur haine, voyaient dans M. de Manteuffel une incarnation de Méphistophélès quoiqu'il ne possédât aucune étincelle de son esprit, de son génie. Son maintien devenait impossible avec le réveil de l'esprit national : il quitta le pouvoir aussitôt que le prince Guillaume eut pris la régence. M. de Manteuffel est cousin du feld-maréchal actuel, le baron Edwin de Manteuffel.

XXX

Une aristocratie n'est légitime que dans la mesure où elle travaille au bien public. La vie du comte Max Schwerin offre de nos jours un fécond commentaire de cette maxime. Sa volonté droite, sa ferme intelligence, les puissants moyens d'action qu'il avait reçus de la nature et de la fortune furent consacrés par lui aux plus nobles buts : l'amélioration matérielle et spirituelle de la Poméranie, sa province natale, le développement du libéralisme politique et religieux, la grandeur de la Prusse, l'unité de l'Allemagne.

Le gentilhomme, qui avait de son devoir une notion si haute était né le 30 décembre 1804, au château de Boldekow en Poméranie ;— après de solides études juridiques à Heidelberg et à Berlin, il revint dans sa province pour se vouer au perfectionnement de l'agriculture, à l'administration des biens paternels. Il réussit même par son activité et ses lumières à susciter dans la contrée la plus rétrograde de la Prusse quelques germes d'une vie indépendante.

Les événements de 1847 l'appelèrent sur un plus vaste théâtre ; il siégea au centre gauche dans le synode général, le premier Parlement prussien. Il soutint dans la première de ces assemblées les

thèses à la fois si chrétiennes, si hardies de son beau-père Schleiermacher et obtint de ses collègues que l'éligibilité fût désormais affranchie de l'adhésion à tout formulaire dogmatique. Dans la seconde il réclama avec une respectueuse fermeté de son souverain l'accomplissement de ses promesses : le don à la Prusse d'une charte libérale. La même élévation de vues, une égale sûreté dans le sens politique inspirèrent les votes du comte à Francfort. Il fut un des rares membres de l'assemblée qui comprirent que la Constitution nationale ne serait viable que si elle était reconnue par les princes, que l'unité de l'Allemagne ne pouvait se fonder que sur l'hégémonie de la Prusse.

Depuis la nouvelle ère M. de Schwerin n'a cessé, soit comme ministre soit comme député, de jouer un rôle considérable. Son trop court passage aux affaires a laissé le meilleur souvenir. Il se proposait comme ministre de l'instruction publique (19 mars—13 juin 1848) de reprendre les grandes traditions d'Altenstein, d'affranchir les études de toute entrave piétiste. Le self-government fut pratiqué avec une entière sincérité lorsqu'il présida le département de l'intérieur (3 juillet 1859—18 mars 1862), sans que l'autorité royale en reçut aucune atteinte. Le conflit militaire mit trop tôt un terme à son activité officielle. Le comte était un parlementaire trop correct pour n'en pas désirer la solution légale, associer son nom à des mesures arbitraires.

De son banc de député il flétrit avec un rare courage les violences de M. de Bismarck malgré les sollicitations de tous ses amis, l'amitié personnelle qui l'unissait au roi Guillaume. Tandis que ses anciens compagnons, les doctrinaires s'attardaient dans une mélancolique contemplation du passé et inclinaient vers la répression, M. de Schwerin prenait son refuge dans la liberté et se confiait en l'avenir. Toutes les réformes pourvu qu'elles répondissent à un besoin populaire trouvèrent en lui un chaleureux défenseur. « La force prime le droit, » répondait-il un jour à M. de Bismarck avec une amère ironie. Un journaliste a prêté cette parole au chancelier après en avoir altéré le sens. Aujourd'hui elle lui est attribuée par l'opinion publique qui la regarde comme l'unique mobile de ses actes et s'indigne de son cynisme. Ainsi s'écrit l'histoire.

Le même homme qui protestait avec une si vaillante fermeté contre l'arbitraire était le premier qui se ralliait après Sadowa à la politique nationale de son ancien adversaire. Les préjugés, les considérations personnelles n'altérèrent jamais le patriotisme du comte, sa rectitude de jugement. Peu de noms jouirent d'une popularité

aussi solide auprès de la bourgeoisie de Berlin, dans les grandes villes de province. Je ne saurais mieux comparer le rôle politique du comte Schwerin en Prusse qu'à celui de M. de Rémusat en France. Sa mort (3 mai 1872) fut célébrée dans toute l'Allemagne comme un deuil national.

XXXI

Maurice-Auguste, baron de Bethmann-Hollweg, appartient à une célèbre famille de banquiers hollandais établie depuis le XVIIme siècle à Francfort : lui-même y naquit le 8 avril 1795. Son éducation fut très-soignée : après avoir eu pour précepteur, dans la maison paternelle, Karl Ritter, l'illustre géographe, il étudia au gymnase de sa ville natale l'histoire et la philologie avec Schlosser et Grotefend, à Berlin (1815) la jurisprudence avec Hugo et Savigny. Ce dernier, dont il était l'élève de prédilection l'envoya en 1817 avec Gœschen, à Vérone, pour copier le manuscrit récemment découvert des *Institutions* de Gaïus. La carrière de l'enseignement s'ouvrait pour M. de Bethmann sous les plus favorables auspices; il professa avec un succès continu le droit civil à Berlin (1819-1829) à Bonn (1829-1842) et devint curateur de cette dernière Université. Les grandes propriétés territoriales qu'il possédait dans la province rhénane, le désignaient à la députation (1849); il siégea successivement avec honneur dans les deux Chambres de Prusse. Le portefeuille de l'Instruction publique qu'il reçut du prince régent semblait être destiné à mettre le sceau à sa réputation; il ne servit qu'à montrer la distance qui sépare un théoricien d'un homme d'État. M. de Bethmann passe sa verte vieillesse dans l'un des sites les plus pittoresques de la vallée du Rhin au château de Rheineck qu'il a fait restaurer avec autant de goût que de magnificence.

XXXII

Henri de Muhler, le trop célèbre ministre de l'instruction publique, naquit à Brieg, en Silésie, le 4 novembre 1813. Son père qui fut successivement sous Frédéric-Guillaume III et Frédéric-Guil-

laume IV, ministre de la justice (1833-46), président de la cour suprême, lui procura de bonne heure une haute position administrative; après un court stage juridique il fut appelé en 1840 au secrétariat du ministre des cultes. L'orthodoxie rencontra en lui le fonctionnaire dont elle avait besoin : froid, ambitieux, tenace, habile à plaider toutes les causes, versé dans tous les arts de la chicane. M. de Muhler avait eu, il est vrai, une jeunesse fort orageuse, et s'était rendu coupable d'un volume de poésies des moins édifiants, mais la grâce l'avait touché aussitôt qu'il était parvenu au pouvoir. Frédéric-Guillaume IV dont il flattait les caprices romantiques et qui lui confia la présidence du Consistoire supérieur, n'eut point à se repentir de son choix. Jamais dialecticien ne justifia les mesures les plus rétrogrades par une plus spécieuse sophistique; jamais inquisiteur ne déploya contre l'hérésie un zèle plus persévérant, plus amer. Les services rendus par lui à la camarilla piétiste le désignèrent pour le ministère des cultes lorsqu'il s'agit de comprimer les intelligences, d'imposer à l'Église réformée les dogmes du XVIIme siècle. M. de Muhler garda dix ans son portefeuille; l'histoire ne portera jamais sur lui un verdict trop sévère si on calcule le mal qu'il a fait à la Prusse, à la science, au protestantisme. Le réveil libéral auquel il assista depuis sa chute lui brisa le cœur ; il mourut à Potsdam, le 10 mai 1874. — Sa femme Adélaïde de Gossler le guida dans toutes les circonstances décisives et déploya pour se maintenir à la cour une habileté consommée; avec elle le ministère de l'instruction publique était tombé en quenouille. — Le Kladderadatsch rappelait à cette nouvelle mère de l'Église le conseil de saint Paul : « *Mulier taceat in ecclesia.* »

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE. — La Bavière 5
Chapitre I. Le Concordat de 1817. — Maximilien-Joseph et le comte de Montgelas 5
» II. Louis Ier. — Maximilien II 21
» III. Louis II. — M. de Lutz et le prince Hohenlohe Schillingsfürst 37

SECONDE PARTIE. — La province du Rhin supérieur 53
Chapitre I. L'Église nationale allemande, Wessemberg et Wangenheim 53
» II. La réaction politico-ecclésiastique. — Le Parlement de Francfort 76
» III. La destruction du joséphisme. — Le Congrès de Wurtzbourg 88
» IV. Le Concordat badois de 1855 104
» V. Le grand-duché de Baden. — Le ministère Lamey-Roggenbach (1860-1865) 136
» VI. Le grand-duché de Baden. — Le ministère Mathy-Jolly (1865-1870) 159
» VII. Le Wurtemberg. — Le Concordat de 1867. — La Faculté de Tubingue et Mgr Hefele 181
» VIII. Le grand-duché de Hesse-Darmstadt. — M. de Dalwigk et Mgr de Ketteler 230

Pages

TROISIÈME PARTIE. — La Prusse 256

Chapitre I. Frédéric II. — L'Église catholique en Silésie et dans les provinces polonaises 256

» II. Frédéric-Guillaume II. — Le Landrecht 279

» III. Frédéric-Guillaume III. La situation religieuse en 1815 dans les provinces rhénanes 292

» IV. Le Conflit des mariages mixtes. — La jurisprudence prussienne sous Frédéric II. — Mgr de Spiegel 325

» V. Le Conflit des mariages mixtes. — M. de Bunsen et Mgr Droste-Vischering 353

» VI. La province de Posen. — Mgr Martin de Dunin 414

» VII. L'Église catholique en Prusse, sous le règne de Frédéric-Guillaume IV. — Le roi Guillaume et la Cour de Rome avant le Concile de 1870. 422

Notes 477

Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01001 9323